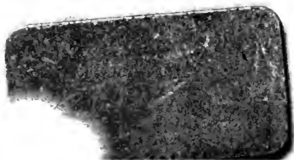
ANTONIO PEREZ ET PHILIPPE 2. PAR M. MIGNET

François Auguste Alexis Mignet







ANTONIO PEREZ

ET

PHILIPPE II

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

39, RUE DE L'UNIVERSITÉ

1854

ANTONIO PEREZ

ET

PHILIPPE II

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ANTONIO PEREZ

ET

PHILIPPE II

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
39, RUE DE L'UNIVERSITÉ.

1854

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Ce volume n'était d'abord qu'un extrait du *Journal des Savants*[1] et se composait des articles que j'avais insérés dans ce grave recueil sur Antonio Perez et Philippe II. En le publiant de nouveau avec d'utiles changements et quelques développements nécessaires, je me suis efforcé de le rendre tout à fait digne de l'accueil favorable qu'il a déjà reçu. On y trouvera expliquée d'une manière encore plus certaine l'histoire des longs et tragiques démêlés de Perez avec Philippe II.

L'existence aventureuse de Perez offre le tableau de vicissitudes qui sont, je crois, de nature à intéresser et à instruire. Ses premières années

[1] Cahiers d'août et décembre 1844, et de janvier à juin 1845.

ont vu le règne et la cour de Charles-Quint, dont Gonzalo Perez, son père, était secrétaire d'État. Lui-même est devenu, fort jeune encore, ministre de Philippe II, qui lui a accordé un moment toute sa faveur, et qu'il a servi dans sa politique jusqu'au point de le débarrasser, par un meurtre, du secrétaire et du confident de don Juan d'Autriche, son frère. Il s'est perdu ensuite auprès de son redoutable maître en osant être le rival de ses amours. Jeté dans une forteresse, traduit devant la justice secrète de la Castille, mis à la torture après une longue captivité, traversée de toutes sortes d'incidents ; soustrait, par une fuite heureuse, à la mort qui l'attendait; réfugié en Aragon, où le tribunal célèbre du justicia mayor le prit sous sa protection, et où le tribunal du saint-office s'empara de sa personne; délivré par le soulèvement du peuple de Saragosse, qui le sauva du supplice des hérétiques en perdant ses propres libertés; accueilli en France et en Angleterre, où il devint le pensionnaire de Henri IV, l'ami du comte d'Essex, et prit part à toutes les négociations contre Philippe II jusqu'à la paix de Vervins et à la mort de ce prince, Perez termina ses jours à Paris, dans l'exil et l'abandon, après qu'eurent disparu

de la scène les grands personnages à côté desquels il avait joué des rôles si divers pendant plus de quarante années.

Pour combler les lacunes et dissiper les obscurités que présentait encore cette histoire, j'ai eu à ma disposition des matériaux non moins précieux par leur nouveauté que par leur abondance. Je citerai d'abord un manuscrit appartenant au ministère des affaires étrangères, et qui contient la copie de toutes les pièces du procès que Perez a subi en Castille, depuis son premier emprisonnement jusqu'à sa torture et à son évasion. Dans ce manuscrit, des témoignages nombreux et positifs mettent hors de doute les amours de Perez avec la princesse d'Eboli, ainsi que les véritables causes du meurtre d'Escovedo. Sa lecture m'a suggéré la première pensée de ce travail. On y trouve aussi les principales pièces du procès qui fut intenté à Perez en Aragon. Mais, pour raconter les événements tout à fait historiques qui, après sa fuite, se sont succédé dans ce pays et y ont amené une véritable révolution, j'ai eu recours à une collection manuscrite de la plus haute importance : c'est la collection en dix-sept volumes, que Llorente a cédée à la Bibliothèque royale, sur les actes de

l'inquisition d'Espagne. Cinq de ces volumes, d'une dimension considérable, contiennent, en douze tomes, toutes les pièces originales, interrogatoires, dépositions, mandats, pamphlets, lettres, récits, sentences, qui font connaître, avec la plus minutieuse exactitude et un intérêt extrême, le conflit de juridiction entre le tribunal du saint-office et la cour suprême du justicia mayor dans l'affaire de Perez, les deux soulèvements du peuple de Saragosse, le 24 mai et le 24 septembre 1591, la délivrance de Perez, la défaite des Aragonais par les Castillans, et la ruine de leurs priviléges nationaux. C'est surtout [1] avec ces documents que j'ai pu exposer, dans leur saisissante réalité, les derniers actes d'indépendance de ce noble royaume d'Aragon, qui, depuis l'insurrection de Saragosse, subit un assujettissement analogue à celui qu'avait éprouvé le royaume de Castille après l'insurrection des communeros.

Ces manuscrits ne sont pas les seuls dont j'aie fait usage. Les correspondances des ambassa-

[1] Je me suis également servi du récit qu'a laissé Lupercio Leonardo de Argensola, historiographe du royaume d'Aragon, qui, ayant assisté aux événements de Saragosse, composa ce récit en 1604, sur l'invitation même des députés du royaume. Cet ouvrage n'a été publié qu'en 1808, à Madrid.

deurs espagnols, anglais et français, qui se trouvent parmi les papiers de Simancas, au Musée britannique et au State paper Office, à la Bibliothèque royale; les lettres inédites et les manuscrits de Perez, conservés dans ce dernier dépôt, m'ont permis de m'étendre sur son séjour en Angleterre et en France, de faire connaître ses vindicatives menées et sa triste fin.

Depuis la première édition de cet ouvrage, des matériaux importants ont été mis encore à ma disposition.

M. Gachard, archiviste général de Belgique, a eu l'extrême bonté, dont je ne saurais me montrer trop reconnaissant, de me transmettre la copie d'un manuscrit qui se trouve aujourd'hui à la Haye, et qui contient les lettres particulières et secrètes de don Juan d'Autriche et d'Escovedo à Perez et à Philippe II sur leurs véritables projets, et celles de Perez et de Philippe II sur la conduite de don Juan en Flandre, et le meurtre d'Escovedo à Madrid. Les révélations curieuses qui résultent de ces pièces ont été complétées par des dépêches tirées des archives de Simancas, et relatives, soit au séjour de don Juan en Flandre, soit à la situation de Perez et de la princesse d'Eboli après leur emprisonne-

ment. Les premières sont extraites de la correspondance du frère même de Philippe II; les secondes, des rapports d'Antonio Pazos, président du conseil de Castille, à ce prince. Je les dois aux soins de M. Tiran et à l'obligeance de don Manuel Garcia Gonzalez, sous la garde duquel est placé ce riche dépôt de papiers d'État, et qui m'a accoutumé depuis longtemps à ses gracieuses communications.

La correspondance de don Juan d'Autriche, d'Escovedo, de Perez et de Philippe II, qui se trouve à la Haye, n'est pas originale; mais elle est parfaitement authentique. Les passages les plus significatifs et les plus propres à justifier les assertions de Perez y sont soulignés à l'encre rouge. Les observations et les réponses de Philippe II y sont écrites à la marge avec la minutieuse prolixité qui était habituelle à ce prince. C'est sans aucun doute une copie des lettres que Perez avait su soustraire à Philippe II, qu'il avait présentées au tribunal du justicia mayor d'Aragon, et dont il s'est servi pour écrire ses *Relaciones* et son *Memorial*. Elles laissent voir, dans tout son jour, le caractère des divers personnages qui les ont écrites; elles sont toutes remplies des faits les plus curieux, des mouve-

ments les plus naturels, des épanchements les plus intimes, et contiennent des secrets qu'il est impossible d'inventer. On y retrouve don Juan avec son âme ardente, son imagination inquiète, ses projets aventureux, ses sentiments magnanimes et naïfs; Escovedo avec sa rudesse, ses emportements, ses désespoirs, ses instances; Philippe II avec ses désolantes lenteurs, ses indécisions perpétuelles, ses faciles défiances, ses dangereuses promesses, ses profondes dissimulations; enfin, Perez avec sa légèreté, son esprit, son adresse, sa perfidie, ses justes embarras et ses éloquentes angoisses.

A l'aide de ces dépêches et de celles que j'ai reçues de Simancas, j'ai exposé la situation des Pays-Bas au moment où don Juan y fut envoyé comme gouverneur, et j'ai montré quelle avait été à leur égard la politique de Philippe II. J'ai cru même devoir, sans trop m'écarter de mon sujet, retracer sommairement l'histoire de leur insurrection. Ce récit, qui sert à expliquer la conduite et les desseins de don Juan, manquait dans la première édition; je l'ai cru d'autant plus utile, que les affaires de Flandre ont été le prétexte du meurtre d'Escovedo et la cause première des longues infortunes de Perez.

Je dois également mentionner ici l'ouvrage de don Salvador Bermudez de Castro, publié en 1841 à Madrid sous le titre de : *Antonio Perez, secretario de Estado del rey Felipe II*, et dont j'ai tiré quelques pièces, auparavant inédites. Il est à regretter que l'auteur n'ait point indiqué dans son récit les sources historiques auxquelles il a puisé, et que son ouvrage, attrayant par la forme, écrit avec élégance, composé souvent d'après des documents certains, renferme aussi des détails de pure invention, qui lui font perdre de son mérite et de son autorité. Quant à moi, j'ai beaucoup cité, d'abord pour donner des textes non encore connus, ensuite pour appuyer de leur témoignage des faits qu'on aurait pu, sans cela, croire imaginés ou arrangés, tant ils semblent romanesques. J'espère que ce volume ne paraîtra ni dénué d'intérêt ni inutile à l'histoire.

Paris, 5 mai 1846.

ANTONIO PEREZ

ET

PHILIPPE II

CHAPITRE PREMIER

Cour de Philippe II. — Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, le duc d'Albe et Antonio Perez. — Troubles des Pays-Bas depuis le commencement du règne de Philippe II; administration de la duchesse de Parme, du duc d'Albe et du grand commandeur Requesens. — Choix de don Juan d'Autriche comme gouverneur des Pays-Bas; ses projets sur l'Angleterre; ses négociations en Flandre; sa correspondance avec Philippe II et Antonio Perez. — Envoi du secrétaire Escovedo à Madrid.

Le procès d'Antonio Perez a été l'un des événements les plus singuliers d'un siècle qui abonde cependant en choses extraordinaires. Il appartient à l'histoire et par l'importance des personnages qui y figurèrent, et par les causes qui le produisirent et qui jettent un grand jour sur le caractère et la politique de Philippe II, et par les suites qu'il eut, en provoquant la révolte, l'invasion et l'asservissement

de l'Aragon, dont la vieille constitution périt en cette circonstance, et enfin par les mystères qu'il laisse encore à percer.

Si je n'avais, pour soumettre à un nouvel examen cette grave et ténébreuse affaire, que les mémoires de Perez, je n'entreprendrais pas de le faire. Ce n'est pas que Perez ne fournisse de précieux documents sur elle, soit dans ses *Relaciones* adressées à l'opinion européenne, soit dans son *Memorial* présenté au tribunal suprême du royaume d'Aragon. Mais Perez ne dit pas tout, et cela se comprend. Il est partie au procès et non historien. Il ne raconte donc que ce qui sert à le justifier, et il laisse le reste dans l'ombre. A l'aide de documents nouveaux et authentiques j'espère éclaircir ce que présente encore de mystérieux ce long et lugubre drame, expliquer la lente et terrible disgrâce de Perez, que Philippe II, son complice dans le meurtre d'Escovedo, secrétaire de don Juan d'Autriche, retint onze ans en prison, qu'il fit appliquer à la torture, dont il emprisonna même la femme et les enfants, et qu'il poursuivit encore de ses vengeances sur la terre étrangère, où il était parvenu à se réfugier après s'être vainement abrité sous la protection de la justice jusque-là souveraine de l'Aragon.

Comment Philippe II fut-il conduit à ordonner le meurtre d'Escovedo, cause première, sinon unique, de tous ces événements? Quelle fut la part que Perez prit à l'exécution de ce meurtre? Fut-il le simple instrument de la politique défiante de Philippe II,

ou lui conseilla-t-il de se débarrasser du secrétaire, du confident, de l'agent de son frère? S'il le poussa par ses conseils à cette extrémité, fut-il guidé par la raison d'État ou par un intérêt particulier? Lui persuada-t-il de se défaire d'Escovedo, parce que celui-ci exaltait l'imagination ambitieuse de don Juan et le nourrissait de projets dangereux; ou se servit-il de ce prétexte, en trompant Philippe II, pour se débarrasser lui-même d'un homme qui gênait et blâmait ses amours avec la princesse d'Eboli, veuve de Ruy Gomez de Silva, dont ils étaient l'un et l'autre les créatures? Ces amours, que révoque en doute un historien ingénieux, plein de savoir et d'autorité[1], ont-ils un fondement réel, et ont-ils mis en rivalité, comme on l'a toujours cru, le roi et le ministre, Philippe II et Perez? La disgrâce de Perez, ménagée avec une dissimulation habile, poursuivie avec une dureté implacable, doit-elle être attribuée à la politique de Philippe II, qui sacrifia Perez en laissant peser sur lui toute la responsabilité du meurtre d'Escovedo; ou faut-il en rechercher aussi la cause dans la jalousie vindicative de ce prince, qui se montra inexorable dès qu'il sut que Perez l'avait trompé? Telles sont les questions que j'aurai à examiner et à résoudre.

Philippe II était sévère et défiant. Il n'accordait jamais entièrement sa confiance, et l'on n'était pas assuré de la posséder encore, lors même qu'il en

[1] M. Ranke.

donnait les plus apparents témoignages. On ne s'apercevait de la perte de sa faveur qu'au moment même où il frappait. Aucun signe, aucune impatience, aucun refroidissement, ne trahissaient d'avance le changement de ses volontés ou de ses affections[1]. Il traînait en longueur ses disgrâces comme toutes les autres choses. C'est ce qu'éprouvèrent plusieurs de ses ministres et entre autres le cardinal Espinosa, en 1571, et Antonio Perez, en 1579. Malgré sa défiance, il suivait les conseils de ceux qu'il avait investis de son autorité. Dès 1561, Michele Suriano remarqua, en le comparant à son père, que Charles-Quint se conduisait, en toutes choses, d'après sa propre opinion, tandis que Philippe II se dirigeait d'après celle des autres[2]. Il avait, en effet, l'esprit lent, peu inventif et assez irrésolu. Quoique très-impérieux, il était indécis, et sa volonté était plus exigeante encore qu'arrêtée.

Sa manière minutieuse de gouverner le conduisit, autant que son naturel ombrageux, à se servir d'hommes qui différaient d'esprit et de vues, et que

[1] « Dissimula li pensieri che nutrisce nel cuore, ne mai si conosce che sia alterato ò irato verso alcuna persona se non quando si vede il premio ò il castigo. » (*Relazione del clarissimo signore Tomaso Contarini, ritornato ambasciatore di Spagna*, ms. des affaires étrangères.) — « E stimato che sappia dissimulare ottimamente ingiurie per vindicarsene á tempo... non hebbe alcuno aviso o buono o reo che fosse da alterar la faccia o le parole di lui... » (*Antonio Tiepolo*, *Relazione delle cose di Spagna*, an. 1568, ms. de la Bibl. roy., n° 1203, fol. 219 v°.)

[2] « Quello (Charles-Quint) si governava in tutte le cose per opinion sua, questo (Philippe II) per quella d'altri. » (Ms. n° 1203, fol. 198.)

divisait entre eux l'ambition. Il dirigeait par écrit les vastes États de la monarchie espagnole; tout passait sous ses yeux, les petites choses comme les grandes. Il consultait beaucoup, hésitait longtemps et décidait tard, par suite de son irrésolution et de la lenteur inévitable qu'imprimait aux affaires l'habitude de tout lire, de tout annoter, de tout ordonner lui-même. Bien qu'il fût très-appliqué et extrêmement laborieux, il ne pouvait pas suffire à tant d'occupations. Aussi y avait-il toujours du retard dans ses volontés et dans ses mesures. Les conseils nombreux, fondés par son père et par lui, instruisaient les diverses affaires qui étaient de leur compétence et lui donnaient leurs avis dans des *consultes*. Indépendamment de ces avis motivés, il demandait à ses ministres de lui exposer leur opinion par écrit. Pendant plus de vingt années, de 1558 à 1579, il conserva auprès de lui deux partis rivaux entre lesquels il partagea sa confiance et son pouvoir. En agissant ainsi, il avait pour but de s'éclairer de leurs opinions contradictoires, de recourir, selon les occasions, aux qualités différentes de leurs chefs, et d'être servi avec plus d'émulation.

A la tête de ces deux partis furent longtemps le duc d'Albe et Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, dont l'un était aussi altier et résolu que l'autre était adroit et prudent[1]. Dans le conseil d'État, où ils

[1] « È gentil huomo Ruy Gomez affabile, di buono ingegno, accorto e discreto in ogni cosa. » (*Antonio Tiepolo, Relazione delle cose di*

exerçaient la principale influence, ils ne voyaient et ne concluaient jamais de la même façon[1]. Quiconque réussissait auprès de l'un échouait auprès de l'autre[2]. Philippe II n'était pas fâché de leur rivalité, qui allait jusqu'à l'inimitié; elle rassurait son caractère ombrageux, tout en ajoutant bien des fois aux incertitudes de son esprit par la divergence des sentiments que ces deux principaux conseillers de sa politique manifestaient sur les matières soumises à leurs délibérations. Au fond, il préférait Ruy Gomez, qui était son sommelier de corps, qui l'avait accompagné en Angleterre à l'époque de son mariage, ne l'avait plus quitté depuis, et le servait comme il aimait à être servi, avec un dévouement absolu et discret, en le conseillant sans paraître le diriger.

Cependant le duc d'Albe sembla l'avoir emporté un moment sur Ruy Gomez lorsque survint l'insurrection des Pays-Bas. Mais, ayant échoué, comme nous allons bientôt le dire, dans la mission qui lui

Spagna, an. 1568, ms. de la Bibl. roy., 1203, fol. 217 v°.) — « Ruy Gomez principe de Eboli d'anni 50 è, molti anni sono, in gran considerazione e tiene il maneggio supremo. » (*Ibid.*, an. 1571, fol. 293 r°.)

[1] « Vero è che tutto che siano sette che consigliano, se può dir non dimeno doi solamente, percio che tutti dependono ò dal duca d'Alva, ò da Ruy Gomez, li quali son fra loro di pareri quasi sempre diversi. » (*Ibid.*, fol. 217 v°.)

[2] « S'accresce infinita difficoltà nel negotiare. che vole il favor del duca d'Alva perde quello di Ruy Gomez, e quello che cerca quello di Ruy Gomez non ha quello del duca, e può bene ringratiar Iddio chi si governa in modo con l'uno et con l'altro, che non s'acquista contrario o l'uno o l'altro. » (*Relazione di Michele Suriano*, ms. 1203, fol. 199.)

avait été confiée de rétablir violemment l'obéissance en Flandre, le duc d'Albe avait vu décliner son crédit. L'heureux Ruy Gomez avait repris tout son ascendant, et il était mort en 1573 en laissant son parti plus puissant que jamais. Ce parti, auquel étaient également attachés Antonio Perez et Juan Escovedo, créatures, l'un et l'autre, de Ruy Gomez, et que don Juan d'Autriche illustrait au dehors par l'éclat de ses victoires et de sa renommée, domina jusqu'en 1579 dans les conseils du roi d'Espagne, d'où il n'exclut point, mais où il annula presque entièrement le parti contraire.

Voici en quels termes il est parlé des deux partis dans une relation italienne manuscrite faite en 1577[1], un an avant le meurtre d'Escovedo, meurtre qui opéra la décomposition de la faction dominante, causa sa ruine peu de temps après, et amena un changement de personnes et de direction dans les conseils et les affaires d'Espagne.

« La cour est aujourd'hui réduite à très-peu de monde, car on n'y voit que ceux de la chambre du roi ou de son conseil, parce que beaucoup de *cavalieri privati*, qui y étaient ou pour servir le roi ou pour solliciter des faveurs, trouvant que Sa Majesté vit toujours dans la retraite ou à la campagne, se laissant peu voir, accordant rarement des audiences, donnant peu et tard, n'ont pas pu y rester sous le poids des dépenses sans plaisir ni profit. Elle est

[1] *Relazione delle cose di Spagna*, ms. n° 1203, fol. 269 v°.

très-ouvertement divisée en deux factions. La première est celle de l'archevêque de Tolède, du marquis de los Velez, d'Antonio Perez, de Mateo Vasquez et de Santoyo. Elle apparaît comme étant le plus en faveur et la plus puissante en ce qui regarde l'administration des affaires qu'elle a entre les mains, quoiqu'elle ne semble pas avoir pour cela une puissance et une autorité extraordinaires[1]. L'autre est celle du duc d'Albe, du prieur don Antonio (de Tolède), du prince de Mélito, du marquis d'Aguilar et de Zayas. Chacune cherche à combattre la faction contraire du mieux qu'elle peut[2]. »

L'auteur de la relation italienne ajoute, sur les principaux personnages de ces deux factions :

« Le duc d'Albe est tenu pour dissimulé, artificieux, d'une grande expérience, mais jaloux et méchant. Le roi lui montre beaucoup de bonne volonté, mais il l'emploie peu. Il n'a aucune autorité, et il est par terre. Aussi y a-t-il peu de gens qui tiennent compte de lui. Pour cacher son peu de faveur et sa mauvaise fortune, il ne s'éloigne jamais du roi[3].

[1] « È divisa in due fattioni assay scopertamente : la prima è l'arcivescovo di Toleto, il marchese de los Veles, Antonio Perez, Matteo Vasquez et Santoio. et questa apparisce per favorita et più potente, rispetto all'amministratione de negotii che a in mano, non gia che se veda potenza ò autorità extraordinaria. » (*Relazione delle cose di Spagna*, fol. 278 v°.)

[2] *Ibid.*

[3] « Il duca d'Alva è tenuto per persona cupa, arteficiosa et di molto sapere, ma invidioso et maligno. Il re gli mostra buona voluntà, ma non l'adopera molto. Non hà autorità alcuna, e è per terra ; e son pochi che tenghino conto di lui. Ma per ricoprire la sua poca gratia e mala

« Le marquis de los Velez, don Pedro Fajardo, mayordome mayor de la reine, est un homme réservé, taciturne, qui fait profession de se conduire avec prudence et de connaître assez bien les affaires d'État; il est d'un caractère retiré, conforme à l'humeur du roi, qui se sert beaucoup de lui[1].

« L'archevêque de Tolède (don Gaspard de Quiroga) est le chef de la faction dominante. Il est d'une humeur joyeuse et d'un caractère doux; il est prompt dans son langage, mais il a d'excellentes intentions, et tout le monde le considère comme un homme de bien. On voit que le roi l'aime et se sert de lui; il dispose de beaucoup de pouvoir[2].

« Antonio Perez, secrétaire d'Etat, est élève de Ruy Gomez. Il est très-discret, aimable, de beaucoup d'autorité et de savoir. Par ses manières agréables il va tempérant et déguisant beaucoup de dégoûts que donneraient aux personnes la lenteur et la lésinerie du roi. C'est par ses mains que passent toutes les affaires d'Italie et aussi celles de Flandre, depuis que ce pays est gouverné par don Juan, qui le pousse fort en avant, ce que font encore plus l'archevêque de Tolède et le marquis de los Velez. Il est si adroit et si capable, qu'il doit devenir principal ministre du roi. Il est maigre, d'une santé faible, assez désordonné et ami de ses avantages et de ses plaisirs.

fortuna, non si parte mai del re e à capo della fattione contraria all' arcivescovo di Toleto. » (*Relazione delle cose di Spagna*, fol. 277 r°.)

[1] *Ibid.*, fol. 277 v°.

[2] *Ibid.*, fol. 279 r°.

Il tient à ce qu'on fasse état de lui et à ce qu'on lui offre des présents[1]. »

Enfin il dit de don Juan : « Il suit le parti de l'archevêque de Tolède et d'Antonio Perez[2]. »

Perez était alors âgé de trente-six ans. Fils naturel de Gonzalo Perez, longtemps secrétaire d'État de Charles-Quint et de Philippe II, il avait été légitimé par un diplôme de l'Empereur[3] et appelé aux affaires de bonne heure. A la mort de son père, arrivée en 1567, Antonio l'avait remplacé comme ministre[4]. Il était, avec Zayas, l'un des deux secrétaires du conseil d'État, et se trouvait chargé principalement du *Despacho universal*, c'est-à-dire du contre-seing et des ordres du roi. Les théories de la politique italienne, qui n'étaient, du reste, que trop conformes

[1] « Antonio Perez, secretario e alievo da Ruy Gomez, è persona discretissima, gentile, di molta creanza e sapere, il quale con la sua dolce maniera và temperando, e coprendo molti disgusti, che dariano alle persone la lunghezza e scarsita del re; e per mano di questo passano tutti i negotii di stato d'Italia, e hà anco in mano quelli di Fiandra dopoi che governa don Giovanni, che 'l porta molto avanti, ma più di tutti l'arcivescovo di Toleto e il marchese di los Veles, e è tanto accorto e sufficiente ch' è per venire il principal ministro che habbia il re. È persona macilente, di non molta sanità, assai disordinato e amicissimo de suoi commodi e piaceri, et hà caro d' essere stimato e presentato. » (*Relazione delle cose di Spagna*, fol. 278 r°.)

[2] « Seguita la parte dell' arcivescovo di Toleto et di don Antonio Perez. » (*Ibid.*, fol. 277 r°.)

[3] Ce diplôme est daté de Valladolid, 14 avril 1542. (Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition*, Paris, 1817, t. III, p. 368.)

[4] « Hecho en Madrid, a 17 julio 1567, con cien mil maravedis de salario al año; en atencion á suficiencia habilidad y fidelidad. » (Archivo general de Simancas; quitaciones de Corte, leg° n° 8, articulo *Antonio Perez*.)

à la pratique généralement suivie, lui avaient donné une perversité d'esprit que n'avait pas trop repoussée sa nature. D'une intelligence vive, d'un caractère insinuant, d'un dévouement qui ne reconnaissait ni bornes ni scrupules, plein d'expédients, écrivant avec nerf et élégance, d'un travail prompt, il avait singulièrement plu à Philippe II, qui lui avait peu à peu donné presque toute sa confiance. Ce prince lui faisait connaître ses desseins les plus particuliers, l'initiait à ses pensées secrètes, et c'était Perez qui, dans le déchiffrement des dépêches, séparait ce qui devait être communiqué au conseil d'État, pour lui demander son avis sur les points de la politique soumis à son examen, de ce que le roi réservait pour lui seul[1]. Une si haute faveur l'avait enivré. Il affectait envers le duc d'Albe lui-même, lorsqu'ils dînaient à la même table chez le roi, un silence et une hauteur qui décelaient à la fois l'arrogance de l'inimitié et l'étourdissement de la fortune[2]. Aussi peu de modération dans la prospérité, les habitudes du plus grand luxe, l'amour du jeu, le goût effréné des plaisirs, des dépenses excessives,

[1] Voir à la fin du volume l'Appendix A.

[2] « Y entre otras cosas que tenia de vanidad y locura, fue, que siempre que comia en el Estado, se levantaba el primero y casi sin hablar al duque de Alva, o quitandolo un poco la gorra, y muy torcido el rostro, y tras el sus amigos dexando solo al duque. » (*Proceso que se fulminó contra Antonio Perez, secretario de Estado del rey don Phelipe segundo y del Despacho universal, y por su mandado sobre la muerte de Juan Escobedo*, ms. des archives des affaires étrangères : Déposition du comte de Fuensalida.)

qui le conduisaient à recevoir de toutes mains, excitaient contre lui l'envie et l'animosité dans la cour austère et divisée de Philippe II, et, à la première occasion, préparaient inévitablement sa chute. Il la précipita lui-même en servant trop bien les passions défiantes de Philippe II, et peut-être même en les excitant outre mesure contre deux hommes de son propre parti, contre don Juan d'Autriche et son secrétaire Escovedo.

Les Pays-Bas étaient sur le point de secouer le joug espagnol, lorsque don Juan y fut envoyé en qualité de gouverneur. Les troubles profonds auxquels ils étaient livrés depuis plus de dix ans tenaient à des causes qu'il ne sera point inutile de connaître pour bien apprécier la conduite de ce jeune prince dans sa difficile mission, et les motifs attribués par Perez au meurtre de son secrétaire Escovedo.

Philippe II, qui, à la différence de Charles-Quint, était plus Espagnol que Flamand, avait adopté, à l'égard de ces provinces, habituées de tout temps à une grande indépendance, une série de mesures dont le résultat devait être leur assujettissement ou leur insurrection. Du centre de la Péninsule où, retiré dès 1559, il fit sa résidence continue pendant trente-huit années, il avait voulu introduire en Flandre le régime politique et religieux de l'Espagne. Placer les Pays-Bas sous la direction morale d'un clergé beaucoup plus nombreux que celui qui y existait immémorialement, et rendre ce clergé tout

à fait dépendant du roi ; y établir l'inquisition afin d'y protéger la croyance catholique, menacée par le luthéranisme d'Allemagne et le calvinisme de France ; y exercer son autorité souveraine de loin, à l'aide d'agents dévoués, de plusieurs conseils soumis, et sans le concours usité des états généraux ; y construire des citadelles pour tenir les habitants des villes en crainte et dompter leur vieil esprit de liberté : tel avait été son plan. Il ne l'avait pas conçu d'un seul coup, mais il y fut peu à peu conduit, et on le trouve autant dans sa pensée que dans ses mesures.

L'exécution successive de ce plan avait rencontré dans les Pays-Bas une opposition poussée en dernier lieu jusqu'à la révolte. Les trois archevêchés et les quatorze évêchés[1] que Philippe II, d'accord avec la cour de Rome, créa à la fin de 1559 dans les dix-sept provinces, dotés aux dépens des riches abbayes du pays[2], changeaient la constitution ecclé-

[1] Jusqu'alors, les Pays-Bas n'avaient eu que quatre évêchés : Cambrai, Arras et Tournai, placés sous l'archevêché de Reims, et Utrecht, sous l'archevêché de Cologne. La nouvelle division ecclésiastique fut celle-ci : l'archevêché de Malines avec Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde, pour évêchés ; l'archevêché de Cambrai avec les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer et de Namur ; et l'archevêché d'Utrecht avec les évêchés de Harlem, de Deventer, de Leuwarden et de Middlebourg. (Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, ad ann. 1559, n° 33. Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, la Haye, 1618, fol. 31.)

[2] Les abbayes d'Afflighem, de Saint-Émans, de Saint-Bernard, de Tongerlo, de Saint-Baefs, de Saint-Martin, de Saint-Omer, de Saint-Bertin, d'Egmont, de Saint-Pierre, de Sainte-Marguerite, de Lidden,

siastique de celui-ci et altéraient gravement sa constitution politique en faisant entrer dans les États, au lieu d'abbés élus, indépendants, zélés pour l'intérêt public, des évêques choisis par le roi, institués par le pape, et dévoués à la domination comme au service de l'Espagne. Aussi furent-ils l'objet de vives protestations de la part du clergé belge, et trouvèrent-ils de vrais obstacles à leur établissement dans la résistance de plusieurs villes, qui se refusèrent à les recevoir[1].

La haute noblesse, ayant à sa tête l'habile prince d'Orange, le vaillant comte d'Egmont, auquel étaient dues les victoires de Gravelines et de Saint-Quentin, l'amiral comte de Hornes, ne subit pas plus docilement l'autorité et les hauteurs du Franc-Comtois Granvelle, devenu récemment cardinal et archevêque de Malines, et que Philippe II avait donné pour conseiller suprême à sa sœur naturelle, la duchesse Marguerite de Parme, lorsqu'il l'avait laissée gouvernante des Pays-Bas. Après une lutte de plusieurs années, les grands seigneurs flamands obtinrent le renvoi déguisé de Granvelle en 1564[2].

de Gelwert, des réguliers, etc., et la prévôté de Saint-Liévin, etc. (Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, fol. 31.)

[1] Le Brabant s'opposa à l'érection des évêchés d'Anvers et de Bois-le-Duc. Anvers, Ruremonde, Deventer, ne reçurent pas leurs évêques. Ailleurs, les nouveaux évêques furent sans autorité et en lutte avec les abbés, les chapitres et les populations du pays. (*Ibid.*)

[2] Le 6 juin 1563, le roi écrivit au prince d'Orange, au comte d'Egmont et au comte de Hornes, « que ce n'était pas sa coutume de renvoyer ses ministres sans les avoir ouïs. » (Hopperus, *Recueil et Mémorial des troubles des Pays-Bas*, dans les *Analecta Belgica*, la

Cette double résistance opposée à l'érection des nouveaux siéges épiscopaux et à l'exercice trop absolu de l'autorité royale, n'arrêta point Philippe II. Il fit proclamer les décrets du concile de Trente, dont plusieurs dispositions étaient contraires aux priviléges des Pays-Bas, et qui n'avaient pas été admis en entier dans plusieurs États catholiques. Il alla encore plus loin. Renouvelant les anciens édits connus sous le nom de *placards*, qui condamnaient les hérétiques aux plus terribles châtiments, les hommes à être décapités, les femmes à être enterrées vivantes, et tous les relaps à être brûlés vifs[1], il chargea l'inquisition de les appliquer dans toute leur rigueur à la fin de l'année 1565. Le retour de ces odieux supplices, dont la crainte n'avait pas été assez grande pour empêcher les doctrines nouvelles de s'étendre dans les Pays-Bas, où de nombreux sectaires aspiraient à une tolérance analogue à celle

Haye, 1743, in-4°, t. IV, p. 32.) Cependant, en mai 1564, Granvelle se rendit en Franche-Comté sous le prétexte d'aller visiter sa mère, mais en réalité, pour ne plus revenir en Flandre. (Meteren, p. 32.)

[1] Le placard du 24 octobre 1529 enjoignit « à tous les sujets de Flandre de reporter aux chefs et officiers des lieux où ils résidoient tous les livres, écritures et doctrines de Martin Luther et autres auteurs réprouvés ! A peine, était-il ajouté, ceux qui en seroyent défaillans et qui contreviendroyent aux statuz, ordonnances et edicts cidessus declarez, de confiscation de corps sans grace, respit ou desport, à scavoir ceux qui par cidevant auroyent commis aucunes erreurs, les auront abjuré et seroient rencheus d'être exécuté par le feu ; et les autres, à savoir les hommes, par l'épée, et les femmes par la fosse et la mise de leur teste pour exemple en une estache : et outre ce à peine de confiscation de leurs biens, gisans où confiscation a lieu. » (Placaet-Boek van Vlandern. Gand, 1639, t. I, p. 109.)

que Charles-Quint avait accordée aux luthériens[1] en Allemagne, et que Charles IX venait de concéder aux calvinistes en France; le maintien définitif de ce formidable tribunal approprié au catholicisme sombre des Espagnols et à la sévérité de leur caractère, répandirent l'épouvante et l'indignation parmi la noblesse généreuse, la bourgeoisie commerçante, le peuple laborieux de ces riches et libres contrées[2].

C'est alors que les grands seigneurs, qui avaient le gouvernement des provinces et qui y commandaient les compagnies d'hommes d'armes, refusèrent leur concours à l'exécution des édits du roi et des jugements des inquisiteurs[3]. C'est alors que le reste de la noblesse se confédéra pour demander dans une

[1] Par la convention de Passau, signée le 2 août 1552, et ratifiée à la diète d'Augsbourg, en 1555.

[2] « Interea autem temporis, dum libertas religionis in Gallia constituitur, publicaque fide promulgatur, finitimæ Gallis urbes Belgii eam ipsam evangelicam religionem, quam prope totos quadraginta annos, intra privatos parietes retinuerant, jam palam, atque aperte publicis concionibus profiteri incipiunt, partim quod viderent non posse se aliter a calumniis, quæ privatis illis ac clandestinis conventibus vulgo impingebantur, liberari partim quod cernerent populi multitudinem quæ illam religionem amplexa esset haud amplius posse privatis tectis occultari. — Mox quidem per summam inquisitionis ac suppliciorum acerbitatem, paululum repressi sunt nec tamen penitus oppressi. » (Libellus supplex de 1570. Cité par Gieseler, *Hist. ecclés.*, t. III, Ire part., p. 562.)

[3] Le prince d'Orange était gouverneur et capitaine général de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Le comte d'Egmont était gouverneur de Flandre et d'Artois; le comte d'Aremberg, de Frise, d'Over-Yssel et de Lingen; le comte de Méghen, de Gueldre et de Zutphen; le comte de Mansfeld, du Luxembourg; le marquis de Berghes, de Hai-

requête respectueuse, mais hardie, la suppression des *placards*, l'abolition de l'inquisition, la convocation des États généraux[1]. C'est alors enfin que les sectaires et le bas peuple, allant dans leurs actes bien au delà des sentiments manifestés par la haute noblesse et des vœux exprimés par les gentilshommes confédérés, se levèrent depuis les frontières de l'Artois jusqu'aux extrémités de la Hollande, envahirent les églises, dévastèrent les cloîtres, brisèrent les images, expulsèrent les prêtres, dispersèrent les moines, et exercèrent publiquement leurs croyances, selon le rit des diverses communions protestantes[2]. La gouvernante, effrayée d'un mouvement aussi universel, envoya, dans l'été de 1566, le marquis de Berghes et le baron de Montigny auprès de son frère Philippe II, et le pressa de faire les concessions demandées, s'il ne voulait pas perdre les Pays-Bas. Ce prince se montra d'abord disposé à céder sur quelques points, tout en refusant avec résolution et persévérance de réunir les États généraux, qui auraient opposé leur autorité à la sienne, et d'admettre la tolérance religieuse, qui lui aurait paru la consécration de l'hérésie[3]. Il consentit à adoucir les *placards*, à

naut, de Valenciennes et du château de Cambrai ; le baron de Barlaimont, de Namur ; Jean de Montmorency, sieur de Courrières, de Lille, de Douai et d'Orchies ; enfin le baron de Montigny, frère du comte de Hornes, de Tournai et du Tournaisis. (Meteren, p. 24.)

[1] Le 27 octobre 1566. (*Ibid.*, p. 46.)

[2] D'août à octobre.

[3] Philippe II dit « qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait, que de consentir à aucun changement de religion. » (Hopperus, *Troubles des Pays-Bas*, p. 107.)

supprimer l'inquisition extraordinaire d'Espagne pour ne laisser subsister que l'inquisition ordinaire des évêques ; mais bientôt l'excès des troubles et les entreprises audacieuses des sectaires le décidèrent à revenir plus que jamais aux voies de rigueur.

Après quelques hésitations, il adopta le système qui lui était proposé par le duc d'Albe, et il envoya en 1567 ce politique dur et terrible dans les Pays-Bas, avec les troupes et les pouvoirs nécessaires pour y rétablir la foi et l'obéissance. Cette résolution était contraire aux prudents avis de Ruy Gomez et aux désirs de la duchesse de Parme Elle était inopportune et périlleuse ; car au moment où le duc d'Albe partait avec son armée, la gouvernante des Pays-Bas, secondée par les grands seigneurs flamands eux-mêmes, avait réprimé les sectaires, puni les révoltés, ramené l'ordre, replacé partout les prêtres catholiques dans leurs églises et les moines dans leurs monastères[1]. Mais Philippe II crut sans doute avoir trouvé l'occasion de retirer les concessions qui lui avaient été arrachées et de rendre sa domination

[1] La duchesse de Parme ne voulut plus rester gouvernante des Pays-Bas lorsqu'elle vit arrêter ceux qui l'avaient aidée à rétablir l'autorité de son frère ; elle lui écrivit en quittant les Pays-Bas :

« Dires que je m'en voys, si est-ce que jamais je ne délaisseray au souvenir de ce que je dois à Votre Majesté et au pays, puisque ceste le service d'icelle de le maintenir et conserver et faire supplier très-humblement en toute mon affection, que Votre Majesté use de clémence et miséricorde comme elle y a donné tant de fois l'espoir, et que se souviegne que d'autant que les rois sont plus grands et approchent plus près de Dieu, d'autant doivent-ils être plus imitateurs de ceste grande divine bonté, puissance et clémence... Autrement,

aussi absolue et le catholicisme aussi exclusif dans les Pays-Bas qu'en Espagne.

Tout sembla réussir d'abord comme il l'avait espéré. Le duc d'Albe, parvenu en Flandre, distribua ses soldats espagnols, italiens, allemands, dans les villes qu'il désarma et qu'il contint par des citadelles. Il prit et fit décapiter les comtes d'Egmont et de Hornes, qui, moins prudents que le prince d'Orange, l'avaient attendu en se reposant sur leurs services et leur innocence. Il érigea ce fameux conseil des troubles qui proscrivit les hommes les plus importants de la noblesse et de la bourgeoisie, et couvrit de sang les dix-sept provinces; il rétablit les *placards*, releva l'inquisition, exigea des impôts excessifs et arbitraires, et battit les troupes que les fugitifs des Pays-Bas, à la tête desquels se trouvaient le prince d'Orange et son frère, le comte Ludovic de Nassau, avaient levées en Allemagne, pour marcher au secours de leurs compatriotes opprimés. Dictateur violent, juge impitoyable, général victorieux, il avait gouverné, puni, combattu au gré [1] du maître

Monseigneur, usant de rigueur, il est impossible que le bon ne souffre avec le mauvais, et qu'il ne s'ensuive une calamité et destruction de tout cestuy Estat dont Votre Majesté peut entendre la conséquence, et pour le lieu que je tiens que je luy ay encores ceste fois voulu représenter par avant mon partement pour en faire comme elle trouvera mieux convenir. » (22 novembre 1567. La duchesse de Parme à Philippe II. Arch. imp. et roy. de Vienne.)

[1] Voici ce qu'écrivait l'ambassadeur de France à Madrid : « Aussi le courrier qui a apporté la nouvelle de l'exécution des comtes d'Aiguemont et de Hornes est allé à l'Escurial. Ils se reconfortent ici, touchant la perte de Harenberg et des siens, que le comte de Meghen

vindicatif et impérieux qui l'avait envoyé. Tout paraissait soumis ou brisé. Mais bientôt le désespoir même ranima les courages, et le signal d'une résistance opiniâtre fut donné par ces deux provinces qu'enveloppaient l'Escaut, la Meuse et le Rhin, et qui, plongées dans la mer, étaient plus à l'abri des efforts du duc d'Albe et pouvaient opposer les hardis matelots de la Hollande et de la Zélande aux soldats espagnols. La prise de la Brielle et de Flessingue, en avril 1572, par ces héroïques rebelles, qu'on appela les *Gueux de mer*, amena le soulèvement d'un grand nombre d'autres villes, et fit éclater la fureur et l'impuissance du duc d'Albe, qui, après avoir saccagé Naarden et Harlem, vint échouer devant Alkmaër. Elle conduisit, dans la même année, à l'organisation indépendante et à la réformation religieuse de la Hollande et de la Zélande, devenues, sous le gouvernement du prince d'Orange, le noyau de la future république des Provinces-Unies. Telle fut l'issue de l'administration du duc d'Albe, rappelé des Pays-Bas, à la fin de 1573, sans avoir réussi, bien qu'il y fût investi d'une autorité sans limite, et qu'il y commandât une armée de cinquante-quatre mille hommes, dont l'emploi permanent était au-dessus des ressources financières de l'Espagne. Phi-

alloit poursuivant les ennemis pour avoir la revanche, dont ils espèrent avoir bonne nouvelle, mesme que le duc d'Albe doit marcher avec grandes forces au pays de Frise, où cela s'est fait et au regard des exécutez, ils ne sont regrettez ni plaints aucunement. » (25 juin 1568. Forquevaux à la royne (Catherine de Médicis). Ambassade de Forquevaulx, Bibl. roy., supp. fr., 225, t. I, p. 1363.)

lippe II lui donna pour successeur le grand commandeur de Castille, don Luis Requesens de Zuñiga, qui avait sagement administré le duché de Milan.

Requesens ne reçut pas les mêmes instructions que le duc d'Albe. Les rigueurs ayant échoué, Philippe II avait jugé nécessaire de recourir aux moyens de conciliation. Le nouveau gouverneur, après avoir un peu calmé par sa modération les quinze provinces soumises et avoir cherché vainement à se rendre maître des deux provinces insurgées, entra en négociation avec celles-ci, dans les conférences de Breda, ouvertes en mars 1575, à l'instigation de l'empereur Maximilien II. La Hollande et la Zélande, qui avaient combattu la tyrannie du roi d'Espagne sans contester encore sa souveraineté, offrirent de se soumettre à lui, s'il leur accordait le libre exercice de leurs croyances religieuses, et leur laissait pour gouverneur le prince d'Orange, avec pouvoir de confirmer tous les magistrats des villes et de convoquer à son gré les États provinciaux ; et s'il concédait au reste des Pays-Bas le départ des troupes espagnoles, la démolition des citadelles qu'elles appelaient des *nids de tyrans*, le renvoi des jésuites, la déposition des nouveaux évêques, l'abolition de l'inquisition, la suppression des placards, la liberté de conscience à défaut de la liberté de religion, et la réunion des États généraux.

De pareilles conditions ne pouvaient pas être acceptées par un prince aussi attaché à l'autorité royale et aussi dévoué à la foi catholique que l'était Phi-

lippe II. Cependant il ne fut pas éloigné de se relâcher sur la question d'autorité; mais il demeura inflexible sur le maintien exclusif du catholicisme. Il offrit de restituer les priviléges et les droits existant avant les troubles, d'annuler toutes les sentences de bannissement et de confiscation prononcées par le duc d'Albe, d'accorder à ceux qui ne voulaient pas vivre catholiquement dans les Pays-Bas la faculté d'en sortir, et le temps de vendre leurs biens, et il laissa espérer le renvoi des soldats espagnols et la convocation des États généraux, aussitôt que la paix serait faite. On était trop loin de compte pour s'entendre. Les conférences de Breda furent rompues. La force redevint le seul moyen de soumettre les deux provinces qui persistaient dans leur soulèvement. Requesens les attaqua du côté de la mer. Mais ses efforts, bien qu'habilement dirigés, ne purent triompher ni des obstacles des lieux, ni de la résistance opiniâtre des insurgés, et il mourut sans avoir rien fait, au printemps de 1576.

L'insurrection s'étendit alors de la Hollande et de la Zélande aux quinze autres provinces, en y prenant un caractère nouveau. Les soldats espagnols, qui s'étaient déjà mutinés du vivant de Requesens, parce que le payement de leur solde était arriéré de trente mois, se soulevèrent d'une manière plus grave après sa mort. Le défaut de paye causé par l'épuisement des finances de Philippe II et la faiblesse de l'autorité, exercée en l'absence d'un gouverneur par le conseil d'État de Bruxelles, les entraînèrent à d'intolérables

excès. Ils entrèrent de vive force dans Alost, saccagèrent Malines, livrèrent Anvers au pillage et traitèrent les quinze provinces en pays conquis.

Les Flamands et les Brabançons indignés s'unirent avec les Hollandais et les Zélandais, afin de se soustraire comme eux à une pareille oppression. Ils levèrent des troupes, firent prisonniers les membres du conseil d'État qui avaient participé à l'administration du duc d'Albe, et conclurent, le 8 novembre 1576, la *pacification de Gand*, par laquelle les dix-sept provinces se confédérèrent étroitement. Il fut convenu qu'il y aurait entre elles paix, amitié, libre commerce, qu'elles s'assisteraient mutuellement; qu'elles agiraient en commun pour chasser les soldats espagnols; qu'elles poursuivraient la convocation des États généraux; qu'en attendant les résolutions de cette assemblée nationale, l'exécution des *placards* serait suspendue, sans toutefois que l'ancienne religion cessât d'être maintenue dans les quinze provinces catholiques, et continuât d'être exclue des deux provinces protestantes; que les bannis rentreraient dans les premières, où ils recouvreraient leurs biens, et que les ecclésiastiques seraient reçus dans les secondes, où ils exerceraient librement leur culte comme avant les troubles.

Ce traité d'union, qui limitait, en le reconnaissant encore, le pouvoir du roi d'Espagne dans les Pays-Bas, rejetait de leur territoire toute armée étrangère, plaçait leur administration sous la sauvegarde des États généraux, rapprochait par un

commencement de tolérance les catholiques des protestants, sans permettre aux plus forts de proscrire ou d'expulser les plus faibles ; ce traité, conclu en grande partie d'après les propositions de Breda, était surtout l'œuvre du prince d'Orange, dont il consacrait l'ancienne autorité et agrandissait l'influence. Philippe II avait trouvé dans Guillaume de Nassau, auquel la profondeur cachée de ses desseins fit donner le surnom de Taciturne, le plus redoutable des adversaires. Aussi dissimulé que lui et plus entreprenant, d'un esprit pénétrant et réfléchi, d'un caractère froid et opiniâtre, d'une conduite savamment calculée, plein de prudence et d'ardeur, avisé, patient, actif, fécond en ressources, inaccessible au découragement, on l'avait vu se dérober aux violences du duc d'Albe, donner à ses compatriotes opprimés le signal de l'insurrection, lever des armées, reparaître après des défaites sur le champ de bataille, s'adresser aux protestants de tous les pays, chercher des protecteurs auprès de tous les princes étrangers, et, mettant à profit les excès des Espagnols ainsi que leurs fautes, provoquer, étendre, organiser la résistance des Pays-Bas. Depuis neuf ans en lutte avec son souverain, il agissait en révolté et conservait toujours le langage et les ménagements d'un sujet qui n'attendait que l'occasion d'être encore fidèle. Il aspirait à rétablir sa patrie dans le plein usage de ses droits, sous l'autorité restreinte de Philippe II, et, s'il n'y parvenait pas, à l'affranchir pour jamais de la domination es-

pagnole. Après avoir défendu un peuple opprimé, il pouvait constituer un État libre; car il avait les qualités audacieuses d'un chef de parti, et l'habileté prévoyante d'un fondateur.

C'est pour remédier à une situation aussi dangereuse que Philippe II fit choix de don Juan d'Autriche. Ce choix était excellent. Fils naturel de Charles-Quint, dont le souvenir était resté cher aux peuples de Flandre, il semblait très-propre à les apaiser ou à les soumettre. Il était précédé d'une grande renommée. Depuis plus de cinq ans il commandait la flotte espagnole dans la Méditerranée. Après avoir vaincu, en 1569, et dompté, en 1570, les Maures révoltés dans les montagnes de Grenade, il avait reçu la mission d'arrêter les progrès menaçants des Turcs. A la tête des forces combinées de l'Espagne et de l'Italie, il avait gagné sur eux la bataille de Lépante en 1571, et s'était rendu maitre, en 1573, de Tunis. Le souvenir de son père, l'éducation forte que lui avait donnée son précepteur Quixada, le rôle important qu'il avait été appelé à jouer dès sa plus tendre jeunesse, les habitudes guerrières qu'il avait contractées dans les camps, les succès éclatants qu'il avait obtenus, avaient développé dans cette nature ardente et généreuse des idées nobles, des sentiments magnanimes, des désirs impétueux et quelque chose d'aimable et d'héroïque. Il y avait en lui de l'imagination et du bon sens, de l'astuce et de la loyauté, et le dévouement n'excluait point l'ambition.

Don Juan voulait conquérir ou se faire accorder une souveraineté. Perez prétend qu'au lieu de démanteler Tunis, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu, il avait fortifié cette ville dans l'espoir qu'elle deviendrait la capitale du royaume dont il rêvait l'acquisition. Le pape Pie V s'était intéressé à son projet et l'avait recommandé à Philippe II. Mais ce prince, qui n'entendait faire servir la valeur de don Juan qu'à la grandeur de la monarchie espagnole, n'admit point une pareille prétention, tout en répondant au pape d'une manière gracieuse et en le remerciant de l'intérêt qu'il prenait à son frère. Il supposa en même temps que cette ambition était suggérée à don Juan par le secrétaire Juan de Soto, que Ruy Gomez avait placé auprès de lui dans la guerre contre les Maures de Grenade, qui l'avait accompagné dans ses expéditions maritimes de la Méditerranée, et dont les conseils furent alors réputés dangereux. Philippe II, pensant qu'il fallait soustraire don Juan à cette influence pernicieuse, nomma, à la place de Soto, Escovedo, qu'il croyait d'une fidélité plus sûre, et qui reçut, avant de partir pour l'Italie, la recommandation de diriger don Juan dans d'autres voies. Afin de ne pas mécontenter son frère en retirant tout à fait Soto d'auprès de lui, Philippe II l'y laissa avec la charge de payeur de l'armée[1].

Escovedo ne répondit pas à la confiance qui lui

[1] *Las Obras y Relaciones de Antonio Perez*. Genève, 1644, in-8°. — *Memorial*, segunda parte, p. 294-98.

avait été accordée. Il oublia bientôt les recommandations de Philippe II pour entrer dans les vues de don Juan, dont l'ambition, sans changer de nature, se porta vers un autre objet. Ne pouvant plus en effet prétendre au royaume de Tunis, que les Turcs avaient repris, il visait à se rendre maître de celui d'Angleterre[1], gouverné par une princesse que ses croyances devaient mettre au ban de l'Europe catholique. Ce projet, bien que peu sensé, était de nature à sourire à la cour de Rome, qui, ayant trouvé en don Juan un défenseur de la catholicité contre les Turcs, espérait tirer un grand parti de son courage et de son ambition contre les protestants. Depuis plusieurs années il était même question de le marier avec la reine d'Écosse, Marie Stuart, prisonnière au château de Sheffield, et dont le parti catholique soutenait les prétentions à la couronne d'Angleterre[2].

Aussi, lorsque ce jeune prince reçut, sur sa flotte, l'avis de sa nomination comme gouverneur des Pays-Bas, il crut l'occasion favorable de préparer l'exécution de son nouveau plan de conquête. Il entrevit les obstacles qu'il devait rencontrer en Flandre, mais il pensa que s'il parvenait à y rétablir l'autorité

[1] *Memorial*, segunda parte, p. 300.

[2] Labanoff, *Lettres, Instructions et Mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse*, Paris et Londres, 1845, in-8°. Lettre du 4 août 1574, t. IV, 201, 202; la lettre du 18 mars 1577, et celle du 12 juillet de la même année, *ibid.*, p 364 et 371. Voir aussi la lettre de Vargas à Philippe II et la réponse de celui ci à Vargas dans l'Appendix E.)

de Philippe II, il pourrait se servir des troupes espagnoles pour opérer l'invasion qu'il méditait.

Il envoya aussitôt son secrétaire Escovedo à Rome, afin d'obtenir l'appui du pape pour cette seconde entreprise. Le pape n'hésita point à le lui accorder, et il chargea son nonce à Madrid d'en entretenir Philippe II. Un jour donc le nonce, après avoir lu les dépêches de sa cour, alla trouver Antonio Perez et lui dit : « Qu'est-ce qu'un nommé Escoda? » Perez répondit que ce devait être le secrétaire Escovedo. « C'est cela même, répliqua le nonce; j'ai reçu une dépêche de Sa Sainteté avec un chiffrement dont la substance est que je fasse une démarche auprès du roi en la forme et de la manière que Juan de Escovedo me le demandera, afin que Sa Majesté tienne pour bon que l'expédition d'Angleterre s'exécute et que le seigneur don Juan soit accommodé de ce royaume[1]. »

Perez informa sur-le-champ Philippe II de ce qui se passait. La surprise de ce prince fut extrême. Son mécontentement ne le fut pas moins. Il jugea toutefois à propos de les dissimuler. C'était le moment où don Juan d'Autriche était arrivé à Madrid, avant de se rendre en Flandre, voulant connaître avec exactitude les intentions du roi son frère à l'égard des Pays-Bas et les moyens qui lui seraient accordés pour les remplir. Philippe ne jugea donc pas à propos de le décourager par la manifestation de ses dé-

[1] *Lettres, Instructions et Mémoires de la reine d'Écosse*, p. 300.

fiances ou par un refus. Il parut condescendre à ses désirs et permettre à don Juan, lorsqu'il aurait terminé l'affaire des Pays-Bas, de tenter l'entreprise d'Angleterre en se servant des troupes espagnoles, si les États généraux consentaient à leur embarquement[1]. Du reste, ce projet d'invasion, qui ne fut tenté qu'en 1588, n'était pas nouveau. Déjà, au commencement de 1571, l'Italien Ridolfi, secrètement accrédité par la reine d'Écosse auprès du duc d'Albe et du roi d'Espagne[2], s'était rendu à Madrid en passant par la Flandre, pour proposer à Philippe II de rétablir, de concert avec le pape, la religion catholique en Angleterre et de placer Marie Stuart sur le trône de ce pays. Philippe II avait adopté sans hésitation les propositions de Ridolfi, que le duc d'Albe lui fit abandonner comme chimériques[3]. En accédant au vœu de don Juan il revenait donc à une ancienne pensée qui plaisait à sa croyance et s'accordait avec sa politique

[1] *Mémorial*, p. 299, 300.

[2] Voir la lettre de Marie Stuart au duc d'Albe du 18 février 1571, et les instructions données par Marie Stuart à Ridolfi, envoyé vers le pape, le roi d'Espagne et le duc d'Albe. (Labanoff, *Lettres de Marie Stuart*, t. III, p. 190, 221.)

[3] Le roi écrivit, le 4 août, au duc d'Albe : « Estoy muy determinado y resuelto de proceder y asistir á esta causa haciendose de mi parte todo lo que en el mundo me fuere posible para la promover y ayudar. » (*Mem. de la R. Acad. de historia*, t. VII, p. 441.) Mais le duc d'Albe répondit à Philippe II, de Bruxelles, le 27 août 1571 : « Yo en ninguna manera del mundo osaria aventurar el negocio de V. M. sobre tan flaco, falso y engañoso fundamento, y sobre ninguno otro de los de alli se puede assegurar sino sobré haberles visto ejecutar las cosas que ofrescen. » (*Ibid.*, p. 446.)

Don Juan partit pour les Pays-Bas vers la fin d'octobre, expressément chargé par son frère d'y ramener la paix en faisant toutes les concessions qui seraient compatibles avec la reconnaissance de l'autorité royale et le maintien du catholicisme. Laissant à Madrid Escovedo, chargé de s'entendre avec le secrétaire d'État Perez et le trésorier Garnica[1], pour lui procurer l'argent nécessaire au payement des troupes et au succès de sa mission, il traversa la France sous un déguisement, et arriva le 4 novembre sur la frontière du Luxembourg[2]. Il trouva la situation encore empirée. Les dix-sept provinces, poussées à bout par les excès des troupes espagnoles, négociaient l'union de Gand, qu'elles signèrent quatre jours après son arrivée. L'habile auteur de cette union, le prince d'Orange, avait déjà rendu don Juan suspect aux États. Il leur avait écrit que le nouveau gouverneur ne valait pas mieux que le duc d'Albe[3], qu'il était envoyé pour les tromper et les

[1] « No he avisado a V. M. de lo que se es tratado las dos beces que nos abemos juntado con Garnica, Escobedo y yo, por hacerlo algo de momento, aunques de avisar algunas particularidades dello que se confiere. » (Ant. Perez au roi, ms. de la Haye, fol. 63 à 67.)

[2] « De mi jornada quiero decir lo poco que el tiempo me permite, remitiendo a otros de quienes se entenderá mas largo cual y como voy, que en sustencia es a Flandes por Francia con los disfraces que puedo llevar y que despues de dios han de salvarme. » (Del Pardo a 17 de octubre 1576. Don Juan a Garcia de Toledo, *Colecion de documentos ineditos*, Madrid, in-8°, t. III, 178.)

[3] « Je ne pense pas aussi pouvoir résoudre de mon passage ; parce que, estant assez adverti de ses desseings qui ne sont meilleurs que ceulx du duc d'Albe, je n'ai aucunement délibéré de me mettre en

diviser, le roi d'Espagne n'ayant plus le moyen ni l'espoir de les réduire par la force. Il leur conseillait de s'emparer de sa personne pour mettre fin à la guerre[1], ou tout au moins de ne pas le reconnaître avant qu'il eût fait sortir les soldats espagnols de leur territoire.

C'est ce dernier parti qu'ils adoptèrent. Durant plusieurs mois ils laissèrent don Juan sur la frontière, ne consentant à le recevoir que lorsqu'il aurait admis les bases de la pacification de Gand, ordonné la retraite des troupes, adhéré à la remise des citadelles construites par le duc d'Albe, et pourvu au rétablissement de tous les anciens droits des provinces. Don Juan traita avec leurs députés, qui se rendirent d'abord à Luxembourg puis à Namur, montra dans cette négociation beaucoup de douceur et de loyauté, mêlant l'adresse à la condescendance et défendant de son mieux les intérêts de son frère. Après six semaines de pourparlers inutiles, d'application fatigante, il écrivit le 21 décem-

lieu où il soit le plus fort. » (10 nov. 1576. Le prince d'Orange à la communauté de Bruxelles, *Arch. de la maison de Nassau*, publiées par M. Groen van Prinsterer. Leyde, 1841, in-8°, t. V, p. 508.)

[1] « L'advis dudit sieur prince seroit qu'il faudroit par tous moyens se tenir asseuré de sa personne. Car si nous pouvons une fois nous en asseurer, il est certain que sans aucune effusion de sang, sans dépence et foulle de peuple et autres maux infinis, que la guerre ameyne, nous mettons facilement avec l'ayde de Dieu fin à ceste guerre, car il est sans doute que le roy, veu lestime en laquelle il l'at, aymera mieux nous accorder nos justes requestes, laissant partir les Espagnols, que de le laisser en tel estat. » (*Avis du prince d'Orange aux États.* Novembre 1576. *Arch. de la maison de Nassau. Ibid.*, p. 496.)

bre à Perez pour lui redemander Escovedo, qui lui devenait plus que jamais nécessaire : « Je ne suis après tout qu'un homme, et je ne saurais suffire seul à tant de choses sans quelqu'un à qui me fier, et surtout quelqu'un comme Escovedo... Il est pourtant parfaitement vrai que je me couche à minuit et me lève à sept heures aux bougies, sans savoir de tout le jour si j'aurai un moment pour manger et donner au corps ce dont il ne peut se passer pour vivre. Aussi m'en coûte-t-il déjà trois fièvres... Je me désespère de me voir comme vendu ici avec si peu de monde et sans un *real*, sachant trop bien quelle lenteur on met là-bas à tout faire[1]. »

Escovedo n'était point resté inactif en Espagne. Il avait pressé Philippe II avec une ardeur extrême et même avec une rudesse inconsidérée de seconder son jeune maître. Dans l'emportement de son zèle, il avait remis au roi un écrit où il allait jusqu'à blâmer le *décousu* de sa politique[2]. Perez, qui s'intéressait de bonne foi à Escovedo dans ce moment,

[1] « Porque yo no puedo, siendo hombre umano, y no savré acudir solo a tanto sin tener hombre de quien confiar, mayormente persona tal... Si es verdad, como lo es sin duda, que me acuesto a las doce y me lebanto a las siete perpetuamente, con bela, sin saver en todo el dia si tendré ora segura para comer, y dar al cuerpo lo que es menester forçosso para la vida, y asi me cuesta ya tres calenturas... Desesperado estoy de verme entre esta gente bendido, y con tan poca, y sin un real, y saviendo el espacio con que alla se hace todo. » (21 déc. 1576, don Juan à Perez, ms. de la Haye, fol. 1, 4.)

[2] C'est ce dont Philippe II se plaint à Perez en disant : « Por que nunca que lo vi yo siendo tan *descosido* como lo dice. » (Billet du roi à Perez, ms. de la Haye, fol. 62, 63.)

avait cherché à le détourner d'une façon d'agir aussi téméraire et aussi dangereuse. « Pour l'amour de Dieu, lui avait-il dit, bien que vous soyez mon aîné, je vous engage à suivre mon conseil en ne marchant pas si vite, parce que, tout en croyant atteindre plus tôt le but, on fait de faux pas et on recule le moment de l'arrivée. D'ailleurs, les rois n'aiment pas à en entendre trop long, et, quoiqu'il faille leur parler toujours avec sincérité et les avertir de ce qui est bon ou mauvais pour leur politique, il convient pourtant de procéder avec mesure et prudence, de manière à ne pas dépasser la limite imposée par leur grandeur et le respect qui se doit à leur majesté. »

Philippe II avait appelé la lettre d'Escovedo un *papier sanglant* [1], et il s'en était plaint à Perez dans les termes d'un mécontentement profond : « En vérité, lui avait-il dit, il faut que ce soit là du fruit de l'Italie et de Flandre... Certes, s'il m'avait dit de vive voix ce qu'il m'a écrit, je ne sais si j'aurais pu me contenir sans altération visible [2]. » Perez était cependant parvenu à calmer sa colère. Excusant auprès de Philippe II l'humeur emportée et les vives exigences d'Escovedo, qu'il représenta comme pro-

[1] « Pero mas de aquello digo aqui que me a parecido de ymbiaros su carta para que veais quan sangrienta viene. » (Philippe II à Perez (juillet 1576), ms. de la Haye, fol. 62, 63.)

[2] « Que cierto me ha espantado, y deve de ser fruto de Ytalia o Flandes. » (*Ibid.*, 62, 63.) « Cierto que, si me dixera de palabra lo que me escrivió, no sé si pudiera contener sin descomponerme como lo hicé. » (Billet de Perez au roi, avec la réponse du roi à la marge. *Ibid.*, fol. 63, 67, et *Memorial*, 313.)

cédant d'un zèle *estimable*, il lui persuada de répondre sans dureté au secrétaire de don Juan, de peur de le rebuter[1]. Philippe II le fit, mais Escovedo devint l'objet de sa haine secrète[2]. Celui-ci avait quitté Madrid au commencement de décembre, et il arriva en Flandre peu de jours après le départ de la lettre dans laquelle don Juan le demandait à Perez d'une manière si instante.

La négociation avec les États avait fait peu de progrès. Don Juan avait accédé au départ de l'armée espagnole; mais cette armée ne pouvait pas partir sans être payée. Il s'agissait de savoir par qui elle le serait et quelle route elle devrait prendre. Don Juan n'avait pas d'argent, et les États ne voulaient pas en donner. Don Juan, dans l'intérêt de son entreprise, désirait que l'armée prît en partant la route de mer; les États, dans la crainte qu'elle ne s'emparât des îles de la Zélande, exigeaient qu'elle prît la route de terre. Le désaccord fut vif et prolongé. Don Juan, qui avait envoyé Escovedo auprès des troupes espagnoles pour les disposer au départ, offrit de se rendre lui-même au sein des États et d'exposer sa propre liberté, dans l'espoir de leur inspirer plus de confiance et de les rendre plus ac-

[1] « Veniendo a lo que Vuestra Magestad deve responder a Escobedo, me pareceria que Vuestra Magestad no deve escrebirle en ninguna palabra aspera, porque, siendo como yo lo creo con buen çelo lo quescrive, no se desfaborezca. » (Ant. Perez au roi, 25 juillet 1576. ms. de la Haye, fol. 63 à 67.)

[2] Le roi répond : « Hacedlo assi y me parece bien la rrepuesta. » (*Ibid.*)

commodants[1]. Mais les loyales intentions de don Juan ne furent point appréciées par les États, qui ne virent dans son insistance à l'égard de l'embarquement des troupes qu'un moyen détourné de s'opposer à leur départ. Ils persistèrent dans leur refus, auquel ils étaient poussés par les soupçons du prince d'Orange et par les inquiétudes de l'ambassadeur d'Angleterre. Ce dernier avait eu à ce sujet une explication avec don Juan lui-même, qui écrivit à Philippe II : « Un ambassadeur d'Angleterre m'est venu visiter, et m'a exprimé de la part de sa reine de grandes craintes que nos troupes ne partissent par mer. Il en est venu jusqu'à me dire que le but du voyage par mer était de délivrer la reine Marie[2]. » Don Juan l'avait pleinement rassuré en lui faisant croire que le roi d'Espagne n'avait d'autre intention que d'envoyer les vaisseaux montés par ses troupes dans la Méditerranée pour y combattre la flotte turque. Il avait ajouté en riant que, si les affaires des Pays-Bas s'arrangeaient, comme il y comptait bien, il irait privément baiser les mains de la reine sa maîtresse[3]. — Ce propos

[1] Voir cette curieuse négociation avec les troupes espagnoles et avec les États dans la lettre de don Juan au roi, du 2 janvier 1577. (Appendix B.)

[2] « Grandes temores muestra un embajador de Ynglaterra, que a venido a visitarme de parte de la reyna, de que la gente aya de hir por mar, y a llegado a decirme que la causa de hir por mar es por librar à la rreyna Maria. » (2 janv. 1577. Don Juan au roi, ms. de la Haye, fol. 4, 12.)

[3] « Que si las cosas de aqui tomasen asiento como esperava, hiria pribadamente a besarle las manos. » (*Ibid.*)

indiscret et ironique choqua la prudence de Philippe II, qui mit en marge de la lettre de don Juan : « C'était en dire beaucoup[1]. »

Les dix-sept provinces, ne pouvant point s'entendre avec don Juan, fortifièrent, le 9 janvier 1577, la pacification de Gand par l'*Union de Bruxelles*. Elles déclarèrent, dans ce nouvel acte de confédération, qu'elles emploieraient conseil, argent, biens, vies même, pour soustraire leur patrie à la tyrannie et à l'oppression des Espagnols, et enjoignirent à tous leurs habitants de concourir à ce but national sous peine de trahison, d'infamie, de lâcheté et de confiscation. De part et d'autre les dispositions redevinrent hostiles, et l'on prit une attitude menaçante. Cependant, comme Philippe II ne voulait pas la guerre et que les États la craignaient, les conférences se rouvrirent, sous la médiation des députés de l'Empereur, et à la fin don Juan consentit à ce que les troupes espagnoles se rendissent par terre des Pays-Bas en Italie, tandis que les États se décidèrent à fournir l'argent qui devait faciliter leur départ. L'accord fut alors conclu sur les bases de la pacification de Gand. Cet accord, connu sous le nom d'*édit perpétuel*, fut signé le 12 février 1577 par don Juan, qu'il réduisit à une sorte de désespoir en lui enlevant le moyen d'entreprendre la conquête qu'il avait rêvée. Aussi écrivit-il à Perez, le 16 février, veille du jour où les États généraux signèrent

[1] « *De mano de Su Magestad :* Mucho decir fue esto. » Ms. de la Haye, fol. 4, 12.)

à leur tour et publièrent l'édit perpétuel dans Bruxelles :

« Ah! seigneur Antonio, qu'il est vrai que je suis un malheureux et un homme perdu par l'abandon d'un projet si longtemps médité et si bien ménagé, puisqu'il ne me reste plus, au moment d'en commencer l'exécution avec ces troupes-ci, qu'à choisir ou de les renvoyer par terre ou d'en venir à une rupture avec les États et d'enfreindre la volonté connue de Sa Majesté! Ce dernier parti, ni la conscience, ni le devoir, ni le temps, ne me permettent de le prendre. Il me faut donc me résigner au premier, qui renverse tout notre plan. Je ne sais plus à quoi penser, si ce n'est à me retirer dans quelque ermitage... Ce qu'il y a de sûr, c'est que je suis si consterné de ce coup, que je passe de longues heures à y réfléchir, sans savoir qu'imaginer... Je ne suis pas moins inutile ici que j'aurais pu, dans d'autres temps, y bien servir par ma présence..... j'y vois les choses arrangées de telle manière, qu'en me fiant à ce qui m'entoure je risque de donner de moi une mauvaise idée et de faire craindre de très-mauvais résultats, parce que je ne suis pas fait pour ces gens-ci et que ces gens-ci ne sont pas faits pour moi. Bien loin de là, dans les rapports que nous avons eus ensemble, nous nous sommes cent fois rencontrés en telle opposition, que nous ne pouvons en aucune façon en venir à être sur rien du même avis. Je dis donc résolûment que, plutôt que de demeurer ici au delà du temps nécessaire au

choix d'une autre personne, il n'y aura pas de parti que je ne prenne, jusqu'à celui de laisser tout là et d'arriver là-bas quand on m'y attendra le moins, dussé-je en être châtié jusqu'au sang, dussé-je, seigneur Antonio, en compromettant le service du roi, causer ma perte et me faire exécuter moi-même en exemple pour un si grand dommage. Soyez sûr qu'il n'y aura là rien de pire que de désoler un sujet si soumis et qu'on avait sous la main en l'exilant où l'a voulu son maître[1]. »

Don Juan disait que la main d'une femme vau-

[1] « A, señor Antonio, y cuan cierto es de mi disgracia y desdicha la quiebra de nuestro designio, tras muy trabaxado y bien guiado que se tenia, pues no consistia en mas efeto d'encomençarle con esta gente que, o a de salir por tierra, o benirse forçadamente a rrotura tan contra voluntad, como save, de Su Magestad. Lo postrero ni la conciencia, ni el deber, ni el tiempo, me lo permite, y asi, como digo, es fuerça venir en lo primero *para ruyna de nuestra traça; pues no sé en que pensar sino en una hermita...* es cierto questoy tan lastimado deste golpe que llego artos ratos a imaginar en esto... Soy aora no menos inutil para lo de aqui que fuera otro tiempo probechossa mi presencia, y berme ques esto de manera que, aviendo de creer siempre a los presentes, llegaria a dar de mi muy mala cuenta y muy mal abentunada porque de ningun modo soy para entre estas gentes y mucho menos son ellas para mi. Muy fuera desto, y que en los tratos que avemos tenido que nos avemos encontrado muchas veces de suerte y de manera que en ninguna manera somos ni podemos ser para en uno. Digo rresolutamente que, antes de quedar aca mas de lo ques menester para que en el entretanto se probea persona, *no abrá rresolucion que no tome, hasta dexar lo todo y ser alla quando menos se cataren, aunque piense ser castigado a sangre, y, señor Antonio, juntar la destruycion en el servicio del Rey con la mia y acerme a mi executar exemplo deste daño... por cierto no demas que de mal acavar un sugeto tan obediente y puesto a la mano, como se ha visto, para arrojarle adonde a querido el dueño.* » (16 février 1577. Don Juan à Ant. Perez. Ms. de la Haye, fol. 16, 18.).

drait mieux que celle d'un homme pour gouverner, dans le moment, cette population indocile, et il proposait, ou l'impératrice, que désiraient les États, ou la duchesse de Parme, qui avait laissé de bons souvenirs parmi eux [1]. Il demandait l'autorisation de sortir des Pays-Bas avec les troupes espagnoles, et d'aller assister Henri III, qui, au printemps de 1577, était en guerre contre les huguenots de France. « Vous verrez, écrivait en même temps Escovedo à Perez, que le prince propose, dans la lettre au roi, que les troupes que l'on fait sortir d'ici aillent au secours du roi de France, dans l'extrémité où le réduisent aujourd'hui les hérétiques, et que le profit qu'on en peut tirer est d'effacer et de racheter le déshonneur qui résulte de l'expulsion des Espagnols… Ce parti servira en même temps de frein à ces ivrognes-ci ; car il est sûr qu'ils nous craindront aussi fort, à nous voir en France, que si nous étions ici, et nous pourrions en venir par là à nous embarquer plus tard et à poursuivre notre projet en dédommagement d'une humiliation qui est d'un si grand préjudice. Si le prince propose là quelque chose de singulier, ne vous en étonnez pas, quand il est sous le coup qui lui a bouleversé l'esprit….. On dira : Don Juan d'Autriche est allé au secours du roi de France, restaurer son royaume avec six mille fantassins et deux mille cavaliers. Nous y irons en simples aventuriers, et il se réjouira mille fois plus

[1] Ms. de la Haye, fol. 16, 18.

d'y servir de cette manière que de gouverner cette race perverse[1]. »

Ce projet, destiné uniquement à cacher un échec et à couvrir une retraite, n'était pas le seul. Don Juan et Escovedo en conçurent un autre. Obligés de renoncer à la conquête de l'Angleterre, ils rêvèrent la possession du pouvoir en Espagne. De quelle façon? Le voici : dans une lettre du 3 février 1577, Escovedo annonçait à Perez que le prince, maintenant désespéré, n'avait plus pour but et pour ambition qu'un *fauteuil sous un dais*, ce qui devait l'assimiler à un infant[2]. Don Juan voulait l'obtenir pour

[1] « Verá Vuestra Merced por la carta de Su Magestad, como propone questa gente, que se saca, fuese a socorrer al rey de Francia en la necessidad que aora van poniendole los herejes y quel fin que se lleva es derramar y remendar esta deshonrra que se sigue de sacar los Españoles y la demas gente, porque se diga en la ystoria, si quiera, que fue a socorrer a Francia en una tan gran necessidad como esta, tocando en rreligion, y tambien serbirá esto de rrefrenar estos borrachos. Porques cierto questando en Francia les temeran como si estuviesen aqui; de tal manera podriamos darnos despues a embarcarnos *y ayudarnos en la traça, que seria rremate desta desautoridad y gran daño. Si propusiere alguna cossa desbaratado, no se marabille Vuestra Merced, que ha desbaratado el entendimiento este golpe, y boy deseando, y Su Alteça muere por ello, de salir de aqui antes que entremos : que haremos despues dentrados? Y para esto tomaremos de muy buena gaña hir con esta gente, si ba a Francia, porque, si biene en numero, no es para tanto general : la causa es muy onrrada para que se diga : fue don Joan de Austria á socorrer al rey de Francia y restaurar su reyno, y estirpar los herejes del, con seis mil infantes y dos mill cavallos; hiremos como abentureros y se holgará mas de servir en esto que no en govierno de tan ruin gente.* » (7 févr. 1577. Escovedo à Perez, ms. de la Haye, fol. 12, 16.)

[2] « Vuestra Merced se prebenga y crea que silla y cortina es su intento y apetito. » (Ms. La Haye, 12, 16, et *Memorial*, p. 308.)

entrer dans les conseils d'Espagne, y fortifier le parti du marquis de los Velez, du cardinal Quiroga, de Perez, et, d'accord avec ce parti, conduire les affaires de la monarchie. Aussi Escovedo ajoutait quatre jours après, dans une lettre adressée à Perez le 7 février : « Si vous pouvez nous rappeler en cour, sachez bien que nous en sommes venus à trouver que c'est ce qu'il y a de mieux à faire, et que nous nous y rendrons disposés à agir. Vous, pour ce qui vous concerne, veillez à obtenir ce résultat, et soyez sûr que, si vous parvenez à grouper à la cour Son Altesse, los Velez, Sesa[1], avec Antonio et Juan pour acolytes, notre avis ne pourra manquer de prévaloir dans le conseil. Ce plan ménagé de loin, en y associant qui on pourra regarder comme un bon soutien, réussira, n'en ayez aucun doute. Dans les bonnes occasions que vous et Velez aurez de déplorer le trop de travail du roi et de reconnaître la nécessité de veiller à sa santé, d'où dépend le salut de la chrétienté, j'irais jusqu'à dire, sans plus de détour, que, par cette raison et attendu l'extrême jeunesse du prince son fils, il serait bon qu'il eût à qui faire porter le fardeau, et qu'après avoir apprécié la sagacité, la prudence et la fidélité que Son Altesse a déployées dans ces affaires-ci, il semble qu'il est le personnage à qui ce poste revient, et celui que, comme dit l'Écriture, Dieu a voulu, en récompense

[1] Le duc de Sesa était l'un des membres les plus influents du conseil de la guerre.

5

de la piété du roi, lui donner pour bâton de vieillesse[1]. »

Escovedo insistait auprès de Perez pour faire agréer au roi le départ de don Juan, de peur qu'il ne succombât à quelque grave maladie que faisaient redouter sa constitution délicate et l'état d'exaltation où l'avait jeté la ruine de ses espérances. « Je tremble, disait-il, qu'il ne nous laisse ici-bas à notre bonne étoile, ou plutôt à notre mauvaise..... Si ce malheur nous arrivait, adieu la cour, adieu le monde; il y a des montagnes autour de Saint-Sébastien et de Santander. C'est là que je veux m'aller mettre, plutôt au milieu des bêtes fauves que parmi les courtisans. Soutenons donc et conservons celui qui nous conserve, et plaçons-le où il pourra trouver satisfaction[2]. »

[1] « ... Vuestra Merced nos puede acer cortesanos. Sepa que hemos llegado a conocer que esto es lo que ace al caso y que andaremos vestidos largos. Vuestra Merced, por lo que le ba, se desbele en encaminarlo; que si acierta a estar ay Su Alteça y el de los Belez y Sesa, y por acolytos Antonio y Joan, crea cierto que baldra nuestro parecer en el consejo, y esta platica tomada de lexos, y prebenido della a quien estuviere cierto que ayudara, saldra sin duda. Yo, sin mas pensar, diria, en la buenas ocasiones que V. M. y Belez ternan, cerca del dolerse del trabajo de Su Magestad y cuanta necesidad ay de mirar por su salud, pues depende della cristiandad, que para esto, ya quel principe Nuestro Señor es nino, conbendria que tuviese con quien descargar, que aviendo visto que con sagacidad, prudencia, y cordura Su Alteça se a gobernado en estos negocios, parece ques sugeto en quien cave este lugar y que, como dice la Escritura, fue Dios servido, por su cristiandad, de darsele por baculo de su bexes. » (7 février 1577. Escovedo à Perez, ms. de la Haye, fol. 12 à 16.)

[2] « Que, lo temo, ha de dexarnos hir a buenas noches, facilmente digo a malas... y si nuestra desventura fuere tal, adios corte, adios

Don Juan adressait les mêmes désirs à Perez. Il le priait de les communiquer au marquis de los Velez dans la mesure qu'il jugerait convenable, afin que le marquis contribuât de son côté à leur concilier la faveur du roi. « Il me rendra, disait-il avec effusion, un des plus signalés services qui se puissent recevoir d'un ami, car ce service me sauvera infailliblement du danger de risquer une désobéissance pour échapper à une infamie[1]. » Il revenait à la charge quelques semaines après avec un redoublement d'ardeur. Au moment même où il faisait défiler les troupes, des villes qu'elles occupaient, sur Maestricht, qui devait leur servir de lieu de concentration et de point de départ pour l'Italie, il écrivait le 1er mars à Perez, qu'il autorisait à modifier ses dépêches officielles au roi, s'il en trouvait[2] le langage trop vif : « Mettez toujours en première ligne de me tirer d'ici. Sur ce point, il y va pour moi de la vie, de l'honneur, du salut de mon âme. Car, pour

mundo. Que Montes ay cerca de Sansevastian y Santander y ally quiero estar mas entre los animales que no entre los de la corte. Ayudemos nos pues conservamos al que nos conserva y llebemosle donde se llevase el contentamiento. » (Ms. de la Haye, fol. 12 à 16.)

[1] « Aciendome a mi una de las mayores buenas obras que de amigos puedo recevir ; pues me libraran cierto de yncurir en lo de inobediencia por no pasar por casso de ynfamia. » (16 févr. 1577. Don Juan à Perez, ms. de la Haye, fol. 16, 18, et *Memorial*, p. 307.)

[2] « Diré en este papel a parte, por si fuere ese otro para veerlo de Su Magestad que si en el huviere algo crudo que pues ba en cifra lo saque segun viere convenir, alargando, quitando y mudando al fin lo que le paresca.» (1er mars 1577. Don Juan à Perez, ms. de la Haye, fol. 18, 19.)

la vie et l'honneur, je les perdrai certainement en cas de retard, et avec eux les services passés et à venir, et l'âme, quand ce ne serait que par désespoir, courra également de grands risques... Qu'on me croie et qu'on exécute sur-le-champ ce que je demande en toute sincérité. Faites-y donc tous vos efforts, seigneur Antonio, et envoyez-moi des nouvelles qui me donnent à vous *in æternum*, si je puis jamais être à vous plus que je ne le suis. Je me joindrai à Velez et à Quiroga, non-seulement pour vous soutenir, mais pour attaquer nos ennemis, car je regarderai comme tel quiconque le sera d'un ami tel que vous[1]. »

De quelle manière furent alors jugées et prises à Madrid ces pensées de don Juan, qu'inspiraient une position fausse, une imagination malade, une ambition inquiète, mais qui n'avaient certainement rien de factieux? Perez va nous l'apprendre lui-même. Jouissant de la confiance de Philippe II, auquel il ne cachait rien, il avait consenti à correspondre avec don Juan et Escovedo, dont il était le confident et l'ami, à entrer dans leurs vues, à paraître les favoriser auprès du roi, à s'exprimer même très-libre-

[1] « Presuponiendo en lo principal, ques lo del sacarme de aqui, que en hacerlo me ba la vida y onrra y alma, porque las dos primeras partes perderé cierto si tarda, y con ellas lo servido y por servir, y la tercera, de puro desesperado hirá a gran riesgo. Creame... y, despues executar luego lo que tan de beras pido, esfuercelo, señor Antonio, y aviseme con propio, embiandome nuebas tales que para *yn æternum* me haga suio, si mas que soy lo puedo ser. » (1er mars 1577. Juan à Perez, ms. de la Haye, fol. 18, 19.)

ment sur le compte de celui-ci, afin de leur inspirer plus d'abandon et de livrer ensuite leurs secrets. Il remplit ce rôle odieux, ainsi qu'il le raconte lui-même dans son *Memorial,* avec un dévouement effronté. En communiquant à Philippe II tout ce qu'il recevait de Flandre et tout ce qu'il y écrivait lui-même, il se vante et s'absout de ce manége déloyal : « Sire, dit-il, c'est ainsi qu'il faut écouter et répondre pour le bien de votre service. On les tient mieux par là au bout de l'épée; on en fait mieux ce qui convient avant tout au bien de vos affaires... Mais que Votre Majesté prenne bien ses précautions pour lire ces papiers, car, si mon artifice se découvre, je ne lui serai plus bon à rien et je devrai quitter le jeu. Au surplus, je sais très-bien que pour mon devoir et ma conscience je ne fais en tout ceci que ce que je dois, et je n'ai pas besoin d'une autre théologie que la mienne pour le comprendre[1]. » Le roi répond : « Croyez, en tout, à ma circonspection. Ma théologie entend la chose tout comme la vôtre, et trouve que non-seulement vous faites ce que vous devez, mais que vous auriez manqué à Dieu et aux

[1] « Señor, es menester escrivir y oir de aquella manera, para su servicio, porque asi se meten por la espada, y el hombre encamina mejor lo que conbiene para el negocio de Vuestra Magestad principalmente... Pero Vuestra Magestad mire como lee estos papeles, que si se me descubre el artificio, no le podré servir, y yo auré menester alçar del juego. Que por lo demas bien sé, que para my dever y consciencia ago lo que devo en esto, y no he menester mas theologia que la mia para alcançarlo. » (Ms. de la Haye, fol. 56, v°, et *Memorial,* p. 310, 311.)

hommes, si vous ne l'aviez fait ainsi, afin de m'éclairer aussi complétement qu'il le faut contre les tromperies humaines et sur des choses de ce monde dont je suis véritablement épouvanté[1]. »

Philippe II ne voulut condescendre à aucun des désirs exprimés par son frère depuis l'abandon de l'entreprise d'Angleterre, et Perez, après s'être concerté avec lui, écrivit à don Juan : « Bien que je désirasse infiniment envoyer à Votre Altesse l'ordre qu'elle attend pour la rappeler du lieu où elle est... ni notre ami los Velez ni Quiroga... n'ont pensé qu'on pût en aucune manière mettre présentement cette affaire sur le tapis, à moins qu'on ne veuille perdre tout et exposer les États à un péril manifeste... J'ai eu beau jeter dès aujourd'hui en avant quelques-unes des raisons que Votre Altesse et Escovedo m'avez écrites, afin de tâcher de faire agréer ce que je souhaite, elles n'ont pas été accueillies, parce que Sa Majesté est persuadée tout en sens contraire. Elle croit que si les États peuvent être réduits et ramenés à leur bonne situation d'autrefois, ce doit être par la main de Votre Altesse; et, de mon côté, je vois Sa Majesté entendre si décidément les choses de cette manière, que je n'ai pas cru devoir

[1] « ..... Y cred que traygo en todo buen recato, y segun mi theologia yo entiendo lo mismo que vos, que no solamente haceis lo que deveis, mas que no lo hariades para con Dios ni para con el mundo, si no lo hiciessedes assy, y para que yo este bien alumbrado de todo que es bien menester segun los enrredamentos del mundo y de sus cosas, que cierto me tienen espantado. » (Ms. de la Haye, fol. 56 v°, et *Memorial*, p. 310, 311.)

insister assez vivement pour me rendre suspect. Car, bien que le roi me tienne pour fort attaché à Votre Altesse, il faut qu'il ait souvent lieu de croire et de penser que tout ce qu'on lui dit est pour son service ; parce que, s'il en était autrement, nous marcherions à notre perte, comme je l'écris à Escovedo, et je serais peu en état d'être utile à Votre Altesse[1]. »

Il engageait don Juan à rester dans les Pays-Bas pour y achever l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Il le détournait du projet d'envoyer au roi de France les troupes que ce roi n'avait pas demandées et de se placer à la tête d'une expédition peu digne d'un personnage comme lui. Dans sa réponse à Escovedo, du 7 avril, il disait : « Je me suis époumoné, l'autre jour, à dire au roi du bien de Son Altesse, à

[1] « Y aunque yo quisiera ynfinito enbiar a Vuestra Alteça la rresolucion que desea acerca de su salida de ay, a nuestro amigo el marques de los Belez ni a Quiroga... no les ha parecido que en ninguna manera se puede tratar por aora desto, sino es queriendo que se perdiesse todo, y lo que Vuestra Alteça ha gañado hasta aora, y que se pusiesen los Estados en manifiesto peligro. Y aunque yo todabia hé antepuesto algunas rraçones de las que Vuestra Alteça y Escobedo me an escrito para persuadir lo que desseo, no me an sido admitidas, porque a Su Magestad le parece muy al contrario y que, si esos estados se an de poner y rreducir a su buen estado antiguo, a de ser por mano de Vuestra Alteça, y viendo que Su Magestad entiende esta materia con tanta rresolucion desta manera, no me ha parecido apretarle tanto que me tuviesse por sospechoso, por que, aunque me tenga por muy de Vuestra Alteça, algunas beces crea y piense que todo lo que se dice es principalmente por su servicio, porque, si no se biciese esto, hiriamos, perdidos como lo escrevo a Escobedo, y podria yo acer poco servicio a Vuestra Alteça. » (Perez à don Juan. ms. de la Haye, fol. 20 à 24 v°.)

lui montrer tout le secours qu'il peut recevoir d'un tel frère, d'un frère déjà mûr, expérimenté, éprouvé, de la société et de l'activité duquel il peut dès à présent tirer plus de profit et de soulagement que de personne autre, et chez qui, qu'on me le pardonne et qu'on me croie, il a trouvé autant de fidélité, de soumission et de désintéressement qu'il en retrouvera jamais autre part. J'ai couru de ce train le mieux que j'ai su le faire. Le roi m'a répondu que je parlais à merveille à cet égard, qu'il se fiait entièrement à son frère, et qu'il en attendait grand soulagement, mais que je voyais en quel état se trouvaient les affaires de Flandre; que c'était les mettre toutes en péril que de permettre au prince de les abandonner; que pour le présent c'était impossible; qu'il appréciait les conseils que je lui donnais, et qu'il en tenait compte; mais que, ne pouvant de sa personne concourir à ce qui se fait là-bas ni aux affaires du dehors, l'aide et le secours qu'il doit principalement tirer de son frère consistent à le charger d'être où il ne peut être lui-même. Je n'ai pas voulu faire un pas de plus dans le moment sur ce point. Il faudra y revenir plus d'une fois en avançant peu à peu, et non en frappant de grands coups, de peur de tout briser[1]. »

[1] « Que me arroxe este otro dia el agua diciendole mil bienes de Su Alteça, lo mucho que vale, el gran descanso que ha de tener con este hermano, y ques hermano, y ombre ya hecho y esperimentado y probado, y de cuyo trabaxo y compañia puede començar luego a sacar mas fruto y descansso que de otras, de mas que a ninguno tiene tanta obligacion, que me perdonassen y me creyessen, de tal fidelidad ni

Afin d'entretenir la confiance d'Escovedo et de contenir son ardeur, Perez ajoutait, en parlant du roi avec un défaut de respect et un sentiment de crainte qui devaient à la fois choquer et satisfaire ce prince auquel il soumettait ses réponses : « Plaise à Dieu qu'un jour vous et moi occupions les places de Velez et de Sesa! Mais gardons-nous de montrer jamais à cet homme-ci (Philippe II) que nous le désirions. Ce serait le moyen de n'y jamais parvenir. Le chemin pour y arriver est de lui persuader que les choses se font à son gré à lui, et non au gré de Son Altesse; que nous, qui sommes ses serviteurs, nous les lui conseillons comme bonnes pour son service. Que le prince nous y aide donc, en ne faisant autre chose que servir son frère et lui obéir comme il le fait, afin de lui montrer en tout, ce dont nous l'assurons, que le prince n'a d'autre volonté que la sienne. Ainsi donc, seigneur Escovedo, que Dieu nous garde de votre venue ici, car elle nous per-

de tal obediencia, ni tal linpieça de animo que no lo hallará jamas. Y por aqui corri lo mexor que supé. Rrespondiò-me que yo lo decia muy bien todo y que de su hermano acia el toda confiança y esperava el mucho descansso, y que las cosas de Flandes yo veia el estado en questavan, y que seria aventurarlo todo dexando el señor don Joan aquello, que no es bien acerlo por aora, y que lo demas que yo le advertia me lo agradecia y era de consideracion, y que ya que por su persona no podia asistir á lo de alli y á las cosas de fuera, el principal descansso, y ayuda que de su hermano a de tener es encomendarle aquello en quel no pueda estar presente; y no quissé passar de aqui, pues es materia para mas de una bez y en que se deve hir lavrando poco á poco y no á grandes golpes por que no quebremos. » (7 avri l1577. Perez à Escovedo, ms. de la Haye, fol. 27 à 32 v°.)

drait. Je vous ai déjà dit combien nos amis sont en petit nombre. Vous le savez bien. Vous savez aussi combien la nature du frère est une nature dangereuse. » Le roi avait mis en marge de cette partie de la minute de sa lettre : « Cet article est bien ainsi, et tout ce que vous y dites est bon[1]. »

Tout en se refusant à rappeler don Juan des Pays-Bas et à lui permettre de marcher au secours de Henri III avec les troupes espagnoles, Philippe II lui faisait annoncer par Perez qu'il ne le laisserait pas éternellement en Flandre[2]. Il lui donnait l'espoir de reprendre le projet sur l'Angleterre, pour l'exécution duquel don Juan s'était adressé de nouveau à la cour de Rome. Philippe II avait été instruit de ses

[1] « Placerá á Dios que algun dia sea, pero no lo mostremos á esto ombre jamas que lo deseamos porque nunca lo beremos, y el camino para vencerle a de sser que entienda que sucede como el dessea y no Su Alteça, sino que nos, los suyos, se lo aconsexamos como cossa de su servicio, y quel ayude con solo servir á su hermano, y obedecerle como lo ace, y que bea en todo lo que certificamos, que no tiene voluntad sino la suia, y asi, señor Escobedo, de venirse Vuestra Merced aca nos guarde Dios que seriamos perdidos, y ya le hé dicho los pocos amigos que tenemos, y Vuestra Merced lo save bien, y quel estado del hermano, sin dar occasion, es peligroso y mucho, y la dará notable su venida ; mire Vuestra Merced y mire Su Alteça bien en esto ques de mucha ymportancia : buelbo á decir á Vuestra Merced lo mire mucho, y que no lo haga sin orden del Rey y me crea. » (7 avril 1577, Perez à Escovedo, ms. de la Haye, fol. 27 à 32 v°.) « *De mano de Su Magestad :* Este capitulo ba muy bien assi y lo que decis en el tambien. » (*Ibid.*)

[2] « Mirad si es tiempo decirle algo de los Flandes y que no piense que se casa con ellos porque aquellos no an de ser sino por el tiempo que alli estuviere ; escrevis se lo, si os parece. » (Apostille du roi dans la minute d'une lettre de Perez à don Juan, ms. de la Haye, fol. 20, 24.)

démarches par le nonce lui-même. Il avait appris que le pape destinait à cette expédition plus de six mille hommes et cent cinquante mille ducats[1]. Don Juan se soumit avec docilité aux ordres de son frère, se résignant à rester dans les Pays-Bas. « Je fais face à mes peines, écrivit-il à Perez, et je prendrai patience jusqu'à meilleure conjoncture. Je ne suis pas assez ingrat pour méconnaître en rien la volonté du roi. Aussi marcherai-je dans la route qu'il juge à propos de nous faire suivre[2]. » C'est ce que confirmait Escovedo en disant que « Don Juan, ce chevalier si plein d'honneur et si jaloux d'accomplir son devoir, ferait, sans songer à son rappel, tout ce qui conviendrait au service du roi et à sa volonté[3]. »

En effet, il exécuta de point en point l'édit perpétuel que Philippe II avait ratifié le 7 avril. Il remit aux seigneurs flamands les citadelles évacuées par les troupes espagnoles, qui partirent le 21 avril de Maestricht, en prenant la route du Luxembourg et de la Franche-Comté. Bien qu'il ne crût point à la durée de la paix, ainsi qu'il l'exprimait dans des lettres qui furent interceptées et que les États con-

[1] Voir sur cette reprise du projet l'Appendix C.

[2] « Con todo esto rresisto y ago cara al trabaxo y terné paciencia para esperar mexor conjuntura... no soy tan desconocido ni los favores y mercedes hechas á mi y á otros por mi rrespeto lo dan á ber, que salga de su volundad en nada; con todo esto he menester que caminemos por do Su Magestad es servido que bamos. » (26 mars 1577. Don Juan à Perez, ms. de la Haye, fol. 32, 34.)

[3] « Y es tan onrado caballero y tan puesto en cumplir lo que deve á quien es... porque será esta como y quando convenga al servicio de Su Magestad. » (29 mai 1577. *Ibid.*, fol. 33 à 37.)

nurent plus tard, il se mit entre les mains de ces derniers avec résolution plus qu'avec confiance. Il fit le 2 mai son entrée solennelle dans Bruxelles et fut reçu, le 4, gouverneur général. Il voulut alors tirer parti de ses concessions pour soumettre la Hollande et la Zélande, qui se maintenaient depuis cinq ans dans un complet état d'indépendance. Il leur demanda, aux termes de l'édit perpétuel, d'obéir désormais à l'autorité royale et de restaurer sur leur territoire le culte catholique. Comme elles s'y refusèrent sous divers prétextes, il somma les quinze autres provinces de les y contraindre par la force; mais il rencontra également de ce côté une invincible résistance. Les provinces récemment revenues à l'obéissance rejetèrent tout projet d'attaque contre les provinces restées dissidentes, et, tandis que don Juan ne parvint point à l'aide des catholiques à renverser le pouvoir du prince d'Orange en Hollande et en Zélande, le prince d'Orange, secondé par ses nombreux et hardis partisans en Brabant et en Flandre, y rendit bientôt la situation de don Juan intolérable.

Ce jeune prince, sans armée, sans autorité, sans influence, resté suspect, devenu de plus en plus défiant, fut poussé, par d'indignes traitements, à des résolutions extrêmes. On publia des libelles contre lui. Ses serviteurs furent maltraités par le peuple de Bruxelles, qui dispersa même sa garde. On conspira contre sa personne. Les offenses dont il était l'objet, les complots auxquels il était en butte, le déci-

dèrent, dans l'intérêt de sa sûreté et de l'honneur compromis de son frère, à se retirer dans une place forte et à se préparer à la guerre. Il traita en secret avec les troupes allemandes qui, faute d'avoir été payées de ce qui leur était dû, n'avaient pas encore quitté les Pays-Bas, où elles occupaient plusieurs villes, et il songea à s'emparer inopinément du château de Namur. Avant d'exécuter ce coup de main, il envoya Escovedo en Espagne afin de faire connaître ses dangers et ses besoins à Philippe II, auquel il avait déjà demandé de rappeler les troupes espagnoles parties depuis peu pour l'Italie. « Force est bien, avait-il dit, qu'elles reviennent et que Votre Majesté n'en ait aucun regret. Quand ces gens-ci se rendent coupables à ce point et n'attachent aucun prix à la grâce que Votre Majesté leur fait, la guerre doit devenir tout autre que ce qu'elle a été jusqu'à présent. Il faut qu'elle se fasse avec leur propre argent, sans y employer celui des autres royaumes. Qui cause le mal doit le payer. Feu et sang sur eux ! et que Votre Majesté me laisse faire[1]. » Il écrivit quelques jours après, le 9 juillet : « Je vois s'augmenter à tel point l'insolente arrogance des malin-

[1] « Que es fuerza que vuelvan y no congoxe esto á Vuestra Magestad, que ya que llega el peccado destos á ser tan grande, y no se valen de la merced que Vuestra Magestad les hace, differente ha de ser la guerra que la de hasta aqui, y es que aquella se sustente de la hazienda dellos, sin sacar la de otros reynos, y quien tal haze que tal pague Fuego y sangre en ellos, y dexe me Vuestra Magestad. » (21 juin 1577. Don Juan à Philippe II, Arch. gen. de Simancas. Estado Flandes, leg. 572.)

tentionnés, laquelle a commencé par le conseil d'État, s'est répandue parmi les grands et gagne jusqu'au peuple, que le retard n'est plus possible. Tout croule à la fois. Les compagnies du régiment du comte d'Egmont se rapprochent de cette ville, avec celles de MM. de Hesse et de Champagny, dans le but, comme le bruit m'en revient de différents côtés, de me faire prisonnier... Les choses en étant venues à cette extrémité, j'expédie Escovedo, qui partira demain. Pour l'amour de Dieu, que Votre Majesté prenne en pitié sa sainte Église, ainsi que sa propre autorité et son honneur[1]! »

Après une courte navigation, Escovedo débarqua, le 21 juillet, à Santander. Philippe II fut extrêmement irrité de ce voyage entrepris sans son autorisation, et qui lui inspira autant de défiance que de colère. Il ne se borna point à désapprouver la venue d'Escovedo; il se montra contraire au système de conduite que proposait don Juan. Il blâma la prise du château de Namur, opérée le 24 juillet; refusa de rappeler dans les Pays-Bas les troupes espagnoles, et s'opposa à une rupture nouvelle avec les États.

[1] « Y va se acercando tan á priesa y es tanta la arrogancia y insolencia de los mal intencionados, comenzando por el consejo de Estado, y descurriendo por los señores y parando en el pueblo, que no se puede jamas porque se cae todo. Van se acercando las compañias del regimento del conde Egmont y M. de Hesse y Champagny á esta villa, con fin, segun se entiende por diversas vias de prenderme, y estar resuelto entre ellos de hazer el masacre que llaman y alzarse al tiempo. » (9 juillet 1577. Don Juan à Philippe II. Estado Flandes, leg. 572.)

Il voulait le maintien de la paix, parce qu'il ne se croyait pas en mesure de recommencer la guerre[1].

Mais les événements, plus forts que ses désirs, allaient le ramener bientôt aux projets de don Juan. Ce prince, après s'être emparé de Namur, de Charlemont, de Luxembourg, et avoir occupé plusieurs autres places où se trouvaient les garnisons allemandes, se conformant aux intentions pacifiques du roi son frère, essaya de s'entendre de nouveau avec les États. Il n'y parvint point. Ses lettres, qui avaient été interceptées, les dispositions hostiles qu'il y montrait contre les peuples des Pays-Bas, l'opinion qu'il y exprimait d'une rupture tôt ou tard inévitable, son entrée de vive force dans le château de Namur et l'attitude menaçante qu'il avait prise, rendirent les Flamands aussi irréconciliables avec lui que les Hollandais. Ils s'empressèrent de démolir les

[1] « Y direis que, si guerrea, será destruyendo lo todo y pagando con ello la xente, pues de aca no es posible enbiarle dinero para esto. y cuando fuese, seria la xente y guerra corta y pareceria cossa derissa y donayre, y los estados tomarian mas animo para acerla que no él; si quiere la haga como digo. » (Perez à Escovedo, ms. de la Haye, fol. 24, 27.) — Le 2 septembre 1577, Philippe II écrivait à don Juan : « ..... Et m'a dépleu beaucoup que vous ayez été forcé de ce faire, pour ce que peult avoir été la cause de retarder et prolonger le bon chemin qu'avions pris les affaires... Pour pouvoir tant mieux entendre au bon gouvernement et pacification diceulx États vous y entendrés par les bons moyens que se avions encommencés, usant à celle fin, et pour attirer vers vous les cœurs, de tous les bons moyens possibles d'industrie et doulceur, car ce que je desire et est ma volonté est que par ce chemin sil est possible se pacifie le tout, usant oultre ce de beaucoup de faveur et confiance des Estats qui se seront adressés et adresseront à vous. » (De Madrid... Arch. imp. et roy. de Vienne.)

citadelles d'Anvers, de Gand, de Valenciennes, etc., enlevèrent aux troupes allemandes Bois-le-Duc et Breda, appelèrent le prince d'Orange à Bruxelles, et, d'après ses suggestions, proposèrent des conditions si dures à don Juan, que la paix devint impossible. Ils déclarèrent alors don Juan ennemi du bien public, ordonnèrent à ceux qui étaient avec lui de le quitter sous peine de rébellion, resserrèrent l'union des dix-sept provinces en maintenant parmi elles le *statu quo* religieux, appelèrent un fils de l'Empereur, l'archiduc Mathias, pour le nommer, de leur propre autorité, gouverneur des Pays-Bas, en lui donnant le prince d'Orange comme lieutenant général, contractèrent enfin une alliance défensive avec la reine Élisabeth, qui s'engagea à leur prêter cent mille livres sterling destinées à lever des troupes[1]. Aussi, lorsque le baron de Selles vint de Madrid leur offrir, dans les premiers jours de 1578, au nom du roi d'Espagne, une amnistie complète, l'éloignement définitif de tous les Espagnols, le choix d'un nouveau gouverneur général, qui serait le prince de Parme, ou l'archiduc Ferdinand, ou même l'archiduc Mathias, pourvu que la religion catholique et

[1] « Ce traité, conclu le 22 décembre 1577, fut ratifié le 7 janvier 1578. (V. Dumont, *Corps diplom.*, t. V, part. Ire, p. 315.) La reine d'Angleterre s'était obligée en outre à envoyer aux États cinq mille piétons et dix mille chevaux. Mais ce dernier secours n'ayant pas été fourni fut changé un peu plus tard en un nouveau prêt de quarante mille livres sterling destinées à payer une armée de six mille Suisses et cinq mille chevaux, dont le commandement serait confié au prince Casimir.

l'obéissance légitime fussent reconnues, ils lui opposèrent un refus péremptoire[1]. Philippe II permit alors à don Juan d'employer les armes pour forcer l'obéissance que n'avaient pas pu rétablir ses concessions.

Cet entreprenant capitaine ne demandait pas mieux. Il avait levé quelques troupes et venait d'être rejoint par les soldats espagnols rappelés enfin d'Italie, sous le commandement du fameux Alexandre Farnèse, prince de Parme. Il entra aussitôt en campagne et gagna, le 31 janvier, la bataille de Gemblours sur l'armée des États. Après cette victoire, qui jeta la consternation dans Bruxelles, d'où les États et le prince d'Orange se retirèrent à Anvers, don Juan écrivit à Philippe II, le 6 février, pour prévenir toute lenteur de sa part, lui demander les moyens de poursuivre ses avantages, et presser le retour d'Escovedo. Il adressait en même temps à Antonio Perez et à Escovedo ces ardentes paroles : « Pour l'amour de Dieu, que ce succès fasse prendre courage. Qu'on jette du bois au feu, pendant qu'il est encore allumé, ou, si on laisse échapper cette occasion, que le roi ne prétende plus être maître de la Flandre et compter désormais sur ses autres royaumes, car il ne trouvera plus aucune assistance, ni en Dieu ni chez les peuples ; il n'y trouvera que les plus claires démonstrations du contraire. C'est là le vrai et non ce que disent tant d'autres qui lui

[1] *Archives de la maison de Nassau*, t. VI, p. 288.

mentent et qui le trompent. Je le lui écris nettement, ainsi que tout ce que je pense sur le reste... J'en dis peut-être plus qu'on ne voudrait. Mais il ne doit jamais en coûter à des hommes d'honneur de faire ce qui n'est que l'accomplissement de leur devoir. Ils doivent avoir peine au contraire à cacher ce qu'ils pensent pour obtenir une approbation. C'est ce que, pour mon compte, je regarderais comme une trahison; il faut donc qu'on me pardonne si, tout ce dont j'ai la conviction, je me crois obligé de le dire, sauf toute l'humilité et tout le respect que je dois, ou bien celui-là m'ordonnera de me taire qui par cet ordre mettra du moins à l'aise ma conscience et mon honneur. Maintenant, messieurs, de l'argent et de la résolution. Nous aurons occasion de faire briller ici la nôtre, puisque nous aurons à nous battre, et notre maître sera vainqueur. Seigneur Escovedo, diligence, diligence extrême à revenir[1]. »

[1] « Por amor de nuestro Señor que cause este suceso, coraje y que se dé leña al fuego en tanto que dura el calor, o que perdida esta ocasion, no pretenda mas Su Magestad ser Señor de Flandes, ni mayor seguridad en los demas sus reynos, pues ni en Dios, ni en las gentes hallará mas assistencias, antes muy claras demostraciones de lo contrario, y esta es la verdad y no lo que le dicen tantos como le mienten y le engañan. Ya se le escrivo claro con lo demas que me parece... digo quiza mas de lo que querria que digese, pero nunca ha de dar pena a los hombres honrados todo lo que es cumplir con sus obligaciones, antes la deben tener con el encubrir lo que entienden por andar al aplauso. Yo, cuanto a mi, por traicion lo tendria, y asi me han de perdonar que lo que siento hé de decir debajo del respecto y humildad que debo, ó me ha de mandar que calle quien con hacerlo

Au moment même où cette lettre arrivait à Madrid, Philippe II ordonnait le meurtre d'Escovedo.

descargará mi conciencia y mi honrra — ora señores dinero y rresolucion, que aca haremos que luscas, porque pelearemos y vencerá nuestro señor... Señor Escovedo priesa y mayor priesa á venirse. » (6 févr. 1578. Don Juan à Antonio Perez et Escovedo Archivo de Simancas. Est. Flandes, leg. 576. — Cette lettre fut reçue à Madrid le 23 février.)

CHAPITRE II

Projets attribués par Perez à don Juan d'Autriche et à son secrétaire Escovedo. — Examen de ces allégations. — Véritables causes de la mort d'Escovedo. — Amours de Perez et de Philippe II avec la princesse d'Eboli. — Menaces et indiscrétions d'Escovedo. — Récit du meurtre d'Escovedo. — Complicité du roi dans le meurtre. — Premières alarmes de Perez. — Fuite des meurtriers.

L'ordre donné par un roi de faire périr l'un de ses sujets pourrait sembler étrange, si l'on ne se souvenait des habitudes comme des théories de ce siècle violent tout rempli de meurtres. La mort y était le dernier argument des croyances, le moyen extrême, mais fréquent, employé par les partis, par les rois, par les sujets. On ne se contentait pas de tuer, on s'en croyait le droit. Certains casuistes attribuaient ce droit, les uns aux princes, les autres aux peuples. Voici ce que le frère Diégo de Chaves, confesseur de Philippe II, écrivait touchant la mort d'Escovedo : « D'après mon opinion sur les lois, le prince séculier, qui a puissance sur la vie de ses subordonnés et sujets, de même qu'il peut la leur ôter pour juste cause et par jugement en forme, peut aussi le faire sans tout cela, puisque le surplus des formes et toute la suite d'un procès ne sont rien comme lois pour lui qui peut en dispenser. Il n'y a dès lors pas faute de la part d'un sujet qui, par ordre souverain, donne la mort à un autre sujet : on doit croire que le prince a donné cet ordre pour

une juste cause, ainsi que le droit présume toujours qu'il y en a une dans toutes les actions du souverain[1]. »

C'est en vertu de ces surprenantes maximes qu'agit Philippe II en cette occasion. Il semble toutefois que le recours à l'assassinat contre Escovedo dut être, à ses yeux, fondé sur des motifs bien puissants, provoqué par des dangers bien réels. Quels étaient ces motifs et ces dangers? Perez les a indiqués dans ses *Relaciones* et dans son *Memorial*. Il dit que Philippe II fut alarmé des projets de don Juan, d'abord sur Tunis, qu'il avait refusé de démanteler, ensuite sur l'Angleterre, dont il aspirait à devenir souverain; que ses alarmes s'accrurent lorsque son frère, contraint de renoncer à l'entreprise d'Angleterre, manifesta le désir violent de quitter les Pays-Bas, de se rendre à la tête des troupes espagnoles en France, où il entretenait d'étroites relations avec les princes de la maison de Guise, d'obtenir en Espagne le traitement d'un in-

[1] « Le advierto segun lo que yo entiendo de las leyes, que el principe seglar, que tiene poder sobrè la vida de sus subditos y vasallos, como se la puede quitar por justa causa y por juyzio formado, lo puede hazer sin el, teniendo testigos, pues la orden en lo de mas, y tela de los juyzios es nada por sus leyes, en las quales el mismo puede dispensar... No tiene culpa el vasallo que por su mandado matasse á otro, que tambien fuere vasallo suyo, por que se ha de pensar que lo manda con justa causa, como el derecho presume que la ay en todas las acciones del principe supremo. » (Cette théorie se trouve exposée dans une lettre adressée, en septembre 1589, par le confesseur de Philippe II à Perez. *Relaciones*, p. 71, 72 Ms. de la Haye, fol. 107 v° à 109 v°.)

fant, enfin d'être admis dans les conseils de la couronne pour y tout gouverner de concert avec le parti dominant[1]. Il ajoute qu'Escovedo, complice des projets de son maître, dont il exaltait l'ambition, bien qu'il eût été envoyé auprès de lui dans une intention contraire, avait exprimé une pensée plus dangereuse encore. Il l'accuse d'avoir eu la témérité de prétendre qu'après s'être mis en possession de l'Angleterre, don Juan et lui pourraient s'emparer de l'Espagne en occupant l'entrée de Santander et le château de cette ville au moyen d'un fort construit sur la roche de Mogro, fort dont Escovedo avait demandé le commandement. Il le présente ainsi comme ayant songé à renouveler sur Philippe II la conquête de la Péninsule en descendant des montagnes des Asturies, d'où il était originaire et où il se trouvait apparenté, à l'exemple des chrétiens qui étaient partis de là pour l'enlever aux Maures[2]. Enfin il parle d'une confédération secrète et factieuse qui aurait été formée entre don Juan et les Guise sous le titre de *défense des deux couronnes*, confédération qu'aurait dénoncée don Juan Vargas Mexia, ambassadeur d'Espagne à Paris et qui aurait mis le comble à la défiance du roi[3].

[1] *Memorial*, p. 302, 306.

[2] « *Que siendo dueños de Inglaterra se podrian alçar con España con tener la entrada de la villa de Santander, y el castillo de la dicha villa, y con un fuerte en la peña de Mogro*, alegando aqny *que, quando se perdió España, desde las montañas se recobró.* » (*Memorial*, p. 313. —Voir l'Appendix I.)

[3] *Ibid.*, p. 304, 306.

Voilà tous les faits allégués par Perez comme ayant déterminé la meurtrière résolution de Philippe II. Examinons en peu de mots leur exactitude et leur portée. Perez n'est pas toujours véridique. Il aggrave tout au moins ce qu'il n'invente pas. Je ne suis pas complétement en mesure de vérifier la réalité du dessein qu'il prête à don Juan sur Tunis; mais l'un des actes qu'il donne en preuve de ce dessein est démenti en grande partie par la correspondance de don Juan lui-même. Loin d'avoir reçu l'ordre de démanteler les fortifications de cette ville, il fut laissé libre de les conserver ou de les abattre, et il adopta ce dernier parti dans l'été de 1574[1]. Il prescrivit en août de démolir la forteresse de Tunis, et il alla lui-même en septembre faire sauter le fort de la Goulette placé en avant de cette ville, de peur que les Turcs ne s'en emparassent et ne s'y établissent[2].

[1] Le 1er mai 1574, don Juan écrivit à don Garcia de Tolède qu'il avait reçu une lettre du roi du 27 avril, dans laquelle le roi lui communiquait les raisons pour ou contre la conservation de la forteresse de Tunis, et lui mandait de prendre la résolution qui serait le plus convenable. Le 3 août, don Juan écrivit à Garcia: « Aunque, como lo escribo al duque (de Sesa?), parece recia resolucion desemparar el fuerte de Tunez, al fin es la mas segura cuando bien no se vea que se pueden defender ambas partes (la Goulette et la forteresse de Tunis), aunque tambien padece escepciones que no son de pequeña consideracion, y los que en la corte fueron de opinion que se desmantelase al principio del verano tendran ocasion de hincarnos bien la leña.» (*Documentos ineditos*, t. III, p. 137, 139, 143, 150, 157.)

[2] Cabrera, *Felipe segundo, rey de España*. Madrid, 1619, in-fol., p. 798, 800.

Quant à l'expédition d'Angleterre, elle avait obtenu, les lettres mêmes de Perez en font foi, l'assentiment de Philippe II, et elle était conforme à la politique de ce prince. Il valait certainement mieux pour lui permettre que don Juan entreprît cette conquête pendant que Marie Stuart vivait encore et que le parti catholique anglais pouvait lui prêter l'appui de sa force que de l'entreprendre pour son propre compte en 1588, après avoir laissé succomber Marie Stuart et lorsque le parti catholique était abattu.

Je ne m'arrêterai pas sur l'extravagant projet d'envahir l'Espagne après avoir occupé l'Angleterre. De la part de don Juan cette pensée est impossible. Don Juan a toujours été loyal envers son frère, et, s'il a eu des desseins un peu chimériques, il n'en a pas eu de coupables et d'insensés. Il est possible que, dans un moment de vaine jactance, Escovedo ait laissé échapper ce propos étrange. Perez y fait allusion dans un billet écrit au printemps de 1577 à Philippe II, qui le consultait sur la demande qu'Escovedo lui avait adressée pour obtenir le commandement de la roche de Mogro, après qu'on l'aurait fortifiée. Mais il n'y attache aucune importance. Il est d'avis de fortifier la roche de Mogro, afin de protéger encore davantage le port de Santander, où s'équipaient et d'où partaient les flottes espagnoles pour la Flandre, sans en donner toutefois le commandement à Escovedo, qui était déjà alcade du château de cette ville. Il traite les paroles d'Esco-



vedo comme des rêves méprisables et il appelle même sur lui l'indulgence de Philippe II[1].

Depuis l'arrivée de don Juan dans les Pays-Bas, la nature de ses désirs a pu être appréciée d'après ses lettres mêmes. Obligé de renoncer à l'entreprise d'Angleterre, éprouvant un insurmontable dégoût pour le séjour de la Flandre, qu'il ne pouvait ni gouverner ni contenir, il voulut partir à la tête des troupes espagnoles, et faire en France quelque coup d'éclat qui couvrît la honte de cette retraite. Fils avoué de Charles-Quint, il demanda à être traité comme un infant, et, après avoir rêvé un trône, il eut la prétention plus modeste d'entrer dans les conseils d'Espagne. Les vœux qu'il manifesta à cet égard ne sortaient point, ainsi qu'on l'a vu, des bornes de la fidélité, et son ambition s'exprimait toujours dans les termes du dévouement.

Ce dévouement permet peu de croire à l'alliance secrète concertée, selon Perez, dans un but évidemment factieux, entre don Juan et les Guise, sous le nom de défense des deux couronnes. Aussi n'a-t-elle point de fondement. On peut s'en assurer en lisant, comme je l'ai fait, la correspondance de Juan Vargas Mexia, d'après laquelle Perez parle de cette alliance que Vargas aurait dénoncée vers le printemps de 1577. D'abord Vargas ne fut nommé ambassadeur auprès de la cour de France, pour succéder à don Diego de Zuñiga, qu'en octobre 1577, et n'ar-

[1] Voir l'Appendix D.

riva à Paris que le 10 décembre, quatre mois après l'envoi d'Escovedo à Madrid. Ensuite, il ne dit nulle part, comme le prétend Perez, que parmi les agents dépêchés à Paris par don Juan, pour les affaires de Flandre et avec des missions ostensibles, il y en eût qui, après avoir rempli leur charge, revinssent pour s'enfermer secrètement dans le cabinet du duc de Guise. Enfin, loin de porter à la connaissance de Philippe II une aussi dangereuse confédération ourdie par des menées mystérieuses, Vargas écrit en termes formels à ce prince que le duc de Guise, dans un entretien confidentiel qu'il a eu avec lui sur l'Écosse, a sollicité, pour sa parente Marie Stuart, la double assistance du roi catholique et du roi de France. Il ajoute : « Le duc de Guise croit que Votre Majesté aurait seule mis fin depuis longtemps aux affaires d'Écosse sans la crainte du roi très-chrétien, et que le roi très-chrétien y aurait mis fin de son côté sans la crainte de Votre Majesté. Aussi désire-t-il l'*union des deux couronnes* et les conséquences qui pourraient résulter de cette union. Il pense que par là vous seriez les maîtres de tout, et que vous pourriez donner la loi au monde[1]. » Rien ne ressemble moins à une ligue factieuse pour la

[1] « El duque cree que Vuestra Magestad solo huviera dado fin muchos dias ha, sin el respeto de acá, y el cristanissimo sin el de Vuestra Magestad, y lo que *dessea es la union destas dos coronas* y los effectos que podrian hazer unidos y como serian señores de todo y podrian dar ley al mundo. » Le roi met en marge des mots soulignés le signe destiné à attirer l'attention : *Ojo !* (Papiers de Simancas, aux Archives, série B, liasse 44, n° 114.)

défense des deux couronnes, attribuée par Perez à don Juan et au duc de Guise, que l'*union des deux couronnes* proposée par le duc de Guise entre les deux rois. Des rapports étroits liaient sans doute don Juan et le duc de Guise; mais ces rapports avaient pour objet la défense des Pays-Bas contre le parti du prince d'Orange, le maintien du catholicisme menacé par les progrès de la croyance protestante, enfin les affaires d'Angleterre, qui intéressaient également le duc de Guise et don Juan, puisque l'un voulait délivrer Marie Stuart de sa prison, et que l'autre convoitait la souveraineté de ce royaume. Du reste, les informations un peu vagues que Juan de Vargas donne sur les relations de ces deux princes sont presque toutes postérieures au meurtre d'Escovedo, et ne sauraient dès lors avoir concouru à le provoquer[1].

Ainsi réduits à leurs termes réels, les projets de don Juan n'avaient rien de redoutable ni même de bien sérieux. C'étaient des pensées ambitieuses et chimériques se succédant sans s'accomplir et s'annulant les unes les autres. Aucune d'elles n'avait reçu un simple commencement d'exécution, et, à cette époque, elles étaient toutes abandonnées. Tunis était depuis quatre ans perdu. L'Angleterre devenait pour longtemps impossible à envahir, et il n'était plus question pour don Juan, ni de quitter la Flandre, ni de traverser la France en chef d'aven-

[1] Voir l'Appendix E.

turiers, ni d'être introduit dans les conseils d'Espagne. Revenu de ses dégoûts, renonçant par nécessité à ses rêves, il ne songeait qu'à reprendre la guerre et à faire triompher par les armes l'autorité de son frère dans les Pays-Bas. La dernière mission d'Escovedo n'avait point d'autre objet, et don Juan l'avait envoyé en Espagne pour les affaires de Philippe II et non pour les siennes. On est dès lors surpris que Philippe II, s'alarmant de ces desseins vagues, contradictoires, délaissés, ait choisi un pareil moment pour se livrer à ses redoutables défiances envers Escovedo. Cependant la facilité de ses craintes s'explique par l'excès de sa méfiance. Sa nature soupçonneuse le rendait timide et crédule. L'aveuglement passionné avec lequel il s'épuisa en entreprises impraticables pendant les quinze dernières années de sa vie l'empêchait de discerner dans les autres ce qui était réellement à craindre de ce qui était chimérique.

Aussi, à peine Escovedo eut-il mis le pied sur le territoire espagnol, que Philippe II écrivit, au dire de Perez[1], sur la lettre qu'Escovedo lui adressa le 21 juillet de Santander : « Le coup est tout près de nous atteindre, il faut nous bien précautionner de toute façon et nous hâter de le dépêcher avant qu'il

[1] « Esta carta con el despacho que dice en ella dió Antonio Perez á Su Magestad y la bió y pusó en cima desta misma carta en la intitulacion della de su real mano. » (Lettre d'Escovedo à Perez, du 21 juillet 1577. De Santander, ms. de la Haye, fol. 37, 38. — *Memorial*, p. 312.)

ne nous tue[1]. » Ces paroles menaçantes, qui semblaient attester, de la part du roi, la peur d'un danger immédiat pour son autorité ou pour sa personne, ne furent point encore suivies d'effet. Il se passa huit mois entre l'arrivée et la mort du secrétaire de don Juan. Le retard du coup dont Philippe II frappa Escovedo ne saurait s'expliquer que par la suspension de sa défiance. Or qui avait le pouvoir et conservait encore le désir de calmer cette défiance? Perez seul, dont l'amitié pour Escovedo n'avait pas encore cessé[2], et qui l'avait déjà protégé auprès de son ombrageux souverain soit avant son voyage, soit depuis son arrivée en Flandre. Après avoir présenté naguère les exigences emportées d'Escovedo comme procédant d'un zèle estimable, et avoir traité ses propos téméraires sur la roche de Mogro comme des extravagances dignes de dédain, Perez décida sans doute alors Philippe II à ne pas laisser éclater encore sa colère; car comment, sans cela, comprendre que ce prince ait mis tant de lenteur à se soustraire à un danger qu'il croyait imminent?

S'il en est ainsi; si Escovedo passa six mois à Madrid sans être inquiété, malgré la menace de mort écrite de la main de Philippe II; s'il dut cette sécu-

[1] « Ya nos llega el alcance cerca ; menester será prevenir nos bien de todo y darnos mucha priessa á despacharle antes que nos mate. » (Ms. de la Haye, fol. 37, 38.) Ces dernières expressions sont rapportées par Perez dans son *Memorial*, p. 312.

[2] Voir Appendix F.

rité momentanée à l'amitié qui le liait toujours à Perez, que se passa-t-il dans cet intervalle entre Perez et lui? Survint-il quelque accident de nature à troubler leur amitié, et Perez eut-il quelque intérêt à exciter une défiance qu'il avait assoupie, à précipiter le coup qu'il avait fait suspendre? C'est ici le moment d'exposer une série de faits relatifs aux amours de la princesse d'Eboli avec Philippe II et avec Perez, qui tiennent à cette mystérieuse affaire et qui doivent servir à en expliquer les suites. Je vais le faire en recourant surtout aux pièces du procès manuscrit que j'ai déjà indiqué, pièces qui sont la contre-partie des Mémoires de Perez.

Ana de Mendoza, fille unique du comte de Melito, née en 1540 et fiancée le 8 avril 1553 à Ruy Gomez de Silva[1], avait attiré de bonne heure l'attention de Philippe II et n'avait probablement pas été étrangère à la longue faveur dont avait joui son mari auprès de lui. Bien qu'elle fût borgne, elle ne laissait pas que d'être belle. Spirituelle et altière, passionnée et résolue, elle exerçait beaucoup de séduction et elle inspira de vifs attachements. Philippe II lui avait assuré par contrat, à l'époque de son mariage, six

[1] Ces détails m'ont été transmis par don Manuel Garcia Gonzalez, archiviste actuel de Simancas. — Voici comme en parle l'historien de la maison de Silva : « Doña Ana de Mendoça y de la Cerda, hija unica de los condes de Melito don Diego Hurtado de Mendoça y doña Catalina de Silva, era por su sangre, por su hermosura y por la sucession de tan noble casa, uno de los mas apeticidos casamientos de aquel tiempo. » (Don Salasar y Castro. *Historia de la casa de Silva*. Madrid, 1685, in-4, t. II, p. 465.)

mille ducats de rente, réversibles sur la tête de ses descendants[1]. Lorsqu'il devait aller en 1567 dans les Pays-Bas pour remédier par sa présence aux troubles qui venaient d'éclater, la princesse d'Eboli était du très-petit nombre des personnes destinées à l'accompagner[2]. A côté de ces faits, qui laissent voir les sentiments de ce prince pour elle, s'en trouvent d'autres plus significatifs encore. Philippe II passait notoirement pour avoir été en étroite liaison avec elle. Malgré son austérité et ses quatre femmes, on lui attribuait des faiblesses de ce genre. Une relation vénitienne manuscrite de 1584 s'exprime ainsi à son égard : « Il est fort dévot, se confesse et communie plusieurs fois l'année ; il est en oraison chaque jour et veut être pur de conscience. L'on pense que son plus grand péché est celui de la chair... Il y a, à la cour, plusieurs seigneurs qui ont la réputation d'être ses fils, comme le duc de P...,

[1] Capitulacion hecha en Madrid á 8 de abril del año 1553. (Archives de Simancas. Contadurias de Mercedes, n° 491.)

La donation constituée sous forme de dot est formellement établie par cet acte, dans lequel on lit encore « que le mariage suspendu quant à son accomplissement, à cause du jeune âge de la fiancée, devra s'effectuer dans deux ans à partir de la signature de l'acte, temps pendant lequel le prince Philippe sera lui-même tenu de remplir sa promesse touchant la dotation. »

[2] « Et comme Gomez lui demande quels officiers il voulait mener, il répond qu'il veut sa garde accoutumée et le moins d'officiers dont il se pourra passer, car il désire aller avec petite cour, et à ces fins, s'il est possible, ne veut qu'un seul valet de chambre et un officier de chaque sorte... Ruy Gomez y va, et sa femme ne l'abandonnera point. » (16 juillet 1567. Forquevaux au roi. *Supp. Fr.*, 225, I, p. 879, 880.)

don... et autres[1]. » Quel est ce duc de P... que désigne sans le nommer le manuscrit italien? Il n'est pas difficile de parvenir à le connaître, si l'on consulte la liste de tous les grands seigneurs d'Espagne ou de tous les titres de Castille, tels qu'ils existaient à cette époque. Il n'y a pas d'autre duc, dont le nom commence par un P, que le duc de Pastraña[2]. Or quel était le duc de Pastraña? C'était le fils même de la princesse d'Eboli, dont on attribuait la paternité au roi. La cour croyait donc aux amours de Philippe II avec la princesse d'Eboli, amours que Perez révéla plus tard dans un langage bizarre quoique non équivoque[3].

Ce fut sur les brisées de ce redoutable rival que

[1] « É molto devoto e si confessa e communica piu volte all' anno e stá in orazione ogni di e vuole esser netto di conscienza. Stimandosi che il suo maggior peccato sia quello della carne... Ed in corte sono alcuni signori i quali portano nome de esser suoi figli, come el duca di P ... e don.. ed altri... » (Ms. n° 1203, fol. 250.)

[2] *Relacion de los titulados de España*, même manuscrit, fol. 204 v° à 259.

[3] Voyez la lettre de Perez à un grand personnage : « En fin fueron Zelos;... Señor, Zelos fueron de Antonio Perez con el cuerpo de aquel personage; Zelos de aquel personage con el alma de Antonio Perez, temiendo que aquel sexo, en las personas de gran calidad, no pide por la prenda tan inestimable menor precio que suele el demonio... Zelos en fin de las dos almas que no se juntassen, como mariage que llaman de dos joyas in un anillo, las confianças y sacramentos de entrambos. Las del uno por lo que era sabidora costilla de su marido, y alma di aquella persona, de parte a parte de quanto supó del natural y discurso de la vida de su amo desde la niñez hasta su muerte. Las del otro por lo que de su padre y por si fue calando y posseyendo. Zelos de que no creciesse el desengaño del uno con la communicacion del otro. » (*Obras*, p. 390, 391.)

Perez osa s'engager. Comme je l'ai dit, M. Ranke, dont l'opinion a tant de poids, ne le croit pas; il adopte uniquement l'explication politique que Perez a donnée du meurtre d'Escovedo. Selon lui, Perez n'a pas pu être l'amant de la princesse, parce que celle-ci était âgée et borgne, et que d'ailleurs sa propre femme, dona Juana Coëllo, lui a montré pendant toute la durée de son procès l'affection la plus ingénieuse, la plus soutenue, la plus dévouée. Cette dernière raison n'en est pas une. Quant à l'objection tirée de l'âge et de la figure de la princesse, elle n'est pas très-fondée non plus. Elle n'avait alors que trente-huit ans; tous les contemporains s'accordent à louer sa beauté, et Perez l'appelle, avec une recherche emphatique, « une perle de femme enchâssée de rares fleurons de beauté et de fortune[1]. » Il n'y avait donc rien dans sa personne qui s'opposât à l'intimité que rejette M. Ranke, et que de nombreux témoignages, y compris celui de Perez[2], mettent d'ailleurs hors de doute. Je ne citerai que les plus

[1] « Joya engastada en tantos y tales esmaltes de la naturaleza y de la fortuna. » (*Obras*, p. 391.)

[2] « Sur ce temps (en 1593, lorsque Perez se fut réfugié auprès de Henri IV), Madame mena au roi son frère un premier secrétaire d'Espagne nommé Antonio Perez... C'estoit un grand homme d'Estat, mais qui mesloit parmi les plus grandes affaires les galanteries espagnoles et les intermeses d'amours; et partant (comme nous apprismes de lui) le roi d'Espagne et Antonio Perez estans devenus rivaux en l'amour d'une dame, après les premiers soupçons vaincus... la matière s'échauffa, et le roi usant des avantages de sa grandeur. . » etc. (D'Aubigné, *Histoire universelle*, in-fol. Amsterdam, 1626, t. III, p. 430.)

importants, sans mentionner les présents considérables que Perez avait reçus de la princesse et qu'un arrêt de la justice le condamna à restituer[1], et ceux qu'il lui avait faits de son côté[2].

L'archevêque de Séville, don Rodrigo de Castro, déposa que Perez se servait des objets appartenant à la princesse comme des siens propres, ce dont on murmurait beaucoup; comme aussi de ce que la princesse lui envoyait de son château de Pastraña des mulets de bât chargés de mille choses[3].

Doña Catalina de Herrera raconta « qu'un jour Escovedo alla représenter à la princesse que les propos qu'on tenait sur les visites de Perez étaient fâcheux pour elle, et, comme il assurait que c'était parce qu'il avait mangé le pain de sa maison qu'il parlait ainsi, la princesse se leva et lui répondit que les écuyers n'avaient rien à dire sur ce que faisaient les grandes dames; et là-dessus elle rentra chez elle[4]. » .

[1] Voyez plus bas, p. 150.

[2] « Preguntósele que dadivas hubó de la princesa á Antonio Perez y de el a ella ; dixó que Antonio Perez dió á la princesa dos colgaduras de raso de labores, con una cama de tela de oro con cobertor, bufete, y sillas, y un vidrio de cristal y otras tapicerias, y camas de tela de oro y otras cosas que no se acuerda, y dineros prestados en gran cantidad; y la princesa dió al dicho Antonio Perez ocho reposteros de Terciopelo Carmesi labrados, los quales le dió despues de la prision del dicho Antonio Perez un año o dos porque estaban comenzados á hazer desde antes. » (Seconde déclaration de Diego Martinez. *Proceso*, ms.)

[3] « Que se murmuró mucho como que la princesa le embiasse de Pastraña acemilas cargadas de cosas. » (*Proceso*, ms.)

[4] *Ibid.*

Cette déclaration fut confirmée par doña Beatrix de Frias, femme du contador Juan Lôpez de Biranco, laquelle ajouta que toute la maison de la princesse murmurait des entrées et des sorties de Perez, continuées après la mort d'Escovedo, de telle sorte que le prince de Melito, le marquis de la Fabara et le comte de Cifuentes, unis par les liens de la parenté à la princesse, voulaient tuer Antonio Perez [1]. Ce projet des parents de la princesse, que rapporte doña Beatrix de Frias, est avoué par l'un d'entre eux, don Lorenzo Tellez de Silva, marquis de la Fabara, dont la déposition est trop curieuse pour que je ne la cite pas. « Le témoin a remarqué le mauvais effet que produisaient les visites de Perez chez la princesse. Il a vu qu'il la conduisait au spectacle et qu'il y passait de longues heures avec elle. Un jour que le déposant voulait lui-même visiter la princesse, doña Bernada Carrera le fit attendre à la porte, et ne le laissa pas entrer, parce que Perez et la princesse étaient ensemble ; ce dont le témoin fut fort scandalisé. Un de ses domestiques a souvent vu Perez sortir de chez la princesse à des heures indues, et le témoin a lui-même vu des choses pires encore. Elles lui donnèrent idée de se défaire de Perez, et il s'en occupa avec le comte de Cifuentes, qui n'allait pas chez la princesse pour les mêmes raisons, et parce que cette intimité lui paraissait très-coupable. Un jeudi saint, le témoin alla à Sainte-Marie

[1] *Proceso*, ms.

demander à Dieu, dans une prière, de le délivrer de l'envie qu'il avait d'assassiner Perez[1]. Ces idées le poursuivaient surtout quand il se rappelait que la princesse lui avait demandé s'il savait que Perez était le fils du prince Ruy Gomez de Silva son mari, et qu'elle l'avait engagé à le faire entendre ainsi à tout le monde. Le témoin a ajouté que dans la maison de la princesse chacun murmurait de cette intrigue entre elle et Perez, et tenait pour hors de doute que c'étaient eux qui avaient fait mourir Escovedo, parce qu'il leur avait dit que cela ne pouvait pas se passer ainsi[2]. »

Cette opinion était celle de tout le monde ; elle régnait en Espagne, où plus de huit témoins, appartenant à des conditions différentes, dirent à la justice, sans s'être concertés et en secret, « qu'Escovedo avait été tué pour avoir voulu défendre l'honneur du prince Ruy Gomez, dont il avait été le serviteur[3]. »

Ce qui met en quelque sorte hors de doute la complicité de la princesse dans le meurtre d'Es-

[1] « ... Y este declarante vió otras cosas peores, tanto que le obligó á pensar como le mataria, y lo trató con el conde de Cifuentes, que no entraba en casa de la princesa por lo mismo, y parecíales muy mal aquella amistad. Y un jueves santo se fue este testigo á Santa-Maria... y pidió á Dios le quitasse un pensamiento que tenia de matar al dicho Antonio Perez. » (*Proceso*, ms.)

[2] *Ibid.*

[3] « Que era deslenguado y que hablaba muy mal de las mugeres principales y que persuadia á los frailes que iban á predicar á Santa Maria que dixessen palabras maliciosas que á ella le podian dar pesadumbre. » (*Ibid.*)

covedo, c'est le langage et la conduite qu'elle tint après. Elle dit à Béatrix de Frias « qu'Escovedo était une mauvaise langue, qui parlait fort mal des grandes dames, et qui persuadait aux moines prêchant à Sainte-Marie de dire des choses fort malicieuses, dont elle-même pouvait recevoir beaucoup de déplaisir. » Béatrix de Frias déclara encore qu'aussitôt après le meurtre la princesse lui demanda ce qu'on en disait, ajoutant : « Ils prétendent que c'est moi qui l'ai tué ; » à quoi Béatrix ayant répondu : « Jésus ! comment Votre Excellence peut-elle dire une chose si étrange ? » la princesse reprit : « Oui, je vous dis que les gens de sa femme prétendent que c'est moi qui l'ai fait[1]. »

Perez et la princesse d'Eboli prirent en effet le parti de se débarrasser d'Escovedo lorsque celui-ci, indigné, menaça la princesse de tout découvrir à Philippe II. La scène décisive qui se passa entre Escovedo et la princesse mérite d'être rapportée malgré ce qu'elle a de cynique ; elle a eu pour témoin Rodrigo de Morgado, qui était chez Antonio Perez comme écuyer, à qui son maître ne cachait rien[2], et qui servait souvent d'intermédiaire entre lui et la princesse. Il dit à son frère, André de Morgado, qui le déposa en justice, « qu'Escovedo avait vu entre

[1] « ... Dicen que le maté yo. — Jesus! como dice V. E. cosa tan estraña ! — Pues yo os prometo que la cuentona de su muger dice que yo lo hé hecho. » (*Proceso*, ms.)

[2] « ... Por su cavalerizo, y le quisó de manera que ningun secreto le encubria. » (*Ibid.*)

8

Perez et la princesse des choses qui ne lui paraissaient pas bien, ce dont il était vivement choqué, et il le laissa entendre. Une fois il les trouva tous deux *juntos en la cama, o en el estrado en cosas deshonestas*, et il s'écria : « Voilà qui ne peut plus se souf« frir, et je suis obligé d'en rendre compte au roi. » La princesse lui répondit : « Escovedo, faites-le si « vous voulez, *que mas quiero el trasero de Antonio* « *Perez que al rey*[1]. » Après cette grossière et audacieuse réponse, que suggérèrent l'emportement de la passion et une sorte de bravade, la perte d'Escovedo, dont les indiscrétions devenaient redoutables, fut jurée par Perez et la princesse. Ils durent craindre la vengeance de Philippe II si leur intimité lui était révélée.

C'est ce qui résulte des dispositions de plusieurs témoins qui servent à fixer le moment même où Perez, changeant de conduite à l'égard d'Escovedo, cessa d'être son soutien auprès de Philippe II pour devenir son meurtrier[2]. Geronimo Diaz assure que ce fut au commencement de 1578 qu'Escovedo s'étant mêlé des intrigues de Perez et de la princesse d'Eboli, l'amitié qui le liait à Perez se refroidit et que Perez songea à se défaire de lui[3]. Cette assertion

[1] *Proceso*, ms.

[2] D'après sa déclaration, au mois de janvier 1577. Ce qui doit s'entendre janvier 1578, puisqu'en 1577 Escovedo était en Flandre, et qu'alors encore l'année commençait à Pâques.

[3] « Dixó que por el mes de henero de 1577, yendose á despedir el testigo (porque se iba á Pastraña) de Escobedo, le dixó entre otras cosas como una dueña de la princesa de Melito doña Ana de Mendoza

se trouve confirmée par Diego Martinez, majordome de Perez, auquel son maître s'adressa vers ce temps même pour faire périr Escovedo[1]. Ce projet de meurtre conçu dans un intérêt particulier, Perez lui donne les motifs politiques que nous avons déjà fait connaître, et il ajoute ce qui suit : « Le roi ayant bien pesé toutes ces circonstances, ainsi que l'impatience que le prince don Juan témoignait pour qu'on lui renvoyât son secrétaire Escovedo, en écrivant, par exemple : *De l'argent, encore de l'argent, et Escovedo*, Sa Majesté trouva bon qu'on demandât l'avis du marquis de los Velez, don Pedro Fajardo, conseiller d'État et majordome major de la reine

que se llamaba doña Bernarda Cavero, avia dicho, que el dicho Escovedo era terrible, y decia á su ama cosas de que no gustaba, por lo qual estaba muy mal con el; y le respondió el dicho secretario Escobedo que assi lo entendia el; porque los dias antes avia ido á veer á la princesa y la avia hallado con doña Bidanta Guzman y queriendole hablar, se avia levantado del estrado y idose, diciendole, bien es que piense ningun Escudero que yo quiero la cosa por nada que el diga, lo dexaré yo de hacer : y que tenia por sin duda que Antonio Perez era la causa desto porque antes todo lo que trataban la princesa y Antonio Perez le daban, cada uno de por si, quenta al dicho Escobedo y ia no : y que entre ellos avia caso escandaloso y sabia quan voluntariosa era la princesa. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Dixó que lo que sabe es que por el anno de 1577, tres meses antes que sucediesse la muerte del secretario Escobedo; le dixó á este confesante Antonio Perez si abria modo como matar al secretario Escobedo; y este declarante dixó que no lo sabia y asi se quedó por algunas dias despues de los quales le tornó á decir el dicho Antonio Perez que convenia que se hiciesse : y el dicho declarante dixó que no sabia como á un hombre tan grave; y el dicho Antonio Perez dixó que se hiciesse, que convenia muchissimo. » (Déclaration de Diego Martinez. *Proceso*, ms.)

Anne, tenu au courant de toutes ces affaires, et qu'on le consultât sur ce qu'il serait bon de faire et sur la résolution qu'il y aurait lieu de prendre dans une situation si grave. Perez le fit à l'aide des papiers originaux eux-mêmes, avec entretiens et conférences sur l'ensemble de tout ce qui vient d'être raconté.

« On passa en revue les divers projets qui s'ourdissaient, depuis le séjour en Italie, dans l'intérêt du prince don Juan, sans que le roi en eût communication ni parfaite connaissance; on se rappela la vive douleur éprouvée par les auteurs de ces projets de ce que l'expédition d'Angleterre n'avait pas eu lieu comme c'était leur première idée; l'essai qu'ils firent une seconde fois pour le même objet auprès de Sa Sainteté, quand ils furent en Flandre, et toujours sans en rendre compte au roi; le dessein de déserter le gouvernement de Flandre, une fois l'expédition d'Angleterre abandonnée; les intelligences secrètes nouées en France à l'insu du roi; ce plan, auquel ils en étaient venus, d'aimer mieux aller comme aventuriers en France avec six mille fantassins et mille chevaux, que d'occuper les charges les plus hautes; enfin les paroles si fortes avec lesquelles, dans ses lettres, le prince exprimait son chagrin et son désespoir. De tout cela il parut résulter qu'on pourrait craindre quelque grande résolution et l'exécution de quelque grand coup capable de troubler la paix publique et le repos des États de Sa Majesté, comme aussi de perdre le prince don Juan lui-même,

si on laissait plus longtemps auprès de lui le secrétaire Escovedo [1]. »

En conséquence, la mort d'Escovedo fut résolue. Le marquis de los Velez fut de cet avis. « Il opina si bien, ajoute Perez, pour la convenance de la résolution qui fut prise, qu'il disait qu'avec l'hostie dans la bouche, si on lui demandait de qui la vie était la plus importante à sacrifier, celle de Juan Escovedo, ou quelque autre de celles qui étaient le plus préjudiciables; il prononcerait que c'était celle d'Escovedo [2]. »

Ainsi fut décidé le meurtre d'Escovedo, qui s'agitait mais ne conspirait pas. Tandis que Philippe II, en l'ordonnant, croyait obéir à la raison d'État, Perez suivait au contraire l'impulsion de ses haines et de ses craintes en se faisant donner l'autorisation de tuer un ancien ami qui pouvait le perdre auprès du roi. Cette autorisation fut donnée en termes formels à Perez par Philippe II, qui lui écrivit en parlant d'Escovedo, désigné dans ses billets sous le nom de *Verdinegro* [3] : « Oui, certes, il sera bon de hâter la mort du *Verdinegro*, de peur qu'il aille de l'avant et que nous ne le puissions plus faire ; car il ne s'endormira pas et ne se départira pas de ses façons accoutumées. Agissez donc et dépêchez-vous avant

[1] *Memorial*, 314, 316. Voir aussi l'Appendix I.

[2] *Memorial*, p. 317, et l'Appendix I.

[3] *Verdinegro*, qui signifie littéralement *vert noir*, s'applique dans son acception figurée à un homme acariâtre et capable d'actions noires.

qu'il ne nous tue[1]. » Perez se mit à l'œuvre en recourant à des moyens secrets pour se délivrer d'Escovedo. Il n'en vint pas aussi facilement à bout qu'il semble le dire dans son *Memorial*[2]. Les premières tentatives dont il eut soin d'informer Philippe II échouèrent d'abord. Il essaya d'empoisonner Escovedo à sa propre table, avant de le faire attaquer, le soir, dans les rues de Madrid, par des sicaires qui l'assassinèrent à quelques pas de chez lui. Voici comment, dans le procès manuscrit, Antonio Enriquez, page de Perez, raconte les phases et l'exécution du complot, auquel il prit une part principale[3] :

« Étant un jour fort désœuvré dans l'appartement

[1] « Cierto convendrá abrebiarlo de la muerte del Verdinegro, antes que haga algo con que no seamos despues á tiempo, quel no deve de dormir ni descuidarse de sus costumbres. Acedlo y daos priessa antes que nos mate. » (*Copia de un billete para Antonio Perez de mano de Su Magestad presentado para declaracion de la muerte d'Escobedo.* Ms. de la Haye, fol. 77.)

[2] *Memorial*, p. 317. En effet, d'après Perez, ce fut le jeudi saint que le marquis de los Velez exprima si fortement l'opinion que nous avons citée de lui sur l'opportunité de la mort d'Escovedo. Or Escovedo fut tué le 31 mars, lundi de Pâques, cinq jours après. Comme on va le voir par le récit du page Enriquez, les diverses tentatives auxquelles se livra Perez pour se défaire d'Escovedo durèrent beaucoup plus de temps. Dès le 12 mars, Escovedo, qu'il avait essayé d'empoisonner, était malade et retenu au lit, et Perez entretenait Philippe II de l'esclave dont il va être question dans la déposition d'Enriquez, et qu'on soupçonnait de lui avoir donné le poison. (Voy. cette lettre, Appendix G.) C'est encore un des points sur lesquels nous trouvons Perez en défaut.

[3] Déposition d'Antonio Enriquez, du 30 juillet 1585, par-devant Rodrigo Vasquez de Arce, président du conseil des finances. (*Proceso*, ms.)

de Diego Martinez, majordome d'Antonio Perez, Diego me demanda si je ne connaissais personne de mon pays qui voulût donner un coup de couteau à quelqu'un. Il ajouta qu'il y aurait profit, qu'on payerait bien, et que, quand même la mort suivrait le coup, peu importerait. Je répondis que j'en parlerais à un muletier de ma connaissance, comme, en effet, je le fis; et le muletier se chargea de l'affaire. Plus tard, Diego Martinez me donna à entendre, par des raisons un peu embarrassées, qu'il faudrait tuer l'individu, qui était une personne d'importance, et qu'Antonio Perez l'approuverait; ce que voyant, je dis que ce n'était point là une affaire à confier à un muletier, mais à des personnes de meilleur lieu. Alors Diego Martinez ajouta que la personne à tuer venait souvent à la maison, et que, si on pouvait mettre quoi que ce fût dans son manger ou sa boisson, il fallait le faire, parce que c'était le moyen le meilleur, le plus sûr et le plus secret[1]. Résolution fut prise de recourir à cette voie et de se hâter.

« Sur ces entrefaites, j'eus occasion d'aller en Murcie. Avant de partir j'en parlai à Martinez, qui me dit que je trouverais en Murcie certaines herbes

[1] « Y el Diego Martinez despues le dió á entender por razones confusas que queria que le matasen y que era persona de importancia, y que Antonio Perez gustaba dello. Y visto por este declarante, le respondió que aquel no era negocio para fiarlo de un mozo de mulas, sino de personas de mas partes. Y el dicho Diego Martinez le dixó que la persona que se avia de matar comia muchas veces en casa, y que si pudiese hacer alguna cosa que en comida o bebida, se le podia hacer, y era lo mejor, y mas seguro y secreto. » (*Proceso*, ms.)

très-propres à ce que nous voulions faire, et qui me donna une liste de celles que je devrais me procurer. Je les cherchai en effet, et les envoyai à Martinez, qui s'était pourvu d'un apothicaire qu'il avait fait venir de Molina d'Aragon. C'est dans ma demeure que l'apothicaire, assisté de Martinez, distilla le suc de ces herbes. Pour en faire ensuite l'épreuve, on en fit avaler à un coq, mais aucun effet ne s'ensuivit, et ce qu'on avait ainsi préparé se trouva ne rien valoir. L'apothicaire fut alors renvoyé, et on le paya de sa peine.

« Peu de jours après, Martinez me dit qu'il était en possession d'une certaine eau bonne à faire boire, ajoutant que le secrétaire Antonio Perez ne voulait se fier à personne qu'à moi seul, et que, dans un repas que le maître devait donner à la campagne, je n'aurais qu'à verser de cette eau à Escovedo, qui serait parmi les convives, et pour lequel avaient déjà été essayées les expériences précédentes. Je répondis que, si mon maître lui-même ne m'en donnait pas l'ordre, je ne voulais m'employer à faire mourir personne. Alors le secrétaire Antonio Perez m'appela un soir à la campagne, et me dit comment il lui importait que le secrétaire Escovedo mourût, que je ne manquasse pas de lui donner le breuvage en question le jour du repas, et que je me concertasse avec Martinez pour l'exécution, ajoutant d'ailleurs de bonnes paroles et des offres de protection en ce qui m'intéresserait[1].

[1] « Y este declarante le dixó que sino se lo mandaba su amo, que

« Je m'en fus fort content, et je m'entendis avec Martinez sur les mesures à prendre. L'ordre arrêté pour le repas fut : qu'en entrant dans la maison par le passage des écuries, qui sont au milieu, et en pénétrant dans la première salle, on trouvait là deux dressoirs, dont l'un était pour le service des assiettes, et l'autre pour celui des verres, d'où on devait porter à boire aux convives. De ladite salle, à main gauche, on passait vers celle où étaient les tables du repas, et dont les fenêtres donnent sur la campagne. Entre la pièce où on devait manger et celle où étaient les dressoirs était une pièce carrée servant comme d'antichambre et de passage. Pendant qu'on mangerait, je devais avoir soin que, toutes les fois que le secrétaire Escovedo demanderait à boire, ce fût moi qui lui en portasse. J'eus ainsi occasion de lui en donner deux fois, en versant dans son vin l'eau empoisonnée[1], au moment où je traversais l'antichambre, et en quantité équi-

no se queria meter en matar á nadie. Y asi el secretario Antonio Perez le llamó una tarde en la casa del campo suya, y le dixó como le importaba que el secretario Escobedo muriese, y que en todo caso estubiese prevenido de darle la bedida el dia que fuese el convite : y que para la disposicion se viese y comunicase con el dicho Diego Martinez, dandole palabra y ofrecimiento de amistad en sus cosas. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Y assi hubó ocasion de darle de beber dos veces á este declarante, echando en el vino el agua venenosa prevenida que tenia Diego Martinez en su poder, que se la echaba en el vino al passar la quadra, cadavez le echaba la cantidad de lo que cabria en una cascara de nuez, que asi era la orden que avia ; y en acabando de comer el secretario Escobedo se fue, y los demas se quedaron jugando. » (*Proceso*, ms.)

valente à ce que pourrait contenir une coquille de noix, ainsi que j'en avais l'ordre. Le repas fini, le secrétaire Escovedo s'en alla, les autres demeurèrent à jouer, et le secrétaire Antonio Perez, étant sorti un moment, rejoignit son majordome et moi dans un des appartements sur la cour, où nous lui rendîmes compte de la quantité d'eau qui avait été versée dans le verre du secrétaire Escovedo ; après quoi il s'en retourna jouer. On apprit depuis que le breuvage n'avait produit aucun effet[1].

« Quelques jours après ce mauvais succès, le secrétaire Antonio Perez donna un autre dîner dans la maison dite du Cordon, qui appartenait au comte de Puñon-Rostro, où se trouvèrent le secrétaire Escovedo, doña Juana Coëllo, femme de Perez, et d'autres convives. On servit à chacun d'eux une écuelle de lait ou de crème, et, dans celle d'Esvovedo, on mit une poudre semblable à de la farine[2]. Je lui donnai aussi du vin coupé avec l'eau du repas précédent. Cette fois, la poudre opéra mieux, car le secrétaire Escovedo fut fort malade, sans en deviner la cause. Pendant sa maladie, je trouvai moyen qu'un de mes

[1] « Y en esto salió el secretario Antonio Perez con escusa de mear, y se metió con este declarante y su mayordomo en un aposento de los de el patio, donde le enseñaron la cantidad del agua que le avian dado á beber al dicho secretario Escobedo; y con esto se volvió á jugar : y despues se entendió que la bebida no fue de ningun provecho, ni hizó efecto. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Se dió á cada uno una escudilla que no se acuerda bien si era de natas o leche : y en la de Escobedo se avian echado unos polvos como de harina. » (*Proceso*, ms.)

amis, fils du capitaine Juan Rubio, gouverneur de la principauté de Melfi et ancien majordome de Perez, lequel fils, après avoir été page de doña Juana Coëllo, était marmiton dans les cuisines du roi, se liât d'amitié avec le cuisinier du secrétaire Escovedo, qu'il voyait tous les matins. Or, comme on préparait pour le malade un potage à part, ce marmiton, profitant d'un moment où il n'était pas vu, jeta dedans la valeur d'un dé d'une poudre que Diego Martinez lui avait donnée. Quand le secrétaire Escovedo eut pris de cette nourriture, il se trouva qu'elle contenait du poison. On arrêta par suite une esclave d'Escovedo qui devait avoir été chargée de préparer le potage, et, sur cet indice, on la pendit sur la place de Madrid sans qu'elle fût coupable[1].

« Le secrétaire Escovedo ayant échappé à toutes ces trames, Antonio Perez prit un autre parti : ce fut que nous le fissions mourir un soir à coups de pistolet, de stylet ou d'estôcade, et cela sans retard. Je m'en allai donc dans mon pays pour y chercher un de mes amis intimes et un stylet à lame très-mince, arme qui vaut mieux qu'un pistolet pour tuer un homme. Je partis en poste et l'on me donna des lettres de change de Lorenzo Spinola de Gênes,

[1] « Echó en ella un dedal de ciertos polvos, que el dicho Diego Martinez le havia dado : y comido el secretario Escobedo de la holla, hallaron que tenia tosigo, por la qual vinieron á prender á una esclava de Escobedo, que debia de ser la que tenia á cargo el aderezar la holla, y asi se sospechó que ella lo havia hecho, y con esto indicio la ahorcaron en la plaza de Madrid sin culpa. (*Proceso*, ms.)

pour toucher à Barcelone quelque argent que je reçus en effet en y arrivant. »

Ici, Enriquez raconte qu'il fit entrer dans le complot un de ses frères nommé Miguel Bosque, auquel il promit une somme en or et la bienveillance de Perez[1]; qu'ils arrivèrent à Madrid le jour même où l'on pendait l'esclave d'Escovedo[2]; que, durant son absence, Diego Martinez avait fait venir d'Aragon, pour le même objet, deux hommes d'exécution appelés Juan de Mesa et Insausti; que, le lendemain même de son arrivée, Diego Martinez les avait réunis tous les quatre, ainsi que le marmiton Juan Rubio, hors de Madrid, pour convenir des moyens et du moment du meurtre; qu'ils étaient tombés d'accord à cet égard, et que Diego Martinez leur avait procuré une épée large et cannelée jusqu'à la pointe pour tuer Escovedo, et les avait tous armés de dagues; qu'Antonio Perez était allé, pendant ce temps, passer la semaine sainte à Alcala[3], dans l'intention, sans doute, de détourner de lui les soupçons lorsqu'on apprendrait la mort d'Escovedo. Puis Antonio Enriquez ajoute :

« Il demeura convenu que, chaque soir, nous nous

[1] « Y se conciertó con un medio hermano suyo, que se llamaba Miguel Bosque, para hacer la dicha muerte, ofreciendole para la buelta ciertos escudos de oro y mas la amistad que grangearia de Antonio Perez. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Y el mismo dia que llegaron, aborcaron à la esclava de Escobedo. » (*Ibid.*)

[3] « En este tiempo se fue el secretario Antonio Perez á Alcala la semana santa. » (*Ibid.*)

réunirions tous sur la petite place Saint-Jacques, d'où nous irions faire le guet du côté par où le secrétaire Escovedo devait passer, ce qui s'exécuta. Insausti, Juan Rubio et Miguel Bosque devaient l'attendre ; Diego Martinez, Juan de Mesa et moi, nous promener dans le voisinage, pour le cas où nous aurions eu à les aider dans le meurtre. Le lundi de Pâques, 31 mars, jour où le meurtre fut commis, Juan de Mesa et moi tardâmes plus que de coutume à nous rendre au lieu indiqué ; de sorte que, quand nous arrivâmes sur la place Saint-Jacques, les quatre autres étaient déjà partis pour faire sentinelle sur le passage du secrétaire Escovedo. Pendant que nous étions à rôder autour, Juan de Mesa et moi, il nous vint de ce côté le bruit qu'on avait assassiné Escovedo. Alors nous nous retirâmes en nos logements. En rentrant chez moi, j'y trouvai Miguel Bosque en pourpoint, ayant perdu son manteau et son pistolet, et Juan de Mesa trouva également à sa porte Insausti, qui avait aussi perdu son manteau, et qu'il introduisit dans sa demeure en cachette[1]. »

C'était Insausti qui avait frappé Escovedo. Il l'avait tué d'un seul coup de l'épée que lui avait remise Diego Martinez, et que Juan de Mesa et lui jetèrent alors dans le puits de la maison qu'ils habitaient[2].

[1] Cette déposition d'Antonio Enriquez est confirmée dans tous ses détails par la révélation de Diego Martinez, majordome de Perez, lorsqu'il se décida à convenir de tout après les aveux que son maître avait faits à la torture. (*Proceso*, ms.)

[2] « Y dixó que Insausti y Juan de Mesa avian hechado el estoque

La nuit même Juan Rubio se rendit à Alcala, pour instruire de ce qui s'était passé Perez, lequel, apprenant qu'on n'avait arrêté personne, s'en réjouit beaucoup[1]. Le meurtre d'un secrétaire du roi, assassiné dans les rues de Madrid, causa une grande émotion. Les alcades commencèrent leurs recherches. Dès le lendemain, 1er avril, on arrêta tous ceux qui cherchaient à sortir de la ville, et le 2 on obligea les logeurs à donner le nom de leurs hôtes. Perez revint d'Alcala à Madrid le 2 avril au soir. Il fit bonne contenance et osa même se rendre auprès du fils d'Escovedo, à l'affliction duquel il parut s'associer, et qui lui témoigna la plus affectueuse confiance comme à un ami de sa maison. Cette assurance effrontée n'empêcha point Perez d'assister aux scènes les plus pénibles, d'être exposé aux soupçons les plus inquiétants, de rencontrer les embarras les plus graves, et son châtiment allait commencer dans les angoisses de la crainte, en attendant qu'il s'achevât dans les douleurs de la torture et de l'exil. Il reçut coup sur coup les visites de l'alcade de cour, Hernan Vélasquez, qui recherchait les meurtriers d'Escovedo, et qui, l'interrogeant

en un pozo que avia en el corral de su posada y que era un estoque largo, con canal hasta la punta, y que el que mató á Escobedo fue Ynsausti, con estoque, y que no le dió mas de una herida de la qual murió luego. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Y esto fue el que la misma noche fue á Alcala á dar cuenta al secretario Antonio Perez de como estaba ya hecho, y el le preguntó si avian preso a alguno, y aviendo sabido que no, se holgó mucho. » (*Ibid.*)

sur ce qu'il pouvait savoir à cet égard, lui adressa des questions en apparence pleines d'ouverture, mais au fond très-insidieuses. Afin de lui donner le change, Perez laissa entrevoir que le coup était parti, sans doute, ou des États de Flandre, ou des soldats mécontents, ou avait pour cause quelque intrigue de femme. Le gendre de l'alcade, Garcia de Arce, vint l'entretenir de tout ce qui se passait et se disait, pour examiner sa contenance et surprendre son secret. Les amis d'Escovedo formaient déjà des conciliabules contre lui, et la veuve, moins confiante que le fils, le comprenait dans ses soupçons, qui se portaient aussi sur l'amirante et le duc d'Albe. En rendant compte à Philippe II[1], qui était dans ce moment à l'Escurial, de l'agitation de Madrid, des propos des uns, des conjectures des autres, des démarches qu'il avait faites, des épreuves qu'il venait de subir, Perez ajoute douloureusement : « Il faut que Votre Majesté sache que j'ai avalé d'amers déboires, dans toutes les situations et circonstances que je viens de dire. » Le roi lui répond : « Parlez avec prudence et le moins que vous pourrez ; ils vous diront mille choses, non pour les dire, mais pour voir s'ils ne pourront rien tirer de vous. Les déboires sont inévitables ; mais il faut en passer par

[1] « Demas desto Vuestra Magestad sepa que yo hé pasado mis tragos amargos en las estaciones y passos que hé dicho, y diré lo demas aora. » (3 avril 1578. Perez au roi. Ms. de la Haye, fol. 81, 86. — Voir, à l'Appendix II, cette longue et étrange lettre, toute chargée en marge des notes, des observations et des conseils de Philippe II.)

là, avec toute la dissimulation et l'adresse dont vous serez capable[1]. »

Embarrassé par la présence des meurtriers, qu'il désirait éloigner de Madrid, mais qu'il craignait aussi d'exposer dans ce moment, où la justice était en éveil, à tomber entre les mains des alcades, par une fuite trop précipitée, Perez écrit au roi dans la même lettre : « Mon monde n'est pas parti, parce qu'il se serait livré d'un seul coup dans ce fracas d'arrestations. J'ai ici mes trois hommes et celui qui a fait le coup. L'autre est à Alcala, où il est entretenu à mes frais... Je suis résolu à ce qu'ils se tiennent tous coi, et j'ai l'intention de les faire partir séparément, chargés de quelque dépêche, parce qu'on dit que leurs pas sont comptés[2]. » Le roi l'approuve et lui répond : « Vous avez fort bien fait de ne pas laisser partir vos gens. Le meilleur est, à mon avis, qu'ils ne bougent pas pour le moment, tandis que vous aurez les yeux au guet, comme vous les avez ; je ne crois pas que vous deviez les expédier à présent avec des dépêches ; il faut, je le répète, qu'ils se tiennent tranquilles pour la raison

[1] « Muy bien respondistes y ablad con rrecato, que os diran cien cosas, no por deciroslas, sino por ver si os pueden sacar algo. » (Apostille du roi. Ms. de la Haye, fol. 81, 86.)

[2] « Mi xente no se ha ydo porque fuera perdida por el mismo casso con el fracasso que ay de tomar cuantos salen... estan aqui los tres criados mios y el que hicó el lance............ yo le hice bolber a Alcala y esta alli entretenido... y estoy rresuelto que sesten quedos, y voy pensando en enbiarlos con algun despacho cada uno, porque diz que ay gran cuenta en los pasos. » (3 avril 1578. Perez au roi. *Ibid.*)

que vous en donnez[1]. » Mais Perez parvint bientôt à éloigner les meurtriers sans qu'ils fussent découverts. Il les récompensa tous avec soin. Miguel Bosque reçut cent écus d'or de la main de Ferdinand de Escobar, clerc de la maison d'Antonio Perez, et il retourna dans son pays[2]. Juan de Mesa, Antonio Enriquez, Juan Rubio et Insausti partirent pour l'Aragon. Ils allèrent à Babiera et de là à Saragosse. Juan de Mesa eut pour récompense une chaîne d'or, cinquante doublons de huit ou quatre cents écus d'or, et une tasse d'argent fin[3]. La princesse d'Eboli lui donna par écrit un titre d'employé dans l'administration de ses biens[4]. Diego Martinez apporta aux trois autres un brevet d'alferez ou d'enseigne au service du roi d'Espagne et au traitement de vingt écus d'or. En possession de ces brevets signés par Philippe II et par Perez le 19 avril 1578, dix-neuf jours après l'assassinat d'Escovedo[5], les meurtriers

[1] « Muy bien acertado a sido que no se aya ydo vuestra xente por la causa que decis... y aun me parece á mi que lo mejor es que sesten quedos por aora, teniendo vos el cuidado que tendreis, y no me parece que los ynbieis con despachos, sino que se esten quedos como hé dicho por la caussa que aqui decis. » (Ms. de la Haye, fol. 81, 86.)

[2] « Hernando de Escobar, clerigo, que se quedó en Alcala, dió 100 escudos de oro a Miguel Bosque, que fueron los que este declarante le ofreció en Aragon, quando le traxó el hermano del susodicho. » (*Proceso*, ms.)

[3] « Juan de Mesa avia trahido una cadena de oro y cinquenta doblones de ó ocho y una tassa de plata buena. » (*Ibid.*)

[4] « Y la princesa d'Eboli le avia dado un papel de la administracion de su hacienda. » (*Ibid.*)

[5] « Diego Martinez... dió á cada uno una carta y cedula de Su Magestad con veinte escudos de entretenimiento, con titulos de alferez...

se dispersèrent pour se rendre chacun à son poste. Juan Rubio alla à Milan, Antonio Enriquez à Naples, et Insausti en Sicile. Ils dérobèrent ainsi leurs traces à la famille infortunée d'Escovedo, qui devait trouver difficilement le moyen de poursuivre la vengeance de sa mort[1].

todas las cedulas eran á 19 de abril 1578, y la muerte fue á 31 de marzo del dicho anno, dia segundo de Pascua de resurreccion. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Recogidos estos despachos, todos tres fueron á Napoles, este declarante, Ynsausti, y Juan Rubio il Picaro ; y desde alli el alferez Ynsausti á Sicilia, y luego que llegó murió ; y el alferez Juan Rubio, al cabo de un mes o dos que estaba en Napoles en casa de su padre, que era de alli, se fue á Milan á su entretenimiento, y este declarante se quedó en el suyo en Napoles. » (*Proceso*, ms.)

CHAPITRE III

Derniers et impuissants efforts de don Juan d'Autriche pour soumettre les Pays-Bas. — Sa mort. — Poursuites dirigées par la famille d'Escovedo contre Perez. — Anxiétés de Perez. — Hésitations de Philippe II — Disgrâce et emprisonnement de Perez et de la princesse d'Eboli. — Chute du parti du prince d'Eboli et formation du ministère Granvelle.

La nouvelle de la mort d'Escovedo parvint à don Juan d'Autriche au moment même où il attendait son retour. Le 8 mars, après avoir déjà donné à Perez l'ordre de se défaire de lui, Philippe II avait écrit à son frère : « J'aurai soin d'ordonner qu'on dépêche promptement le secrétaire Escovedo, et, de tout ce que vous me dites d'ailleurs pour lui tant sur son envoi que sur ce qu'il mérite, je tiendrai le compte qui convient[1]. » Comment la fin tragique de l'agent actif, du confident dévoué dont la prochaine arrivée lui était promise, fut-elle annoncée à don Juan d'Autriche, et quel effet produisit-elle sur son âme déjà si agitée? Aucune trace n'est restée dans les archives espagnoles ni des dépêches qui lui furent écrites à ce sujet, ni de celles où il exprimait ses sentiments. Mais il ne dut pas se méprendre sur

[1] « Á el secretario Escovedo tendré cuidado de mandar despachar con brevedad, y en lo de mas que me escrevis por el, asi por esto como por lo que el meresce, terné la cuenta que es razon en sus particulares. » (8 mars 1578. Philippe II à don Juan. Archivo de Simancas. Est. Flandes; leg. 575.)

le véritable auteur du crime[1]. La correspondance si confidentielle, si affectueuse, qu'il avait entretenue avec Perez, cesse tout à coup, et le mélancolique jeune homme, dans les cinq mois qui lui restent encore à vivre, concentre toutes ses ardeurs sur les affaires de Flandre, compromises chaque jour davantage par les négociations inopportunes et les inhabiles lenteurs de Philippe II.

La victoire de Gemblours n'avait rien eu de décisif. Les États et le prince d'Orange, qui en avaient été un moment consternés, ne s'étaient pourtant pas laissé abattre. Ils avaient cherché des auxiliaires dans tous les pays où dès longtemps ils avaient entamé ou conclu des négociations, en Allemagne, en Angleterre, en France. Comme nous l'avons vu, la reine Élisabeth avait signé un traité d'alliance offensive et défensive avec eux. Elle avait été entraînée à cette hardie résolution par son ministre Burghley. Quoique don Juan eût dit à son ambassadeur qu'il la croyait douée de trop de jugement pour qu'elle voulût soutenir des sujets rebelles contre leur prince, parce que, avec le temps, elle ne s'en trouverait pas bien[2], elle avait mieux aimé

[1] D'après les dépositions des divers témoins entendus dans le procès, l'opinion que Perez était l'auteur du meurtre d'Escovedo s'était répandue hors de l'Espagne. « Dixó Antonio Enriquez que en Italia y Flandes se decia publicamente que la causa porque havia hecho matar Antonio Perez á Escobedo era por causa de la princesa de Eboli. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Et que je ne tenois ladite reyne de si peu de jugement qu'elle voudroit faire oser sujets rebelles contre leur prince, et que partant

braver ce danger futur que de s'exposer aux risques imminents que Burghley lui avait fait entrevoir avec une clairvoyance profonde. « Si les Espagnols, lui avait-il dit, parviennent à soumettre les Pays-Bas, ils ne négligeront aucune occasion d'envahir l'Angleterre, et d'unir leurs pratiques à celles des révoltés de ce royaume ; si don Juan vient à bout des États, il tournera bientôt ses armes contre Votre Majesté. Les intelligences qui se sont établies entre lui et la reine d'Écosse, depuis qu'il est dans les Pays-Bas ; ses entrevues avec l'ambassadeur de cette reine, l'évêque de Glasgow ; l'opinion générale où l'on est qu'un mariage doit avoir lieu entre lui et elle, sont les raisons qui me le font penser.

« D'après ceux qui désirent un changement de religion en Angleterre, ce mariage est le meilleur et le seul moyen de ramener le royaume à l'Église de Rome. Par ce mariage, don Juan se fera un titre à la couronne d'Angleterre, et alors on verra le pape, le roi de France, le roi d'Espagne et tous les princes catholiques lui venir en aide, le pape par motif de religion, le roi de France à la sollicitation de la maison de Guise et pour empêcher l'Angleterre de favoriser les protestants de France, enfin, le roi d'Espagne pour faire un établissement à son frère. Accorder assistance aux Pays-Bas est donc une mesure de conservation et de libre défense pour ce

elle y pensast premier avant que rien attenter contre Votre Majesté, et qu'avecq le temps elle ne s'en trouveroit bien. » (6 janvier 1578. Don Juan d'Autriche au roi. Archives impériales et royales de Vienne.)

royaume[1]. » Se rendant à ces grandes raisons, Élisabeth fit partir quelques troupes anglaises et écossaises sous le commandement de Norris, et son argent servit au comte palatin Casimir pour lever une armée d'Allemands qui marcha au secours des États.

En même temps que le parti protestant hollandais, dont les progrès s'étendirent des deux provinces où il dominait dans les quinze autres, et qui obtint bientôt, par la *paix de religion* du 22 juillet, la participation aux magistratures, et des temples dans toutes les villes où il comptait plus de cent familles, s'appuyait sur l'Angleterre et sur l'Allemagne, le parti catholique wallon chercha des soutiens

[1] « If don John shall overcome the Low Contryes... he will very shortly offend her Majesty. The arguments thereof are these : 1° first there hath bene sence his coming towards the Low Contryes intelligence betwixt the Q. of Scotts and hym. 2° The bishop of Glascow the Q. of sc. ambassador in France hath bene with him. 3° The constant opinion is that there is met a marriadge betwixt hym and the sc. quene.

« In all judgments that desyre chang of religion in England, this mariadge is the best and only meanes to restore the realme of England to the church of Rome; for by mariadge with her, don John shall make his title in her right to the crown of England, whereunto, both the pope and the fr. Kyng and the Kyng of Spayne and all potentats catholicq. will give ayde, the pope for religion, the French king by sollicitation of the house of Guises, and therby also to avoyd all sequele of confortyng his subjects of the religion in France; the king of Spayne for the advauncement of his brother don John whom otherwise he must content with some estat of his own dominions... the queen's Majesty being a soverayn... may lefully do any thing for preservation of herself and her people. » (Minute de la main de Burghley, Musée Britannique, galba C. V, part. I, 115, et *ibid.*, 114.)

en France. Il s'adressa au duc d'Alençon, qui était catholique, mais qui nourrissait des sentiments d'indépendance et d'ambition et s'était déclaré contre les Guise et les Espagnols. Ce prince accepta les offres qui lui furent faites, conclut avec les États généraux un traité par lequel il consentit à marcher à leur secours avec dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, *comme défenseur de la liberté belgique*, moyennant la remise de Landrecies, le Quesnoy, Bavai, et le droit de garder les villes du Luxembourg et de la Bourgogne dont il se rendrait maître.

Don Juan, de son côté, n'avait rien négligé pour se mettre en mesure de poursuivre ses avantages et faire face à ses nombreux ennemis[1]. Il avait envoyé auprès de l'Empereur pour qu'il rappelât l'archiduc Mathias et retînt les Allemands. Il s'était adressé aux Guise, pour contre-balancer, avec leur aide, les forces du duc d'Alençon, et il avait écrit coup sur coup à Philippe II, pour le faire renoncer aux négociations pleines de danger qu'il continuait avec les

[1] « Le 6 janvier, don Juan écrivait à Philippe II : « Je l'attends demain (le duc de Parme), et voiray de faire mettre en exécution ce que sera résolu avecq les gens que j'ay, qui ne sont moins de toutes nations avec l'infanterie et cavallerye et dix-sept mil hommes de pied et environ mil cinq cents chevaux, la plus grande partie vieulx soldats et gens de bon cœur pour s'employer au service de Dieu et de Votre Majesté, et comme il convient les tenir en bonne discipline, ce que ne peult estre sans les bien payer, Votre Majesté sera servie de pourveoir d'argent tant qu'il en sera de besoing et de sorte qu'il n'y en ait faute, afin de non par là perdre la victoire qui lui es comme certaine. » (Archives impériales et royales de Vienne.)

États par l'entremise du baron de Selles, et prévenir ses retards ordinaires dans l'envoi des secours qu'il demandait. Depuis la bataille de Gemblours il s'était emparé de plusieurs villes. Sans perdre de temps, avant que le duc d'Alençon fût arrivé à Mons et que le comte palatin Casimir eût passé le Rhin, il attaqua le 1er août l'armée ennemie postée à Rymenant sur la Demère, entre Malines et Arschot; mais il ne put forcer le camp dans lequel elle s'était retranchée, et que défendirent surtout vaillamment les Anglais et les Écossais de Norris.

Après avoir essuyé une perte de huit cents hommes, don Juan se retira et prit position dans un poste avantageux près de Namur. Il se mit sur la défensive pour surveiller les mouvements de l'armée de Casimir et des troupes du duc d'Alençon, en attendant les renforts qu'il avait demandés et qui ne lui venaient pas. « Je vois maintenant, écrivit-il à Philippe II le 12 septembre, s'approcher de moi d'une manière si rapide les événements que j'ai toujours prévus, que j'en viens à dépêcher ce courrier à Votre Majesté, avec un rapport exact de tout ce que j'ai fait et appris dans ces derniers jours, afin qu'elle se consulte, comme je n'en doute pas, et prenne la résolution finale à laquelle conduisent et obligent même des conjonctures si importantes et si nouvelles[1]. » Il dénonçait la cour de France comme

[1] Aora veo se va poniendo tan apriessa en lo que siempre hé ante visto que buelbo á despachar este correo á Vuestra Magestad con particular avisso de todo lo que se a tratado y entendido estos dias

complice de l'entreprise du duc d'Alençon, et il en accusait surtout la reine mère[1].

En présence de tant d'ennemis, n'ayant pas été rejoint encore par toutes les troupes espagnoles, sachant que les Français avaient attaqué la Franche-Comté[2] par où devaient lui arriver les renforts, se croyant sur le point d'être pressé par les armées combinées du duc Casimir, des États et du duc d'Alençon, il ajoutait : « Jamais les affaires de Votre Majesté n'ont été dans un péril si urgent... Je suis plein d'inquiétudes... Il est donc plus que temps que Votre Majesté m'accorde du secours, qu'elle prenne une résolution, et que je lui proteste, parce que j'y suis contraint, que, si elle tarde, je serai infailliblement perdu, sans qu'il y ait de ma faute, puisque, comme je l'ai dit et écrit tant de fois, il n'y a diligences que je n'aie faites depuis le premier moment jusqu'au dernier... Dans ce cas-ci, je ferai tout ce que la situation et les circonstances me conseilleront. Quoi qu'il en arrive, Votre Majesté peut être

para que, segun creo, heche su cuenta y tome la rresolucion á que llega y obliga casso tal y tan nuevo. » (12 septembre 1578. Don Juan au roi. Ms. de la Haye, fol. 39-41.)

[1] « Porque le ago saver que no tardaran aca en aparejarsse para ella estos principes ingratos y olvidados de todas sus obligaciones, si [illegible] colorean su falta y mala ynclinacion con cuantos fieros y palabras [illegible] ven y tienen, crea Vuestra Magestad que al fin an sido y son [illegible]s ; seran sus obras assi, mayormente in tanto que las guiare [illegible]e á cargo la madre, ques la que inquieta al rrey, y sus danças [illegible] su voluntad, y pone espiritu y se lebanta al hermano, y la que [illegible]muebe y descompone todo esto. » (*Ibid.*)

[2] *Ibid.*

sûre que je ne prendrai aucun parti qui ne soit jugé le plus convenable au service de Dieu, au vôtre, et à mon honneur. Sur ce pied, on me trouvera toujours prêt et l'âme satisfaite en présence de toutes les disgrâces ou de tous les heureux succès qui m'attendent. Je m'en remets à ce que Dieu m'a réservé[1].»

Quatre jours après, les anxiétés auxquelles il était depuis longtemps en proie, les fatigues extrêmes qu'il avait essuyées, le livrèrent à une fièvre pestilentielle qui régnait dans son camp[2]. La vigueur de son âme le soutint contre la violence du mal, et, le 20 septembre, il écrivit à son frère une lettre admirable par l'élévation des sentiments, l'éloquence

[1] « Nunca tuvieran las cossas de Vuestra Magestad el peligro ques aora tan hurgente; temo mucho dé la cuenta... y es mas que tiempo que Vuestra Magestad le dé y sse rresuelba o que le proteste yo, como lo hago depuro forçado á ello, que si tarda en socorrerme, me perderé sin falta y sin culpa mia, pues, como tengo dicho y escrito tantas beces, no me ha quedado diligencia por hacer, desde la primera hasta la ultima ora, en que yntentaré, como digo, lo qu'el tiempo y andamientos me aconsejaren; lo que fuere asseguraré Vuestra Magestad que será con todas aquellas rraçones á que me huviere obligado, y que no me pondré á cossa que no se juzgue por lo mas sana al servicio de Dios, al suyo, y á mi honrra, con que me allará aparejado y contento para qualquier siniestro o buen suceso que me venga; á que Dios menbiare me rremito. » (Ms. de la Haye, fol. 39-41.)

[2] « Y asi no devo tan poco callar el progresso que la peste y las enfermedades ban aciendo en este exercito, especialmente en los pocos Españoles que ay, ques de suerte que, de mas de aversse muerto ya muchos y entre ellos algunos capitanes y otras personas particulares, se allan el dia de oy cerca de docientos empestados y mil y tantos enfermos en solos los ospitales, sin los que se curan por sus dineros fuera dellos, y es el mal que cada dia van caiendo ynfinitos y no ay trabaxo ni rreparo que vaste al remedio. » (20 septembre 1578. Don Juan au roi. *Ibid.*, fol. 41-44.)

et la solidité des conseils : « J'ai été pris, lui dit-il, de la fièvre et d'une grande douleur de corps et de tête qui me retient au lit en grand malaise, et, quoique je sois aussi affaibli que si j'avais souffert pendant un mois, j'espère, Dieu aidant, que, grâce au remède dont on a fait usage et qui se continue, le mal n'ira pas plus avant. Mais je puis certifier à Votre Majesté qu'il y a ici à s'occuper de telle manière, qu'il n'y a santé qui y résiste, ni vie qui puisse y durer[1]. » Oubliant ses souffrances pour s'occuper encore des grands intérêts qui lui étaient confiés, il suppliait derechef le roi son frère de prendre une résolution, de le secourir dans la détresse où le laissait le dénûment de toutes ressources de campagne, de ne plus compter sur le bénéfice du temps qui avait tout perdu, de lui prescrire ce qu'il avait à faire, de lui indiquer s'il devait livrer bataille et quel était l'ennemi qu'il devait attaquer d'abord ; « afin, lui disait-il, que dans le triomphe ou la défaite je me sois gouverné du moins ainsi que Votre Majesté l'aura voulu. Si ce que je demande m'est refusé, que Votre Majesté me pardonne de le lui répéter pour la dernière fois, je ne serai ni coupable ni res-

[1] « Aquel mismo dia en la noche, me dió una calentura con un gran dolor de cuerpo y de caveça que me tiene en la cama arto cogoxado, y aun questoy tan decaido como si la huviera tenido treinta dias, espero en Dios que, con los rremedios que sean hecho y ban haciendo, no pasará adelante, si bien certifico á Vuestra Magestad quel travaxo que se passa es de manera que no ay salud que rresista ni bida que pueda durar. » (20 septembre 1578. Don Juan à Philippe II. Ms. de la Haye, fol. 41-44.)

ponsable, devant Dieu et devant les hommes, des maux et dommages qui peuvent en résulter[1]... Quant à moi, je ne laisse pas d'être très-vivement affligé de voir que je sois le seul disgracié et abandonné de Votre Majesté, moi qui, sire, non-seulement comme frère, mais comme l'homme du monde qui vous est le plus passionnément dévoué et vous a servi avec le plus de loyauté et d'attachement, devrais être estimé à un autre prix et considéré d'une autre manière. Mais, puisque ces titres n'ont pas suffi et ne méritaient pas qu'on tînt plus de compte d'eux ni de moi-même, n'oubliez pas, sire, au fond de votre cœur, que nous tous, tant que nous sommes ici, et pour qui il y va de la vie dans ce terrible jeu, si nous la perdons glorieusement pour Dieu et Votre Majesté, nous aurons conquis une destinée qui, sous un rapport du moins, sera digne d'envie. Mais, comme Votre Majesté court ici des risques bien plus grands, comme elle y joue un avoir bien plus direct, il n'en est que plus juste qu'elle s'en soucie davantage. C'est pour cela que je vous supplie encore une fois de ne pas différer un moment de plus la résolution qu'il faut prendre[2]...

[1] « Porque, gañando o perdiendo, me govierne conforme á su voluntad ; donde no, perdoneme V. Mag^{d} si le llego á apretar de nuevo por la ultima vez, que noserá á mi culpa ni cargo, delante de dios ni de los hombres, el mal y dañoque suciedere.» (Ms. de la Haye, fol. 41-44.)

[2] « No dexo, por lo que á mi toca, de tener grandisimo sentimiento de que sea yo solo el desfavorecido y abandonado de V. Mag^{d}, deviendo, no solo por hermano, pero por el hombre del mundo que mas de coraçon le a procurado serbir y que con mayor ffe y amor lo ha

Pour l'amour de Dieu, sire, ne vous laissez vaincre ni par les difficultés, ni par les fausses espérances; car si votre royal esprit se laissait dominer par les unes ou par les autres, ce serait une cause certaine de perdition pour ces pays-ci, et de grave danger pour tout le reste. Plaise à Dieu ne pas le permettre[1]! »

Mais le temps lui manqua pour apprendre les résolutions de Philippe II, que rendaient cette fois inévitables des attaques si multipliées et l'admission du protestantisme dans toute l'étendue des Pays-Bas. Il ne put pas même recevoir la lettre que son frère, informé de sa maladie, lui écrivit avec plus de sollicitude et de tendresse qu'il n'avait coutume d'en montrer, et dans laquelle il lui disait: « J'ai pris d'abord grande part aux inquiétudes que vous res-

hecho, ser tenido in diferente estima y consideracion; mas ya questo no a bastado ni merecia que dello ni de mi se haga cuenta ni caudal, acuerdese V. Mag[d] de si propio que si, á los que acá estamos, no ban las bidas en este juego, con perderlas honrradamente por Dios y por V. Mag[d] habremos gañado tanto que, en parte, señor, podrá tener enbidia. Pero V. Mag[d] abentura tanto cuanto es mas proprio lo que se juega y maior la obligacion de conservarlo, y asi es justo que le dé mas cuidado. Por eso buelbo á suplicar otrabez á V. Mag[d] no dilate mas la rresolucion que huviere de tomar y acuerdo de nuevo, y yo juzgo por muy necesario y conveniente. » (Ms. de la Haye, fol. 41-44.)

[1] « Goce V. Mag[d] por amor de Dios deste poco tiempo, que le queda para poner rremedio en esto, pues le va en ello la seguridad de todos sus rreinos y no se deje vencer de dificultades y vanas esperanças. Porque, cualquiera cossa destas que tenga lugar en su real animo, será parte para questo se pierda y lo demas se aventure, que plegue á Dios no lo permita, el cual guarde, etc. Del campo una legua de Namur. » (*Ibid.*)

sentiez, et bien plus encore au mauvais état de votre santé, parce que celle-ci importe à mon service beaucoup plus que tout le reste, sans parler de la peine que j'en ai éprouvée, parce que je vous aime, peine que j'éprouverai jusqu'à ce que j'aie appris que vous êtes débarrassé de votre indisposition. Je vous prie, comme ce rétablissement est d'une si grande importance, de donner tous vos soins à retrouver votre santé, et de la maintenir avant tout par tous les moyens possibles[1]. » Lorsque Philippe II traçait le 10 octobre à l'Escurial ces lignes affectueuses pour son frère, il y avait déjà dix jours que don Juan d'Autriche était mort dans son camp près de Namur.

Ce vaillant capitaine, que les faveurs jusque-là constantes de la fortune et les entraînantes facilités de la victoire avaient empêché d'être un politique assez patient et assez adroit, désespéra presque d'une situation dans laquelle, resté sans ressources, il avait à lutter à la fois contre les catholiques et les protestants, contre le prince d'Orange, l'archiduc Mathias, le duc d'Alençon, et il succomba à sa douleur autant qu'à son mal le 1er octobre 1578, à l'âge de

[1] « Y primero diré que he sentido mucho el cuidado en que quedavades, y mucho mas vuestra falta de salud, porque esta importa á mi serbicio mas que todo el resto, allende de la pena que me ha dado por lo que os quiero y amo, y assi estaré con la misma hasta tener aviso vuestro de que estais libre de la indisposicion con que quedavades, yo os ruego que pues conviene tanto vuestra salud para todo, que mireis por ella y que la procureis de conserbar sobre todo en quanto pudieredes. » (10 oct. 1578. Philippe II à don Juan. Arch. gen. de Simancas; negociado de Estado; leg. n° 575, fol. 192.)

trente-trois ans. Il laissa à son froid et habile successeur le duc de Parme, qui était aussi profond politique que grand général, le soin de relever des affaires en apparence perdues. Philippe le regretta. « J'ai vivement ressenti, écrivit-il le 13 octobre à Vargas, la mauvaise nouvelle qui m'est arrivée de la mort de l'illustrissime don Juan mon frère, et parce que je le chérissais et à cause des conjonctures où sont mes affaires [1]. » Quelques jours après, il exprimait de nouveau les mêmes sentiments. « J'aimais et j'estimais sa personne, disait-il, et il me fera faute pour le tout et particulièrement pour les affaires de Flandre [2]. »

Les regrets du duc de Guise ne furent pas moins vifs. De Joinville en Champagne, où il était retiré depuis le mois de mai et d'où il avait envoyé le capitaine de sa garde à don Juan pour lui donner l'excellent conseil de temporiser, et de dissoudre par ce moyen la coalition de ses ennemis, composée d'éléments contraires, il fit part à Vargas de sa douleur en ces termes : « Monsieur l'ambassadeur, la lettre que vous m'avez escripte m'a esté un redoublement de deuil que je porte à la mort du seigneur domp Jehan, en laquelle j'ay fait une des plus grandes

[1] « ..... La mala nueva que me ha venido del illustrissimo don Juan de Austria mi hermano he sentido en gran manera, assi por lo que le queria y amava, como por ser en tal conyuntura y occasion... » (Papiers de Simancas, série B, liasse 47, n° 55.)

[2] « Asi porque amava y estimaba su persona como por la falta que me hará para todo en esta occasion, y particularmente para las cosas de Flandes. » (*Ibid.*, n° 29.)

pertes que je sçaurois jamais faire... Quand je pense à tant d'honnestes faveurs qu'il luy pleu me faire et à l'honneur que j'avois d'estre aymé de Son Altesse, je me trouve assez empeché en mes résolutions. Toutesfoys, considérant qu'il ne se peut recouvrer et que Dieu ayant fait la grâce à toute la chrétienté de subsister en son lieu un prince de telle valeur et de si grande expérience que M. le prince de Parme, ce m'est grand allégement pour l'espérance que j'ay qu'il sçaura si bien et fidèlement acquister, que ce sera a l'honneur de Dieu et conservacion de notre dite religion, vous priant l'asseurer qu'il ne trouvera jamais personne plus preste de le servir et obéyr que je seray quand l'occasion s'en présentera[1] »

Les intérêts généraux du catholicisme en France, en Flandre, en Écosse, en Angleterre, devaient unir étroitement le duc de Guise, qui était le chef des catholiques français, avec le gouverneur, quel qu'il fût, des Pays-Bas, qui était le chef des catholiques espagnols au centre du continent. Les rapports qu'il avait entretenus avec don Juan, il les continua dès lors avec le prince de Parme, à qui son oncle Philippe II confia la difficile mission dans laquelle avaient échoué le terrible duc d'Albe, l'adroit Requesens et l'impétueux don Juan. Alexandre Farnèse s'y comporta avec la prudence et le savant à-propos du génie italien. Sachant attendre et agir,

[1] Papiers de Simancas, série B, liasse 44, n° 211.

négocier et vaincre, profiter des divisions inévitables de ses ennemis, traiter sans duplicité, commander sans tyrannie, il lui était réservé de ramener à la longue les dix provinces catholiques sous la domination de l'Espagne, et de concentrer l'esprit d'indépendance et d'insurrection dans les sept provinces protestantes, dont le prince d'Orange prépara, dès le 7 janvier 1579, la constitution en république par l'*Union d'Utrecht*. Mais c'est lentement qu'il devait accomplir cette grande tâche, que Philippe II ne seconda point par de puissants efforts, occupé qu'il était alors à ménager l'adjonction du Portugal à la couronne d'Espagne. Dans ce moment, Perez était au comble de la faveur. Il avait à conduire non-seulement les affaires d'Italie, qui étaient anciennement dans ses attributions, et celles de Flandre, qui y avaient été mises depuis l'envoi de don Juan dans les Pays-Bas, mais encore celles de Portugal, qui étaient du ressort du secrétaire Zayas. Ainsi toutes les grandes affaires de la monarchie espagnole étaient réunies entre ses mains : en Italie, où Philippe II avait à traiter avec le pape et à résister au Turc ; en Flandre, où il avait à soumettre des insurgés et à contenir l'Angleterre et la France ; enfin en Portugal, où il négociait l'acquisition d'une couronne.

Bien que resté dépositaire de toute la confiance de son souverain, Perez vivait depuis quelque temps dans les tribulations et les angoisses. Ses ennemis s'étaient concertés pour le perdre. Ils avaient persuadé au jeune Escovedo, qui s'était d'abord refusé

à le croire coupable, qu'il était le meurtrier de son père. Les précautions dont Perez s'était entouré n'empêchèrent donc point la veuve et le fils d'Escovedo de faire remonter l'assassinat jusqu'à lui et à la princesse d'Eboli. Ils en demandèrent justice à Philippe II. Ce prince accorda une audience à don Pedro Escovedo, écouta avec toute l'apparence de l'intérêt ses plaintes contre les meurtriers de son père, reçut de sa main les mémoires et les requêtes dans lesquels la famille Escovedo les lui dénonçait, et promit de les livrer aux tribunaux s'il y avait lieu. Bien qu'il ne fût pas fâché de voir les soupçons se porter sur d'autres que sur lui[1], il craignait cependant l'éclat d'une procédure qui aurait pu le mettre lui-même en cause[2]. Il était dès lors fort embarrassé entre les réclamations des Escovedo et les dangers de Perez, ses devoirs comme roi, ses in-

[1] « El rey, á quien por grandes consideraciones, y diferentes riesgos, y proprios, no le desplugó que aquella muerte descargase en otra parte, como nublado, abraçó facilmente, à lo menos dexó lo correr. » (*Relaciones*, p. 7.)

[2] Au mois d'avril 1579, Perez se plaignit à Philippe II de ce que ce prince poussait la précaution jusqu'à éviter de lui donner audience, et supplia le roi de faire cesser les poursuites de la famille Escovedo. Mais Philippe II se contenta d'attribuer le ralentissement momentané de leurs rapports à ses dévotions, que rendaient plus fréquentes les approches de Pâques, et lui dit qu'il n'avait rien voulu prescrire, parce que c'eût été convenir de sa participation au meurtre d'Escovedo. Il ajoutait : « Y mientras se pueda escussar que lo que se ha hecho de la muerte de Escobedo no a sido con interbencion mia, bien será que se escusse y es bien que vos lo quereis assi y lo procureis... y assi os ruego mucho que os aquieteis y sosegaeis y que mescribais luego el medio que me queriades proponer.» (Ms de la Haye, fol. 101.)

térêts comme complice. Il l'était d'autant plus, que la famille d'Escovedo trouva des protecteurs très-puissants auprès de lui. Le principal fut Matheo Vasquez, l'un des secrétaires de son cabinet, ennemi couvert de Perez, jaloux de son extrême pouvoir, et qui craignit d'autant moins d'attaquer avec hardiesse ce favori détesté, qu'il crut avoir trouvé l'occasion de le perdre. Il se joignit à don Pedro de Belandi, à Pedro Negrete, à Diego Nuñez de Toledo, qui conseillaient et dirigeaient les Escovedo dans leurs démarches [1]. Il les appuya fortement auprès de l'irrésolu Philippe II, auquel il écrivit :

« Sire, on soupçonne de plus en plus dans le monde ce *secrétaire* (Ant. Perez) d'être l'auteur de la mort de l'autre. Aussi dit-on qu'il en craint les suites, et que c'est à cause de cela que, depuis l'événement, il entoure sa personne de précautions... On prétend que c'est un grand ami du mort qui a fait assassiner celui-ci, parce qu'il l'a trouvé allant sur les brisées de ses honneurs, et *à propos d'une femme* [2]. Le jour où la femme dudit secrétaire alla voir celle du mort,

[1] « La princesa... estaba quejosa de don Pedro de Velandi, Matheo Vasquez, y Pedro Negrete su ayo, porque hacian junta en casa de Nuñez de Toledo y avian aconsejado á don Pedro de Escobedo, pidiese la muerte de su padre á Antonio Perez. » (*Proceso*, ms. Déposition de Geronimo Diaz, deuxième témoin.) Matheo Vasquez de Leça, « secretario favorecido del rey, y Agustino de Toledo de su consejo, y Pedro Nuñez, su hermano, enemigos de Antonio Perez. » (Cabrera, *Felipe segundo, rey de España*, in-fol., Madrid, 1619, lib. XII, p. 972, col. 2.)

[2] « Y por una muger. » (*Memorial*, p. 292.)

on assure que celle du mort éleva la voix et proféra des malédictions contre l'auteur du crime, ce qui a fait sensation. Si Votre Majesté voulait interroger secrètement Negrete sur ce qui se dit de cette mort et sur la personne qu'il en soupçonne, je crois qu'elle ferait bien, comme aussi de lui demander les raisons sur lesquelles il fonde ses dires... Pour accorder satisfaction aux ministres et à l'État tout entier, que cette affaire scandalise au plus haut point, pour donner un autre tour à des opinions qui prennent une couleur mauvaise et de très-fâcheuse conséquence, il importe que Votre Majesté ordonne, sans retard, la recherche de la vérité par toutes les voies et moyens praticables [1]. »

Philippe II suivit, dès ce moment, une marche tortueuse et bizarre. Il écouta avec complaisance Matheo Vasquez, et parut se concerter avec Perez. Il informa celui-ci de l'accusation formelle dont il était l'objet, le jour même où la famille Escovedo lui porta plainte [2]. Il lui fit part des hautes inimitiés qui s'élevaient contre lui. En même temps il lui promit de ne pas l'abandonner, et lui en donna sa foi de gentilhomme [3]. « Tant que je vivrai, lui disait-il, vous

[1] « Y por satisfazer á los ministros, y á la republica, que tan escandalizada está del negocio, y divertir opiniones que andan malas, y de muy dañosa consequencia, conviene mucho que Vuestra Magestad mande apretadissimamente que se sigua y procure por todas vias y modos possibles averiguar la verdad. » (*Memorial*, p. 292.)

[2] « El mismo rey se lo refirió á Antonio Perez el mismo dia. » (*Relaciones*, p. 7.)

[3] « Pero contienen (villetes originales) palabra dada de cavallero

n'avez rien à craindre. D'autres ont beau changer, croyez que je ne changerai pas. Si vous m'avez étudié sous ce rapport, vous aurez reconnu, j'en suis sûr, que je ne suis pas changeant[1]. » Et un peu plus tard, lorsque Perez lui annonçait, avec une affliction mêlée de crainte, la mort du marquis de los Velez qu'il venait d'apprendre, le roi lui répondait : « Vous et moi nous perdons beaucoup ; mais j'espère pourtant que c'est vous qui perdez le moins, parce que je ne vous manquerai jamais. Pour cela, vous pouvez en être certain. Tenez donc ferme contre ce regret et cette douleur, vous le pouvez bien, puisque vous m'avez, moi[2]. » Mais Philippe II ne faisait rien pour le tirer de cette dangereuse position. Perez, qui le croyait faible, et peut-être perfide, lui adressait l'expression de ses angoisses. « Cette affaire, lui écrivait-il, me donne journellement mille soucis qui briseraient une pierre[3]. Votre Majesté peut me faire coiffer du bonnet de criminel, car je suis sûr qu'en

que no le faltaria jamas, pidiendo le el rey que no le dexase. » (*Relaciones*, p. 16.)

[1] « Mientras me diere vida no ay de que temer, pues, aunque sse muden otros, cred que yo no me mudaré, y si bien abeis mirado esto en mi, creo abreis visto no soy mudable. » (Avril 1579. Le roi à Perez, ms. de la Haye, fol. 50, 51.)

[2] « Lo siento mucho por vos y por mi, que pierdo mucho, y espero que vos no tanto, porque yo no os faltaré y desto estad seguro, y tened buen animo deste dolor y pena, que bien podeis pues me teneis á mi.» (4 mai 1579. Dans un billet de Perez au roi. Ms. de la Haye, fol. 51, 53.)

[3] « Desto me vienen cada dia mill pesadumbres que cansarian á una piedra. » (*Relaciones*, p. 10.)

tout ceci c'est moi qui payerai pour le tout[1]. » Philippe II lui répondait avec une familiarité affectueuse : « Il faut que vous ne soyez pas aujourd'hui dans votre bon sens; ne croyez rien de ce que vous me dites là[2]. » Perez, malgré ces assurances, prévoyait le sort qui lui était réservé ; il insistait auprès du roi et lui écrivait : « Je crains, sire, qu'au moment où je m'y attendrai le moins, mes ennemis ne me poignardent, ou que, prenant Votre Majesté au dépourvu et comptant sur sa mansuétude et sa facilité, mes envieux n'en viennent à leurs fins; je parle ainsi à l'occasion de ce qui se passe, parce que je sais que mes ennemis ne se donnent aucun repos[3]. » Le roi répondit en marge de ce billet : « Je vous ai déjà dit qu'il fallait que vous ne fussiez pas dans votre bon sens; ils ont beau ne pas se donner de relâche, croyez bien que ce sera en pure perte[4]. »

Perez aurait voulu le croire, mais il connaissait trop son maître pour cela. Aussi lui demanda-t-il la permission de quitter son service pour soustraire sa

[1] « Vuestra Magestad me mande encorozar, que yo creo que en esto pararé en pago de todo. » (*Relaciones*, p. 17.)

[2] « No deve de reynar hoy muy buen humor : y no creays lo que aqui dezis. » (*Ibid.*)

[3] « Temo, señor, que, quando no me cate, me han de abrir un costado mis enemigos, y que, tomando á Vuestra Magestad descuydado, y á su mansedumbre ygual á todo, y fiados en su suffrimiento, han de obrar la invidia, y digo esto con esta ocasion, por que sé que no paran. » (*Ibid.*, p. 17, 18.)

[4] « Por lo demas que aqui dezis, dixé en esse otro papel, que no deveys de estar de buen humor, y aun que ellos no paren, creed que no les valdrá. » (*Ibid.*, p. 18.)

personne à l'envie des uns et à la vengeance des autres. Philippe II n'y consentit point[1]. Alors, par une résolution à la fois hardie, généreuse et habile, Perez pressa le roi de le traduire en justice, mais seul, et en ayant soin d'écarter du procès la princesse d'Eboli ; il lui donna l'assurance que son secret ne serait point compromis, puisque aucun des meurtriers n'avait été saisi, et que l'accusateur ne possédait aucune preuve contre lui, Antonio Perez[2]. Philippe II ne voulut point affronter cette dangereuse épreuve. Il aima mieux que Perez fît confidence au président de Castille, don Antonio Pazos, évêque de Pati et plus tard de Cordoue, des causes qui avaient motivé la mort d'Escovedo, et que don Antonio Pazos parlât au fils d'Escovedo et à Matheo Vasquez, pour engager le premier à se désister de ses poursuites, et le second à renoncer à ses inimitiés[3].

Le président de Castille, instruit de tout et ne regardant point Perez comme coupable, puisqu'il avait obéi à un ordre de son maître, appela le fils aîné

[1] « Que á el le dexase retirar de la corte, y de su servicio, y apartar su persona del odio y invidia, procedido todo de su favor y gracia... el rey no queria esto. » (*Relaciones*, p. 15.)

[2] « ... Que se remitiese á justicia aquella demanda en quanto á el tocava, teniendo la mano en lo de mas de la princesa de Eboly... aseguravale Antonio Perez al rey, que ningun inconveniente sucederia para lo que el recelava, y recatava que no se entendiese aver sido por orden suya aquella muerte, pues ninguno de los que avian hecho el efecto havia sido cogido, ny tenia la parte contraria algun genero de prueva contra el. » (*Ibid.*, p. 12.)

[3] *Ibid.*, p. 13.

d'Escovedo, et lui dit : « Seigneur don Pedro Escovedo, le roi m'a remis les mémoires que voici de vous et de votre mère, dans lesquels vous demandez justice de la mort de votre père contre Antonio Perez et contre madame la princesse d'Eboli. Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'on vous fera justice tout entière, sans acception de personne, de lieu, de sexe, ni d'état. Mais je dois d'abord vous engager à bien examiner quels fondements ou pièces de conviction vous avez pour établir vos preuves, et qui soient de nature à vous disculper de l'offense que vous feriez à des personnes si considérables. Car, si ces preuves ne sont pas très-suffisantes et ne justifient pas votre plainte, la démonstration tournera contre vous, la princesse étant la personne qu'elle est, et son état et sa haute qualité étant dignes d'un si grand respect, et Antonio Perez étant aussi ce qu'il est, comme descendant de pères et aïeux si anciennement serviteurs de la couronne, et comme occupant la haute charge dont il est aujourd'hui pourvu. Enfin, et avant que vous me répondiez, je vous dirai aussi confidentiellement, et j'affirme sur ma parole de prêtre, que la princesse et Antonio Perez sont aussi innocents que moi[1]. » Ce discours produisit beaucoup d'effet sur Pedro Escovedo. Il n'avait que des soupçons contre Perez et la

[1] Ce discours, qui se trouve p. 13 et 14 des *Relaciones*, finit par ces mots : « Pero antes que me respondais os digo tambien en confiança, y afirmo en verbo de sacerdote, que la princesa y Antonio Perez estan sin culpa como yo. »

princesse, sans posséder aucune preuve dont il pût faire judiciairement usage. Il répondit donc au président de Castille : « Seigneur, puisqu'il en est ainsi, je donne ma parole pour moi, mon frère et ma mère, de ne plus parler de cette mort contre l'un ni contre l'autre[1]. »

Don Antonio Pazos appela ensuite Matheo Vasquez, et lui dit assez sévèrement que, n'étant tenu de poursuivre les meurtriers d'Escovedo, ni par ses fonctions, ni par aucune obligation qu'il eût au mort, et, de plus, étant prêtre, sa sollicitude semblait fort suspecte : « Abstenez-vous donc, ajouta-t-il, car l'affaire est bien différente de ce que vous supposez[2]. » Mais Matheo Vasquez ne s'abstint pas. A défaut des fils d'Escovedo, il suscita un autre parent, qui continua à presser le roi de faire justice de ce meurtre. Philippe II fut extrêmement importuné de ces suppliques, qu'Antonio Pazos parvint à écarter[3], et dont les tribunaux ne furent saisis que dix ans après. L'altière princesse d'Eboli se plaignit vivement à lui de la hardiesse offensante avec laquelle on ne craignait pas de la nommer et de l'accuser : « Votre Majesté, lui écrivit-elle, voudra bien se rappeler que j'ai porté à sa connaissance ce que

[1] « Señor, pues asy es, yo doy mi palabra por mi, por mi hermano y por mi madre de no hablar mas en esta muerte, ny contra el uno, ny contra el otro. » (*Relaciones*, p. 14.)

[2] « Reporta os, que es muy differente negocio del que pensays. » (*Ibid.*, p. 14.)

[3] Voir l'appendix J.

je savais avoir été dit par Matheo Vasquez et son monde, que ceux qui mettaient le pied dans ma maison perdaient vos bonnes grâces[1]. Je sais que, depuis, ils sont encore allés plus loin, jusqu'à dire, par exemple, que Perez avait tué Escovedo à cause de moi[2], et qu'il a de telles obligations à ma maison, qu'il fallait bien qu'il le fît quand on le lui demandait. Puisque ces gens-là sont si osés, puisqu'ils en sont venus à un tel point de hardiesse et d'irrévérence, Votre Majesté est, en sa qualité de roi et de gentilhomme, obligée à en faire un tel exemple, que le bruit en parvienne partout où l'injure aura été connue. Si Votre Majesté ne l'entendait pas ainsi, et voulait que le crédit de ma maison se perdît avec la fortune de mes aïeux et la faveur bien gagnée du prince mon mari; si elle payait leurs services d'un tel retour et d'une pareille récompense, j'aurais du moins accompli, en vous parlant comme je le fais, ce que je dois à ce que je suis. Je supplie Votre Majesté de me renvoyer cette lettre, ce que je dis n'étant que pour un gentilhomme à la discrétion duquel je le confie, avec tout le ressentiment de l'offense éprouvée[3]. »

[1] « ... Lo que avia entendido, que dezia Matheo Vasquez, y los suyos que perdian la gracia de Vuestra Magestad los que entravan en mi casa. » (*Relaciones*, p. 24.)

[2] « Despues desto hé sabido que han pasado mas adelante, como á dezir que Antonio Perez mató á Escobedo par mi respecto. » (*Ibid.*)

[3] « ... Con aver dicho yo esto, me havré descargado con Vuestra Magestad de la satisfaccion que devo á quien soy. Y supplico á Vuestra Magestad me buelva este papel, pues lo que hé dicho en el es como á

Elle demanda en même temps au roi le châtiment de Matheo Vasquez, qu'elle appelait un *chien maure*[1]. Comme le roi voulut savoir, par le frère Diego de Chaves, si elle avait quelque preuve de ce qu'elle avançait contre Vasquez, elle en appela aux témoignages de don Gaspar Quiroga, cardinal-archevêque de Tolède, et de Hernando del Castillo, prédicateur de Philippe II, qui ne les lui refusèrent point[2]. L'embarras de ce prince augmenta de plus en plus. La guerre avait éclaté ouvertement dans son cabinet entre Perez et Vasquez. Perez, étant à l'Escurial, avait envoyé son officier d'État, Diego de Fuerza, chez Vasquez pour y chercher un papier d'affaire qui devait être soumis au roi. Vasquez l'avait remis en y attachant un autre papier, écrit de sa propre main, tout rempli de dénonciations, et dans lequel il prétendait, ce qui était le comble de l'injure en Espagne, que Perez n'était pas de bonne caste[3]. Perez, courroucé, avait porté ce papier à Philippe II en exigeant qu'il lui accordât satisfaction de son dénonciateur, ou lui permît de la pren-

cavallero, y en confiança de tal, y con el sentimiento de tal offensa. » (*Relaciones*, p. 24.)

[1] « Sino que la desverguenza de agora de ese perro moro que Vuestra Magestad tiene en su servicio. » (*Ibid.*, p. 26.)

[2] *Ibid.*

[3] « Un mes antes desta prision, estando el dicho secretario Antonio Perez en el Escurial con Su Magestad, embió á Diego de Fuerza, su oficial de Estado, en casa de Matheo Vasquez por el pliego de Estado tocante al dicho Antonio Perez, y volvió con el, y, encima, un papel metido entre el y el del despacho, en que venia atado y abierto, en que decia que el secretario Antonio Perez no era de buena casta. » (*Proceso*, ms.)

dre[1]. Philippe II sembla la lui promettre, en l'ajournant toutefois. « Avant de procéder, lui écrivit-il, contre Matheo Vasquez, pour ce papier ou placard, il serait bon d'expédier les consultes particulières qu'il a en main et qui intéressent un grand nombre de personnes dans le *despacho* déjà encombré[2]. »

Mais il ajoutait dans une autre lettre : « Le courage m'a manqué pour entendre les diverses consultes de l'homme que vous savez[3]. » Son intention était évidente. Philippe II, qui cherchait toujours à gagner du temps, même dans les choses, dit l'ambassadeur vénitien Contarini, que le temps ne saurait aider[4], traînait l'affaire en longueur, pour ne pas se priver des services de Matheo Vasquez. Il tenait beaucoup à ce secrétaire, dont la personne lui était agréable, le travail commode, qui classait les pétitions et les requêtes dans son cabinet[5], les

[1] « Y agora lo vee V. Magestad, á quien supplico tome resolucion, o á my me suelte, para que yo me satisfaga. » (*Relaciones*, p. 30.)

[2] « Que si estotro se començava, quedaria embaraçado el despacho de muchos negociantes. » (*Ibid.*, p. 31.)

[3] « No me ha bastado el animo á entender en las consultas que aquel hombre tiene de particulares. » (*Ibid.*, p. 30.)

[4] « Il serenissimo re è per essere di natura flematica e confidare in molte cose più nel beneficio del tempo, di quello che forse non possa riuscir, è molto tardo nelle sue resolutioni importanti. » (*Relazione del clarissimo signor Tomaso Contarini*, manuscrit des affaires étrangères.)

[5] « Matheo Vasquez de Leça, secretario favorecido del rey... avia la remision de los memoriales..... veniendo á sus manos todas las consultas, y embiando las despachadas á sus tribunales; de manera que parecia el archisecretario. » (Cabrera. *Felipe segundo, rey de España*, lib. XII, p. 972-987.)

expédiait aux différents conseils ou aux divers ministres appelés à donner leur avis sur elles, et les recevait de nouveau pour les soumettre définitivement à sa décision royale. D'ailleurs Matheo Vasquez formait, avec le confesseur Diego de Chaves et le comte de Barajas, nommé, après la mort du marquis de los Velez, mayordomo mayor de la reine, une de ces ligues de cour qu'on appelait *amistad*, et qui était semblable à celle qui existait entre Antonio Perez, le marquis de los Velez et le cardinal de Tolède, don Gaspar Quiroga[1]. Philippe II chargea donc le frère Diego de Chaves d'intervenir auprès de Perez et de la princesse d'Eboli pour les réconcilier avec Vasquez[2].

A tous ces signes d'un crédit chancelant, Perez devina sa prochaine disgrâce. Il écrivit à son maître : « Je vois qu'après avoir servi avec les faibles talents que je possède, après avoir montré une fidélité sans bornes à mon prince, après les assurances particulières qu'il m'a données de me faire croître en considération et en honneurs, ma mauvaise étoile l'emporte, tandis que tout réussit à *cet autre*, malgré ses fautes sans nombre, ses offenses contre une grande

[1] « Liga de amistad del conde de Barajas contra la amistad del marques de los Veles y de Antonio Perez. » Perez dit ailleurs : « El conde de Barajas era grande amigo de Matheo Vasquez por una secreta conformidad en modos y medios para poseer la voluntad de su principe :. ... y el confessor ofendido del principe Ruy Gomez por una apretura en que le pusó los gaznates secretamente en el tiempo que era confessor del principe don Carlos. (*Relaciones*, p. 33.)

[2] *Relaciones*, p. 26.

dame et envers un homme qui n'a voulu qu'être utile et qui, pour l'être, s'est aventuré autant que je l'ai fait[1]. » Sa mauvaise étoile l'emportait en effet. Il n'ignorait pas que Matheo Vasquez l'avait dénoncé au roi comme coupable d'infidélité dans l'exercice de ses fonctions, et lui avait révélé sa liaison intime avec la princesse d'Eboli[2]. Philippe II, en apprenant les vraies causes qu'on attribuait à la mort d'Escovedo, se crut joué[3] par eux. Il résolut de se débarrasser de Perez comme d'un instrument usé et d'un rival heureux.

Avant tout, il fallait qu'il appelât auprès de lui quelqu'un capable de remplacer, dans sa confiance et dans la conduite des affaires, Perez, ainsi que le marquis de los Velez, qui venait de mourir tout rempli de soupçons et de tristesse[4]. Il songea au

[1] « Y quiero creer los hechizos, y mas viendo que mis servicios con el talento poco que tengo, y con la mucha fee y ley al de V. Magestad, y con las prendas tan estrechas que tengo de V. Magestad de quererme mirar y honrar, vence mi desdicha, y la ventura destotro tantas culpas suyas, y offensas á la honrra de tal señora, y a un hombre que ha deseado servir y aventurar, por acertar esto, tanto como yo. » (*Relaciones*, p. 29.)

[2] « Que trataba ynfidentemente los negocios y servicio de Vuestra Magestad y que avia ofendido á Vuestra Magestad en cosa de mugeres en palacio. » (Perez au roi. Ms. de la Haye, fol. 101 à 105.)

[3] « Y Su Magestad aun no estaba desengañado de que le avia engañado el dicho Antonio Perez en el modo y cautela con que le obligó á que se hiciesse. » (*Proceso*, ms.)

[4] Voir la lettre du marquis à Perez, du 26 janvier 1579, dans les *Relaciones*, p. 19 et 20. Il lui disait : « Llevo gran desgusto de todo, y solo consuelo aver huydo el rostro con my absencia al odio que la corte mi tiene. Y crea Vuestra Merced que no está para suffrirla ningun hombre de bien. »

cardinal Granvelle, l'un des hommes d'État les plus habiles de son temps. Fils du chancelier de Charles-Quint, membre du conseil d'État d'Espagne et le plus ancien après le duc d'Albe, principal ministre de Philippe II dans les Pays-Bas jusqu'en 1564, époque où il s'était retiré, devant la haine de Flamands, de Bruxelles à Besançon, nommé ensuite vice-roi de Naples, le cardinal Granvelle était alors à la cour de Rome. Le roi catholique lui écrivit la lettre suivante : « Très-révérend père en Christ, cardinal Granvelle, notre très-cher et bon ami..., quoique j'aie toujours désiré vous avoir auprès de moi, à cause du grand cas que je fais de votre personne et de l'assistance utile que vous m'auriez prêtée dans certaines affaires, les circonstances ont été telles, que je n'ai pu faire ce que je souhaitais tant. Mais, aujourd'hui que ces circonstances sont changées et que j'ai encore plus besoin de vous et de votre aide pour conduire et soigner des affaires auxquelles vous saurez appliquer votre prudence et votre expérience, j'ai résolu, par suite de la confiance que j'ai en vous, ainsi que de l'affection et du zèle avec lesquels vous m'avez toujours servi, de vous charger de ce travail auprès de ma personne. Je vous prie donc et vous prescris de vous disposer, sans aucun délai, à partir pour Gênes, où je verrais avec plaisir que vous pussiez joindre les galères de Jean André (Doria) avant le changement de la saison, parce que je désire votre prompte venue et que j'en ai besoin[1].

[1] « ... Viendo agora que no embraçan las ocasiones como hasta aqui,

Je vous demande aussi, et je vous en saurai un grand gré, de répondre avec la plus extrême diligence à cette lettre, et de m'informer de votre départ. » Philippe II avait ajouté de sa propre main, comme pour mieux faire connaître l'impatience de son désir : *Plus vous arriverez vite, et plus je m'en réjouirai*[1].

Cette lettre, écrite de Madrid le 30 mars, un an juste après la mort d'Escovedo, était contre-signée par Antonio Perez. En la recevant, le cardinal Granvelle fut surpris et presque alarmé de ce retour de faveur. Il avait soixante-deux ans, et il craignait, à son âge[2], de quitter le séjour de Rome, où il goûtait avec dignité le repos dans les affaires, pour aller à

y que yo tengo mas necesidad de vuestra persona y de que me ayudeys al trabajo y cuydado de los negocios, pues lo sabreys tambien hazer con vuestra prudencia y experiencia, me he resuelto, por la confiança que hago de vos y del amor y zelo conque siempre me aveys servido, de llamaros y encargaros que tomays este trabajo por mi servicio, y asi os ruego y encargo mucho que, sin ninguna dilacion, os dispongais luego y partais para Genua, porque holgaria, mucho que alcançasedes las galeras de Juan Andrea, y que no os tomase ay el tiempo de la mutacion del ayre, porque yo deseo y he menester mucho vuestra buena venida. » (Cette lettre, encore inédite, paraîtra dans le XIe volume de la Collection des papiers de Granvelle, dans le grand recueil des Documents inédits publiés par le ministère de l'instruction publique.)

[1] « Quanto mas presto esto fuere, tanto mas holgaré dello. »

[2] Il écrivait de Rome, le 1er mai, à son ami et compatriote le prieur de Belle-Fontaine, en Franche-Comté : « Et m'a pris ce commandement bien à l'impourvue; car je ne pensoye rien moins que de voyaiger maintenant, n'estant mon eaige de soixante-deux ans pour faire si long voyaige, ni pour porter la penne requise pour le conseil d'Estat..... » (Cette lettre, ainsi que les suivantes, feront partie du même volume XI.)

Madrid succomber peut-être sous le fardeau d'un gouvernement trop vaste et trop lourd, s'exposer, dans tous les cas, aux jalousies des Espagnols, ennemis des étrangers, aux intrigues des courtisans irrités de son élévation, et à la périlleuse amitié d'un prince ombrageux, irrésolu et changeant. Il consulta le pape. Grégoire XIII, comprenant qu'il était de l'intérêt du saint-siége d'avoir auprès de Philippe II un ministre aussi habile et aussi dévoué, dans le moment du plus grand conflit religieux entre le parti catholique et le parti protestant, lui conseilla d'accepter sans hésitation[1].

Granvelle partit de Rome le 16 mai, avec l'intention d'éviter prudemment tous les écueils de la cour, de se tenir étranger, autant que possible, aux affaires intérieures de la monarchie espagnole, et de ne participer qu'à la conduite de sa politique extérieure. Il s'embarqua à Civita-Vecchia, sur la flotte du prince Jean-André Doria, qui était venu le prendre avec vingt-trois galères[2]. Retenu longtemps par les vents contraires vers les embouchures du Rhône, il alla débarquer à Carthagène, d'où il se rendit à

[1] Granvelle écrivait encore au prieur de Belle-Fontaine : « Le propre jour de Pâques, j'en parlai à Sa Sainteté, me trouvant bien empesché pour me resouldre en chose tant imprevue et si soudainement; car je n'avoys ni opinion ni voulenté quelconque de sortir de Rome. Mais la lectre du roi, si expresse, et la voulenté du pape, à qui je la montrai et me commanda d'y obeir, me feict resouldre. » (Lettre écrite, le 19 juin, de la galère du prince André Doria, qui était arrêtée à la tour de Bouc, en Provence, par le mauvais temps.)

[2] Lettre du même au même, écrite, le 15 mai, de Rome.

Madrid. Il y arriva le 28 juillet 1579 avec don Juan Idiaquez, que Perez avait soigneusement tenu éloigné de la secrétairerie d'État comme un rival à craindre, et qui, informé de la position chancelante du favori, s'était décidé, sur le conseil même de Granvelle, à venir à la cour et à se présenter devant le roi sans en avoir reçu l'autorisation[1].

Le jour de leur arrivée fut choisi par Philippe II pour frapper Perez, auquel il avait donné jusque-là les plus affectueuses assurances et qu'il avait songé un moment à envoyer comme ambassadeur à Venise[2]. La princesse d'Eboli et Perez s'étaient d'abord refusés à toute réconciliation avec Vasquez. La princesse d'Eboli avait répondu au frère Diego de Chaves qu'une personne comme elle ne pouvait entendre à rien de semblable avec celui dont il s'agissait, et que l'offense dont elle se plaignait ne le permettait pas[3]. De son côté, Perez avait écrit au roi dans les termes d'un dépit mal déguisé « qu'il lui rendait la

[1] Ranke, *Fürsten und Valker von sud Europa*, Berlin, 1837, t. I, 191.

[2] Le 25 juillet 1579, quatre jours avant l'arrestation de Perez et de la princesse d'Eboli, Quiroga, cardinal de Tolède, écrivait à la princesse : « Me dijó (Pazos) el nonbramiento denbaxador de Venecia en Antonio Perez ; sin duda devió de tener orden de Su Magestad para ello aunque me lo negó ; con esto le dixé no lo tratasse, porque entendia que Antonio Perez no la acetaria, ni hera rraçon ablar en ello, y asi me pareció que quedó satisfecho que ni la acetaria Antonio Perez ni le conbenia en ninguna manera... porque Su Magestad quiere presente á Antonio Perez y no ausente. » (Ms. de la Haye, fol. 47, 48.)

[3] « Que no era su persona para andar en tratos de amistades con persona tal, ny la offensa que se tratava lo sufria. » (*Relaciones*, etc., p. 27.)

parole qu'il avait reçue de lui d'obtenir satisfaction; qu'il pardonnait les injures auxquelles il avait été en butte, puisque le roi voulait bien souffrir celles qu'on lui faisait aussi; mais qu'il suppliait Sa Majesté de le laisser se soustraire à de pareilles persécutions, en se retirant avec ses bonnes grâces en témoignage de sa fidélité et pour toute récompense de ses services[1]. » Cependant la princesse d'Eboli, devenue enfin, par prudence, moins implacable dans ses ressentiments, avait disposé Perez à faire la paix avec Vasquez, et Perez semblait décidé à annoncer cette résolution au roi le 29 juillet, lorsque, le 28 au soir, il fut inopinément frappé de disgrâce par son maître. Prenant pour prétexte le refus jusque-là obstiné de réconciliation, Philippe II prescrivit à l'alcade de cour, Alvaro Garcia de Toledo, d'arrêter Perez et de le retenir sous sa garde; ce qui eut lieu à onze heures du soir[2]. A la même heure, il fit prendre et conduire à la forteresse de Pinto[3] la princesse d'Eboli. Il assista en quelque sorte à cette dernière arrestation, car il alla se placer sous le portique de l'église de Sainte-Marie-Majeure, située en

[1] « Que el soltava al rey la palabra de la satisfaccion de lo que el sabia, y perdonava sus offensas, pues el rey queria sufrir las suyas.... con solo que le dexase retirar y apartar de tales persecuciones, con su buena gracia en señal de su fée, y en lugar de carta de bien servido. » (*Relaciones*, p. 31.)

[2] « Aquella prision tan notable y escandalosa al mundo que se hizó á 28 de julio de l'año de 1579. » (*Ibid.*, p. 32.) « A las once de la noche por el alcalde Alvaro Garcia de Toledo que le tubó en su casa misma. » (*Proceso*, ms.)

[3] *Relaciones*, p. 33, 36.

face de la maison de la princesse, et il y attendit avec anxiété l'exécution de son ordre. Il retourna ensuite chez lui, et se promena dans sa chambre, jusqu'à cinq heures du matin, dans une extrême agitation[1].

La chute de Perez fut le terme de la domination du parti politique fondé par le prince d'Eboli. Ce parti, après avoir conduit assez doucement les affaires de la monarchie espagnole depuis plus de vingt ans, avait perdu tour à tour Ruy Gomez, son prudent et habile chef; don Juan d'Autriche, son jeune et brillant capitaine; enfin le marquis de los Velez, qui lui avait conservé un reste de consistance et d'autorité. Des pertes aussi considérables et ses propres divisions le ruinèrent alors entièrement. Il céda la place à un autre parti, qui, poussé par la violence des temps et l'aggravant lui-même, jeta le gouvernement de Philippe II dans d'autres voies. A la tête de la nouvelle administration furent le Franc-Comtois Granvelle, le Biscayen Idiaquez, et bientôt le Portugais Christoval de Moura[2]. Granvelle était

[1] « Aquella noche de la prision estubó el rey en aquellas horas en Santa Maria, yglesia mayor de Madrid, en frente de la casa de la princesa de Eboly, en un portal dissimulado á ver el paradero de la execucion; y despues en su cámara, paseandose hasta las cinco de la mañana con harta alteracion de animo del suceso. » (*Relaciones*, p. 36.)

[2] « Après avoir été attaché à la princesse doña Juana, fille de Charles-Quint, laquelle avait épousé le fils du roi Jean III, il était, en 1579, ambassadeur de Philippe II à Lisbonne, et c'était lui qui disposait tout pour l'avénement de son maître au trône de Portugal.» (*Documentos inéditos*, t. VI.) « Il était l'ami de Perez. » (*Ibid.*, t. VI, p. 634.)

fort supérieur aux deux autres. Ayant reçu, dès son arrivée, la présidence du conseil d'Italie[1], Granvelle dirigea, tant qu'il vécut, c'est-à-dire jusqu'en 1586, la politique extérieure de Philippe II. Idiaquez et Moura, dont le premier succéda à Perez dans la confiance intime du roi, comme secrétaire du *despacho universal*, et dont le second eut surtout la charge des affaires intérieures, devinrent les grands conseillers de Philippe II, après la mort de Granvelle[2]. C'étaient deux hommes d'une condition ordinaire et d'un esprit médiocre. Idiaquez se recommandait par une assez longue pratique des matières d'État et une extrême condescendance de volonté. Moura,

[1] Il écrit, le 21 septembre 1579, au prieur de Belle-Fontaine, que le roi l'a occupé « aux affaires d'Italie, de France, d'Allemaigne et de Flandres, et en tout ce qui est venu de dehors de ces royaulmes (d'Espagne), desquels j'ai supplié que je ne me mesle, pour éviter l'envie et jalousie de ceulx d'icy ; et, oultre le lieu que je tiens en son conseil d'Estat, y estant le plus ancien après monseigneur le duc d'Albe, qu'est encoires détenu à Uzeda, (le roi) m'a commandé que je le serve de président au conseil d'Italie, dont la place vacquoit par le décès de feu prince de Melito, duc de Franqueville. »

[2] « Tutto il grave peso dell importantissimo governo di tutti li stati, nelle cose di maggior portata, riposa solamente nelle spalle di due persone, don Giov. Idiaquez e don Christoforo de Mora. Questi due soggetti sono di stato medio, non si servendo Sua Maestá di alcun di grandi per il dubbio che há de essi, e per non li accrescere autoritá maggiore. Sono di ingegno mezzano e perciò più atti a suegliar il migliore partito, trá molti che ne siano proposti, che a ritrovarne de nuovi. L'uno ch'è don Giovani, è Biscaglio, l'altro è Portoghese. Quello há la cura delle cose di Italia, questo di Portogallo e dell' Indie. Quello, per esser stato per il mondo, dá meglior sadisfattione a negotianti, questo, per non esser mai uscito di Spagna, è più austero e difficile, etc.... » (Contarini, *Relazione*, ann. 1593.)

au contraire, était ignorant et résolu; il rachetait, auprès de Philippe II, ce qui lui manquait d'habileté par ce qu'il avait de caractère.

Ces ministres nouveaux, auxquels il faut joindre don Diego Fernandez de Cabrera, comte de Chinchon, qui était mayordomo mayor et favori du roi, entraînés par un zèle religieux outré, ou par une obéissance aveugle, ou par un esprit téméraire d'entreprise, vers les desseins extrêmes et les mesures violentes, portèrent jusqu'aux derniers excès le système de Philippe II, et affaiblirent à jamais la monarchie espagnole en voulant l'agrandir démesurément. La tête du prince d'Orange mise au prix de trente mille écus dès l'arrivée de Granvelle et sur son conseil[1]; des conspirations secrètes ourdies contre la reine Éli-

[1] « Tambien se podria al dicho principe (d'Orange) poner talla de 30 à 40 mil escudos, á quien le matase o diese vivo, como hazen todos los potentados d'Italia. » (Lettre manuscrite de Granvelle au roi, du 13 nov. 1579.) Philippe II répond en marge : « Bien me paresce esto de la talla. » Il écrit donc, le 30 novembre, à son neveu, le duc de Parme, qui commandait dans les Pays-Bas depuis la mort de don Juan : « Pour essayer de se faire quicte d'homme si malheureux et si pernicieux ja condamné, et lequel ses œuvres le condamnent journellement d'avantaige, si crimineux et meritant mille mortz et que aprèz tant de moyens procurés pour le réduyre ou de gré ou de force l'on n'en est encoires venu au bout, que l'on lui mect taille publiée partout, à l'exemple de ce que plusieurs princes usent pour cas non tant important, de xxx^{m} escus ou aultre telles que pourrez adviser, au proffit de celui qui le livrera vif ou mort, asseurant de ladite somme celui qui le tuera ou le livrera vif, afin ou de parvenir à l'effect et de délivrer par ce moyen le pays d'homme si pernicieux comme dit est, ou desmoings le tenir en ceste crainte pour par icelle luy oster le moyen de se librement vacquer à l'exécution de ses desseins. »

sabeth, en attendant les attaques à force ouverte[1], l'invasion du Portugal confiée au duc d'Albe, rappelé de son château d'Uzéda, où il vivait dans la disgrâce; l'expédition de la fameuse *Armada* contre l'Angleterre; la formation et l'entretien de la Sainte Ligue en France, pour s'emparer de ce pays à l'aide de la faction catholique, signalèrent le début et remplirent le cours de cette administration, qui dura jusqu'à la mort de Philippe II.

[1] « Y Vuestra Magestad no puede pretender otra cosa que embaraçar y castigar aquella muger (la reine Élisabeth), favoresciendo á la causa catolica, etc. » (Lettre de Granvelle à Philippe II, du 30 avril 1579.)

CHAPITRE IV

Alternatives de sévérités et de ménagements de la part de Philippe II envers Perez. — Condamnation de Perez pour faits de concussion. — Procédure relative au meurtre d'Escovedo. — Application de Perez à la torture. — Son évasion et sa fuite en Aragon.

Perez resta quatre mois à la garde de l'alcade de cour Alvaro Garcia de Toledo. Ces alcades de cour étaient au nombre de quatre. Ils avaient juridiction civile dans un rayon de cinq lieues de distance du palais du roi, et juridiction criminelle dans toute la Castille[1]. Philippe II ne donna point l'ordre d'entamer immédiatement un procès contre Perez. Loin de là, dès le lendemain de l'arrestation, il envoya le cardinal de Tolède visiter de sa part doña Juana Coëllo, pour la rassurer et lui dire que rien, dans ce qui venait de se passer, ne mettait en péril l'honneur ou la vie de son mari, et que sa détention n'avait pour cause momentanée que sa querelle avec Vasquez. C'est dans ces termes qu'il informa ses ambassadeurs de l'arrestation de son principal mi-

[1] « Quatro giudici seguono la corte que si chiamano alcadi e hanno vinti quattro aguzini et doi segretarii del criminale, e ciascuno ha tre notarii per le cose civili. De casi criminali possono conoscere per tutta la Castiglia, ma de civili cinque leghe solo discorti della corte; ne hanno alcuna appellatione. » (*Relazione d'Antonio Tiepolo*, anno 1561, ms. 1203, fol. 294 v°.)

nistre[1]. L'un d'entre eux, celui qui devait bientôt devenir son plus intime conseiller, Christoval de Moura, lui exprima tout l'étonnement qu'avait produit cette étrange nouvelle à Lisbonne[2]. « Je ne puis désavouer, lui dit-il ensuite, l'attachement que Votre Majesté sait que j'ai pour Antonio Perez. Mais je ne laisserai pas d'ajouter ensuite, avec la sincérité que mon devoir m'impose, que ce qui m'a le plus affligé dans cette pénible circonstance, c'est le dommage qui résultera pour le service de Votre Majesté de ce qu'on en éloigne un tel ministre, quand même ce ne serait que pour peu de temps. La capacité et les talents d'Antonio Perez sont connus de Votre Majesté mieux que de personne ; mais ce qui m'oblige surtout à parler comme je le fais, c'est d'avoir vu avec quelle discrétion et quel dévouement il servait[3]. »

Philippe II avait également senti le besoin d'ex-

[1] « Que Su Magestad le mandava que le visitasse y dixesse que no se alterasse de la demonstracion que avia visto hazerse con su mando, que no avia en ella cosa que poder le dar cuydado tocante á honrra ny vida, ny mas que las amistades dichas, y que se consolasse y creyesse que avia sido y era lo hecho por su beneficio y por escusar mayores inconvenientes. » (*Relaciones*, p. 37.)

[2] « Yo creo que habreis entendido lo que por acá ha pasado estos dias, que á mi me ha pesado mucho y de que haya sido fuerza venir á lo en que se ha venido por escusar mayores inconvenientes que de otra manera no creo que se pudieran escusar. » (2 août 1579. Philippe II à Christoval de Moura. *Documentos inéditos*, VI, 626.)

[3] « No puedo negar que tengo con el la amistad que Vuestra Magestad sabe; mas tras esto no dejaré de decir con la verdad que debo, que la principal cosa que senti deste trabajo fue el daño que recibirá el servicio de Vuestra Magestad de que este ausente este ministro.

pliquer l'emprisonnement de la princesse d'Eboli au duc de l'Infantado, au duc de Médina Sidonia, qu'attachaient à elle les liens d'une étroite parenté[1]. Le 29 juillet même, il leur en avait donné les motifs dans des lettres qui se terminaient par ces mots :

« Voyant que, non-seulement la princesse d'Eboli ne facilitait pas la réconciliation d'Antonio Perez et de Matheo Vasquez, ainsi que cela convenait à mon service, mais qu'elle en éloignait le terme, j'ai été forcé d'ordonner qu'on l'arrêtât cette nuit et qu'on la conduisît à la forteresse de la villa de Pinto. Comme vous êtes son proche parent, j'ai voulu, ainsi que de raison, vous en aviser, afin que vous l'ayez pour entendu, et que vous sachiez aussi que personne ne souhaite plus son repos ou sa liberté, l'agrandissement de sa maison et l'établissement de ses fils[2]. »

Dans la première quinzaine de sa détention, Perez reçut la visite du confesseur du roi, qui lui dit comme en riant : « Votre maladie ne sera pas mortelle[3]. » En même temps, Philippe II ordonna qu'on lui envoyât ses enfants pour le consoler et le dis-

aunque sea por poco tiempo. El entendimiento y partes de Antonio Perez, Vuestra Magestad las conoce mejor que nadie ; mas lo que á mi mas me obliga era ver el secreto y amor con que el servia. » (*Docum. inéditos*, VI, p. 634.)

[1] *Relaciones*, p. 33, 34.

[2] « De lo qual, por ser vos tan su deudo, he querido avisaros como es razon, para que lo tengays entendido : y que nadie dessea mas su quietud, o govierno y acrescentamiento de su casa, y collocacion de sus hijos. En Madrid a 29 julio de 1579. » (*Ibid.*, p. 34.)

[3] « Assegurandole que aquella enfermedad no seria, como dizen, de muerte. » (*Ibid.*, p. 37, 38.)

traire. Malgré ces attentions et ces espérances, Perez ne résista point à un tel changement de fortune. La perte de la faveur, une captivité humiliante, une vengeance impossible, tous les ennuis de l'inaction, accablèrent son âme orgueilleuse et ardente. Il tomba malade. Philippe II permit alors de le transporter de la maison de l'alcade Garcia de Toledo dans la sienne[1], où, six jours après, le capitaine de ses gardes, don Rodrigo Manuel, vint de sa part exiger de Perez l'engagement formel de renoncer à toute inimitié avec Matheo Vasquez, et de ne lui faire jamais aucun mal ni par lui ni par ses parents ou par ses amis. Perez le promit[2]. La cause de la détention n'existant plus, il semblait que la détention dût cesser. Il en aurait été ainsi sans doute, si Philippe II n'avait eu que ce grief contre Perez, comme il affectait de le dire. Mais il nourrissait d'autres ressentiments, et avait d'autres desseins, dont il sut ménager l'exécution. Perez fut retenu huit mois dans sa propre maison sous bonne garde. Après ces huit mois, la garde fut supprimée. Perez eut la permission de sortir pour se promener et aller à la messe. Il put aussi recevoir des visites, mais il ne dut pas en faire[3].

[1] « De casa del alcalde de corte le llevaron á su posada por aver caydo malo. » (*Relaciones*, p. 38, et *Proceso*, ms.)

[2] *Relaciones*, p. 37, 38.

[3] « Estuvó Antonio Perez en su casa preso seys o ocho meses con guardas. Al cabo dellos le fueron quitadas, y quedó con libertad de salir á missa, y passearse, y de ser visitado, pero con que el no visitasse á nadie. » (*Ibid.*, p. 39, et *Proceso*, ms.)

Ce fut sur ces entrefaites que Philippe II se rendit, dans l'été de 1580, en Portugal, pour s'emparer de ce royaume. Le dernier descendant mâle légitime de la dynastie bourguignonne qui avait fondé la monarchie portugaise, le cardinal-roi Henri, était mort depuis quelques mois, et Philippe II s'était présenté comme son successeur légal, par sa mère Isabelle, sœur du roi Henri et fille aînée du roi Emmanuel le Grand. Il avait pour compétiteur un fils naturel de l'infant don Louis, le prieur don Antonio de Crato, qui s'était fait déjà proclamer roi, et que le duc d'Albe, à la tête d'une armée espagnole, battit à Alcantara et chassa du Portugal. Pendant que Philippe II soumettait ce royaume et réunissait toute la Péninsule sous sa main, Perez ne négligeait rien pour recouvrer son entière liberté et son ancienne position. Il avait envoyé successivement auprès de lui, dans ce but, un grave religieux nommé le père Rengipho [1] et sa propre femme, doña Juana Coëllo, bien qu'elle fût grosse de huit mois [2]. Mais Philippe II persista dans la conduite équivoque qu'il avait adoptée à son égard. En apprenant que doña Juana Coëllo approchait de Lisbonne, il ordonna à l'alcade Tejada d'aller l'arrêter. Celui-ci exécuta son ordre avec rigueur, en plein jour, entre Aldea Gallega et Lisbonne, en présence de beaucoup de per-

[1] « Embió á un grave religioso (el padre Rengipho) á Lisboa a saber del rey que mandava, y á perdirle que tomasse alguna resolucion. » (*Relaciones*, p. 39.)

[2] « Fue presa en medio de la preñada de 8 meses. » (*Ibid.*, p. 40.)

sonnes, et la femme de Perez en fut si bouleversée, qu'elle fit une fausse couche[1]. L'alcade, après l'avoir interrogée, vint apporter ses réponses au roi, qui, par une nouvelle contradiction, les mit au feu sans les lire, et les laissa brûler en présence de l'alcade stupéfait, auquel il ne dit pas une parole, et qui conserva de cette scène singulière une espèce de saisissement nerveux et de terreur silencieuse[2]. Philippe II fit inviter doña Juana Coëllo par le père Rengipho à s'en retourner chez elle, en lui affirmant, sur sa parole de roi et de chevalier, que, dès son arrivée à Madrid, il ordonnerait d'expédier l'affaire de son mari[3].

Pendant qu'il était en Portugal, le président du conseil de Castille, don Antonio Pazos, lui écrivait de Madrid pour lui rendre compte assez fréquemment de ce que faisaient les deux prisonniers. La princesse d'Eboli avait été traitée avec beaucoup de rigueur[4] dans la forteresse de Pinto. La captivité et les mau-

[1] « Mal parió alli en la mar con el alboroto, y afliccion de tal rigor. » (*Relaciones*, p. 40.)

[2] « El rey, en lugar de las gracias que el alcalde esperava, tomó el proceso, y sin bolver el rostro al alcalde le echó en el fuego, y lo dexó quemar sin dezirle palabra... y aun añadia al alcalde que de alli le quedava un espanto y un enmudescimiento para no atreverse á hablar ni á tomar tino en las cosas de Antonio Perez. » (*Ibid.*)

[3] *Ibid.*, p. 41.

[4] Le 13 janvier 1580, Saint-Gouard écrit à Villeroy : « Antonio Perez est guéri et est toujours en sa maison avecques gardes sans quil ait liberté de parler à personne, ne estre visité. Toutesfois la commune opynion est que ses afaires se porteront bien, et sil vient à estre ainsi, set action donnera assez à entendre qu'il y a gens plus de ca-

vais traitements avaient altéré sa santé. Elle tomba gravement malade dans les premiers jours de janvier 1581 [1]. Le danger que courut sa vie et l'intervention de sa noble et puissante parenté ne permirent plus à Philippe II de la détenir aussi durement. Vers la fin de février, il consentit à ce qu'elle fût transportée dans sa terre de Pastraña, où elle dut demeurer en exil, et où elle mourut le 2 février 1592 [2]. Le reste de sa vie fut triste. Philippe II ne lui accorda point l'autorisation d'y recevoir des visites et lui ôta l'administration de ses biens [3]. Son propre fils, le duc de Pastraña, irrité de ses rapports avec Antonio Pe-

priche que de raison. La princesse dEvoli est toujours en même état, observée et traitée avec toute la rigueur possible. Le duc d'Albe est toujours en son destierre (exil) sans quil se parle de lui moins que sil fût mort il y a dis ans en Flandres. » (Bibliothèque royale, Saint-Germain-Harlay, vol. DCCXCIV.)

[1] « Y me habló y dijó que la princesa quedaba muy mala, sangrada cinco veces, y con peligro, segun los médicos decian, y que el aposento es poco abrigado. » (19 janvier 1581. Pazos à Philippe II. Archivo general de Simancas, Patronato ecclesiastico, leg. 12.)

[2] D'après une enquête qui eut lieu en 1592, et qui avait pour but de faire passer les biens et les titres de la princesse sur la tête de son fils, il résulte de témoignages unanimes « qu'elle est morte le 2 février 1592 dans la ville de Pastraña. » (Archivo de Simancas, *Contadurias de Mercedes*, n° 491.)

[3] « En lo que toca á escribirle y visitarle no ha Vuestra Magestad mandado cosa alguna. » (6 mars 1581. Pazos à Philippe II. Arch. Sim., Patr. eccl., leg. 12.) — Le roi mit à la marge d'une lettre de Pazos du 4 novembre 1581 : « Y bien sospecho, segun lo que oyo, que ha de ser fuerza señalar persona que govierne la casa de la princesa de Eboli y la hacienda; en que será bien que penseis para avisarme lo que os parecerá y conviene, y en que forma se podria ordenar. » (*Ibid.*)

rez, parlait d'elle injurieusement et allait jusqu'à proférer des menaces contre sa personne[1].

L'ombrageux Philippe II, qui, de son côté, craignait la continuation de ses rapports, écrivit de Lisbonne même, le 17 avril 1581, à Antonio Pazos : « Il me semble avoir entrevu en quelque chose qu'il y a entre Perez et la princesse d'Eboli un échange de messages qui ne sauraient convenir ni à l'un ni à l'autre. Il faudra qu'en secret et en cachant votre jeu vous parveniez à savoir ce qui en est, et, si la chose est réelle, il faut la faire cesser[2]. » La durée de cette intimité offusquait sa jalousie à tel point, qu'il fit proposer à la princesse d'Eboli de lui rendre ses bonnes grâces et de la rétablir dans ses honneurs si elle donnait sa parole de n'avoir plus à tout jamais aucune relation avec Antonio Perez[3]. La prin-

[1] Le président de Castille rendait ainsi compte au roi, le 4 novembre 1581, de l'inimitié violente que nourrissait le duc de Pastraña contre Perez : « Ayer venió a decirme y afirmarme don Luis Ponce de Leon, hermano del duque de Arcos, que savia que andava don Alonso mal intencionado contra Antonio Perez, y era el que encendia el fuego entre el duque y Antonio Perez y que el duque havia aqui ablado muy suelta y descompuestamente contra su madre y su honrra... y que ella y la doña Bernardina se entendian con Antonio Perez... » (Arch. Sim., *Contadurias de Mercedes*, n° 491.) « Hoy me dijó una persona que el duque tratava matar á la madre. » (*Ibid.*)

[2] « Pareceme que hé entrevido algo de que todavia hay mensages entre él y la princesa de Eboli, que ni al uno ni al otro les esta bien ; será bien que con secreto y disimulacion procureis saber lo que hay en ello, y, siendo asi, de atajarlo. » (Philippe au président de Castille. *Ibid.*)

[3] « Que el rey desseava ya alçar la mano y que la restituiria en su estado y estados y en su graçia con que diesse la palabra de cavallero (assi se la pidió siendo dama) que puesta en su libertad y estado

cesse ayant répondu d'une manière évasive, Philippe II ne se contenta pas de la promesse imparfaite qu'elle fit, et, comme dit énergiquement Perez, « il se remit à dormir dans sa vindicative léthargie et dans sa méfiance naturelle [1]. »

Il conserva donc contre Perez des ressentiments implacables, auxquels il donna cours avec une lenteur calculée. Le président Pazos, qu'attachait au ministre déchu le souvenir d'une vieille amitié et qui souffrait de le voir accablé par la mauvaise fortune, intercéda en sa faveur dans les termes les plus propres à toucher le roi. Il le conjurait d'user à son égard de la miséricorde qu'il montrait envers tout le monde, de lui accorder une entière liberté, ou tout au moins la permission de sortir et de voir qui il faudrait, afin de veiller, dans l'intérêt de sa femme et de ses enfants, à la conservation des biens qui lui restaient. Il lui représentait que toutes les fois qu'il revenait du conseil il avait la douleur de trouver chez lui doña Juana Coëllo en larmes et demandant justice [2]. Mais Philippe II resta sourd à ses supplications. L'honnête et excellent président de Castille ne se découragea point et il écrivit de nouveau, le 18 novembre 1581, au roi : « Si Antonio Perez a manqué assez gravement à Votre Majesté pour

primero no trataria mas ny jamas con Antonio Perez. » (Antonio Perez à un grand personnage, *Obras*, p. 392.)

[1] « Y assi se tornó á dormir en su lethargia de vengança y desfiança natural. » (*Ibid.*)

[2] 22 juillet 1581, le président Pazos au roi. (Arch de Sim., Patr. eccl., leg. 12.)

mériter qu'on lui coupe la tête, il y a des juges qui pourront et sauront le faire. Je n'ai point de conseil à donner sur ce point; mais, s'il n'est pas aussi coupable, lui rendre la liberté et lui accorder pleine amnistie, ce serait mettre un terme à toute chose. A un homme aussi déchu que lui tout le monde vient s'attaquer. Il est en butte aux soupçons, et l'on exagère même les fautes dont il est innocent. D'ailleurs, en lui traçant la conduite qu'il doit tenir et la vie qu'il doit mener, on aura le droit de lui remettre la main dessus à la première récidive[1]. » Le roi, laissant entrevoir son animosité et l'impuissance où il était de la satisfaire autrement, lui répondit en des termes couverts et péremptoires : « Si l'affaire était de nature à permettre qu'on procédât par jugement public, on l'aurait fait dès le premier jour : or, comme il n'y a pas moyen de faire plus qu'on n'a fait, il n'y a pas lieu de suivre pour le moment une autre marche[2]. »

Il se plaignait en même temps de ce que Perez se livrait au jeu dans sa maison et de ce qu'il en sor-

[1] « Si Ant. Perez ha deservido a Vuestra Magestad tan gravemente que merezca se le corte la cabeça, jueces hay que lo podran y sabran hacer. Quē en ello no puedo yo dar consejo, y si no ha pecado tanto, con darle libertad y buena licencia podrian acabarse estas cosas.... Y con avisarle de lo que ha de hacer y como ha de vivir, si no lo guardase, á la recaida cargarle la mano. » (Arch. de Sim., Patr. eccl., leg. 12.)

[2] « Si el negocio fuera de calidad que sufriera procederse en el por juicio publico, desde el primer dia se hubiera hecho, y asi, pues no se puede hacer mas de lo que se hace, vos podriades hablar á su muger y decirle que se sosiegue por que no se puede hacer otra cosa por agora. » (*Ibid.*)

tait accompagné de vingt-six pages, dont plusieurs étaient armés d'épées, et qui, avec d'autres personnes encore, l'entouraient comme une garde[1]. Perez, en effet, malgré les avertissements de la mauvaise fortune, n'avait pas su se conduire avec une modestie et une prudence conformes à sa position. Bien qu'à demi prisonnier et à demi libre, on l'accusa de mener le même genre de vie qu'auparavant. A en croire certains témoignages, il fit des dépenses excessives ; il eut pendant l'hiver de 1581 une loge tapissée au théâtre[2]. Il joua chez lui avec l'amirante de Castille, le marquis d'Aunon, don Antonio de la Cerda, Octavien Gonzaga et d'autres seigneurs de la cour, si gros jeu, que la première manche était de quatre doublons d'enjeu et de vingt doublons de gain[3]. Aussi, malgré les attestations contraires d'Antonio Pazos, qui assurait au roi que

[1] Philippe II met à la marge de la lettre de Pazos du 4 nov. 1581 : « Haviendo mirado en lo que aqui decis y lo que pasa en estas cosas, no he dejado de sospechar si tienen algo o todo de invencion de las que se usan en el mundo, y para con vos no me la quita lo que acá se dice, que ha salido ay Antonio Perez con 26 pages, y algunos con espadas, y otras personas que van cerca del como que le guardan : no se lo cierto, pero si lo fuese, mejor seria que no saliese y que no hiciese estas demostraciones ; vos sabreis si es asi, ó no, con secreto, para yr en esto con el cuidado y tiento que conviene. » (Archivo de Sim., Patr. eccles., leg. 12.)

[2] « Y que todo el invierno passado de 1581, tubó un aposento en las comedias aderezado con tapices y sillas que le costaba cadadia treinta reales. » (*Proceso*, ms., déposition de Solis.)

[3] « Y tambien refirió el gran juego que tenia en su casa que era á la primera de veinte doblones de saca y quatro de posta, y que los que alli jugaban eran el almirante de Castilla, el marques d'Auñon,

Perez en sortant n'avait jamais plus de quatre personnes d'escorte pour sa sûreté et qu'il laissait jouer les autres chez lui sans jouer lui-même[1], Philippe II aima mieux croire les ennemis de Perez. Ceux-ci le décidèrent à prescrire une enquête sur sa fidélité et sur son intégrité comme ministre. Ce prince en chargea, par un ordre verbal, Rodrigo Vasquez de Arce, président du conseil des finances, qui y procéda secrètement[2].

Le résultat de cette première information fut très-désavantageux à Perez; sa corruption devint évidente. Rodrigo Vasquez entendit des personnages considérables et dignes de foi : Louis de Overa, chevalier de Saint-Jacques, don Juan Gaëtan, majordome de l'archiduc Albert, le comte de Fuensalida, don Pedro de Velasco, capitaine de la garde espagnole du roi, don Ferdinand de Solis, don Rodrigo de Castro, archevêque de Séville. La vénalité de Perez, l'extravagance de son luxe, son étroite intimité avec la princesse d'Eboli ressortirent de leurs dépositions. Il fut prouvé que son père Gonzalo Perez, en mourant, ne lui avait rien laissé[3], et qu'il

don Antonio de la Cerda, Octaviano Gonzaga y otros; y despues las mas veces cenaban con grande obstentacion de platos y vianda. » (*Proceso*, ms.)

[1] Lettre du 22 juillet 1581. (Arch. de Sim., Patr. eccl., leg. 12.)

[2] « Se procedió de oficio y con secreto y con comision vocal del rey y no por escrito á Rodrigo Vasquez. » (*Ibid.*)

[3] « A este testigo dixó Antonio Perez que, quando murió su padre, quedó tan pobre, que con vender la casa que havia labrado no alcanzaba á las deudas con mas de 60 ducados si Su Magestad no le hacia alguna merced. » (*Proceso*, ms.)

avait une fortune et un train de maison hors de proportion avec les émoluments de sa charge. « Il a montré plus de faste, dit le comte de Fuensalida, qu'aucun grand d'Espagne. Il a tant de valets à son service, que les jours où il ne dînait pas à la cour, on le servait avec autant d'appareil, de laquais et de vaisselle plate que s'il avait mille *contos* (millions) de maravédis de rente... Allant un jour à Tolède, je l'ai rencontré à Torrejon avec coche, carrosse, litières, et nombre de gens de suite à pied et à cheval qui l'accompagnaient[1]. » Le capitaine de la garde espagnole, don Pedro de Velasco, dit que Perez avait fait meubler sa chambre comme celle du roi; il évalua son mobilier à cent quarante mille ducats[2], et prétendit qu'il en avait autant de rentes[3]. L'archevêque de Séville, avec plus de mesure, ne lui attribua qu'une dépense annuelle de quinze à vingt mille ducats[4], ce qui était déjà énorme. Pour

[1] « Dixó que se ha tratado en hacimiento y grandeza de su casa y persona mas esplendidamente que ningun grande de España, y que tenia tantos criados para su servicio, que el dia que no comia en estado, le traian la comida con tantos criados y plata, como si tubiera mill quentos de renta : y demas de esto ha entendido que tiene veinte ó treinta cavallos : y yendo testigo á Toledo, le encontró en Torrejon con coche, carroza, y litera, y muchos criados á cavallo y á pié, que le acompañaban. » (*Proceso*, ms., déposition du comte de Fuensalida.)

[2] Le ducat ayant la valeur intrinsèque de 8 fr. 94 c.

[3] « Y oió decir que la cama, en que dormia, la mandó hacer como la de Su Magestad..... y que tiene por cierto, por lo que ha visto, y le ha dicho don Alonzo de Sotomayor, primo de la muger de Antonio Perez, que vale su recamera y mueble mas de 140 mil ducados, y que de renta se ha alabado al mismo. » (*Ibid.*, déposition de D. Pedro de Velasco.)

[4] « Y que le parece que seria gasto de quince, ó veinte mill duca-

amasser cette fortune, suffire à ce train de maison, alimenter ce luxe, se livrer à ce jeu, Perez avait abusé de sa position et vendu sa faveur. Louis de Overa déposa qu'il avait remis lui-même quatre mille ducats à Perez pour le brevet de la charge de l'infanterie italienne accordé à Pierre de Médicis; que Jean André Doria lui donnait annuellement une bonne gratification pour qu'il soutînt ses intérêts auprès du roi; que les princes d'Italie[1] et tous ceux qui avaient quelque chose à prétendre en Espagne agissaient avec la même générosité à son égard, et lui faisaient des présents pour qu'il les favorisât, qu'il avait entendu dire à plusieurs Italiens qu'ils aimaient mieux donner à Perez ce qu'ils avaient à dépenser dans cette cour pour la poursuite de leurs prétentions, que d'y rester longtemps sans rien faire, trouvant fort heureux de connaître les moyens de réussir[2].

Cette enquête, commencée au mois de mai 1582, ne fut suivie, dans le moment, d'aucun résultat. L'an-

dos cada año. » (*Proceso*, ms., déposition de D. Rodrigo de Castro, archevêque de Séville.)

[1] « Quando Su Magestad hizó merced á don Pedro de Medices del cargo de la infanteria italiana, esse testigo dió al dicho Antonio Perez 4 mil ducados por el despacho... Y dixó que Andrea de Oria le daba cada año un buen donativo, porque esforzasse sus negocios con Su Magestad, y que esto mismo selo dixó Juan Andrea de Oria, » etc. (*Proceso*, ms., déposition de Luis de Overa.)

[2] « Y que oyó décir á algunos Italianos que mas querian dar á Antonio Perez lo que avian de gastar en esta corte en sus pretenciones, que non estar mucho tiempo en ella sin negociar, de que iban muy contentos, sabiendo este camino. » (*Ibid.*)

née suivante moururent subitement deux hommes qui avaient reçu toutes les confidences de Perez : l'un était l'astrologue Pedro de la Era, qu'il conduisait souvent avec lui, qu'il consultait sur les événements futurs de sa vie et les accidents de sa fortune ; l'autre était son écuyer Rodrigo Morgado, qui avait porté des messages de sa part à la princesse d'Eboli, avait été témoin de leurs privautés, et connaissait les scènes violentes survenues, à propos de Perez, entre la princesse et Escovedo, scènes auxquelles il attribuait la fin tragique d'Escovedo. Le frère de l'astrologue[1] et celui de l'écuyer crurent qu'ils avaient été empoisonnés par Perez, pour qu'ils ne découvrissent pas ce qu'ils savaient sur lui[2].

[1] Celui-ci, après avoir raconté que l'alcade Alvaro Garcia de Toledo avait notifié à don Pedro de la Era, son frère, de ne pas quitter la cour sans permission, à cause de ses relations avec Perez, et que Pedro de la Era, ayant dîné depuis chez Perez, était tombé malade, Perez lui ayant donné d'une certaine poudre qu'il prétendait être de la pierre de bézoard bonne pour le cœur, ajoute que, le huitième jour, Perez vint le voir, et continue ainsi : « Le fue á ver el dicho Antonio Perez, á cinco de noviembre del año de 1583, al anochecer, y le preguntó como estaba su hermano el licenziado Pedro de la Era, y le dixó que le congoxaban mucho unas fuentes, y Perez le ofreció una quinta essencia para ellas maravillosa con otros polvos, y dió a Diego Martinez su mayordomo una llave de un escritorio, para que fuesse por ellos, y los truxó contra la volontad del dicho Pedro de la Era, y por fuerza se la hicieron tomar, tapandole las narices : y era tan fuerte la bebida, que unas gotas, que cayeron sobre un paño, le quemaron, y mancharon ; y al punto el dicho Pedro de la Era su hermano perdió el habla y sentido, sin que volviesse en si aunque le dieron garrotes, y le hicieron muchos remedios, hasta que espiró á las doce de noche.» (*Proceso*, ms., déposition de Bartolome de la Era.)

[2] André de Morgado prétendit que, son frère étant tombé malade à Valladolid, où il était employé par Perez, celui-ci envoya auprès de

Les complices du meurtre d'Escovedo disparaissaient tout comme les dépositaires des secrets de Perez. Insausti ne jouit pas longtemps du grade d'enseigne qui lui avait été donné en récompense de sa participation à cet assassinat. Peu de temps après son arrivée en Sicile, il mourut[1]. Miguel Bosque, frère de l'enseigne Antonio Enriquez, éprouva le même sort en Catalogne. Antonio Enriquez, attribuant cette mort à Perez[2], et craignant qu'il ne lui en arrivât autant à lui-même[3], se décida, par animosité et sur les instances du capitaine don Pedro de Quintana, proche parent d'Escovedo[4], à révéler comment et par l'ordre de qui avait été tué, cinq années auparavant, le secrétaire de don Juan. Le 23 juin 1584, il écrivit de Saragosse à Philippe II[5]

lui don Balthazar de Alamos, son homme d'affaires : « Y sabido por Antonio Perez, asi como acabó de morir, embió por la posta á don Balthazar de Alamos, y le halló mejor, y de alli á media hora quedó sin habla el dicho su hermano, por donde se sospecha que le dió de la misma quinta essencia, que á Pedro de la Era..... Y que tiene por cierto que Antonio Perez los mató, por que no se descubriesse lo que sabian de el por aver fiado dellos algunas cosas. » (*Proceso*, ms., déposition d'André Morgado.)

[1] « Y luego que el alferez Insausti llegó á Sicilia, murió. » (*Ibid.*, déposition d'Antonio Enriquez.) « Y que el Insausti fue encaminado a Marco Antonio Colona, para que lo despachasse; y oió á parentes suyos que alla le avian muerto, porque no parlasse. » (*Ibid*, déposition de Martin Guttierez.)

[2] « Y por aver visto que me han ahogado un hermano el qual me llama á venganza. » (Lettre d'Antonio Enriquez au roi. *Ibid*.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] « Y como escribi á Vuestra Magestad en la otra mia de los 23 de junio. » (*Ibid.*)

pour lui demander un sauf-conduit, s'engageant à prouver devant la justice, et consentant à être pendu par un pied comme un traître s'il n'y parvenait pas, que le secrétaire Antonio Perez avait ordonné le meurtre d'Escovedo. Ayant appris qu'un enseigne, nommé Chinchilla, était arrivé à Saragosse avec des desseins contre sa personne et une lettre de recommandation pour le duc de Villahermosa, vice-roi d'Aragon, il s'enfuit à Lerida, d'où il adressa, le 16 août, à Philippe II, une nouvelle lettre plus pressante encore que la première[1]. En même temps le capitaine Quintana écrivit au roi : « Je supplie très-humblement Votre Majesté de daigner, en considération des nombreux services que feu le secrétaire Escovedo a rendus, ordonner que, dans le délai qui lui paraîtra convenable, on procède à nous rendre la justice que nous attendons contre Antonio Perez, puisque le délit est aujourd'hui constant. Je me tiendrai ainsi pour suffisamment récompensé des vingt années qu'il y a que je sers Votre Majesté à la guerre, puisque, non content de ce qu'il a déjà fait, ledit Antonio Perez veut mettre aussi à mort don Pedro Escovedo et l'enseigne Enriquez, afin que tout demeure étouffé et enseveli dans les ténèbres[2]. »

[1] *Proceso*, ms., Lettre d'Antonio Enriquez au roi.

[2] « Supplico á Vuestra Magestad humildemente sea servido, en consideracion de los muchos servicios que el secretario Escovedo le ha hecho el muerto, que, con la brevedad que á Vuestra Magestad le paresca conveniente, proceda con la justicia que esperamos de Vuestra Magestad contra el dicho Antonio Perez, pues el delito esta descu-

Philippe II ne laissa pas donner suite encore aux recherches sur la mort d'Escovedo. Mais il frappa alors Perez d'une manière plus rigoureuse qu'il ne l'avait fait la première fois. A la suite de l'enquête pour corruption, qu'on appelait *visite* en Castille, il le fit condamner, le 23 janvier 1585, par la sentence suivante : « Le licencié don Thomas Salazar, du conseil de Sa Majesté pour la sainte et générale inquisition, commissaire général de la Cruzade, etc., attendu que Sa Majesté, désirant savoir et connaître la manière dont l'ont servie ses secrétaires de la couronne de Castille, ainsi que la fidélité, l'intégrité et le zèle avec lesquels eux et leurs officiers ont procédé dans l'exercice de leurs ministères et charges, a ordonné qu'ils fussent soumis à la visite, et nous a commis nous-même à cet effet; nous avons préalablement fait diverses vérifications et diligences, par suite desquelles nous avons trouvé bon de notifier à quelques-uns d'entre eux les faits qui étaient à leur charge; laquelle notification effectuée, nous les avons ouïs dans leurs justifications ; puis la procédure de visite ainsi mise à fin, Sa Majesté a résolu de nommer et a nommé en effet des juges, afin que tous conjointement nous fissions examen et revue de ladite procédure et rendissions une décision selon la justice.

bierto : que con esso me daré por bien remunerado de 20 años que ha que servo á Vuestra Magestad en la guerra : pues aun non contento el dicho Antonio Perez con lo hecho, intenta matar á don Pedro Escobedo y al alferez Enriquez, porque se borre todo y no se aclare. » (*Proceso*, ms.)

« Or, ayant ainsi considéré les charges et justifications du secrétaire d'État Antonio Perez, ledit Perez, après consulte avec Sa Majesté, a été condamné à être enfermé et détenu dans telle forteresse qu'il plaira à Sa Majesté de désigner, pendant l'espace de deux ans et plus, selon que le roi le voudra, à être formellement banni de la cour, d'où il demeurera éloigné de trente lieues pendant dix années, et à être, pendant le même temps, suspendu de ses fonctions : l'une et l'autre peine demeurant au surplus à la discrétion de Sa Majesté et de ses successeurs. Dans ledit bannissement comptera le temps de la réclusion et détention dans la forteresse, et, en cas d'infraction, la peine en serait doublée. En outre, et dans les neuf premiers jours qui suivront, il payera, rendra et restituera douze millions deux cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize maravédis[1], en la forme et de la manière qui suivent, savoir : deux millions soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-cinq qu'il a reçus et qui lui ont été remis à Naples pour le compte de la dame doña Ana de Mendoza et de la Cerda, princesse d'Eboli, sauf le droit qu'il peut avoir pour toucher de ladite princesse un certain cens qu'il prétend lui appartenir et être imposé sur ses biens; *item*, huit couvertures neuves, brodées d'or et d'argent sur velours cramoisi, reçues de ladite princesse, telles et aussi bonnes que lorsqu'elles lui fu-

[1] Le maravédis valait un peu plus d'un de nos centimes. Quatre maravédis avaient la valeur intrinsèque de cinq centimes.

rent données, si mieux il n'aime payer pour chacune d'elles trois cents ducats, réserve faite audit Perez de son recours contre ladite princesse pour la compensation qu'il prétend lui en avoir donnée ; *item*, deux diamants de prix, qu'il paraît avoir reçus de ladite princesse, à moins qu'il ne paye en échange deux cents ducats ; *item*, quatre pièces d'argenterie provenant de la vente du comte de Galvez, et qu'il a reçues de ladite princesse, telles et aussi bonnes qu'au temps où elles lui furent données, à moins qu'il ne paye pour elles quarante-quatre mille trois cent soixante-dix maravédis; *item*, une bague montée d'un grenat, qu'il a reçue de ladite princesse, à moins qu'il ne paye pour elle cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante maravédis, afin que toutes les sommes et objets susdits soient remis et livrés aux enfants et héritiers du prince Ruy Gómez, ou par eux à qui il appartiendra ; *item*, un brasier d'argent, qu'il a reçu du sérénissime seigneur don Juan d'Autriche, tel et aussi bon qu'au temps où il lui fut donné, à moins de payer en échange sept cents ducats, et, pour diverses autres charges et transgressions résultant de l'enquête et par elle constatées, sept millions trois cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix-huit maravédis, le tout revenant à la chambre et au fisc de Sa Majesté[1]. »

Perez se plaint amèrement de cette sentence, sans, toutefois, se justifier des faits qui lui étaient

[1] « Aplicado todo por la camera y fisco de Su Magestad. » (*Proceso*, ms.)

imputés, car il se borne, dans ses *Relaciones*, à prouver la validité d'un don pour lequel il n'était pas poursuivi, et qui ne figure point dans la condamnation[1]. Trois jours avant qu'elle fût portée, et pour qu'il n'essayât point de s'y soustraire, les deux alcades Alvaro Garcia de Toledo et Espinosa se présentèrent dans la maison où il était en demi-captivité, et qui touchait presque à l'église de Saint-Just. L'alcade Espinosa entra dans le bureau où étaient les papiers pour s'en emparer, et Alvaro Garcia de Toledo monta dans une grande pièce où Perez se trouvait avec doña Juana Coëllo[2]. Il lui fit part de ses ordres et l'arrêta. Perez conçut aussitôt le dessein de se placer sous la protection de la justice ecclésiastique, et il envoya adroitement un de ses serviteurs consulter à cet égard le cardinal de Tolède. En attendant son retour, il amusa l'alcade. Le cardinal ayant approuvé son projet, et le serviteur qu'il avait dépêché auprès de lui l'ayant fait comprendre par signe à Perez, en présence même

[1] *Relaciones*, p. 42, 45.

[2] « El dia 20 de henero del año 1585, como da fé de ello Gaspar de Lopez, escribano del crimen... prendieron á Antonio Perez... los alcaldes Albaro Garcia de Toledo y Hespinosa; y se concertaron que el alcalde Hespinosa se quedasse en el patio de la casa donde vivia Antonio Perez, adonde estaban los papeles, y los tomasse; y el alcalde Albaro Garcia de Toledo subiesse arriba, y prendiesse al dicho, que era junto á San Justo en las casas del cordon que son del conde de Puñonrostro. Y aviendo llegado á la casa, el dicho alcalde Hespinosa entró en el escritorio donde estaban los papeles; y el dicho alcalde, Albaro Garcia de Toledo subió arriba á prender á Antonio Perez y le halló con doña Juana Coëllo su muger en una sala grande que tenia una chimenea; y le prendió. » (*Proceso*, ms.)

de l'alcade, qui ne s'en douta point[1], Perez passa, en annonçant qu'il allait revenir, dans une pièce voisine dont la fenêtre donnait sur Saint-Just. Il descendit par cette fenêtre, qui n'avait pas plus de huit à neuf pieds d'élévation au-dessus du sol, et il se réfugia dans l'église, qui fut aussitôt fermée. Les alcades coururent après lui, et firent forcer avec un levier les portes, qu'on ne voulait pas ouvrir[2]. Ils cherchèrent longtemps Perez, qu'ils finirent par découvrir dans les combles de l'église, blotti sous les toits mêmes, d'où ils le tirèrent tout couvert de poussière et de toiles d'araignée[3]. Malgré les protestations et la résistance des prêtres, ils le firent transporter par leurs alguazils dans la voiture qui le conduisit à la forteresse de Turruegano[4].

L'affaire n'en resta point là, et il s'éleva un long conflit entre la justice religieuse et la justice séculière. Le fiscal ecclésiastique dénonça les deux alcades comme ayant violé les immunités de l'Église,

[1] « Y lo bueno fue, que adelante del alcalde, con una señal le declaró el criado el parescer del cardenal, y diestramente dexó al alcalde, y lo executó. » (*Relaciones*, p. 55.)

[2] « Y junto á ella avia una pieza que tenia una vantana á San Justo no muy alta del suelo como estado y medio, y el dicho Antonio Perez se entró en la pieza, y dixó al alcalde que luego salia, y se hechó por la ventana, y se entró en San Justo; y luego los dichos alcaldes fueron á Santo Justo, y estaban cerradas las puertas, y con una palanca las abrieron. » (*Proceso*, ms.)

[3] « Y andubieron buscandole, y no lo pudieron hallar; y subieron á los desvanes de los tejados de la yglesia, y le toparon escondido en un desvan, y le sacaron todo lleno de telarañas. » (*Proceso*, ms.)

[4] *Ibid.*

et les fit condamner successivement, par le tribunal du vicaire général et par celui de la nonciature, à replacer le prisonnier dans Saint-Just[1]. Mais Philippe II contraignit, par la violence de ses traitements, les juges ecclésiastiques à se dessaisir de la cause, et fit annuler, en 1589, par le conseil de Castille, les censures prononcées contre ses alcades[2].

Perez, n'ayant pas pu se placer sous la juridiction protectrice de l'Église, essaya de recourir à la juridiction indépendante de l'Aragon dans l'été de 1585. Juan de Mesa, qui avait trempé dans le meurtre d'Escovedo, vint du fond de l'Aragon jusqu'auprès de la forteresse de Turruegano pour l'enlever avec deux juments ferrées à rebours[3]. Mais ce projet d'évasion, quoique adroitement combiné par don

[1] « Y dió el vicario carta de censuras contra dichos alcaldes para, dentro de otra dia, que le volviessen á la yglesia. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Y se quedó assi hasta que fue apelado el año 1589 que á 6 de julio el consejo real mandó que el juez apostolico no conosciesse del negocio y replica ; y dé por nullo todo lo hecho, y abra las censuras, y absuelva á los notificados ; y le mandaron al dicho juez saliesse dentro de segunda dia de la corte. » (*Ibid.*) « En esso huvó otra violencia mayor que prendieron despues á los juezes del nuncio de Su Sant. con amenazas grandes, sino alçavan la mano de la causa. » (*Relaciones*, p. 56.)

[3] « En el mes de mayo de 1585, quando se publicó que se avia querido huir el secretario Antonio Perez de la fortaleza de Turruegano, donde estaba presso, el declarante... topó Juan de Mesa en unos olivares fuera del camino, quemado del sol : y no le respondió de adonde venia, y traia consigo á unos parientes de Antonio Martinez y dos yeguas... herradas al rebes. » (*Proceso*, ms., déposition de Martin Guttierez.)

Balthasar de Alamos[1], fut découvert et déjoué. On garda plus étroitement Perez. Afin même de le contraindre à livrer les papiers qu'il avait mis en sûreté et qui pouvaient le justifier en accusant le roi, on enferma aussi sa femme et ses enfants. On menaça doña Juana Coëllo d'une détention perpétuelle, avec quelques onces de pain par jour, si elle ne livrait pas les papiers demandés. Le confesseur du roi et le comte de Barajas, qui avait remplacé dans la présidence du conseil de Castille Antonio Pazos, la poursuivirent à ce sujet de leurs instances et de leurs menaces. Elle aurait refusé avec une constance courageuse de se dessaisir ainsi des moyens de justification de son mari, si celui-ci ne lui en eût donné l'ordre par un billet écrit de sa main et avec son sang[2]. Après avoir longtemps résisté, Perez le fit pour mettre un terme à la captivité de sa femme et pour adoucir la sienne[3]. Deux malles fermées et scellées, qui renfermaient les papiers si ardemment désirés, furent portées au confesseur, lequel, sans les ouvrir, en envoya immédiatement les clefs au roi[4]. Ce précieux dépôt fut reçu avec d'autant plus

[1] Balthasar de Alamos fut condamné pour cela à six années de bannissement. (*Proceso*, ms.)

[2] Voir tous ces détails dans les *Relaciones*, p. 57, 58. « Doña Juana con el valor que ha mostrado al mundo en el discurso de los trabajos de su marido, y suyos... dexava de entregar los tales papeles pues en el tal entrego faltava á la ley divina y humana... sino fuera porque el marido le escrivió y ordenó que los entregasse por villetes escritos de su mano y sangre. » (P 58.)

[3] *Relaciones*, p. 58.

[4] « Pues mas passó, que recibió el confessor los dos baules cerra-

de joie, que le maître crut avoir privé le serviteur des moyens de l'accuser et de se défendre. Mais, aussi astucieux que Philippe II, Perez sut parvenir, à l'aide de mains fidèles et intelligentes[1], à détacher des papiers qu'il livra les pièces les plus importantes pour sa justification et beaucoup de billets de la main du roi, qu'il produisit plus tard devant la justice d'Aragon.

Lorsque les papiers eurent été remis, vers la fin de 1585, la captivité de Perez fut adoucie. Il était tombé malade à Turruegano, et doña Juana Coëllo obtint qu'il fût transporté à Madrid, où il jouit de nouveau, pendant quatorze mois, d'une demi-liberté dans une des maisons les meilleures de la ville, et y reçut les visites de toute la cour[2]. La permission même d'assister aux offices de la semaine sainte à Notre-Dame d'Atocha lui fut accordée. Les traitements contradictoires dont il était l'objet étonnaient

dos y sellados como se los embiava doña Juana, sin abrir los, ny ver lo que le entregavan... no quisó recibir las llaves de los baules el confessor, sino que ordenó al criado, que se los avia entregado, que luego fuesse el mismo á darlas al rey en sus manos. » (*Relaciones*, p. 59. Les deux lettres adressées par le confesseur à la femme de Perez à ce sujet se trouvent dans le ms. de la Haye, fol. 104 à 106.)

[1] Ce fut par l'entremise de Diego Martinez que les papiers furent portés et triés. « Fue le preguntado, que papeles y escrituras tenian en aquellos baules que llevó al confessor del rey? Dixó que no lo sabia; mas que su ama doña Juana Coëllo se los mandó llevar á buen recado. » (*Proceso*, ms., confession de Diego Martinez.)

[2] « Traydo á la corte á una de las mejores casas de Madrid, alli estuvó catorze meses medio preso. Visitavale libremente casi toda la corte, grandes señores, y de todos grados de ministros. » (*Relaciones*, p. 60, 61.)

ses ennemis, et Rodrigo Vasquez, questionné à ce sujet par don Francisco de Fonseca, lui répondait : « Que voulez-vous que je vous dise? tantôt le roi me donne hâte et me rend la main, tantôt il me retient et me la retire ; je n'y entends rien, et ne pénètre pas quelle espèce de gages il faut qu'il y ait entre le roi et son sujet[1]. »

L'adoucissement apporté à la captivité de Perez ne fut pas de longue durée. Après qu'il eut livré ses papiers, on crut pouvoir, sans faire courir aucun risque au roi, donner suite à l'accusation que don Pedro Escovedo avait intentée contre lui pour le meurtre de son père. Il fut donc resserré de nouveau, conduit à la forteresse de Pinto, et de là ramené et étroitement détenu à Madrid. Don Pedro Escovedo, son accusateur, fut enfermé de son côté. On lui avait enlevé l'emploi qu'il occupait dans le conseil des finances et on l'avait mis en prison, parce qu'il se plaignait d'un déni de justice et qu'on lui attribuait l'intention de faire assassiner Perez. L'instruction sur le meurtre d'Escovedo avait été commencée mystérieusement[2] dans l'été de 1585 ; Philippe II étant allé présider les cortès d'Aragon, Rodrigo Vasquez avait saisi cette occasion pour in-

[1] « Rodrigo Vasquez dixó á don Francisco de Fonseca señor de Coca que le hablava en el encanto de las cosas de Antonio Perez : « Señor, que quereys que os diga? Que unas vezes me da priessa el « rey y alarga la mano, otras espacio, y me la encoge? No lo entendio « ny alcanzo los mysterios de las prendas que deve de aver entre rey « y vasallo. » (*Relaciones*, p. 63.)

[2] *Ibid.*, p. 64.

terroger, le 31 août[1], à Monzon, l'enseigne Antonio Enriquez, qui, une année auparavant, s'était dénoncé comme complice de l'assassinat d'Escovedo, et avait offert d'en raconter les détails et d'en nommer les auteurs. C'est alors que cet ancien page de Perez fit, sur la mort d'Escovedo, la déposition que nous avons donnée plus haut[2]. Vasquez interrogea encore Geronimo Diaz et Martin Guttierez, dont l'un s'étendit complaisamment sur les relations de Perez avec la princesse d'Eboli, et dont l'autre dit ce qu'il savait sur la fuite des meurtriers d'Escovedo dans le royaume d'Aragon, et notamment sur son voisin Juan de Mesa, qui, après avoir aidé Perez à se débarrasser d'Escovedo, avait essayé de le tirer de la forteresse de Turruegano[3].

Le majordome Diego Martinez, que l'enseigne Enriquez avait désigné comme celui qui avait présidé à tous les complots contre la vie d'Escovedo, étant venu d'Aragon, d'où il était originaire, à Madrid, pour faire le triage des papiers de Perez et les remettre au confesseur du roi, Vasquez le fit saisir et l'interrogea. Diego Martinez nia tout avec un extrême sang-froid, et dit même que son maître avait été très-affligé de la mort d'Escovedo, dont il était le grand ami, et qu'il avait fait beaucoup de diligences pour en découvrir l'auteur[4]. En apprenant

[1] *Proceso*, ms.
[2] Voyez p. 82-89.
[3] *Proceso*, ms.
[4] « Y disculpa á su amo de la muerte, diciendo que le pesó mucho, por ser grande amigo suyo el secretario Escobedo, y que hizó muchas

l'arrestation de son majordome, du dépositaire de tous ses secrets, Perez fut alarmé au dernier point, et il écrivit au roi, le 20 novembre 1587 : « Sire, dans tout le cours de mes misères j'ai tâché de ne pas dépasser les limites auxquelles doit s'arrêter un humble sujet de Votre Majesté. Quoique je ne sois pas autre chose par moi-même, je suis, en outre, son serviteur... C'est pour cela que, du fond de ce lit de douleurs où je me trouve hors d'état de bouger..., je fais choix d'un homme fidèle, qui est mon confesseur, que je charge de cette lettre, afin que Votre Majesté puisse tirer de lui, sans plus d'inconvénient, ce qui pourra être utile à son service. L'incident qui arrive est que, pendant que doña Juana était à Madrid à implorer pour ma guérison et pour ma vie le remède qui dépend de la compassion de Votre Majesté, l'alcade Espinosa a arrêté Diego Martinez ; car il paraît qu'Escovedo, afin de justifier la poursuite en meurtre pour laquelle il est détenu, a dit qu'il enverrait des gens en embuscade pour tuer, soit Diego Martinez, soit tout autre des domestiques d'Antonio Perez qui ont assassiné son père[1]. Diego Martinez est venu à Madrid en toute

diligencias porque se averiguasse quien le avia muerto. » (*Proceso*, ms., confession de Diego Martinez.)

[1] « Es el caso que estando dona Juana en Madrid á solicitar el remedio de mi cura y de mi vida, que depende de la misericordia de Vuestra Magestad, el alcalde Espinosa ha preso á Diego Martinez, porque dicen que Escobedo, en el descargo de la muerte porque está preso, dice que el embiara aquellos hombres en busca, ó a matar a Diego Martinez, ó á otro criado de Antonio Perez, que mataron á su padre. » (*Proceso*, ms.)

sécurité, comme un homme qui n'est point coupable. Or, quoique doña Juana ait eut recours au président pour réclamer en Martinez une personne qui nous appartient, elle en a été pour son intercession. » Perez, qui ne savait pas encore que Diego Martinez était arrêté par suite de la déposition de son ancien page, suppliait le roi de ne pas le laisser entre les mains de l'alcade Espinosa, qui était l'ami particulier des Escovedo, et à la partialité haineuse duquel il attribuait ce nouvel emprisonnement. Mais, ayant bientôt appris les divulgations du page Enriquez, craignant qu'on ne mît la fidélité de Martinez, sur laquelle il comptait toutefois, à de trop fortes épreuves en l'appliquant à la torture, et ne voulant pas surtout que, par des délais calculés, Vasquez parvînt à se procurer d'autres témoins, il écrivit encore au roi, le 3 février 1588 : « ..... Je conjure Votre Majesté d'ordonner à son confesseur d'aviser sur-le-champ à prévenir ce qui peut arriver. Puisqu'il est au fait de tout ce qu'il y a dans cette affaire, il conseillera mieux que personne ce qui sera le meilleur pour éviter des suites préjudiciables au prisonnier, au service de Dieu et au vôtre..... Un tribunal et des juges rigoureux vont quelquefois bien loin ; il ne convient pas d'exposer Martinez à ce danger, ni de l'aventurer ainsi. J'oserai dire que le remède serait de tenir la main au juge, mais surtout de ne pas consentir à ce que les délais se prolongent, parce que, si les adversaires produisent un faux complice qui ait sauf-conduit pour ses méfaits.

la temporisation leur en fera trouver d'autres. Tout se prévient, au contraire, avec de la promptitude[1]. »

Mais, au fond, Philippe II ne voulait rien prévenir. Il laissa Rodrigo Vasquez poursuivre l'affaire. Celui-ci confronta, dans la prison royale, Diego Martinez avec l'enseigne Antonio Enriquez, auquel un sauf-conduit avait été accordé. Diego Martinez traita Enriquez avec une méprisante hauteur, comme un serviteur ingrat, un témoin suborné, et un odieux scélérat qui avait déjà commis des crimes, comme il saurait le prouver[2]. Entre les assertions de l'un et les dénégations de l'autre, le juge ne pouvait pas se décider. Il fallait un témoin de plus, Vasquez le chercha. Le marmiton Juan Rubio était revenu en Aragon, où se trouvait aussi l'apothicaire[3] qui avait préparé le breuvage empoisonné pour Escovedo. Mais les juges du royaume de Castille ne pouvaient rien dans le royaume d'Aragon. Vasquez déploya tout son zèle pour amener l'apothicaire et le marmiton devant lui, et Perez, instruit du danger, mit

[1] « El juicio y rigor de los jueces suele ser arrojado algunas veces, y no conviene poner á Martinez en aprieto y aventura. Me atrevo á decir que el remedio seria de tener la mano al juez ; pero sobre todo no consentirle que aya mas dilaciones en este negocio : porque si trahen un falsario complice con securidad de sus delitos, mejor con la dilacion hallaran otros : todo se ataja con la brevedad. » (*Proceso*, ms)

[2] « Y el dicho Diego Martinez se lo negó todo, y dixó era su enemigo capital, y sobornado del secretario Escobedo y de sus amigos, y que era hombre facinoroso, y que tenia hechos muchos delitos, y que era testigo falso, lo qual se obligaba á probar. » (*Ibid.*)

[3] « Dans une lettre du 15 février 1589, Juan de Mesa l'annonce à Perez. » (*Ibid.*)

toute son habileté à les empêcher d'y comparaître. Il les recommanda à Juan de Mesa, qui parvint à les retenir ; mais il n'en craignit pas moins qu'entraînés ou séduits ils n'échappassent, d'un moment à l'autre, à son influence, et ne vinssent le perdre par leur témoignage. Il écrivit donc au roi et lui demanda avec des supplications éloquentes de mettre fin à cette procédure et de le faire rentrer en grâce auprès de lui.

« On a essayé plusieurs fois, lui disait-il, de s'emparer de Juan Rubio et de le livrer à Escovedo. Je me suis donné mille peines, sans en ennuyer Votre Majesté, pour qu'on eût là-bas les yeux sur ce Rubio, et pour le faire retenir où il est par Juan de Mesa, ce serviteur à moi, qui est un homme de tête. Dieu sait les inquiétudes que j'ai eues, faute de savoir ce qu'était devenu ce Rubio, de qui Vasquez, qui est un *Sinon*, disait qu'il ne comprenait pas comment on ne s'en était pas emparé, et pourquoi il ne comparaissait pas comme l'autre[1].... Si Votre Majesté ne cherche pas d'une main compatissante un remède à ce nouveau malheur, je ne vois pas de fin aux lenteurs de Vasquez, parce que Escovedo se prévaut de tous les délais dans l'intérêt de ses plans,

[1] « :.... Han procurado algunas veces coger á Juan Rubio, y entregarle á Escobedo, que es por lo que yo he tenido cuidado, sin cansar á V. M., para que miren alla por el, y que le entretenga Juan de Mesa, que es aquel criado mio, y hombre de chapa. Y sabe Dios los sustos que yo he padecido, por no saber del Juan Rubio, que es el picaro, y de quien decia Vasquez que era un Sinon, porque no le huviessen cogido, ó el no se venga como estotro. » (*Proceso*, ms.)

et qu'il trouve bon accueil chez Vasquez pour tout ce qui est contre le droit. En attendant, le pauvre Martinez achève de succomber misérablement sous leurs coups. Par la passion de Notre-Seigneur, je supplie mille fois Votre Majesté de se laisser toucher en notre faveur, de prendre en pitié notre innocence, ainsi que la fidélité et les loyaux services de moi, de mon père et de mes aïeux. Qu'elle ait compassion d'un pauvre serviteur déchu, et qu'elle soit le juge qui fasse justice à tous. Je dis, sire, en me donnant au moins un aviron à manœuvrer pour son service, afin que le monde ne croie pas que, si j'ai été dépouillé de tout ce que je possédais, ce fût en réparation d'une infidélité qui n'a jamais été en moi... Pour l'amour de Dieu, sire, que Votre Majesté nous vienne en aide par quelque témoignage de sa bonté; nous en avons besoin autant que de la vie. La créature de Votre Majesté, ANTONIO PEREZ[1]. »

Loin de se laisser émouvoir aux angoisses et aux supplications de Perez, Philippe II remit sa lettre et toutes celles qu'il lui écrivit à cette époque à Rodrigo Vasquez, comme pièces de la procédure[2]. Celui-ci

[1] « Por las llagas de Christo mill veces supplico á V. M. se duela de nosotros, y se apiade de nuestra innocencia, y de la fidelidad, y leales servicios de esta persona, padre y abuelos, y se duela V. M. de este abatido, y sea juez, y el que satisfaga al mundo..... Digo, Señor, con un remo si quiera de su servicio, porque no piense el mundo que tal privacion de todo lo que se poseia, con tales demonstraciones, fue por infidelidad mia, pues no la tube jamas..... Asi por amor de Dios, Señor, nos socorra con alguna señal de la gracia de V. Magestad que esta he menester, y vida. Hechura de V. Magestad. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Todas estas cartas que escribió Antonio Perez á Su Magestad, se

continua l'instruction dont il était chargé, sans parvenir, toutefois, à autre chose qu'à des ouï-dire ou à des conjectures sur la culpabilité de Perez. Les témoignages qu'il recueillit fortifiaient la déposition d'Antonio Enriquez, mais ne lui servaient pas de supplément légal. Ils formaient une espèce de clameur publique, mais ils ne procuraient point une certitude judiciaire. Cependant Rodrigo Vasquez les considéra comme suffisants pour donner au procès un nouveau caractère, le faire sortir des ténèbres de l'enquête mystérieuse poursuivie depuis sept ans et y envelopper hardiment Perez. Le 21 août 1589, il fit visiter la prison qu'occupait Perez dans les bâtiments de don Benito de Cisneros pour savoir si elle était sûre et bien gardée[1]. Ayant appris que l'appartement où était enfermé le prisonnier se composait de seize pièces, que les deux alguazils, Erizo et Zamora, chargés de sa garde, ne pouvaient pas suffisamment surveiller; qu'il y avait, dans sa partie postérieure, deux portes qui ne fermaient pas et par où on entrait et sortait pendant la nuit; qu'on avait même vu Perez se promener en plein jour dans les rues, et sans garde, il demanda au comte de

las entregó á Rodrigo Vasquez de Arce Su Magestad, y el las pusó en el pleito. » (*Proceso*, ms)

[1] « Y en 21 de agosto del dicho año de 1589, el dicho presidente Rodrigo Vasquez hizó hacer visita de la prision que tiene Antonio Perez en las casas de don Benito de Çisneros, si es segura y guardada· sin puertas, ni ventanas por donde se pueda salir ni visitar su muger, ó hijos, ni otras personas. » (*Ibid.*)

Barajas qu'on prît des précautions plus grandes[1]. Le comte de Barajas ordonna aussitôt que les portes et les fenêtres de la prison fussent soigneusement fermées, et il plaça auprès de Perez un plus grand nombre d'alguazils.

Ces mesures prises, Vasquez interrogea deux fois Perez sur le meurtre d'Escovedo, le 23 et le 25 août, et lui communiqua les charges que la déposition de son ancien page Enriquez faisait peser sur lui et sur son majordome Martinez[2]. Perez nia tout, et il essaya, avec assez d'adresse et beaucoup d'aplomb, de donner le change sur la véritable cause de la mort d'Escovedo[3]. Doña Juana Coëllo fut questionnée sans plus de succès[4]. Le 25 août, après le second interrogatoire de Perez, Vasquez rendit une sentence qui constatait le crime, établissait les charges résultant de l'instruction contre Perez et son

[1] « ..... Y no ha visto mas guardias que dos alguaciles, que son Erizo y Zamora, siendo 16 piezas las que tiene por carcel ; y por la parte trasera del quarto ai dos puertas desclavadas, por donde entran y salen de noche ; y veia muchas personas que venian á verle, sinque le puedan ver los dichos alguaciles..... Y que le veió salir de la dicha prision con un palo en la mano al dicho Antonio Perez, de dia, sin prisiones ningunas. » (*Proceso*, ms.)

[2] *Ibid.*

[3] « Respondió que Gaspar de Robles, que reside en Flandès, llegó á esta corte con despachos del señor don Juan de Austria para Su Magestad, y le dixó á este declarante que al apearse trahia orden del señor don Juan, de que fuesse la primera cosa que hiciesse visitar al secretario Escobedo, y le dixesse que se guardasse, que avia entendido que por cierto embarazo de amores que le avia sucedido, le querian matar. » (*Ibid.*, confession de Antonio Perez.)

[4] *Ibid.*

majordome, et leur accordait dix jours pour répondre et se justifier[1]. Don Pedro Escovedo porta alors plainte en forme contre l'un et contre l'autre[2]. Perez et Martinez choisirent des avocats, et, au terme des dix jours qui leur avaient été accordés. ils en demandèrent et en obtinrent encore huit pour produire leur justification[3]. En même temps Perez, à qui on avait mis les fers pour mieux s'assurer de sa personne, fournit une bonne caution afin qu'on les lui retirât. Il produisit, le 7 septembre, six témoins à décharge[4], qui déclarèrent que le secrétaire Escovedo et Antonio Perez étaient amis intimes; que, à l'époque du meurtre, Perez était à Alcala avec le marquis de los Velez; qu'il en parut fort affligé; que, dans leur conviction, Antonio Enriquez était un témoin faux et suborné, parce qu'il était devenu inséparable des Escovedo. Ils ajoutèrent qu'Antonio Perez, à la justification duquel auraient déposé

[1] « Y en dicho dia 25 de agosto proveyó el dicho Rodrigo Vasquez de Arce auto, en que dixó que ponia por cargo y culpa lo que resultaba del proceso contra Antonio Perez y Diego Martinez, y les mandó dar traslado della y que respondiessen, y recibió el negocio á prueba de diez dias con cargo de peticion y castigo. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Y en dos del dicho mes (de setiembre) 1589, se querelló en forma el dicho don Pedro de Escobedo por la muerte de su padre contra el dicho Antonio Perez, y Diego Martinez, y consortes. » (*Ibid.*)

[3] « Pidió ocho dias mas para hacer su descargo. » (*Ibid.*)

[4] « Presentó el dicho Antonio Perez los testigos de su descargo que fueron seis : Diego de Bustamente, estudiante, Montanes, Claudia Varia, criada de don Diego de Santoyo, Juan de Vera, vecino de Soria. Antonio Ortiz, estudiante en esta corte, y Luis de Escoriguela, contador de Su Magestad y secretario del consejo de Aragon. (*Ibid.*)

beaucoup de témoins importants, était un homme éminent, bon chrétien, craignant Dieu, et n'ayant fait de mal à personne[1]. Les mêmes six témoins attestèrent l'innocence du majordome Martinez[2].

Malgré la mauvaise volonté de ses juges et la haine de ses ennemis, il était difficile de condamner légalement Perez, contre lequel s'élevait un seul témoignage positif, entaché d'un sentiment de vengeance et argué de faux. Aussi Vasquez se livra-t-il à un supplément d'enquête et voulut-t-il plus que jamais faire comparaître l'apothicaire de Molina d'Aragon et l'enseigne Juan Rubio[3]. Perez, profitant de ses avantages, et redoutant de nouveaux délais pleins de péril pour lui, demanda avec instance qu'on prononçât le jugement et sa mise en liberté. Ce fut sur ces entrefaites que le confesseur de Philippe II intervint de nouveau et d'une façon étrange. Au moment même où les preuves n'étaient pas suffisantes contre Perez, il engagea celui-ci à les compléter par ses aveux. Pour l'y décider, il lui exposa alors, sur l'innocence des meurtres commandés par les rois, la théorie que nous avons déjà exposée[4]. « Sachant, lui disait-il, les tribulations que vous et les vôtres souffrez depuis si longtemps, je me suis

[1] « ..... Y que el dicho Antonio Perez es hombre principal, y secretario de Estado, buen cristiano, y temeroso de Dios, y sin hacer mal á nada. » (*Proceso*, ms.)

[2] *Ibid.*

[3] « ..... Y ver si podia traher el boticario que avia destilado las hierbas, y á Juan Rubio. » (*Ibid.*)

[4] Voyez p. 60 et 61.

demandé si je devais à la charité chrétienne de donner un conseil à qui ne m'en demande pas. J'ai fini par me résoudre à le faire, et ainsi je vous dirai que, puisque, en toute réalité et vérité, vous avez une excuse péremptoire du fait, une fois qu'il sera avéré, vous devriez confesser pleinement ce qu'on vous demande, et vous tirer ainsi de la pénible situation où vous êtes, puisque cela seul en est et en a été la cause. Qu'ensuite chacun réponde pour soi. Que Dieu conserve Votre Seigneurie, pendant longues années, dans la santé et le repos si nécessaires à sa famille[1] ! »

Perez se garda bien de suivre ce conseil, qui, sous l'apparence de l'intérêt et de la compassion, cachait un piége. Il s'y refusa, et, s'appuyant sur la volonté même du roi, qui lui avait autrefois écrit : « Ne vous embarrassez pas de ce que vos ennemis font et de ce que je les laisse faire : je ne vous abandonnerai pas, et soyez sûr que leur animosité ne pourra rien contre vous... ; mais il faut que vous trouviez bon qu'on ne découvre pas que ce meurtre a eu lieu par mon ordre[2]. » Perez répondit donc au confesseur, après avoir pris conseil du cardinal de Tolède, que « se condamner ainsi soi-même dans un cas si grave

[1] *Proceso*, ms., et *Relaciones*, p. 70, 73.

[2] « Entre los villetes que presentó Antonio Perez en Çaragoça en su descargo ay uno, en que dize el rey : *Que no le dé cuydado quanto hizieran sus enemigos, ny el le dexe, que el no le faltará á el, y que se assegure que no podrá la passion obrar contra el... y vos aveys de tener por bien que no se entienda que aquella muerte se hizo por my orden.* » (*Relaciones*, p. 66.)

serait agir contre sa conscience, surtout quand beaucoup d'innocents seraient compromis par là; que déclarer ce que le roi voulait laisser secret ne serait pas prendre un sage parti; qu'enfin le mieux, à tous égards, serait de s'entendre et de s'arranger avec Escovedo[1]. »

Escovedo devait en être d'autant moins éloigné, qu'il n'avait pas pu, en onze années, prouver péremptoirement le crime de Perez, et que, s'il ne parvenait à le faire condamner, il était exposé lui-même à une condamnation rigoureuse. Il avait reçu mystérieusement la lettre suivante, que lui avait adressée, sans doute, son habile adversaire: « Comme je sais que, quand même je dirais ici mon nom, vous ne me connaissez pas, il est inutile que je l'y mette. Il suffit que vous sachiez que je suis votre ami, et, comme tel, je vous dirai de ne pas vous donner l'ennui de poursuivre l'affaire relative à votre père, parce que vous n'y gagneriez rien, et, si vous n'aviez été aveugle, vous auriez pu voir que le roi ne goûte pas votre poursuite, puisque c'est à cause de cela qu'il vous a ôté votre charge; et plaise à Dieu qu'il ne vous arrive pas, si vous passez outre, la même chose qu'à votre père! J'accomplis en ceci

[1] « ..... Que condenarse en un caso tan grave, era contra su consciencia, y mas siendo en daño de tantos innocentes, y que declarar lo que su rey le mandava callar no seria sano consejo... y que para todo seria mejor que el se concertasse con Escovedo. » (*Relaciones*, p. 69, 70.)

mon devoir d'ami ; que Dieu vous dessille les yeux ! Votre ami dévoué qui sait ce qu'il dit[1]. »

Ainsi, au moment même où le confesseur suggérait à Perez, et vraisemblablement au nom du roi, de tout avouer, dans l'intention de le perdre ensuite facilement, puisqu'on le croyait dessaisi des papiers et des lettres qui pouvaient servir à le justifier, Perez employait le nom du roi pour faire insinuer à Escovedo de renoncer à ses poursuites. C'est à quoi celui-ci consentit, moyennant la somme de vingt mille ducats ; il vendit son droit de vengeance[2]. Le 28 septembre, par-devant le greffier Gaspard Resta, il donna son désistement en règle. Il requit de Rodrigo Vasquez, ainsi que des alcades de cour et de tous autres justiciers, qu'ils cessassent de connaître de cette cause, et qu'ils missent Perez et Martinez en liberté, déclarant qu'il leur pardonnait, pour remplir son devoir envers Dieu et terminer entre eux tout différend, en ayant été prié par de graves personnages[3]. Ces graves personnages

[1] « Porque sé que, aunque diga mi nombre, no me conoce, no abrá que ponerle aqui, solo entienda que soi su amigo, y como tal le digo que no se canse en seguir el negocio de su padre, porque no se ha de hacer nada ; y sino estubiera ciego, bien lo podia aver echado de veer que no gusta el rey que lo siga : pues por esso le ha quitado el officio, y aun plegue á Dios no le suceda lo que a su padre, si passa adelante con su porfia : y con esto cumplo con la amistad que le debo. Dios le abra los ojos, y la guarde. Su mayor amigo, quien sabe. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Se conciertó Antonio Perez con Pedro Escovedo en xx mill ducados. » (*Relaciones*, p. 74.)

[3] La escritura de apartamiento se otorgó en 28 de setiembre de 1589 ante el dicho Gaspar Resta escribano, y fue con todas sus fuerzas

étaient l'amirante de Castille, don Luis Enriquez de Cabrera, duc de Medina de Rio-Seco et comte de Modica, don Rodrigo Zapata, commandeur de Monte-Alegre dans l'ordre de Saint-Jacques et fils du comte Barajas, don Alonzo de Campo et Jacome Mazengo[1], qui signèrent l'acte de désistement d'Escovedo, confirmé par lui le 2 octobre 1589[2].

Le confesseur de Philippe II, n'ayant pas pu amener Perez à un aveu qu'il avait persisté à conseiller, avait cependant approuvé comme pis-aller la réconciliation avec Escovedo. « L'autre expédient dont vous me parlez, lui avait-il écrit, celui de s'entendre avec Escovedo, n'est pas mauvais, et l'on pourrait s'en servir sans y mêler le roi, qui a cet homme en aversion, tant à cause de son père que de lui-même[3]. » Mais cette conclusion ne satisfit pas les scrupules ou la haine de Rodrigo Vasquez. Au lieu d'accorder à Perez sa mise en liberté, qu'il réclamait avec plus d'instances que jamais, Vasquez écrivit à Philippe II

otorgada, pidiendo al rey nuestro señor, y al presidente Rodrigo Vasquez y alcaldes de corte, y otras qualesquiera justicias, no conociessen mas de la causa contra Antonio Perez, y le suelten libre á el, y á Diego Martinez... porque á todos les perdonaba, por hacer servicio á Dios quitarse de pleitos y diferencias, y averse lo pedido personas graves que se han interpuesto, » (*Proceso*. ms.)

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] « El otro camino que vuestra merced dice de amistad con Escobedo, me parece bien : y esto avia de ser, sin meter en ello á Su Magestad, pues está con el disgustado, por las ocasiones que vuestra merced sabe de su padre, y suyas tan graves. » (*Relaciones*, p. 72, et *Proceso*, ms.)

« que Perez croyait se tirer d'affaire en transigeant avec Escovedo, mais que le roi devait considérer qu'il avait couru beaucoup de bruits sur l'ordre donné par lui d'exécuter ce meurtre; qu'il importait maintenant à son autorité de se faire connaître et d'ordonner à Perez de déclarer les causes qu'on avait eues pour infliger ce châtiment[1]; » il ajoutait : « On donne à entendre à Perez, sire, que le meurtre n'est pas prouvé par le procès, bien qu'il le soit suffisamment pour moi, si j'étais juge. Que Votre Majesté m'écrive donc un billet que je puisse montrer, et où elle mettra : « Dites à Perez qu'il sait com-« ment je lui ai ordonné de faire tuer Escovedo pour « les motifs qu'il connaît bien, et qu'il convient à « mon service qu'il les déclare[2]. »

En apprenant cet inconcevable projet, le cardinal de Tolède alla trouver le confesseur de Philippe II, et lui dit : « Seigneur, ou je suis fou, ou c'est cette affaire qui n'a pas le sens commun. Si c'est le roi qui a ordonné et convient d'avoir ordonné à Perez

[1] « Que ya que Antonio Perez se librava, por el concierto con Escobedo, de la muerte de su padre, mirasse Su Magestad que avia corrido mucho averse cometido aquella muerte por orden suyo, y que á su auctoridad convenia descubrirse ya, y mandar á Antonio Perez, que declarasse las cosas, y motivos, que huvó para hazerse aquel castigo. » (*Relaciones*, p. 75.)

[2] « Dase, Señor, á entender á Antonio Perez que no esta provada la muerte por el proceso (aunque para mi bastasse si huviere de ser juez). Vuestra Magestad me escriva un villete, que yo se le pueda mostrar, diziendo : Dezid á Antonio Perez que ya sabe, como yo le « mandé que hiziesse matar á Escovedo por las cosas que el tiene en-« tendidas, que á mi servicio conviene que las declare. » (*Ibid.*)

de faire mourir Escovedo, de quoi et de quels motifs peut-on lui demander compte? Plus on y regardera, plus on verra que Perez n'était pas juge dans cet acte, mais seulement secrétaire et rapporteur des dépêches qui venaient dans ses mains; après quoi il était l'exécuteur de ce qui était ordonné et confié comme d'ami à ami. C'est aujourd'hui, après douze années, qu'on lui demande d'articuler les motifs, après la saisie de ses papiers et la mort de tant de personnes qui pourraient savoir et attester tant de choses. Ressuscitez cinq cents morts, restituez-lui ses papiers avant de les avoir fouillés et relus, et alors même vous n'aurez pas le droit de faire ce que vous faites[1]. »

Ce qui paraissait insensé au cardinal de Tolède l'était en effet, mais par de bien autres raisons encore. Quoi! Philippe II avait commandé le meurtre, le meurtrier et le fils de la victime s'arrangeaient entre eux, il pouvait mettre un terme au procès dont l'inquiétante durée l'avait plusieurs fois troublé et dont le scandaleux éclat devait le compromettre, et il ne se hâtait pas de rendre Perez à la liberté et d'étouffer enfin une affaire aussi dangereuse! Quel

[1] « Señor, ó yo soy loco, ó este negocio es loco. Si el rey le mandó á Antonio Perez que hiziesse matar á Escovedo, y el lo confiessa, que quenta le pide, ny que cosas? Mirará los entonces, y el lo vierá, que estotro no era juez en aquel acto, secretario y relatore de los despachos que le venian á las manos, y executor de lo que le mandó y encargó como un amigo á otro, etc... Resuscitenle quinientos muertos, restituyanle sus papeles sin aver los rebuelto, y releydo, y aun entonces no se puede hazer tal. » (*Relaciones*, p. 77.)

intérêt pouvait-il avoir à convenir qu'il avait donné l'ordre d'un assassinat, et à punir celui qui l'avait exécuté? Ce n'était ni l'honneur de la royauté, qui devait souffrir d'un pareil aveu, ni le soin de sa réputation, à laquelle il devait porter une double atteinte en trahissant son complice après avoir fait tuer par lui un de ses sujets. Il n'y avait donc à cet acte d'autre explication que l'aveuglement de la passion et le besoin de la vengeance. L'aveu du crime demandé d'abord à Perez par le confesseur, exigé ensuite par Rodrigo Vasquez, ne saurait l'avoir été dans une autre intention. Philippe II espérait, sans doute, que Perez, privé de ses papiers, ne pourrait pas fournir la preuve des motifs auxquels il attribuerait le meurtre d'Escovedo, qu'il serait facilement condamné comme ayant trompé ou calomnié son maître, et que sa mort mettrait à cette affaire un terme plus satisfaisant pour lui que l'impunité : trame abominable, qui fut sur le point d'envelopper et d'étouffer le coupable mais infortuné Perez.

En effet, on lit dans le procès manuscrit l'acte suivant, dressé par Rodrigo Vasquez, le 21 décembre 1589 : « Ayant rendu compte au roi notre maître que, en ce qui touche le meurtre du secrétaire Juan Escovedo, Antonio Perez paraissait n'avoir agi que d'après la volonté et avec le consentement de Sa Majesté, et qu'il semblait convenable que ce consentement fût constaté dans le procès pour venir à la décharge dudit Perez, et pour qu'il puisse, en conséquence, être absous sur tous les points, confor-

mément à la justice; comme aussi qu'il serait nécessaire de faire connaître les causes dudit consentement, afin que l'honneur du prince et sa qualité de bon chrétien ne reçussent aucune atteinte; Sa Majesté a approuvé qu'il en fût ainsi, et ordonné qu'on sût, de la bouche dudit Perez, quelles furent lesdites causes, puisque c'est lui qui les sait et les fit connaître à Sa Majesté, et ensemble les preuves par lui fournies de la force et de l'urgence des motifs de la mort[1]. » Par une précaution destinée à couvrir le roi, tout en assurant sa vengeance, il était ajouté : « Quant à la question de savoir si cette déclaration de Perez serait ou non jointe au procès, Sa Majesté s'est réservé de décider à cet égard selon son bon plaisir[2]. »

En exécution de ce plan, Philippe II donna, le 4 janvier 1590, à Rodrigo Vasquez, un ordre écrit ainsi conçu : « Vous pourrez dire à Antonio Perez, de ma part, et, s'il le faut, en lui montrant ce pa-

[1] « Aviendo hecho al rey nuestro señor relacion que parecia aver-sido Antonio Perez, en orden á la muerte del secretario Juan Escobedo, con voluntad y consentimiento de Su Magestad, y que parecia conveniente que pareciesse este consentimiento en el processo, para descargo de Antonio Perez, y poderle conforme á esto absolver del todo, como era justo; y assimismo seria necessario se mostrassen las causas del, para que no se ofenda punto de reputacion de Su Magestad y su gran christiandad; convinó en que asi se hiciesse, y mandó que supiessen del dicho Antonio Perez las causas dichas, pues el era el que las sabia, y avia dado noticia á Su Magestad, y la averignacion y probanza que avia dellas. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Y en quanto si se pondrian en el proceso, ó no, avisaria despues lo que fuesse su voluntad. » (*Ibid.*)

pier, qu'il sait bien la connaissance que j'ai de lui avoir ordonné la mort d'Escovedo, et les motifs qu'il me dit y avoir pour cela; et que, comme il importe à ma satisfaction et à celle de ma conscience qu'on sache si ces causes furent ou non suffisantes, je lui ordonne de les dire dans ce qu'elles ont de plus particulier, en faisant *la preuve de ce qu'il m'allégua de cette manière*, ce que, d'ailleurs, vous n'ignorez pas, puisque je vous l'ai fait connaître particulièrement. Lorsque j'aurai vu les réponses qu'il vous aura ainsi faites et les raisons qu'il vous aura données, j'ordonnerai qu'il soit pris sur le tout les mesures qu'il appartiendra[1]. »

On avait redoublé de surveillance auprès du prisonnier. Il avait été prescrit aux alguazils Erizo et Zamora de le garder étroitement, de ne le laisser parler et communiquer avec qui que ce fût, et de ne pas lui parler eux-mêmes sous peine de la vie[2].

[1] « Podreis decir á Antonio Perez de mi parte, y si fuera menester, enseñadle este papel, que el sabe muy bien la noticia que yo tengo de haver el hecho matar á Escovedo, y las causas que me dixó que avia para ello : y porque á mi satisfaccion y la de mi consciencia conviene saber si estas causas fueron, ó no, bastantes, y que yo le mando que las diga, y dé particular razon dellas, y muestre, y haga verdad de las que ansi me dixó, de que vos teneis noticia, porque yo os las hé dicho particularmente, para que, aviendo yo entendido las que asi os dixere, y razon que os diere dello, mande ver lo que en todo convendria hacer. Madrid, 4 de henero de 1590. Yo el Rey. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Y el mismo dia se notificó á los alguaciles Erizo y Zamora, á cada uno de por si, y juntos, que tubiessen mucho cuydado y guarda y custodia de Antonio Perez, y que no le dexassen hablar ni communicar con nadie, ni ellos proprios le hablassen so pena de la vida. » (*Ibid.*)

On montra alors à Perez l'ordre du roi. Il répondit que, sauf l'humble respect qu'il devait aux paroles de Sa Majesté, il n'avait rien à dire de plus que ce qui était contenu dans ses déclarations précédentes, qu'il ne savait rien de relatif au meurtre d'Escovedo et qu'il n'y était pour rien[1]. En même temps il récusa de nouveau Rodrigo Vasquez, qu'il avait déjà récusé, comme un juge passionné et hostile. Pour lui donner une satisfaction apparente, le roi adjoignit à Vasquez le licencié Juan Gomez, qui était de sa chambre et de son conseil[2]. Les deux juges insistèrent auprès de Perez, conformément à l'ordre royal, et à plusieurs reprises, les 25, 27, 28 janvier, 12, 20 et 21 février 1590, pour qu'il exposât les motifs de la mort d'Escovedo, et qu'il en prouvât la force et l'urgence. Perez persista à répondre qu'il ne dirait rien, parce qu'il ne savait rien[3]. Comme on voulait un aveu de sa part, et comme on ne pouvait l'obtenir de plein gré, on se décida à le lui arracher de force. Rodrigo Vasquez et Juan Gomez ordonnèrent, le 21 février, aux alguazils de

[1] « Respondió á todos que, salvo (como tiene dicho) el acatamiento y reverencia débida al decir de Su Magestad, no tiene que decir mas de lo dicho en sus confessiones y que esto que declara : ni sabe de la muerte, ni intervinó en ella. » (*Proceso*, ms.)

[2] *Ibid.*

[3] « En 25, 27 y 28 de henero de 1590, y en primero de hebrero, 12, 20 y 21 del, hicieron las mismas diligencias con el papel de Su Magestad con el dicho Antonio Perez, paraque diese ó declarasse las causas que dixó á Su Magestad para la muerte del secretario Escobedo, y las hiciesse buenas, y probasse ; y respondió que no tenia que declarar y que se remitia á sus confessiones. » (*Ibid.*)

garde auprès de Perez de l'attacher avec une chaîne et de lui mettre une paire de fers aux pieds[1]. Perez demanda humblement et vainement au roi qu'il lui fît ôter des fers que son état de maladie ne lui permettait pas de supporter[2]. Le 22 février, Rodrigo Vasquez et Juan Gomez se rendirent à sa prison, et le sommèrent encore une fois de leur répondre conformément au dernier ordre du roi[3]. Perez s'y refusa de nouveau. Alors ses juges le menacèrent de la torture sans parvenir à l'intimider[4]. Aussitôt Vasquez se retira dans une chambre voisine, et laissa, avec le licencié Juan Gomez, le greffier Antonio Marquez et le bourreau Diego Ruiz, l'infortuné Perez, qui fut soumis par eux à cette effroyable épreuve, dont je puiserai le révoltant récit dans la procédure elle-même.

« A l'instant même lesdits juges lui répliquèrent que les indices demeurant toujours dans toute leur force et vigueur... ils ordonnaient qu'on le mît à la question pour lui faire déclarer ce que le roi exigeait; que, s'il y perdait la vie ou l'usage de quelques-uns de ses membres, ce serait par sa faute, et

[1] « Y en dia 21 de hebrero mandaron á los alguaciles que le hechen luego al dicho Antonio Perez una cadena y un par de grillos á los pies. » (*Proceso*, ms.)

[2] « En 22 de hebrero... pidió Antonio Perez que le quitasen los grillos, por estar mui malo y aver mas de once años que estaba preso. » (*Ibid.*)

[3] *Ibid.*

[4] « Tornósele á repetir por los dichos señores que declarasse como Su Magestad lo mandaba, con apercibimiento de ser puesto á question de tormento ; dixó que decia lo que dicho tiene. » (*Ibid.*)

que lui seul en serait responsable. Il répéta encore une fois ses anciens dires, et réclama, d'ailleurs, contre l'emploi de la question à son égard, par ces deux motifs : l'un, qu'il était de race noble; l'autre, que sa personne serait trop exposée et hors d'état de rien supporter, puisqu'il était déjà perclus par suite d'une détention de onze ans[1]. Les deux juges lui firent alors ôter les fers et la chaîne, lui prescrivant de prêter serment et de déclarer ce qu'on lui demandait. Sur son refus, le bourreau Diego Ruiz le dépouilla de ses vêtements et ne lui laissa que des caleçons de toile. Le bourreau s'étant ensuite retiré, on lui signifia de nouveau d'obéir à l'ordre du roi, sous peine de subir la torture *par la corde*. Il répéta encore qu'il disait ce qu'il avait déjà dit. Aussitôt l'échelle et l'appareil de torture ayant été apportés, le bourreau Diego Ruiz croisa les bras d'Antonio Perez l'un sur l'autre, et on commença par lui donner un tour de corde. Il jeta de grands cris, en disant : *Jésus, et qu'il n'avait rien à déclarer, qu'il n'avait qu'à mourir à la question, qu'il ne dirait rien et qu'il mourrait*[2]. Ce qu'il répéta maintes fois. Alors

[1] « Le mandaron poner á question de tormento, y si en el muriesse, ó lesion de algun miembro le sucediesse, fuesse por su culpa, y cargo ; y dixó lo que dicho tiene, que por estas dos cosas, la una el ser hidalgo, la otra el daño y lesion que resultasse en su persona, atento á estar tullido de las largas prisiones de once años. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Y luego estando presente la escalera, y aparejos del tormento, por el Diego Ruiz Verdugo le fueron cruzados los brazos al dicho Antonio Perez uno sobre otro, y le fueron comenzado á dar una buelta de cordel en ellos, el qual dió grandes voces diciendo, *Jesus ! y que*

on lui avait déjà donné quatre tours de corde[1], et les juges en étant revenus à le sommer de déclarer ce qu'on voulait de lui, il dit avec force cris et exclamations *qu'il n'avait rien à dire; qu'on lui brisait un bras. Vive Dieu! je suis perclus d'un bras; les médecins le savent bien.* Il ajoutait en gémissant : *Ah! Seigneur! pour l'amour de Dieu!... Ils m'ont brisé une main, par le Dieu vivant!* Il dit encore : *Seigneur Juan Gomez, vous êtes chrétien, mon frère, pour l'amour de Dieu, vous me tuez, et je n'ai rien à déclarer*[2]. Les juges lui répliquèrent de nouveau qu'il fît les déclarations voulues, et il ne fit que répéter : *Mon frère, vous me tuez! Seigneur Juan Gomez, par les plaies du Sauveur, qu'ils m'achèvent d'un seul coup... Qu'ils me laissent, je dirai tout ce qu'ils voudront; pour l'amour de Dieu, mon frère, ayez pitié de moi!* A l'instant même, il demanda qu'on le tirât de la position où il était, et qu'on lui donnât des vêtements, disant qu'il parlerait[3]. Ceci n'eut lieu que

avia de morir en el tormento, y que no tenia que decir, sino morir. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Y á esta sazon tenia dados quatro bueltas de cordel. » (*Ibid.*)

[2] « Y dando grandes voces y gritos dixó *que no tenia que decir, y que le mancavan el brazo, vive Dios que estoi manco de un brazo y lo saben los medicos*, y diciendo á voces : *Señor, por amor de Dios, que me mancan y que me han mancado la mano por Dios vivo :* y tornó á decir : *Señor Juan Gomez, cristiano es, hermano, por amor de Dios, que me matas, que no tengo de decir mas.* » (*Ibid.*)

[3] « Fuele tornado á decir por los dichos jueces que responda, y no dixó mas que : *Hermano que me matas; Señor Juan Gomez, por las llagas de Dios acaben me de una vez; dexen me, que quanto quisieren diré; por amor de Dios, hermano, que te apiades de mi.* Y luego dixó

lorsqu'il eut passé par huit tours de corde[1]; et comme il commençait à déclarer ce qui va suivre, le bourreau ayant reçu ordre de quitter la pièce où se donnait la question, Perez demeura seul avec le licencié Juan Gomez et le greffier Antonio Marquez[2]. »

Ici Perez, livré si perfidement par son maître, torturé si cruellement par ses juges et vaincu par la douleur, se reconnut l'auteur de la mort d'Escovedo, et donna à cette mort les raisons d'État qu'il a exposées dans ses *Relaciones* et dans son *Memorial* devant la *justicia* d'Aragon, et que nous avons précédemment indiquées d'après lui et discutées. Il entra dans des détails assez grands[3] à cet égard; « puis on lui commanda, continue la procédure, de prouver et de bien établir la réalité des motifs mis par lui sous les yeux du roi pour faire mourir Escovedo. Il répondit que tous ses papiers lui avaient été enlevés, à différentes reprises, pendant ses diverses réclusions; qu'il se trouverait dans le nombre beaucoup de preuves de ce qu'il déclarait avoir dit à Sa Majesté; qu'il se serait trouvé aussi beaucoup de témoins très-dignes de foi, tels que la personne par lui nommée (le marquis de los Velez), et qui attesteraient toute l'affaire; mais que, comme il y avait

que le quitassen de como estaba, que le den una ropa, que el dirá. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Y esto fue teniendo ya ocho bueltas de cordel. » (*Ibid.*)

[2] *Ibid.*

[3] Voir l'Appendix I.

douze ans qu'Escovedo était mort, lesdites personnes manquaient aujourd'hui ; que, d'ailleurs, c'était là des choses sur lesquelles le sujet s'en remettait à son prince[1]. »

Le lendemain de cette journée douloureuse, Diego Martinez, ce majordome dévoué et jusque-là silencieux de Perez, ayant su que son maître avait tout avoué, ne se crut plus obligé de se taire. Il confirma, par une déclaration circonstanciée, le récit que l'enseigne Antonio Enriquez avait donné de la mort d'Escovedo[2]. La chute de Perez était trop profonde pour laisser subsister l'envie ; celle-ci fit place à la pitié. On fut surpris, effrayé à la cour, de voir appliquer à la torture un homme de ce rang, un ministre, un favori, un docile instrument du roi. Personne ne se crut à l'abri des procédés les plus barbares de cette justice violente. On commençait, d'ailleurs, à savoir que le roi et Perez avaient participé en commun au fait pour lequel l'un subissait, l'autre ordonnait la torture. On en murmurait tout haut à la cour, et l'un des personnages les plus con-

[1] « Fuele dicho á este declarante que haga verdad y muestre las cosas que asi dixó á Su Magestad para la muerte de Escobedo ; dixó que todos los papeles le fueron tomados las otras veces en diferentes prisiones, y que entre ellos huviera muchos recaudos de lo que dicho tiene que dixó á Su Magestad, y tubiere muchos testigos muy fide dignos, como la persona, que se ha nombrado, que testificaria de todo el caso. Pero como doce años ha que murió Escobedo, han faltado las personas dichas. Demas que estas son materias que da el vassalo á su principe, y mas quando de las particulares que le decian con secreto, y á solas de Escobedo, no se podian tener testigos. » (*Proceso*, ms.)

[2] *Ibid.*

sidérables s'écria même avec indignation : « Les trahisons de sujet à souverain sont communes; mais jamais trahison pareille de souverain à sujet ne s'est vue[1]. » Le prédicateur de la cour dit même en pleine chapelle : « Hommes, après quoi courez-vous ainsi tout effarés et la bouche béante[2]? Vous ne voyez pas le désenchantement? Vous ne voyez pas le péril dans lequel vous vivez? Vous n'avez pas vu hier tel homme au pinacle qui est aujourd'hui à la torture? Et ne sait-on pas pourquoi il y a tant d'années qu'on le martyrise? Que souhaitez-vous donc, et qu'espérez-vous encore? »

Quant à Perez, laissé par ses juges et par le bourreau, meurtri, brisé, il était en proie à la fièvre et à une inquiétude d'esprit plus cuisante encore que la fièvre. Il apercevait clairement le sort qu'on lui réservait, la mort après la torture. Il savait que Vasquez avait dit au roi que Perez, privé de ses papiers, ne pourrait plus se justifier[3], et que sa conduite comme sa déclaration demeurerait entachée de fourberie. Vasquez entendait de nouveaux témoins[4], et dirigeait ses recherches de manière à prouver de

[1] « Trayciones de vasallos á reyes muchas se han visto, pero de rey á vasallo nunca tal. » (*Relaciones*, p. 80.)

[2] « Hombres, tras quien os andays desvanescidos, y bocabiertos? No veys el desengaño? No veys el peligro en que bivis? No le veys? No le vistes ayer en la cumbre, y oy en el tormento? Y no se sabe porque ay tantos años que le affligen? Que buscays? que esperays? » (*Ibid.*, p. 81.)

[3] « No tenia conque provarlos, aviendosele quitado sus papeles. » (*Ibid.*, p. 80.)

C'est alors qu'il entendit Bartholome de la Era, Andres de Mor-

plus en plus que le meurtre d'Escovedo avait eu pour cause l'intimité criminelle de Perez et de la princesse d'Eboli, et à faire retomber encore sur Perez la mort de l'astrologue Pedro de la Era et de l'écuyer Rodrigo Morgado. Dans cette extrémité, Perez songea plus que jamais à se dérober par la fuite au supplice ignominieux qui l'attendait. Mais comment y parvenir? Il était perclus des deux bras, malade, seul, étroitement gardé. Il demanda, le 27 février, qu'on laissât arriver auprès de lui ses serviteurs habituels pour le soigner dans sa maladie[1]. Le docteur Torres, qui vint alors le visiter comme médecin, attesta qu'il l'avait trouvé *en grande fièvre, avec péril de la vie, si on ne le soulageait*[2]. Le 2 mars on autorisa un page, choisi par Juana Coëllo, dont la grossesse avancée ne rendait pas le dévouement moins actif, à le servir en prison, sous la condition de ne plus ni sortir, ni rentrer, ni parler à personne[3]. La maladie s'aggravant ou paraissant s'aggraver, doña Juana Coëllo demanda, vers le milieu de mars, qu'on permît à elle et à ses enfants d'assister Perez, afin qu'il ne mourût pas sans se-

gado, doña Isabel de Aguilar, don Lorenzo Telles de Silva, marquis de la Fabara. (*Proceso*, ms.)

[1] « Por estar muy malo pidio que se le diesse licencia á que entrassen á curarle los criados que solian, y á servirle por estar tullido de los brazos. » (*Ibid.*)

[2] « Y el mismo dia dió una certificacion el doctor Torres, medico, que declara le halló con mucha calentura y con peligro de la vida, si no se alivia. » (*Ibid.*)

[3] « .... Con tal que entrando no ha de salir, ni entrar, ni hablar con persona alguna. » (*Ibid.*)

cours[1]. Elle essuya d'abord un refus, et, comme elle ne cessa point d'insister, elle finit par être admise auprès de son mari au commencement d'avril[2]. C'est alors que Perez combina habilement ses moyens d'évasion. Il parut plus que jamais accablé par le mal. Le soir du mercredi saint, 20 avril, vers neuf heures, ayant pris un vêtement et une mante de sa femme, il passa, sous ce déguisement, à travers les gardes et sortit de sa prison[3]. Au dehors l'attendait un de ses amis[4], et plus loin se tenait l'enseigne Gil de Mesa avec des chevaux tout prêts pour le transporter en Aragon[5]. A peine avaient-ils fait quelques pas dans la rue avant de joindre Gil de Mesa, qu'ils rencontrèrent des gens de justice faisant la ronde. Sans se troubler, l'ami de Perez s'arrêta et causa avec eux, tandis que Perez restait silencieusement et respectueusement derrière lui, comme un domestique[6]. Ce danger heureusement passé, Perez parvint bientôt auprès de Gil de Mesa, monta à cheval

[1] « Dió peticiones, pidiendo se le diesse licencia á ella y á sus hijos para curar á su marido, por estar muy apretado de su salud, como consta de la relacion de los medicos. » (*Proceso*, ms.)

[2] *Ibid.*

[3] « Antonio Perez quebrantó la carcel, y se huyó, saliendo della vestido de muger con manto, y de noche; entendiendo las guardias que era su muger, salió por en medio dellas. » (*Ibid*)

[4] « Salió... el miercoles santo á las nueve de la noche, y con amigo solo. » (*Relaciones*, p. 85.)

[5] « Gil de Mesa avia ydo esperar con los cavallos. » (*Ibid.*)

[6] « Toparon en la calle con la justicia, y passaron, y con tan buena maña del amigo, que habló con la justicia estando Antonio Perez detras, como criado suyo. » (*Ibid.*, p. 85.)

17

avec lui, et, suivi par un Génois nommé Giovanni Francesco Mayorini[1], il courut la poste pendant trente lieues d'Espagne sans s'arrêter, et mit enfin le pied en Aragon, où l'attendait l'appui d'une justice impartiale, au milieu d'un peuple que ses priviléges rendaient fort indépendant, et que son indépendance avait laissé fier et brave.

[1] « Este fué Juan Francisco Mayorini un Ginoves, porque cansasse segunda vez los cavallos y no hallassen la persecucion y el corrimiento que avian de partir tras el en que correr como succdió. » (*Relaciones*, p. 85, 92.)

CHAPITRE V

Poursuites de Philippe II contre Perez devant la cour du justizia mayor du royaume d'Aragon. — Désistement forcé de Philippe II. — Accusation d'hérésie intentée contre Perez. — Sa translation dans la prison du saint-office. — Insurrection du 24 mai 1591. — Réintégration de Perez dans la prison des Manifestados.

Dès que Perez fut arrivé en Aragon, tout changea de face. Il n'y eut plus un procès mystérieux entre deux complices, dont l'un opprimait l'autre au moyen même de la justice, qui obéissait à son pouvoir et à ses haines. Le roi ne devait pas être plus épargné que le sujet devant le libre et hardi tribunal de l'Aragon. Perez avait expié sa part du meurtre en Castille, par la perte de sa faveur, la ruine de sa fortune, la durée de sa captivité, les douleurs de sa torture; Philippe II allait expier la sienne en Aragon par l'évidence de sa complicité, la découverte de ses perfidies, l'absolution de son adversaire. Le sujet avait été puni dans sa personne, le prince devait l'être dans sa renommée, châtiment réservé à ceux qui ne peuvent en subir d'autre.

Cependant Perez, en se voyant libre, fut loin de dépouiller son ancien respect envers son maître et de montrer une sécurité téméraire. Il aurait voulu mettre un terme à cette lutte inégale, et à peine eut-il dépassé la frontière de Castille qu'il écrivit,

le 24 avril, de Calatayud, à Philippe II, une lettre pleine de soumission et de prières[1] : « Sire, lui dit-il, voyant combien, après tant d'années, ma détention se prolongeait et quelle était la rigueur de certains de vos ministres ainsi que celle de ma disgrâce, sans que rien en moi ait mérité ce que j'ai souffert, et sans autre fin à mon procès et à mes misères que celle de ma vie et de tout le reste ; réduit par vos ministres à ne pouvoir plus répondre ni de moi, ni de l'honneur de mes pères et de mes enfants, ni même de mes devoirs d'homme et de chrétien, je me suis résolu à faire ce que j'ai fait et à venir dans ce royaume de Votre Majesté, qui y sera aussi souveraine maîtresse de moi que si j'étais chargé des fers et des chaînes les plus pesants, et où je serai aussi soumis à sa royale volonté que l'argile l'est aux mains du potier[2]. C'est ce que j'ai témoigné et prouvé suffisamment par mes longues souffrances, soutenu par l'espoir que j'ai toujours eu en Votre Majesté, et en ses vertus si chrétiennes, en sa miséricorde, et en ce secret de mon innocence qui est déposé par moi dans son sein. C'est sur ce seul fondement et en vertu de ces seuls titres que je renonce à invoquer mes faibles services et

[1] « Carta de Antonio Perez para Su Magestad, de San Pedro martyr de Calatayud, á 24 abril 1590. » (Dans le *Memorial*, primera parte, p. 263.)

[2] « Pues en el es, y sera Vuestra Magestad tan señor de my todo como en medio de los grillos y cadenas mas fuertes, y yo tan obediente á su real voluntad, como el barro en la mano de su ollero. » (*Ibid.*)

ma fidélité, quoique, pour un autre que moi et un plus heureux que moi, ils eussent pu amener une autre récompense que celle qui m'est advenue; et supplie très-humblement Votre Majesté, puisqu'elle possède une preuve si forte de la vérité de ce que je dis et de la passion d'un ou plusieurs ministres par leurs consultes ou leurs intrigues, d'accepter la remise et l'abandon absolu que je fais de moi-même, corps et âme, à sa discrétion et à sa volonté en toutes choses, et ne pas permettre que la haine de ceux dont je parle puisse passer outre, au mépris de sa piété si chrétienne et du bien de son service, et au détriment de ses fidèles sujets; je la supplie encore, pour l'amour de Dieu, de daigner s'occuper de cette pauvre femme et de ces enfants dont les pères et aïeux furent pour Votre Majesté des serviteurs éprouvés. Je vous conjure, sire, par tout ce que vous êtes, de nous laisser vivre dans un coin, celui que Votre Majesté trouvera bon, afin que, puisque nous ne pouvons plus servir à autre chose, nous y priions Dieu pour que Votre Majesté ait une vie longue, prospère, et aussi comblée en tout que la chrétienté en a besoin[1]. » Perez écrivit le même jour au con-

[1] « Tambien supplico á Vuestra Magestad por su gran piedad mande mirar por essa muger y hijos, y nietos de padres y abuelos fieles y provados de Vuestra Magestad, y que, por quien Vuestra Magestad es, se sirva que vivamos en un rincon, el que Vuestra Magestad fuere servido, que será rogando á Dios, quando para mas no valgamos, por la larga vida y prosperidad de Vuestra Magestad, á quien el la dé muy complida en todo como la christiandad lo ha menester. » (*Memorial*, p. 264.)

fesseur Diego de Chaves et au cardinal de Tolède en leur donnant communication de la lettre qu'il adressait au roi, et en les suppliant d'implorer pour lui cette dernière faveur[1].

Philippe II n'accepta pas ces humbles propositions de paix. La fuite de Perez avait causé une satisfaction générale. Le fou même de Philippe II, nommé l'oncle Martin, qui, comme ses pareils, avait le privilége de parler librement de tout à son maître et de se montrer sensé en paraissant bouffon, lui dit en pleine cour, à propos de cette évasion : « Sire, quel est donc cet Antonio Perez que tout le monde se réjouit de voir échappé et délivré? Il faut qu'il ne soit pas coupable : alors réjouissez-vous comme les autres[2]. » Loin de suivre le bon conseil de son fou, Philippe II étendit la sévérité de ses poursuites à la famille innocente de Perez. Il fit arrêter et jeter dans la prison publique sa femme et tous ses enfants[3]. En racontant cet acte inique et cruel, Perez fait entendre des paroles remplies de l'ironie la plus amère et la plus douloureuse : « Les arrestations, dit-il, et rigueurs nouvelles qui signalèrent le lendemain de sa fuite, le

[1] « Y dexar me bivir en un rincon con my muger y hijos, etc. » (*Memorial*, p. 266.)

[2] « Pero si diré lo de un loco del rey, llamadó Tio Martin, loco verdadero... viendo contentamiento de todos de averse escapado Antonio Perez, entró aquella misma mañana al rey, y le dixó : *Señor, quien es este Antonio Perez, que todos se huelgan que se aya escapado y librado? No devia tener culpa. Holgad vos tambien.* » (*Relaciones*, p. 89.)

[3] *Ibid.*, p. 90 et 94.

jeudi saint (car le jeudi fut saint et les actions furent tout le contraire), en la personne de sa femme et de ses enfants, plusieurs de ceux-ci d'un âge si tendre, qu'il fallait les porter dans les bras (c'étaient là les malfaiteurs, les matamores qu'on emprisonnait), furent déplorables. Elles firent verser des larmes de compassion, et soulevèrent une clameur universelle. Ce fut une digne résolution à prendre pour prévenir la fuite de ces Barberousse, de ces Aluchalys[1], de ces pauvres enfants, de ce nid de jeunes hirondelles, de cette mère prête, sans doute, à fuir sur un cheval barbe, excellent coursier, enceinte encore et de huit mois. C'est dans cet état qu'ils la saisirent, elle et eux, et ce fut en outre pendant ce jour où l'on a coutume de faire merci aux plus grands coupables, à l'heure même des processions des pénitents du jeudi saint, en passant tout au travers, au milieu des croix et de tous les cortéges de cette solennité, afin que les témoins ne manquassent pas à une action si glorieuse. Enfin, on conduisit la mère et les enfants à la prison publique ; personnages bien dignes, en effet, par leur état, leur sexe, leur âge et leur crime, d'une demeure pareille et de la compagnie qui s'y rencontre d'ordinaire[2]. » Il ajoute un peu plus bas, avec une éloquente énergie : « Le délit commis par la femme

[1] Deys d'Alger.

[2] « Y en la hora de las procesiones de disciplinantes del jueves santo, rompiendo por ellos, por las cruzes; por todos los passos de aquella remembrença, porque no faltasen testigos de tan glorioso acto. En fin,

qui aide à s'évader d'une prison son mari, martyrisé depuis tant d'années et réduit à un état si misérable, la loi naturelle, divine, humaine, et les lois particulières de l'Espagne le justifient. Saül, poursuivant David, respecta Micol, quoiqu'elle fût sa fille et qu'elle eût soustrait son mari aux effets de sa colère. Le droit commun, civil et canonique, absout la femme de tout ce qu'elle fait pour défendre son époux. La loi spéciale du comte Fernan Gonzalès la laisse libre ; la voix et l'arrêt unanime de toutes les nations l'exaltent et la glorifient. Si, quand ses enfants sont dans sa maison, dans leur chambre, dans leur berceau, il est prouvé qu'ils sont étrangers à tout, par cela seul et par leur âge, qui les exclut de pareilles confidences, à plus forte raison y sera-t-il étranger, cet enfant que la mère portait dans son sein, et qu'on fit prisonnier avant sa naissance. Il ne pouvait encore être coupable que déjà il était puni, et qu'on mettait en péril sa vie et son âme, comme cet autre de ses frères qui perdit l'une et l'autre quand on se saisit une autre fois de sa mère dans la rade de Lisbonne[1]. »

Il finit par ces belles et vengeresses menaces :

fueron llevados madre y hijos á la carcel publica : meresçedoras personas, estado, sexo, edad, culpa, de tal lugar y de la compañia que en el suele aver. » (*Relaciones*, p. 85, 86.)

[1] « Sino era el hijo que tenia la madre en el vientre, que antes que naçiese fue preso, y antes de poder ser delinquente fue castigado, y puesto á peligro de la vida y del alma, como el otro hermano, que perdió lo uno y lo otro en la otra prision de la madre, hecha en la mar de Lisboa. » (*Ibid.*, p. 88, 89.)

« Mais qu'on ne s'y trompe pas, là où on les met, de pareils captifs ont pour eux les deux avocats les plus puissants de toute la terre, leur innocence et leur malheur[1]. Il n'y a pas de Cicéron ni de Démosthènes qui pénètrent plus avant dans les oreilles, qui remuent plus profondément les esprits, que ces deux défenseurs, parce que, entre autres priviléges, Dieu leur a donné celui d'être toujours là, présents, pour crier justice, pour se servir de témoins et d'avocats l'un et l'autre, et pour mettre fin à un des procès que Dieu juge seul en ce monde[2]; c'est ce qui arrivera dans le cas actuel, si la justice des hommes fait trop longtemps défaut. Et que les débiteurs de Dieu ne se fient pas trop sur le délai de son jugement; le terme fatal a beau tarder en apparence, il approche peu à peu, et la dette à payer se grossit des intérêts qui s'y ajoutent jusqu'au jour du jugement du ciel[3]. »

Les poursuites contre Perez furent promptement reprises et continuées jusqu'au bout avec acharnement. A peine était-il à Calatayud depuis dix heures, que l'ordre arriva de le saisir mort ou vif avant qu'il

[1] « . ... Captivos tienen los dos mas fuertes solicitadores de toda la naturaleza inferior, la innocencia y el agravio.» (*Relaciones*, p. 96, 97.)

[2] « Porque de mas de otros privilegios les ha dado Dios uno, que hagan compañia para la demanda de su justicia, y que sean testigos y advogados el uno del otro, y que puedan cortar un proceso de los que el juzga en este siglo. » (*Ibid.*, p. 97.)

[3] « Y no se fien los deudores en la dilacion, que aunque tarda al paresccr, camina siempre el plazo, y quanto tarda cresce la deuda con les interesses del castigo del cielo. » (*Ibid.*)

passât l'Èbre[1]. Cet ordre, que Philippe II ne put donner que le lendemain de la fuite, arriva trop tard. Perez s'était déjà jeté, avec son compagnon Mayorini, dans le couvent des dominicains dédié à saint Pierre martyr, comme dans un asile sûr[2]. C'est là que don Manuel Zapata, gentilhomme de Calatayud, dont la famille était depuis longtemps en inimitié[3] avec celle de Perez, vint, au nom du roi, le déclarer prisonnier[4].

C'en était fait de Perez si le fiscal de Philippe II en Aragon s'emparait de sa personne pour le traduire devant l'audience ou justice royale. Afin d'éviter ce danger, Gil de Mesa était allé en toute hâte à Saragosse, où il avait invoqué pour Perez et pour Mayorini le privilége des *manifestados*, privilége qui, conformément aux *fueros*, devait les soumettre au tribunal suprême du grand justicier d'Aragon [5]. Aussi, pendant que le lieutenant du gouverneur de l'Aragon, accouru à Calatayud, essayait de tirer les prisonniers du monastère pour les conduire devant

[1] « Que bivo ó muerto le huviese á las manos antes que passase á Hebro. » (*Relaciones*, p. 97.)

[2] *Ibid.*, p. 106. — Antonio Herrera, *Historia general*, in-fol., Madrid, 1612, lib. VIII, cap. XVI, fol. 278, col. 2. — *Proceso*, ms.

[3] *Informacion de los sucesos del reino de Aragon, en los años de 1590 y 1591 escrita por Lupercio Leonardo de Argensola*, cap. XXVIII, v. 74. — Madrid, en la imprenta real, año dé 1808.

[4] « Y don Manuel Zapata, cavallero de Calatayud, gentilhombre de la boca del rey, hizo fuerça en que le sacassen del monasterio. » (Herrera, *Historia general*, lib VIII, cap. XVI, fol. 278, col. 2.)

[5] « Gil de Mesa fue en gran diligencia á Zaragoça á manifestar con el Mayorini en el tribunal del justicia. » (*Ibid.*)

la première de ces juridictions, don Juan de Luna, baron de Purroy, et l'un des députés du royaume, s'y était aussi rendu avec cinquante arquebusiers pour les placer sous la protection de la seconde[1]. Aidé par le peuple de Calatayud, qui se souleva au nom de ses libertés, don Juan de Luna conduisit Perez et Mayorini dans la prison dite du *Fuero*, à Saragosse[2]. Philippe II porta alors une plainte en forme contre Perez, et l'accusa : 1° d'avoir fait tuer Escovedo en se servant faussement de son nom ; 2° de l'avoir trahi lui-même en divulguant les secrets d'État et en altérant les dépêches ; 3° de s'être évadé[3].

On connaît la constitution de l'Aragon et la forme singulièrement indépendante que la justice avait conservée dans ce royaume. Très-libres sous leurs princes nationaux, les Aragonais avaient veillé avec une sollicitude encore plus attentive au maintien de leurs vieux priviléges, depuis que, vers les commencements de ce siècle, ils avaient été placés sous la domination des rois de Castille. Ceux-ci ne prenaient le titre de rois d'Aragon qu'après avoir solennellement juré d'observer les fueros de ce royaume. La violation des fueros, de la part du roi, autorisait la révolte des sujets, qui poussaient alors le cri de *con-*

[1] « Y luego acudió á Calatayud don Juan de Luna... con cinquanta arcabuzeros. » (Herrera, *Historia general*, lib. VIII, cap. XVI, fol. 278, col. 2.)

[2] *Ibid.* — *Relaciones*, p. 98.

[3] *Proceso*, ms. — Herrera, fol. 279, col. 1. — *Relaciones*, p. 99,100, *Memorial*, p. 281 et 294.

tra fuero! et ce cri, dit l'historien Herrera, soulevait jusqu'aux pierres en Aragon[1]. La déposition même du souverain pouvait en être la suite. Aussi les altières et célèbres paroles que le grand justicier d'Aragon adressait, au nom de ses compatriotes, au roi, après que celui-ci avait prêté serment, la tête nue : *Nous qui valons autant que vous et qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous respecterez nos priviléges, sinon, non*, n'étaient pas une vaine formule.

Malgré toute leur puissance, Charles-Quint et Philippe II n'avaient pas osé enfreindre la constitution de ces fiers et courageux montagnards. Ils avaient été constamment obligés de choisir parmi les Aragonais le vice-roi auquel ils déléguaient leur faible autorité, ainsi que les autres agents de la couronne. Aucun soldat étranger ne pouvait mettre le pied sur le territoire de l'Aragon. Le pays se gardait, se gouvernait, s'imposait, s'administrait, se jugeait lui-même. Les cortès, divisées en quatre ordres, appelés *brazos*, comprenant le clergé mitré, la haute noblesse ou les *ricos hombres*, les députés de la noblesse secondaire, des *cavalleros* et *hidalgos*, et ceux des villes, étaient convoquées tous les deux ans par le roi, qui les présidait lui-même, ou désignait pour les présider un prince de sa famille. Elles réglaient l'impôt, prononçaient sur les diverses matières d'État, et décidaient de la paix et de la

[1] « Voz que en Aragon comueve hasta las piedras. » (Herrera, fol. 278, col. 2.)

guerre. Le roi ne pouvait ni les dissoudre ni les proroger sans leur consentement, et il fallait l'unanimité des voix pour que ses propositions fussent admises. La session ne durait point au delà de quarante jours, mais une députation permanente des cortès, composée de deux membres de chaque *brazo*, restait chargée des pouvoirs, et exerçait l'action souveraine de cette assemblée dans le long intervalle des sessions[1].

La justice, ce premier besoin si tardivement satisfait des sociétés humaines, était organisée, en Aragon, d'une manière plus rassurante et plus originale que partout ailleurs. Comme dans les autres États de la monarchie espagnole, il y avait des juges royaux, des juges ecclésiastiques. Mais ces justices particulières étaient placées sous la haute surveillance et la suprême autorité d'un magistrat appelé *justicia mayor*[2], ou grand justicier, choisi dans la seconde classe de la noblesse, chargé de protéger le peuple et de soutenir ses droits. Tout habitant de l'Aragon pouvait en appeler à lui. Aussitôt, les pouvoirs des autres tribunaux étaient suspendus, le justicia mayor faisait surseoir à l'exécution de leurs sentences, revisait celles-ci, assisté de ses cinq lieutenants, les annulait s'il les trouvait contraires aux priviléges du royaume, et relevait le prisonnier de

[1] Argensola, cap. VIII, IX et X, v° 10 à 14.

[2] « Es el justicia mayor de Aragon un magistrado tan supremo, que conoce de los hechos del mismo rey con tan ancho poder, que se ha de estar á lo que su tribunal jusgara. » (Argensola, cap. IV, p. 5.)

la condamnation prononcée contre lui. Sa procédure était publique, son mode d'information excluait la torture et tout emploi de la violence, sa prison s'appelait du beau nom de la *Manifestation* ou de la *Liberté*, et son autorité était l'objet d'un respect immémorial et en quelque sorte passionné. Le roi nommait bien le justicia mayor[1], mais il ne pouvait pas révoquer ce grand défenseur de la constitution aragonaise[2], qui avait le droit de faire un appel aux armes contre le roi même, s'il mettait cette constitution en péril. Gardien des fueros[3], le justicia mayor ne relevait que des cortès, dont l'assemblée, investie de toute l'autorité nationale, pouvait le suspendre de ses fonctions s'il les remplissait avec faiblesse ou avec infidélité.

Ce fut sous l'égide de cette magistrature tutélaire, alors exercée par don Juan de la Nuza, qu'Antonio Perez se trouva placé en arrivant à Saragosse. Il y avait dans cette ville un commissaire de Philippe II, don Inigo de Mendoza, marquis d'Almenara, cousin germain du comte de Chinchon, chargé d'y étendre l'autorité de son maître. Non content d'avoir établi à Madrid le conseil suprême d'Aragon, pour diriger avec son aide les affaires générales de ce royaume, Philippe II avait la prétention de choisir et d'en-

[1] *Fueros y observancias del reyno de Aragon*. Çaragoça, 1667, fol. 22, col. 1 et col. 2.

[2] *Ibid.*, col. 1.

[3] « El rei, antes de hacer algun hecho, puede y suele consultar con el justicia de Aragon si la lei lo permite ó no, y su declaracion es lei. » (Argensola, p. 6, et *fueros*, p. 25 r° et v°.)

voyer à Saragosse pour vice-roi qui bon lui semblerait, sans être astreint à désigner un Aragonais. Le marquis d'Almenara était chargé de soutenir cette prétention devant le tribunal du justicia mayor[1]. Il reçut toutes les dépositions et les diverses pièces qui incriminaient Perez, fit mettre des gardes devant sa prison afin qu'il ne pût pas s'évader[2], et eut ordre de le poursuivre, de concert avec le fiscal, devant la justice aragonaise. La procédure commença. Comme il était encore permis d'en arrêter le cours, Perez invoqua de nouveau la miséricorde royale dans les termes d'un respect où perçait cependant la menace. Il écrivit à cet effet, le 8 et le 10 mai[3], au confesseur du roi. Après s'être plaint des persécutions auxquelles il avait été en butte pendant onze années, après avoir rappelé toutes les promesses que Philippe II et Diego de Chaves avaient faites soit à lui, soit à sa femme, pour obtenir qu'il ne se justifiât point et qu'il livrât ses papiers, promesses dont aucune n'avait été tenue; après avoir annoncé qu'il ne lui était plus possible de se laisser ainsi accabler en silence, et avoir prévenu que, bien

[1] « Y luego se pusó acusacion contra Antonio Perez por el fiscal de Su Magestad y por don Inigo de Mendoza, marques de Almenara, un cavallero castellano que estaba en Zaragoza por Su Magestad, siguiendo y solicitando un pleito, que trataba ante la corte del gran justicia de Aragon, en razon de que Su Magestad queria y pretendia el poner virrey á quien quisiesse, y el reyno de Aragon dice que ha de ser Aragones, porque asi lo disponen los *fueros* del reyno. » (*Proceso*, ms.; Argensola, cap. XXIII, p. 56, 57.)

[2] Argensola, cap. XXVIII, p. 77.

[3] *Memorial*, p. 268-275.

qu'on crût lui avoir enlevé tous les moyens de se justifier, il lui restait encore assez de documents authentiques pour le faire d'une manière éclatante[1], il continuait en ces termes :

« Que Votre Paternité considère, dans sa prudence et sa piété, s'il peut convenir qu'on aborde les secrets du roi en justice[2], et combien elle est obligée, pour mille motifs divers, en conscience et en honneur, à pourvoir à ma défense et à m'indiquer ce que je dois faire et répondre, appelé que je suis en jugement d'une manière si pressante. Je dis que je prie Votre Paternité de considérer, en vue de ce qui convient au service du roi, quel expédient je dois employer dans cette affaire au point où elle en est, car, comme je porte enracinés si profondément dans mon cœur la fidélité et le dévouement au service du roi, je suis disposé à faire tout ce qui sera propre à assurer l'intérêt de ce service. Que Votre Paternité examine si, sans m'obliger à me justifier et à expliquer ma conduite à l'aide des pièces probantes dont j'ai parlé plus haut et dont je puis tirer avantage, il ne serait pas bon de clore le procès et de me renvoyer absous[3], faute de preuves

[1] *Memorial*, p. 268-275

[2] « Sobre todo esto considere Vuestra Paternidad, con su mucha prudencia y christiandad, si puede convenir, por alguna cosa, que se llegue con tales materias á juyzio. » (*Ibid.*, p. 274.)

[3] « ..... Que como tengo tan arraygada en las entrañas la fidelidad y amor al servicio de Su Magestad, dispuesto estoy á qualquier medio que mas conviniere para acertarse esta. Y mire Vuestra Paternidad si será buen expediente que, no obligando me á descargo, á dar razon de

suffisantes sur ce qui m'est imputé, sentence qui, du moins, me sauverait l'honneur... S'il paraît plus convenable que je revendique le privilége de l'Église, bien qu'il doive m'en rester un vernis de culpabilité, j'en passerai encore par là, comme j'ai toujours fait jusqu'ici... Mais j'avertis Votre Paternité de ne pas différer le remède à tout cela, ni sa réponse à mes questions, car tout deviendra plus difficile à mesure que le procès marchera ; et je vois que, dans ces tribunaux-ci, il ne peut y avoir de procédures secrètes. Que Votre Paternité veuille bien m'en croire, quoique jusqu'à présent je n'aie pas été cru, au grand détriment du service du roi... Qu'on ne permette pas contre moi des rigueurs nouvelles, mais qu'on m'accorde, au contraire, la grâce si grande et si chrétienne de me laisser vivre avec ma femme et mes enfants dans un coin, tant que ma pauvre personne ne sera pas jugée bonne à manier un aviron pour le service du roi. S'il en arrive ainsi, je préférerai assurément à toute autre chose dans cette vie la volonté du roi et l'obéissance que je lui ai vouée[1]. »

A ces lettres point de réponse. Ceux qui gardaient ainsi le silence à Madrid agissaient par des voies souterraines à Saragosse. Sur leur ordre, le

my con tales prendas como las que hé dicho, y con la razon que dellas tuviere, se cierre la causa y me absuelvan. » (*Memorial*, p. 275)

[1] « Que si esto fuere, seguramente que anteporné yo siempre á todo lo desta vida, la voluntad, y obediencia de Su Magestad. » (*Ibid.*, p. 274.)

marquis d'Almenara mettait en usage toutes les intrigues pour se faire livrer Perez et l'envoyer en Castille, où il serait de nouveau à la merci du roi. Mais ses efforts échouaient devant la loyauté aragonaise. Perez supposa qu'on ne lui répondait point de Madrid et qu'on ne consentait pas à transiger avec lui, parce qu'on le croyait hors d'état de se justifier et de compromettre le roi. Il eut soin de prouver qu'il en avait les moyens. Le 10 juin[1], il écrivit donc à Philippe II : « Sire, comme le procès va toujours en avant, comme il m'obligera à produire des justifications frappantes, parce qu'il y va de l'honneur de mes pères, de mes enfants et du mien, j'ai voulu avertir encore une fois Votre Majesté de ce qu'il me semble très à propos qu'on fasse. Mais, en des matières d'une telle nature, il m'a paru que je ne devais pas m'en remettre au papier seul pour éclairer Votre Majesté sur elles, et j'ai cru que, par un récit fait de vive voix, elle serait encore mieux informée[2]. »

En conséquence, il envoya auprès de Philippe II le père prieur de Gotor, auquel il avait montré, sous

[1] *Memorial*, p. 276, 279.

[2] « Como esta causa se va poniendo muy adelante, y en necessidad de llegar á descargos vivos, por tratarse de la honrra de mis padres, y hijos, y mia, hé querido hazer de nuevo advertimiento á Vuestra Magestad de lo que me paresce que mucho conviene. Y por ser de la calidad que son estas materias, hé procurado no fiar de papel solo la informacion de Vuestra Magestad sobre ellas, y tambien porque con relacion de voz biva sea Vuestra Magestad mejor informado. » (*Ibid.*, p. 276.)

le secret ecclésiastique[1], tous les papiers qu'il avait en sa possession ; il lui avait fait voir les billets écrits de la main du roi qui l'autorisaient à correspondre avec don Juan et avec Escovedo sur les affaires les plus secrètes de l'État, à altérer leurs dépêches en les déchiffrant, à déjouer leurs projets par la mort d'Escovedo, à supporter les poursuites que cette mort avait suscitées contre lui sans rien avouer et sans se plaindre. Il lui donna copie de la plupart de ces billets, ainsi que des lettres si clairement significatives de Diego de Chaves[2]. Il lui remit, de plus, des instructions très-détaillées et très-bien faites sur ce qu'il avait à exposer pour qu'on abandonnât à son égard la triple accusation de trahison, de meurtre, d'évasion[3]. « Sa Majesté, lui disait-il, doit apprendre de vous quels gages je possède pour ma décharge, afin qu'elle juge s'il convient de les produire en justice, en compromettant beaucoup de personnes considérables, en ébranlant l'affection de ses propres sujets, en scandalisant le monde entier, et faisant douter de sa prudence même et de sa piété[4]. Il ne faut pas que la faute d'avoir si mal conduit une affaire si importante, et dont les consé-

[1] « El padre prior de Gotor lleva entendido my en particular en la confiança de sacerdote, y visto por vista de ojos muchas de las prendas que yo tengo para my descargo. » (*Memorial*, p. 276.)

[2] *Ibid.*, p. 268, 291.

[3] *Ibid.*, p. 281, 291.

[4] « En desconfiança de sus mismos vassallos, en escandalo de todas las naciones, en offensa de la gran prudencia y christiandad de Su Magestad. » (*Ibid.*, p. 288.)

quences peuvent être si grandes, paraisse imputable à Sa Majesté, quand elle appartient tout entière à des ministres ou dépourvus d'expérience ou aveuglés par la passion[1]. Comme ils se sont emparés de tous mes papiers et ont, pour ainsi dire, pris ma maison d'assaut avec des alguazils, ils ont cru m'avoir enlevé tout moyen de justification et avoir mis en confusion toutes les ressources de ma cause... Mais Dieu, aux yeux de qui rien n'est caché, dans l'inépuisable trésor de sa miséricorde et de sa justice, tient en réserve, quand il le veut bien, un remède contre les venins de la méchanceté. Il a donc permis qu'il me soit resté, par un heureux hasard, quelques pièces si précieuses et si claires pour ma décharge. Cependant, malgré leur importance et bien qu'elles doivent non-seulement me justifier, mais mettre au grand jour la loyauté de mes services et la fidélité méritoire que j'y ai déployée, je préfère, comme toujours, me sacrifier au bien du service du roi, à l'honneur de ses affaires et à l'opinion que le monde a de lui[2]. »

Le père prieur de Gotor, auquel Perez remit de plus deux lettres conçues dans le même sens, pour le confesseur et pour le cardinal de Tolède, s'acquitta fidèlement de sa mission. Philippe II lui ac-

[1] *Memorial*, p. 288.

[2] « Con ser tales, y que por ellos no solo me podré descargar, pero que parescerá la limpieza de my servicio, y fidelidades y meritos della, antepongo, como siempre, el respecto del servicio de Su Magestad, y la auctoridad de sus negocios, y el juyzio del mundo. » (*Ibid.*, p. 289.)

corda deux ou trois audiences[1], prit connaissance des documents signalés à son attention intéressée, et parut satisfait du service qui lui était rendu par un semblable avertissement[2]. Mais, chose étrange, et cependant conforme au caractère de Philippe II, qui semblait s'adoucir lorsqu'il allait frapper, loin de montrer envers Perez une clémence judicieuse, il fit publier, quelques jours après, contre lui, la sentence suivante : « En la ville de Madrid et en la cour de la Majesté du roi notre seigneur don Philippe second, que Dieu garde, le premier jour du mois de juillet de l'an 1590, les seigneurs Rodrigo Vasquez de Arce, président du conseil des finances, et le licencié Juan Gomez, du conseil et de la chambre de Sa Majesté, vu le procès et la cause d'Antonio Perez, qui fut secrétaire du *Despacho universal* de Sa Majesté, ont déclaré qu'en punition de la culpabilité qui en résulte contre ledit Perez, ils devaient le condamner et le condamnaient à mourir par le gibet, à être traîné, avant d'être pendu, par les rues de la ville selon la forme accoutumée, et à avoir, après sa mort, la tête coupée avec un couteau de fer et d'acier, pour être mise dans tel lieu public qui conviendrait auxdits seigneurs juges, sans que personne fût assez osé pour l'en enlever sous peine de mort ; le condamnaient, de plus, à la perte de tous

[1] « Oyóle el rey dos ó tres vezes muy de proposito, y tuvó en sus manos información y prueva de lo que se dezia » (*Relaciones*, p. 100.)

[2] *Ibid.*

ses biens, qui seraient acquis à la chambre et au fisc de Sa Majesté, et appliqués aux dépenses faites pour sa personne et pour son procès. Et ainsi l'ont prononcé, ordonné et signé le licencié Rodrigo Vasquez et le licencié Juan Gomez[1]. »

Cette condamnation portée à Madrid n'annonçait pas un désistement à Saragosse. Aussi la procédure y suivit-elle son cours. Réduit à se justifier, Perez dressa le fameux *Memorial del hecho de su causa*. Il y raconta tout, en appuyant sa défense sur les billets originaux du roi et les lettres du confesseur, qu'il produisit devant les juges d'Aragon. Philippe II, inquiet alors de la marche de l'affaire, fit demander à micer Baptista de la Nuza[2], qui en était juge rapporteur, comme l'un des lieutenants du justicia mayor, de lui en envoyer un état sommaire, et de lui faire connaître ce qu'il en pensait. Micer Baptista de la Nuza lui adressa ce sommaire du procès, en ajoutant qu'à son avis Perez serait acquitté

[1] « En la villa de Madrid, corte de Su Magestad nuestro señor don Phelipe segundo (que Dios guarde), á primero dia del mes de julio del año de 1590, visto por los señores Rodrigo Vasquez de Arce, etc., dixeron que, por la culpa que de todo ello resulta, le debian de condenar y condenaban en pena de muerte natural de horca, y á que primero sea arrastrado por las calles publicas en la forma acostumbrada, y despues de muerto, le sea cortada la cabeza con un cuchillo de hierro y acero, y sea puesta en un lugar publico, y como qual pareciere á los dichos señores jueces, y del nadie sea osado á quitarla so pena de muerte; condenaron le en perdimiento de todos sus bienes, que aplicaron para la camera y fisco de Su Magestad, » etc. (*Proceso*, ms.)

[2] « Para esto se mandó á miçer Baptista, juez y relator della, que hiziesse un sumario de todo el proceso. » (*Relaciones*, p. 106.)

sur tous les chefs[1]. Philippe II donna tout d'un coup son désistement de la poursuite intentée en son nom contre Perez.

Dans cette pièce curieuse, qui porte la date du 20 septembre, selon notre manuscrit[2], et celle du 18 août, selon Llorente, le roi dit, pour expliquer son désistement et atténuer l'effet des accablantes divulgations de Perez : « Antonio Perez a rendu publique sa défense; on pourrait rendre publique aussi la réfutation de celle-ci; il ne resterait alors aucun doute sur la gravité de ses crimes, et il n'y aurait aucune difficulté à sa condamnation[3]. Bien que, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, j'aie pour objet l'intérêt général, que je cherche et que je procure; bien que la longue détention de Perez et la marche de son affaire aient eu cette seule cause, cependant, comme Perez, redoutant l'issue du procès et abusant de sa position, se défend de manière que, pour lui répondre, il serait nécessaire de toucher à des affaires plus importantes que celles qui doivent figurer dans des procès publics, à des secrets qu'on ne saurait y mêler, à des personnes dont la réputation et l'honneur doivent s'estimer

[1] *Relaciones*, p. 106.

[2] « Es copia bien y fielmente sacada del original que está en el archivo de Simancas, de donde se sacó en 22 de agosto de 1669. » (*Proceso*, ms.)

[3] « Y si, como son publicas las defensas que Antonio Perez ha dado, lo pudiera ser la replica dellas, fuera bien cierto que ni huviera duda en la gravedad de sus delitos, ni dificultad en su condenacion por ellos. » (*Ibid.*)

plus haut que la condamnation de Perez, j'ai trouvé moins d'inconvénient à renoncer à le poursuivre devant le tribunal d'Aragon qu'à aborder les points ci-dessus mentionnés[1]. Mais ma justice est connue. Je certifie que les crimes de Perez sont aussi grands que sujet en ait jamais pu commettre contre son roi et seigneur, tant pour les circonstances qui les ont accompagnés, que pour la conjoncture, le moment et la manière de les commettre[2]. J'ai voulu que cela fût constaté dans le présent désistement, afin qu'en aucun temps la vérité, que j'ai toujours protégée et dois protéger comme roi, ne reçoive aucune atteinte. Aussi, malgré l'abandon que je fais de l'accusation criminelle intentée en mon nom contre Antonio Perez, j'entends et je veux que tous mes droits demeurent saufs et libres, afin de pouvoir, par-devant tout autre tribunal, lui demander compte et raison de ladite accusation, et le poursuivre en tout temps pour les mêmes délits[3]. »

[1] « Pero por que abusando Antonio Perez desto, y temiendo en el suceso, se defiende de manera que, para responderle, seria necessario tratar de negocios mas graves de los que se sufre en procesos publicos, de secretos que no conviene que anden en ellos, y personas cuya reputacion y decoro se deve estimar en mas que la condenacion de Antonio Perez, hé tenido por mejor conveniente no proseguir en la audiencia del justicia de Aragon su causa que tratar de los que aqui apunto. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Aseguro que los delitos de Antonio Perez son tan grandes quanto nunca vasallo los hizó contra su rey y señor, asi en la circumstancia dellos, como en la conjuntura, tiempo, forma de cometerlos. » (*Ibid.*)

[3] « Y salvos y illesos todos..... derechos que contra el dicho Antonio Perez me pertenescan y puedan pertenecer..... para por via de acu-

Perez fut acquitté par le haut tribunal d'Aragon[1]. Le désistement de Philippe II fut suivi, cinq jours après, d'une autre poursuite. On aurait voulu pouvoir faire condamner Perez comme ayant empoisonné l'astrologue Pedro de la Hera[2] et Rodrigo de Morgado; mais il fut prouvé, par les déclarations des médecins, et malgré les fausses dépositions de quelques témoins, qu'ils étaient morts l'un et l'autre naturellement et d'une maladie connue[3]. On renonça dès lors à cette accusation, et l'on eut recours à une autre[4]. Le roi avait le droit de poursuivre, en Aragon, par un jugement d'*enquête* absolument semblable au jugement de *visite* usité en Castille, ceux de ses officiers qui l'avaient mal servi, sans qu'ils pussent invoquer le privilége du fuero aragonais. Le marquis d'Almenara[5] entama un procès semblable contre Perez, qu'il accusa de corruption, demandant au justicia mayor de le lui livrer comme

sacion, o en otra qualquiera manera a mi bien vista, pedirle cuenta y razon de los dichos delitos. » (*Proceso*, ms.)

[1] « Vistos los descargos de Antonio Perez por el gran justicia de Aragon, le dieron por libre de la acusacion de la muerte del secretario Escobedo. » (*Ibid.*)

[2] « Don Inigo de Mendoza, marques de Almenara,.... le pusó otra acusacion, diciendo que con un bebedizo avia muerto á un clerigo de Madrid, de que se causó grande escandalo. » (*Ibid.*)

[3] « A lo qual respondió Antonio Perez diciendo que el mismo avia bebido de la propria bebida; y lo probó con medicos que curaron al dicho clerigo que no murió de ponzoña, sino de mal natural. » (*Ibid.*)

[4] *Ibid.*

[5] « Visto por el dicho marques de Almenara, dixó contra el dicho Antonio Perez que bien sabian que, entre los fueros de Aragon, avia

officier du roi. Perez n'eut pas de peine à prouver que, pour être excepté du privilége des fueros, il fallait avoir été officier du roi en Aragon, et qu'il n'avait jamais été employé que dans le royaume et les affaires de Castille ; que dès lors il ne devait pas être livré à la justice arbitraire de la couronne, mais rester sous la protection de la justice aragonaise. Il ajouta, de plus, qu'ayant été déjà condamné une fois pour ce fait, en 1585, il ne pouvait pas l'être une seconde, et que, d'ailleurs, il avait, dans les lettres originales du roi, un moyen de se justifier aussi sur ce point[1]. Le projet de condamnation par voie d'*enquête* échoua[2] tout comme avaient échoué l'accusation pour meurtre, celle pour trahison, celle pour empoisonnement. Perez demandait sa mise en liberté ; il la demandait tout au moins sous caution. Philippe II voyait sa victime prête à lui échapper.

Mais il y avait dans la catholique Espagne un tribunal qui, par son caractère religieux et son esprit envahissant, dominait tous les autres, tribunal institué pour punir les pensées à défaut d'actes, tout aussi dévoué au roi qu'à l'Église, et par lequel il était facile de faire condamner ceux que la justice

fuero que disponia que el rey podia castigar á qualquier oficial suyo que le huviesse deservido, sin que se pudiesse valer ni favorecer de los fueros del reyno, y que bien era á todos manifiesto ser el dicho Antonio Perez oficial de Su Magestad, y como á tal le podia castigar, » etc. (*Proceso*, ms.—*Relaciones*, p. 111 —Argensola, cap. XXVIII, p. 80, 81.)

[1] *Relaciones*, p. 111 et 112.

[2] « Lo qual visto por el justiçia de Aragon, le dieron por libre desta acusacion. » (*Proceso*, ms.)

ordinaire ne frappait pas au gré de la politique ou de la vengeance royale : c'était l'inquisition. Philippe II eut recours à elle contre Perez, qui, pour résister à toute la puissance d'un maître si formidable, n'avait que son esprit, son adresse, et l'intérêt qui s'attachait à lui dans cette lutte inégale. Avec l'élasticité d'interprétation et la procédure mystérieuse du saint-office, le crime d'hérésie n'était pas difficile à inventer et à établir. Dans l'amertume de ses chagrins et l'impatience de ses malheurs, Perez avait laissé échapper, devant les hommes qu'il croyait ses amis, des paroles inconsidérées, qui témoignaient de son désespoir et non de son impiété. De plus, il avait songé, avec son compagnon de captivité, Giovanni Francesco Mayorini, à se soustraire par une nouvelle fuite aux poursuites violentes et obstinées dont il ne pouvait s'empêcher de redouter l'issue, et cette fois il devait se retirer en France[1] ou en Hollande. Cela suffisait. Il avait manqué de mesure dans son langage, donc il manquait de religion : il voulait aller dans un pays où il y avait des

[1] « Se ha descuvierto que la huyda de la carcel que Antonio Perez y Juan Francisco Mayorini procurarian era para yrse á Bearne o á otras partes de Francia donde ay hereges..... y por ser cosa de la qual pudiera resultar muy grande deservicio de Dios y del rey nuestro señor, me ha parecido advertirlo á vuestra merced y embiar copia della. » (Lettre originale de Ximenes, régent de la chancellerie de l'audience de Saragosse, au licencié Molina de Medrano, l'un des inquisiteurs d'Aragon. Collection Llorente, manuscrit de la Bibliothèque royale, supplément français n° $\frac{1036}{24}$; *Inquisition d'Aragon*, vol. XIII, t. I, fol. 1.)

hérétiques, donc il était hérétique. Telle fut exactement la manière de raisonner de l'inquisition.

Le marquis d'Almenara avait séduit Diego Bustamente, qui servait Perez depuis dix-huit ans, et Juan de Basante, maître de grammaire latine et grecque à Saragosse, qui le voyait presque tous les jours dans sa prison. Comptant sur la fidélité de l'un et croyant à l'amitié de l'autre, Perez, qui d'ailleurs était assez indiscret de sa nature, ne s'était point contenu et n'avait rien dissimulé devant eux. Ils dénoncèrent secrètement ses paroles et ses projets à l'un des inquisiteurs de Saragosse, don Molina de Medrano, qui, d'accord avec le marquis d'Almenara, instruisit cette procédure, pendant que se débattait, entre le fiscal du roi et Perez, la question de l'*enquête*[1]. L'inquisiteur don Molina de Medrano entendit encore Juan Luis de Luna, Anton de la Almenia et six autres témoins. Lorsque l'information fut prête, le tribunal de Saragosse l'envoya au tribunal suprême du saint-office à Madrid[2]. L'inquisiteur général, don Gaspard de Quiroga, la transmit au confesseur de Philippe II, frère Diego de Chaves, pour en avoir son avis en qualité de commissaire qualificateur. Voici comment ce docile casuiste, afin de venir en aide aux passions de son maître, qualifia les paroles de Perez[3] :

« Conformément à l'ordre du très-illustre cardi-

[1] Voir le vol. XIII, t. Ier de la Collection Llorente, fol. 8 à 11.
[2] *Ibid.*, vol. XIII, t. Ier, fol. 66.
[3] *Ibid.*, fol. 67.

nal de Tolède, inquisiteur général, on m'a remis, par l'intermédiaire du licencié***, fiscal de la sainte inquisition générale, une copie authentique de certains articles additionnels qui ont été rattachés au procès d'enquête contre Antonio Perez, secrétaire de Sa Majesté, et les dépositions de témoins y relatives, afin que je visse et examinasse le tout, pour en dire ce que je penserais. Après cet examen, soigneusement fait, j'ai noté les propositions suivantes :

« Quelqu'un disant à Antonio Perez de ne point mal parler du prince don Juan d'Autriche, ledit Perez répondit : « Depuis que le roi m'a fait le reproche de travestir le sens des lettres que j'écrivais et « de trahir le secret du conseil, je dois me justifier « sans ménagement pour personne : *si Dieu le père « voulait y mettre obstacle, je lui couperais le nez, pour « avoir permis que le roi se soit montré si peu loyal « chevalier envers moi*[1]. » Qualification. Cette proposition, en tant qu'elle dit que, si Dieu le père venait à la traverse, on lui couperait le nez, est une proposition blasphématoire, scandaleuse, offensant les oreilles pieuses et sentant l'hérésie des Vaudois, qui prétendent que Dieu est corporel et qu'il a des membres humains. On ne peut l'excuser, en disant que le Christ a un corps et un nez puisqu'il s'est fait homme, car il est constant qu'il s'agit ici de la

[1] Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition*, t. III, p. 328. Voir aussi la déclaration de Diego de Bustamente.

première personne de la très-sainte Trinité, qui est le Père[1]...

« Le même Antonio Perez a dit : *Je suis tout à fait à bout de mes croyances. Il me semble que Dieu dort dans les affaires qui me touchent, et, si Dieu ne fait pas un miracle dans ces affaires-là, je serai bien près de perdre entièrement ma foi.* QUALIFICATION. Cette proposition est scandaleuse, offensant les oreilles pieuses, parce qu'il y est dit de Dieu qu'il dort dans les affaires de Perez, comme s'il était innocent et sans reproche, un homme mis juridiquement à la torture, condamné à mort et accusé des délits les plus graves[2].

« Antonio Perez, dans une des occasions où il

[1] « Diciendole una persona al dicho Antonio Perez que no dixese mal del señor don Juan de Austria, respondió : « Bueno es que des-« pues, etc., repare yo en honrra de nadie para mostrar yo mi descargo, « que si Dios padre se atravesara en medio, le llevara las narizes, a « que qualquiera en el mondo vea quan... » Esta proposicion, quanto á lo que dize que, si Dios padre se atravesara en medio, le llevara las narizes, es proposicion blasfema, escandalosa, *piarum aurium offensiva, et, ut jacet, est suspecta de hæresi Vadianorum, dicentium Deum esse corporeum et habere membra humana.* Ni se puede escusar con decir que Cristo tiene cuerpe y narizes, despues que se hizó hombre ; porque consta que se habla á cuenta de la prima persona de la santissima Trinidad, que es Padre. » (Qualification de Fr. don Diego de Chaves. Collection de Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 67.)

[2] « Dixó el dicho Antonio Perez : « Muy al cabo traygo la fee. « Parece que duerme Dios en estos mis negocios, y si Dios no hiziesse « milagro en ellos, estaria cerca de perder la fee. » Esta proposicion es escandalosa *et piarum aurium offensiva*, porque parece que dize de Dios que duerme en sus negocios ; como si el fuese inocente y sin culpa, un hombre juridicamente atormentado, y condenado á muerte, y acusado de grandissimos delitos. » (*Ibid.* — Voir aussi la déclaration de Diego de Bustamente, *ibid.*, fol. 38.)

était tourmenté par le chagrin et l'inquiétude, en apprenant ce que sa femme et ses enfants avaient à souffrir[1], s'écria : *Dieu dort, Dieu dort! Il faut que tout ce qu'on nous dit de l'existence de Dieu soit une plaisanterie; il ne doit pas y avoir de Dieu.* QUALIFICATION. Cette proposition, en tant qu'elle dit et répète que Dieu dort, et en la joignant aux parties qui la suivent, est suspecte d'hérésie; comme si Dieu n'avait pas des choses humaines ce soin que les saintes Écritures et l'Église catholique enseignent. Quant aux deux autres parties de la proposition : la première, *il faut que tout ce qu'on nous dit de l'existence de Dieu soit une plaisanterie*; la seconde, *il ne doit pas y avoir de Dieu*, elles sont hérétiques, parce que, bien que nous puissions les excuser beaucoup en disant qu'on les avance en doutant, celui qui doute en matière de foi est un infidèle, car celui qui doute d'une chose ne croit ni le oui ni le non. Or l'homme est obligé de croire positivement l'un

[1] « Dixó Antonio Perez : « Duerme Dios, Dios duerme! Deve ser « burla todo esto que nos dizen de que ay Dios; no deve de aver « Dios. » Esta proposicion, quanto á lo que dixó y repeti que duerme Dios, junta á las partes siguientes, *est suspecta de hæresi, quasi Deus non habeat curam rerum humanarum quam sacræ Litteræ et catholica Ecclesia docent.* Quanto á las otras dos partes de la proposicion, la prima, « Deve ser burla todo esto que nos dicen de que ay Dios, »..... son partes hereticas, porque, quando le pudiesemos mucho escusar y decir que lo dice dudando, *dubius in fide infidelis est*, porque el que duda de una cosa no cree el si ni el no; y el hombre esta obligado á creer positivamente los dichos, y no creiendolos no es cristiano, y el que duda, como hé dicho, no cree. » (Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 67.)

ou l'autre; en ne les croyant pas, il n'est pas chrétien; et celui qui doute, comme je l'ai dit, ne croit pas.

« Perez, plein de colère en voyant la manière, selon lui, injuste, dont on le traitait, et la part que prenaient à cette persécution des personnes qu'il supposait avoir de bonnes raisons d'en agir autrement, mais qui n'en jouissaient pas moins de l'estime attachée à une conduite irréprochable, a dit[1] : *Oh! je renie le lait que j'ai sucé; et c'est là être catholique! Je ne croirais plus en Dieu, si les choses se passaient ainsi.* Qualification. Cette proposition, *Je ne croirais plus en Dieu, s'il en arrivait ainsi*, est une proposition blasphématoire, scandaleuse, offensant les oreilles pieuses, et, jointe à la proposition précédente, elle n'est pas exempte de soupçon d'hérésie[2]. »

Cette censure, qui contenait aussi un paragraphe contre Giovanni Francesco Mayorini, fut signée à Madrid, le 4 mai 1591, par frère Diego de Chaves, et communiquée au conseil de la suprême inquisition. Le 21, l'inquisiteur général, dont Gaspard de Quiroga, et les trois licenciés, don Francisco d'Avila,

[1] Voyez la déclaration de Diego de Bustamente, Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 39.

[2] « Dixó Antonio Perez : « Ó reniego de la leche que mamé; y esto « es ser catolicos! Descreeria de Dios, si esto passase asi. » Esta proposicion, quanto á lo que dice : « Descreeria de Dios, si esto passase « asi, » es proposicion blasfema, escandalosa, *piarum aurium offensiva, et, adjuncta præcedenti propositioni, non caret suspicione de illa hæresi.* » (Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 67 v°.)

don Juan de Zuñiga et Gil de Quiñiones, décidèrent que Perez et Mayorini seraient traduits dans les prisons secrètes du saint-office, en Aragon, pour y subir leur procès en forme[1]. Ce décret du conseil suprême fut porté par un courrier, de Madrid à Saragosse, en deux jours. Les inquisiteurs Molina de Medrano, Hurtado de Mendoça et Morejon, le reçurent le 23 mai[2]; et, le 24 au matin[3], ils donnèrent, dans le château de l'Aljaferia, ancien palais des rois maures, situé hors de la ville[4], et où siégeait leur tribunal, le mandement qui suit : « Nous, les inquisiteurs spécialement délégués par l'autorité apostolique contre la perversité hérétique et l'apostasie dans ce royaume d'Aragon, y compris la cité et l'évêché de Lérida, ordonnons à vous, Alonzo de Herrera, alguazil de ce saint-office, qu'aussitôt cet ordre reçu vous alliez dans la présente ville de Saragosse, et partout où il sera nécessaire, et vous saisissiez de la personne d'Antonio Perez, qui fut secrétaire du roi notre seigneur, en quelque endroit qu'elle se trouve, église, monastère, ou tout autre lieu saint,

[1] « Ha parescido que los susodichos sean pressos y traydos á las carceles secretas de esa inquisicion, y se les hagan sus procesos en forma. » (Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 68.)

[2] *Ibid.*, fol. 63.

[3] *Ibid.*, fol. 69.

[4] « El tribunal y carcel del santo oficio y la habitacion de los inquisidores está en el palacio real que por cierto rei moro que la edificó, llamado Aljafar, se llama la Aljaferia, edifizio fortaleza antigua, rodeado de torres fuertes para el tiempo que no habia artilleria : está en el campo y dista de la ciudad trecientos pasos. » (Argensola, cap. XIV, p. 22.)

fort, privilégié; et que, après l'avoir pris, vous le conduisiez, avec précaution et sûreté, dans les prisons de ce saint-office, et le livriez à l'alcade de ces prisons, auquel nous prescrivons de le recevoir de vos mains, devant un des notaires *del secreto*[1]. »

L'alguazil Alonzo de Herrera, porteur d'un semblable mandat contre Mayorini, se présenta, avec huit familiers de l'inquisition[2], à la prison des Manifestados; mais on refusa de lui livrer les prisonniers, en alléguant les dispositions formelles des fueros[3]. Instruits de ce refus, les trois inquisiteurs remirent alors à l'alguazil un ordre plus direct et tout à fait péremptoire, adressé aux lieutenants mêmes du justicia mayor. Ils y disaient : « Nous leur prescrivons, en vertu de la sainte obéissance, sous peine de l'excommunication majeure, d'une amende de mille ducats pour chacun d'eux, et de toutes autres peines réservées, qu'ils aient, dans l'espace de trois heures, à livrer, ou à commander qu'on livre

[1] « Nos los inquisidores contra la herética pravedad y apostasia en el reyno de Aragon... mandamos a vos, Alonzo de Herrera y Guzman, alguazil deste santo oficio... que prendays el cuerpo de Antonio Perez, secretario que fue del rey nuestro señor, dondequiera que le hallaredes aunque sea en yglesia, ó monasterio, ó otro lugar sagrado, fuerte, privilegiado; y assi preso y á buen recado le traed á las carceles deste santo oficio, y le entregad al alcayde dellas, al qual mandamos lo reciba de vos por ante uno de los notarios del secreto... Dado en el palacio real de Aljaferia de la ciudad de Zaragoça. L. Molina de Medrano, doctor Antonio Morejon, L. Hurtado de Mendoça. » (Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 69.)

[2] « Los inquisidores embiaron con ocho familiares... y un coche... » (*Proceso*, ms.)

[3] Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 71.

réellement à notre alguazil, Antonio Perez et Giovanni Francesco Mayorini, pour être conduits dans les prisons du saint-office, nonobstant cette prétendue *manifestation* de leurs personnes, laquelle ne saurait être maintenue en des choses touchant et appartenant à la foi comme celles-ci. C'est pourquoi nous prescrivons de révoquer et d'annuler ladite manifestation, comme empêchant le libre et juste exercice du saint-office [1]. »

Cet ordre fut porté, entre huit et neuf heures du matin [2], à don Juan de la Nuza, qui était déjà dans la salle du conseil avec ses cinq lieutenants, micer Gerónimo Chalez, micer Martin Baptista de la Nuza, micer Juan Gaco, micer Juan Francisco Torralba, et micer Gerardo Claveria [3]. Le justicia mayor avait eu, dans la nuit même, un entretien secret avec le marquis d'Almenara, qui l'avait décidé à suivre docilement les volontés de Philippe II [4]. C'est pourquoi, après avoir consulté ses lieutenants, il fut d'avis de

[1] « ... Que dentro tiempo de tres horas... den y entreguen... al dicho alguazil las personas de los dichos Antonio Perez y Juan Francisco Mayorini, para que les trayga á estas carceles, *no embargante qualquier pretensa manifestacion de sus personas*, hecha y proveyda, que no puede impedir lo sobre dicho ni ha lugar in cosas tocantes y pertenescientes á la fé, como estas son ; mandamos *revocar y annular la dicha manifestacion*, como provision que impide el libre y recto uso y exercicio del santo oficio, y notificar la dicha revocacion á todos los oficiales de su corte. » (Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 71.)

[2] « Entre las ocho y las nueve de la mañana. » (Déposition du docteur Chalez, *ibid.*, fol. 76 v°.)

[3] *Ibid.*, fol. 72.

[4] *Ibid.*, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 332.

céder aux demandes de l'inquisition. Il envoya le secrétaire Lanceman de Sola, le massier Matheo Ferrer et le notaire de la cause, Mendibe, à la prison des Manifestados pour qu'ils en tirassent Perez et Mayorini, et les remissent entre les mains de l'alguazil du saint-office[1]. Tout s'exécuta d'abord comme il l'avait prescrit. On inventoria, selon l'usage, les effets de Perez. Parmi ces derniers on trouva un exemplaire des fueros, un portrait de son père, Gonzalo Perez, et une image de Notre-Dame-des-Douleurs[2], dans la lecture ou la vue desquels il puisait, sans doute, des arguments pour défendre sa cause, des forces pour affermir son cœur contre l'infortune. On le plaça ensuite dans un carrosse avec Mayorini, et on les transporta l'un et l'autre à l'Aljaferia.

Malgré la diligence et le mystère que les inquisiteurs et le conseil du justicia mayor avaient mis à réclamer et à livrer les prisonniers, la nouvelle de cette extradition, qui paraissait contraire aux priviléges du royaume, s'était bientôt répandue dans la ville de Saragosse, et avait ému ses habitants. Perez avait des intelligences dans le palais même du saint-

[1] Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 72.

[2] Cet inventaire avait surtout pour objet de procurer à l'alguazil les huit ducats qui lui revenaient, d'après le mandement ordinaire des inquisiteurs, pour les frais de capture. On y trouva : *un libro de los fueros y observancias del reyno de Aragon,... un quadro con un retrato de una figura que parecia de Gonzalo Perez,... una imagen de Nuestra Señora de las Dolores,* et beaucoup de papiers. (*Inventario, ibid.*, t. I, fol. 73, 74 et 75.)

office par Francisco Valles, qui en était l'un des secrétaires, et qui lui devait sa charge. L'inquisiteur Morejon, qui, avant tout, était bon Aragonais, penchait aussi pour lui[1]. Instruit de ce qui se tramait, Perez avait eu soin d'en faire prévenir ses partisans. Les principaux membres de la noblesse étaient déclarés en sa faveur : de ce nombre étaient don Luis Ximenes de Urrea, comte d'Aranda; don Miguel Martinez de Luna, comte de Morata; don Diego Fernandez de Heredia, baron de Barboles, frère du comte de Fuentes; don Juan de Luna, baron de Purroy; don Martin de la Nuza, baron de Biesca; don Martin Espès, baron de Laguna; don Pedro de Sese, don Pedro de Bolea, don Iban Coscon, et beaucoup d'autres seigneurs et gentilshommes, qui, dans la protection de sa personne, voyaient la sauvegarde de leurs institutions. Trois des plus résolus d'entre eux, don Martin de la Nuza, don Pedro de Bolea et don Iban Coscon, qui visitaient fréquemment Perez dans sa prison, se présentèrent sur la place du marché, où était située la prison des Manifestados, pendant que s'opérait l'extradition des

[1] « Y que es publica voz y fama que le ayuda el inquisidor Antonio Morejon, y demas de entenderse asi en Çaragoça y en el reyno, este que declara lo entendió asi de su amo el marques de Almenara, y que se recatava del... » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 285 v°, déposition d'Urban de la Serna.) — « Y la misma sospecha tenia el marques del secretario Francisco Valles y Gerónimo Valles, los quales es publico y notorio son apasionados del dicho Antonio Perez... » (*Ibid.*, fol. 186. — Voir aussi la déposition supplémentaire de Lazaro Zorrilla, *ibid.*, fol. 203.)

prisonniers[1]. Ils interrogèrent l'un des familiers de l'inquisition sur ce qu'ils faisaient là. « Rien que vous puissiez savoir, leur avait-il répondu ; allez-vous-en, et que Dieu vous conduise[2] ! » S'adressant alors à l'alcade de la prison, ils lui reprochèrent de se dessaisir de prisonniers placés sous la garantie de la *Manifestation*. L'alcade leur dit qu'il agissait d'après l'ordre des seigneurs du conseil de la justice d'Aragon, lesquels avaient donné cet ordre sur une lettre des inquisiteurs[3].

Aussitôt, suivis du peuple qui s'était rassemblé sur la place du marché, ils se rendirent au palais du grand justicier, placé dans le voisinage, entrèrent tumultueusement dans la salle du conseil, saisirent par la main don Juan de la Nuza[4], et, l'accusant de violer leurs fueros, ils le sommèrent, avec hauteur et colère, de révoquer l'ordre d'extradition

[1] *Proceso*, ms.

[2] « Preguntaron a un de los familiares que cosa iban á hacer ? Y les respondió se fuessen con Dios, que no era cosa que pudiessen saber sus mercedes. » (*Ibid.*)

[3] « Fueron al alcaide de la carcel, y le dixeron que porque dejaban sacar los presos manifestados, siendo, como era, contra fuero ? Y el alcaide respondió que lo havia hecho por mandado de los señores del consego del justicia de Aragon... que lo havian hecho por letra de los señores inquisidores, y conforme á la concordia. » (*Ibid.*)

[4] « Los quales llegados cerca de la mesa de la cámara del consejo, el dicho don Pedro tomó la mano y dixó con palabras muy alteradas, y perdiendo el respeto al justicia con descomedimiento, que ya no se podia vivir, porque ya les rompian los fueros y libertades muy notoriamente, porque se han llevado á la inquisicion el dicho Antonio Perez. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 91, déposition du docteur Torralba.)

qu'il avait donné. Le grand justicier leur répondit qu'il s'était conformé aux fueros, qui ne lui permettaient pas de garder des prisonniers poursuivis en matière de foi, et les invita à se calmer et à se retirer[1]. Ils descendirent alors dans la salle de la députation permanente qui siégeait dans le même palais. Ils entraînèrent les députés auprès du grand justicier, pour qu'ils lui adressassent les mêmes plaintes et la même réclamation. Ceux-ci le firent, mais le grand justicier les renvoya avec la même réponse[2].

Don Martin de la Nuza, don Pedro de Bolea, don Iban Coscon, voyant qu'ils ne parvenaient point à faire révoquer l'extradition par les magistrats, eurent recours au peuple. Ils sortirent du palais en criant : *Contra fuero! Vive la liberté! Aide à la liberté*[3]*!* A ces cris et au bruit du tocsin, que fit sonner le prieur

[1] « El justicia les respondió, y este que declara, que se sosegasen, que ello se havia hecho conforme á fuero... por cosas tocantes á la fee, que ansi no se podian detener un punto, sino entregallos como otras vezes se avia hecho. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 78, déposition du docteur Chalez.)

[2] « Y, no contentos con esta satisfacion, baxaron con grande furia los susodichos á los diputados, diziendo que subiesen los mismos diputados á la corte del justicia de Aragon, y ansi subieron quatro ó cinco dellos diziendole al justicia y á su lugartenientes que reparasen aquel daño, porque era mucho y estava todo el pueblo muy alborotado; y el justicia y lugares tenientes los satisfacieron y les dixeron lo propio que avian dicho á los caballeros de arriba; de la qual plática fueron satisfechos y baxaron á su consistorio. » (*Ibid.*, fol. 78 v°, même déposition.)

[3] « Fue creciendo el alboroto, y la gente que iba dando voces diziendo : *Viva la libertad y ayuda á la libertad!* (*Ibid.*, fol. 92, déposition du docteur Torralba.)

de la Seu, don Vincent Augustin[1], une vaste insurrection éclata dans Saragosse. En quelques instants il se forma un rassemblement nombreux et armé. Une partie de ce rassemblement, ayant à sa tête don Antonio Ferris, don Pedro de Sese, don Francisco de la Cavalleria, don Miguel Torres, Gil de Mesa, se porta vers le palais de l'inquisition[2]; une autre partie, que conduisaient don Diego de Heredia, don Martin de la Nuza, don Iban Coscon, don Pedro de Bolea, don Juan de Aragon, marcha vers la demeure du marquis d'Almenara, auquel on attribuait l'arrestation de Perez, et qu'on accusait d'avoir ourdi un complot contre les fueros[3].

En voyant arriver cette foule furieuse, qui criait: *Vive la liberté! Mort aux traîtres!* les gens du marquis fermèrent les portes de la maison et se mirent en armes[4]. Les insurgés, après avoir cherché vainement à les enfoncer à coups de pierres, d'arquebuses et de madriers, imaginèrent, pour se les faire ouvrir, un artifice qui devait leur réussir. L'un d'entre eux, nommé Gaspard Burces, prétendit que son cousin germain Dominique Burces, qui était aux Indes, se trouvait enfermé, contre les lois du

[1] « Que fue por mucha parte, para el ayuntamiento de gente ser mayor, el averse tocado la campana de la Seu, y se dize en la dicha ciudad, y este lo tiene por cierto, que de tocarse la dicha campana fue la causa don Vincenci› Agustin, prior de la Seu. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 92, déposition du docteur Torralba.)

[2] *Ibid.*, fol. 168, déposition d'Urban de la Serna.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, fol. 168 v°.

royaume, dans la maison du marquis. Faisant tourner contre celui-ci le droit dont la violation causait ce soulèvement, il alla demander et il obtint un ordre de *manifestation* pour son cousin[1]. Si le marquis n'y déférait pas, il était rebelle envers la justice d'Aragon, et, s'il y obéissait, il était perdu. Mais il craignit beaucoup moins en ce moment de désobéir aux lois que de se livrer au peuple. Il refusa donc d'ouvrir, et il envoya prévenir le grand justicier du péril où il était, et lui demander secours. Le grand justicier, accompagné de ses deux fils don Juan et don Pedro de la Nuza, dont l'aîné était déjà désigné pour lui succéder[2], suivi de ses assesseurs et précédé de ses massiers, se rendit en toute hâte auprès du marquis à travers des flots de révoltés, qui, au nombre de trois à quatre mille, assiégeaient sa maison[3]. Il y entra avec Burces, et il laissa à la porte, pour en interdire l'accès, l'assesseur Chalez, qui était le plus ancien de son conseil[4].

[1] « Y visto que no se podia entrar la casa... tomaron por acuerdo, para que se abriese necesariamente, que se pidiese manifestacion, fingiendo que en la casa del dicho marques estava escondido y preso Domingo Gil Burces, y la dicha manifestacion la fueron á pedir y obtuvieron. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 169, même déposition. — Argensola, cap. xxx, p. 83.)

[2] « Llego á casa del marques acompañado de los lugartenientos y de sus dos hijos don Juan y don Pedro de la Nuza, el mayor designado ya justicia de Aragon despues de los dias de su padre. (Argensola, cap. xxx, p. 85.)

[3] « Los demas que tiene dichos, con mas de quatro mill hombres que ya se avian juntado, quedaron combatiendo la dicha casa por todas partes. » (Coll. Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 169.)

[4] « Y entraron en la dicha casa, y metieron consigo al Gaspar Bur-

Pendant que Burces cherchait son cousin, qu'il ne devait pas trouver, le justicia mayor et ses assesseurs engagèrent le marquis à fuir par une porte de derrière, afin de se soustraire à la furie du peuple. Le marquis s'y refusa et répondit avec fierté que personne de sa race n'avait jamais fui, et qu'il ne fuirait pas pour la vie[1]. Au moment où on le pressait ainsi de pourvoir à sa sûreté[2], les gentilshommes qui avaient fomenté l'insurrection sommèrent l'assesseur Chalez de faire arrêter le marquis par le grand justicier, sous peine d'être considérés et poursuivis, eux et lui, comme des traîtres[3]. Témoin de leur fureur et intimidé par leurs menaces, Chalez appela du dehors le grand justicier à la fenêtre, et le requit, au nom du peuple, de constituer le marquis prisonnier[4]. A ces mots les insurgés poussèrent

ces... que avia de reconecer la dicha casa.» (Collection Llorente, fol. 169 v° et 170. — « Y dexó á la puerta, para que la guardase, á este que declara como mas antiguo del consejo. » (*Ibid.*, fol. 79 v° et 80, déposition du docteur Chalez.)

[1] « ... Que viese el grande peligro en que estaba, y que se sirviesse de huir la furia de un pueblo indómito y sin razon y que se fuese por la puerta falsa de la casa en un caballo... respondió siempre el marques que no habia de huir por la vida, porque ninguno de su linage lo habia hecho. » (Récit du docteur Torralba dans Argensola, cap. xxx, p. 86, note 1.)

[2] « L'assesseur Torralba lui proposait de pratiquer une ouverture pour se rendre dans sa propre maison, attenante à celle du marquis, et s'échapper par là. » (*Ibid.*)

[3] « Le requirieron á este que declara que requiriese al justicia sacase preso al marques, y sino que protestavan contra este y el justicia, y los demas culpados; que se lo pidirian. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 80, déposition Chalez.)

[4] « Y ansi le fue forzado de llamar al justicia, diziendole que se

le cri de *Vive la liberté!* Le grand justicier leur dit alors qu'ils ne pouvaient proférer ce cri qu'après en avoir reçu de lui le signal, et il leur ordonna de se retirer, sous peine de voir leurs noms pris par son greffier, et d'être poursuivis pour crime de rébellion[1]. Loin de lui obéir, ils couvrirent sa voix par des cris plus forts de *Vive la liberté!* auxquels ils ajoutèrent ceux de *Mort aux traîtres!* et qu'ils accompagnèrent de quelques coups d'arquebuse[2]. Don Juan de la Nuza, troublé et cédant aux exigences du peuple, comme il avait naguère cédé aux volontés du roi, alla proposer au marquis de se laisser conduire en prison pour apaiser un mouvement si redoutable. Le marquis s'y refusa. Le grand justicier reparut à la fenêtre, pour essayer de fléchir le peuple, qui battait la porte en brèche avec une poutre et qui demanda plus impérieusement encore l'arrestation du marquis et de ses gens. « Eh bien, dit alors le grand justicier, me donnez-vous votre parole de gentilshommes, d'hidalgos et de gens d'honneur que, si je les fais sortir, ils seront en sûreté au milieu de vous?

pusiese á la ventana, y ansi lo hizó, al qual requirió que prendiese al marques, y le llevase manifestado, porque esto era lo que convenia para salvar la vida del dicho marques. » (Collect. Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 80, déposition Chalez.)

[1] « Y el dicho justicia les dixó que les requeria se fuesen, donde no, que mandaria á su notario que los pusiese por sus nombres, y los causaria resistencia, y los declararia por traidores y comuneros, pues no podian apedillar libertad, sino es apedillando la el. » (*Ibid.*, fol. 170, déposition d'Urban de la Serna.)

[2] « Y ansi el dicho justicia se quitó de la ventana, porque tiraron á ella muchas pedradas y alcabuçes. » (*Ibid.*, fol. 170 v°.)

— Oui! oui! » répondirent-ils[1]. Don Juan de la Nuza retourna auprès du marquis, qu'il ne trouva pas moins opiniâtre dans ses refus. Il lui commanda alors de le suivre au nom du roi et pour le bien du royaume[2].

Au moment même où ils allaient sortir, le peuple avait enfoncé la porte à coups de poutre et se précipitait dans les escaliers[3]. Malgré son déchaînement, il respecta d'abord le marquis, qui, placé entre le grand justicier et l'assesseur Torralba, traversa ses rangs sans être outragé ni assailli[4]. Le cortége, qu'ouvrait l'assesseur Martin Batista de la Nuza[5], et que fermaient le secrétaire, le maître d'hôtel et le chef des serviteurs du marquis, entourés des deux autres lieutenants du grand justicier, s'avança ainsi

[1] « Y el dicho justicia les dixó que si le davan la palabra como caballeros, hidalgos y hombres honrados, de que, sacando al marques y á sus criados, podian ir seguras sus personas? Y todos con grande alarido dixeron que si, y que ansi lo prometian. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 171, déposition d'Urban de la Serna.)

[2] « Y el dicho marques no queria venir en ello, hasta que el justicia le començó á requerir de parte de Su Magestad, diziendole que ansi convenia á su real servicio, y al bien y sosiego de aquel reyno. » (*Ibid.*)

[3] « Y luego por de fuera con una viga rompieron las puertas de la casa, y entró gran tropel de gente con espadas desnudas, y otros con alcubuzes. » (*Ibid.*, fol. 171 v°, et plus loin, fol. 194 v°, déposition Zorrilla. — Argensola, cap. xxx, p. 86, 87, récit de l'assesseur Torralba, note 2.)

[4] « Le llevaron yendo entre el dicho justicia y este que declara. »

[5] Récit de l'assesseur Torralba dans Argensola, cap. xxx, p. 87, note 2.

pendant quelque temps[1]. Arrivé sur la place de Clariana, le justicia mayor, poussé par le peuple, qu'il avait peine à contenir, tomba et fut un moment foulé aux pieds. Meurtri et haletant, il laissa le prisonnier entre les mains de l'assesseur Torralba[2]. Celui-ci continua sa marche au milieu des cris de *traître*, de *renégat*, de *perturbateur du royaume*, adressés au marquis. Mais ces cris ne suffisaient pas aux chefs des insurgés, qui voulaient, en le tuant, intimider les ennemis futurs de leurs priviléges. Aussi, lorsque le cortége parvint devant la grande église de la Seu, Diego de Heredia et Pedro de Bolea dirent aux leurs : *Qu'il meure! qu'il meure*[3] *!*

Aussitôt les plus emportés des séditieux se précipitèrent sur le malheureux marquis, malgré les cris de résistance du courageux Torralba, l'abattirent, lui arrachèrent son bonnet et sa cape, dont il cher-

[1] Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 194 v° — « Caminarian como cien pasos, sin que hiriesen á nadie ni oviese mas que injurias de palabras. » (T. III, fol. 95, déposition de Lazaro Zorilla.)

[2] « Iba la gente amotinada, que no se podia romper ; y habiendo llegado á la plazza de Albion ó de Clariana de Çaragoça, cayó el justicia in tierra, y fué tanto el tumulto de la gente que cargo, que no se pudó levantar hasta pasado un rato... se quedó con el dicho marques á solas el doctor J. T. Torralba. » (Récit de Torralba dans Argensola, cap. xxx, p. 87, note 2.)

[3] « Y en frente de la puerta de la Seu este sintió una voz baxa que decia : *Muera, cuerpo de Dios !*... Es publica voz y fama en Çaragoça que eran don Pedro de Bolea y don Diego de Heredia. (Coll. Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 195, même déposition.) D'après le récit de Torralba, c'étaient Gil de Mesa et Gil Gonzalez qui arrivèrent avec les épées nues (*con las espadas desenvai adas*). — (Argensola, cap. xxx, p. 87, note 2.)

chait à se couvrir la tête et le haut du corps, et le blessèrent grièvement. Il reçut trois coups de couteau à la tête, un à la main dans laquelle il tenait son épée, qu'il laissa tomber ; et il aurait été égorgé, si quelques gentilshommes ne l'avaient pas défendu et relevé. Ses serviteurs furent presque aussi maltraités que lui[1]. Torralba, jugeant trop dangereux de le conduire jusqu'à la prison de la Manifestation, le déposa tout meurtri et ensanglanté dans la prison vieille, qui était sur la route, et où, quatorze jours après, il mourut de ses blessures[2].

Pendant que cette scène meurtrière se passait dans Saragosse, l'autre bande d'insurgés, qui était sortie de la ville et s'était portée vers l'Aljaferia, demandait à grands cris les prisonniers aux inquisiteurs. Ceux-ci, renfermés dans leur château, qui était très-fort, n'étaient rien moins que disposés à céder à ces injonctions de la révolte. Pour les y contraindre, don Pedro de Sese avait fait venir des

[1] « Y llevandole preso en el camino, segun dixeron á este que declara, le dieron tres cuchilladas en la cabeza, y una dellas, la mayor, el oyó dezir que se la dió Gil de Mesa junto á Santanton... y que en el camino por lo mismo le tiraron de cuchilladas y d'estocadas y pedradas, hasta quitalle la gorra y hacella pedaços, y llevandole sin çapatos y sin capa ; y si no se ampararan algunos del dicho marques amparandole las cuchilladas y defendiendo las pedradas, antes de llegar á la carcel, es cosa muy publica y notoria que le hovieran hecho pedaços y muerto. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 81, déposition de Chalez.)

[2] « Y estando en la carcel estuvó algunos dias malo, hasta que murió de las muchas cuchilladas. » (*Ibid.*, fol. 81, même déposition, et Argensola, cap. xxx, p. 88. Récit de l'assesseur Torralba, note 2.)

charretées de bois destinées à mettre le feu à l'Aljaferia[1], et les insurgés, qui se pressaient autour du palais du saint-office, criaient : « Hypocrites Castillans, rendez la liberté aux prisonniers, ou vous allez mourir dans le feu, comme vous y faites mourir les autres[2]. » Ce fut alors que le vice-roi don Jaime Ximeno, tout ému de ce soulèvement, se rendit auprès des inquisiteurs avec le docteur Monrreal, official de l'archevêque de Saragosse Bobadilla. Les insurgés entourèrent son carrosse et lui dirent d'un ton impérieux et menaçant : « Vice-roi, faites-nous rendre justice et défendez nos libertés[3]! — Cela sera, mes enfants, leur répondit don Ximeno ; j'obtiendrai justice pour vous, et vos fueros seront respectés[4]. » Il invita, en effet, les inquisiteurs à rendre les prisonniers[5]. L'archevêque Bobadilla leur écrivait de son côté : « La maison du marquis d'Almenara est attaquée, et, pour détourner le danger qui menace sa personne, je ne vois pas d'autre moyen

[1] « Y mas supó este testigo por cosa notoria que avia mucha cantidad de leña, para querer quemar la dicha casa de la inquisicion. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 82 v°, même déposition.) — « Respondió Gil de Mesa diziendo... que don Pedro de Sese tenia quatrocientas carretadas de leña juntas para quemar la inquisicion. » (*Ibid.*, fol. 166 v°, déposition d'Urban de la Serna.)

[2] Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 393.

[3] « Y los alborotadores se llegaron con las espadas desnudas al coche, y decian á grandes voces : « Virey, hacednos justicia, y guardad « nuestras libertades. » (*Proceso*, ms.)

[4] « El qual les respondió : « Fiad, hijos, que yo os haré justicia, y « guardaré vuestros fueros y libertades. » (*Ibid.*)

[5] *Ibid*

que de replacer Antonio Perez dans la prison des Manifestados[1]. »

Les inquisiteurs Hurtado de Mendoça et Morejon parurent disposés à cet acte de condescendance, que l'intraitable Molina de Medrano repoussa comme une faiblesse indigne des ministres de l'inquisition et des gardiens de la foi. Il fut décidé qu'on retiendrait les prisonniers[2]; mais le péril devint bientôt plus grand, et les comtes d'Aranda et de Morata arrivèrent à l'Aljaferia pour conjurer les inquisiteurs de céder au vœu du peuple[3]. En même temps l'archevêque leur envoya un second billet plus pressant que le premier, et leur fit dire que les choses allaient en empirant, que les révoltés attendaient la nuit pour mettre le feu à l'archevêché, à la maison du justicia mayor, à l'Aljaferia, et se livrer à d'irréparables désordres, si on ne leur remettait pas Perez[4]. Les inquisiteurs délibéraient sans se résoudre, lorsque don Juan Paternoy[5] leur apporta, de la part de l'archevêque, ce troisième et laconique billet : « La

[1] « La casa del marques estan combatiendo, y no veo otro remedio, para que no peligre su persona, sino que vuestras mercedes buelban á Antonio Perez á la carcel de los Manifestados, pues en entendiendo el pueblo lo que es se podrá tornar á cobrar. » (Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 80.)

[2] « Lo que se passó en la Aljaferia. » (*Ibid.*, vol. XIV, t. IV, fol. 12, et une autre relation faite par Gerónimo de Oro, secrétaire de l'inquisition, vol. XV, t. V, fol. 53 à 55. — Argensola, cap. XXXI, p. 89 á 93.)

[3] Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 53, 55. — *Proceso*, ms.

[4] Collection Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 80.

[5] *Ibid.*, fol. 78.

délivrance d'Antonio Perez est devenue indispensable; renvoyez-le sans délai et avec précaution dans la prison des Manifestados[1]. » Il leur apprit en même temps que le peuple avait saisi et blessé le marquis d'Almenara. Cette fois, l'opiniâtreté de Molina fléchit. Perez et Mayorini furent remis, vers cinq heures du soir, entre les mains du vice-roi et des comtes d'Aranda et de Morata. Mais, en se dessaisissant d'eux, les inquisiteurs ne renoncèrent pas à leurs poursuites, et ils recommandèrent qu'on les gardât avec soin, et que la prison du royaume fût pour eux comme la prison du saint-office[2].

Dès que le peuple aperçut les prisonniers, il poussa un grand cri de joie. On les plaça dans un carrosse; mais, comme Perez n'y était pas à la portée de tous les regards, le vice-roi lui dit de se tenir debout, afin que chacun pût le voir et s'assurer qu'il était là[3]. Ce fut pour Perez une vraie marche triomphale de l'Aljaferia à la prison des Manifestados. La foule le suivait en faisant éclater son allégresse; elle se pressait autour de lui et criait : « Seigneur Antonio Perez, lorsque vous serez en prison, montrez-vous trois fois par jour à la fenêtre, pour que nous vous

[1] « El bolber á Antonio Perez es tanta fuerça como se vee sin mas dilacion, vuestras mercedes le buelban, con seguridad que entre en la carcel de los Manifestados. » (Collect. Llorente, vol. XIII, t. I, fol. 80.)

[2] *Ibid.*, fol. 81.

[3] « El virey hizó que Antonio Perez fuesse en pié en el coche, de suerte que fuesse visto de todos, y desta manera fue hasta la carcel de la Manifestacion. » (*Proceso*, ms.)

voyions et qu'ainsi on ne fasse aucune brèche à nos libertés et à nos fueros[1]. » Dès que Perez eut été replacé sous la garde du justicia mayor, l'insurrection s'apaisa.

[1] « Y por el camino le iban diciendo : « Señor Antonio Perez, quando « estubieres en la carcel, tres veces el dia os poned en la ventana, para « que os veamos, porque no nos hagan algun agravio, de suerte que « se quiebren las nuestras libertades y fueros. » (*Proceso*, ms.)

CHAPITRE VI

Enquête sur les troubles de Saragosse. — Tentative nouvelle et habilement concertée pour replacer Perez sous la main de l'inquisition. — Insurrection du 24 septembre et délivrance définitive de Perez.

La victoire remportée le 24 mai 1591 par le peuple de Saragosse sur l'inquisition n'était rien moins que définitive. Philippe II, qui avait un moment ressaisi Perez, ne devait pas permettre qu'on le lui arrachât de nouveau. D'ailleurs, il ne pouvait pas souffrir ce mépris du saint-office et cette défaite de son autorité. Cependant il ne précipita rien. Outre la lenteur ordinaire de ses résolutions dans les cas graves, il avait alors des raisons de ne pas céder à la colère qu'il ressentit en apprenant le succès de cette révolte populaire. En guerre avec les Turcs dans la Méditerranée; ayant à se défendre dans l'Océan contre les Anglais, qui attaquaient les colonies de l'Amérique et les côtes de l'Espagne pour se venger du projet d'invasion de leur île par la fameuse *Armada*, en 1588; toujours exposé, en Portugal, aux incursions de don Antonio de Crato, qui, à la tête d'une armée, avait déjà tenté deux fois de lui enlever ce royaume; obligé de poursuivre, dans les Pays-Bas, une lutte acharnée et ruineuse avec les

insurgés des sept Provinces-Unies; conduit, par des intérêts de parti et des projets de domination, à soutenir de son argent et de ses soldats la ligue catholique de France, qui résistait avec peine aux armes victorieuses de Henri IV, il n'aurait pas voulu qu'à des ennemis si nombreux et si redoutables s'en joignissent d'autres dans l'intérieur même de ses États. Le soulèvement d'un royaume comme celui d'Aragon, dont la situation était forte, dont le peuple passait pour être belliqueux, dont les lois étaient l'objet d'un attachement universel et opiniâtre, lui semblait pouvoir ébranler sa puissance et compromettre ses diverses entreprises.

Il était donc disposé à montrer de la clémence si les Aragonais revenaient à la soumission. Ceux-ci en étaient d'autant moins éloignés qu'ils n'avaient pas une grande confiance dans leur force. Habitués, depuis soixante et quinze ans, à jouir de leurs droits sous la dynastie castillane, sans avoir eu à les défendre, ils ne savaient pas s'ils seraient en état de les maintenir les armes à la main. Ils craignaient de tout perdre en exigeant tout. De part et d'autre on était donc porté à une transaction qui, sous une forme trompeuse, sauvât l'orgueil aragonais en donnant satisfaction au roi, et conservât l'exercice apparent du droit de *manifestation* en le subordonnant en réalité à la juridiction du saint-office.

L'utilité de cette transaction dut paraître d'autant plus évidente à Philippe II, que l'inquisiteur don Pedro Pacheco, ayant commencé, en juillet 1591,

une instruction secrète[1] à Madrid sur les troubles du 24 mai, découvrit des projets de nature à éveiller la défiance de ce prince. Don Pedro Pacheco reçut les dépositions de dix-huit témoins[2], parmi lesquels étaient les deux lieutenants du justicia mayor, les docteurs Gerónimo Chalez et Juan Francisco Torralba, qui avaient été privés de leurs fonctions d'assesseurs et avaient été exilés du royaume d'Aragon par le tribunal extraordinaire des *dix-sept*[3], pour s'être montrés contraires à Perez[4]; trois des principaux serviteurs du marquis d'Almenara; enfin le page de Perez, Antonio Añon, et son dénonciateur Diego Bustamente, si longtemps attaché à sa per-

[1] Cette information remplit tout le tome III de la Collection Llorente dans le vol. XIV.

[2] Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 15 à 220.

[3] C'était le tribunal chargé de statuer dans ces sortes de conflits. Il était composé de dix-sept membres « tirés annuellement au sort et parmi les hommes de bonne conscience selon Dieu, » des quatre *Brazos*, et assistés de deux assesseurs légistes dont ils n'étaient pas tenus de suivre les avis. Les décisions prises par ce tribunal, devant lequel tout se jugeait sommairement et sans subtilité de droit, n'étaient pas susceptibles d'appel. Le vote y était secret par boules blanches et noires. Les dix-sept qui entraient en charge, le 10 juin, ne prolongeaient jamais leurs sessions au delà du 20 juillet. (Argensola, t. VII, p. 9, et c. XXXII, p. 93, 94.)

[4] « ..... Avian sido desterrados del reino dos jueces de la corte del gran justicia de Aragon... Micer Chalez y micer Torralba, en la residencia que se tenió en el mismo tiempo, de la qual quieren decir que avia resultado que estos jueces y el marques de Almenara se entendian, y que ellos no guardaban el fuero, lo quebraban ó dissimulaban, y fueron condenados en el juicio de la residencia, el qual consta de 17 ciudadanos, los quales salen por suertes, y esto se hace todas las veces que ai quienquier denuncio. » (*Proceso*, ms.; *Relaciones*, p. 227, 228.)

sonne et si bien placé pour connaître ses desseins. Dans une déposition curieuse, celui-ci déclara « que l'orgueil et l'arrogance de Perez étaient tels, qu'il lui avait entendu dire, au temps où il était avec lui, qu'il devait se trouver libre aux premières cortès auxquelles figurerait le roi, et qu'il aurait alors à réclamer de lui la restitution de deux cent mille ducats dont il lui avait fait tort, comme aussi qu'il le forcerait à changer la teneur du désistement qu'il avait donné à Saragosse[1]. » Il ajoutait « qu'il voulait se rendre aux cortès avec des housses d'apparat qui devaient avoir quatre parties : les coins de la housse porteraient en peinture des fers et des chaînes ; sur le milieu devait être un appareil de torture tout dressé ; pour bordures, il y aurait des châteaux forts et des prisons ; et autour de l'appareil de torture, des devises latines qui diraient *Gloriosa pro præmio* en haut, *Decora pro fide* en bas, avec cette devise en castillan au centre, *Fraude* et *désabusement*. L'explication de ces devises et le sens des autres emblèmes étaient développés par lui d'une manière fort injurieuse[2]. Il fit tracer ces emblèmes et devises

[1] « Que era tanta y es su soberbia y arrogancia, que le oyó dezir, en el tiempo que estava con el, que avia de hallarse libre á las primeras Cortes, en que estuviese el rey nuestro señor, y que avia de pedirle restituyese dozientos mil ducados que le avia hecho de daño, y assi mismo avia de hazer que reformase el tenor de la separacion que Su Magestad avia hecho en Zaragoça. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 72.)

[2] « Decia que avia de yr á las Cortes con unos reposteros los quales avian de ser en quatro partes. Las esquinas del repostero pintadas grillos y cadenas, y en el medio tendido un potro, y por la orla cas-

des housses, sur un papier, par le moyen de maître Basante... Le déclarant donna huit réaux, par ordre d'Antonio Perez, audit Basante, pour qu'il les remît au peintre qui avait dessiné sur du papier lesdites housses, à ses couleurs, bleu et jaune. Il disait encore qu'à Notre-Dame-del-Pilar il voulait mettre une grande lampe, supérieure à toutes celles qui s'y trouvaient, en argent, à l'extérieur de laquelle, et sur un cercle du pourtour, il y aurait une devise latine disant : *Captivus pro evasione ex voto rediit; majora rediturus pro uxoris natorumque liberatione de populo barbaro iraque regis iniqui, et de potestate judicum, semen Chanaan.* Cette lampe devait être offerte par lui en l'honneur de son évasion de la Castille[1]. »

Mais voici ce qu'il y avait de plus sérieux dans la déposition de Diego Bustamente, qui ne dénonçait

tillos y carzeles, y junto al potro unas letras que dixeren *Gloriosa pro præmio* en lo alto, y en lo baxo *Decora pro fide*, y en el medio una letra en castellano que dixese *barato, desengaño.* Y la declaracion de las dichas letras y significacion de las demas cosas era muy descomedida segun el la declarava. » (Collect. Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 72.)

[1] « Y esta traça de reposteros y letras la hizó sacar en un papel por medio del maestro Basante, que lee gramatica... Y este que declara dió ocho reales por mandado del dicho Antonio Perez al dicho Basante, para que se diese al pintor que avia puesto en un papel con sus colores azules y amarillos la muestra de los dichos reposteros. Y tambien decia que en Nuestra Señora del Pilar avia de poner una lampara grande, mayor que ninguna de las que alli estavan de plata, y por de fuera, en un cerco al derredor, avia de estar una letra en latin que dixese : *Captivus pro evasione ex voto rediit; majora rediturus pro uxoris natorumque liberatione de populo barbaro iraque regis iniqui, et de potestate judicum, semen Chanaan.* La qual lampara decia que avia de poner en razón de averse huydo de Castilla. » (*Ibid.*, fol. 72 v°.)

cependant que des propos et des projets antérieurs au soulèvement de Saragosse. « Le tout, disait-il, était conté par ledit Antonio, avec des paroles insolentes et orgueilleuses dirigées contre le roi notre maître et ses ministres[1]. Il prétendait que Marcus Crassus avait été six mois caché dans une caverne. après quoi il avait triomphé de ses ennemis, et qu'un jour pourrait bien venir où don Inigo (voulant dire le marquis d'Almenara) serait trop heureux de se sauver de toute la vitesse de son cheval, et que Rodrigo Vasquez, qu'il n'appelait pas le président, ne trouverait pas un lieu où il pût se cacher. Tout cela était accompagné de menaces de révoltes et de troubles en Espagne, disant que le duc de Savoie se perdrait aussi à force de vouloir trop se grandir, et que l'Italie entière avait l'œil sur lui ; que Vendôme (Henri IV) devait finir par être le monarque de tout, que c'était un grand prince qui gouvernerait au gré de tout le monde, et que, si l'Aragon l'en croyait. *ce royaume se ferait république, à la façon de Venise ou de Gênes*, échappant ainsi à la Castille, qui, tout entière, suivrait l'exemple de cette couronne ; que, si les forces manquaient pour réussir en ce point contre le roi notre maître, *on pourrait se donner à la France*, par qui on serait reçu à bras ouverts, aux conditions qu'on trouverait bon d'imposer[2]. »

[1] « Lo qual todo decia el dicho Antonio Perez con palabras insolentes y soberbias contra el rey nuestro señor y sus ministros. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 72 v°.)

[2] « Y decia que Marco Craso avia estado seys meses escondido en

« En outre, le déclarant, en allant et venant maintes fois dans la demeure dudit Antonio Perez, le vit et entendit discuter et se concerter avec don Pedro de Bolea et don Juan de Luna, non pas avec tous deux à la fois, mais successivement avec chacun d'eux à part, et Perez disait au déposant et aux autres que ceux qui le servaient pouvaient avoir bon courage et ne pas se mettre en peine, parce que, quand ce temps-là serait venu, il ferait d'eux des personnages. Perez se persuadait qu'il devait alors avoir la haute main dans les affaires, et que c'était avec sa tête à lui qu'on devrait gouverner[1]. »

una cueva, y despues avia triunfado de sus enemigos, y que podria ser que viniere tiempo en que don Inigo (diziendo lo por el marques de Almenara) tuviere á buena suerte escaparse á uña de cavallo, y que Rodrigo Vasquez, al qual no llamava presidente, no hallaria cueva donde se poder esconder, todo esto amenazando rebueltas y alborotos en España; y decia que el duque de Saboya tambien se avia de perder porque se queria levantar demasiado, y que toda Italia le traya sobre ojo, y que Vandoma avia de venir á ser monarca de todo, y que era gran principe y governaria muy á gusto de todos, y que, si Aragon le creyese, se haria republica, como Venezia ó Genova, y assi saldria de Castilla, y que aquel reyno seguiria todo la corona de Aragon, y en caso que no tuviesen fuerzas contra el rey nuestro señor para salir con esto, se podrian dar á Francia, adonde los abraçarian con las condiciones que ellos quisieren pedir. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 72 v°.)

[1] « Este que declara, entrando y saliendo algunas vezes en el aposento del dicho Antonio Perez, vió y entendió que tratava con don Pedro de Bolea y con don Juan de Luna, no juntos los dos, sino diversas vezes cada uno de por si, y decia á este y á los demas sus criados que los que le seguian y servian tuviesen buen animo y no se cansasen, porque, quando este tiempo llegasse, los haria hombres; porque el dicho Antonio Perez se persuadia que avia de tener en todo mucha mano, y que por su caveza se havian de gobernar. » (*Ibid.*, fol. 73.)

Cette déclaration est du 25 août, et Diego Bustamente, le 23 juillet, en avait fait une autre, dans laquelle il parlait de l'étroite correspondance que Perez entretenait avec son ami don Balthazar Alamos de Barrientos, en Castille, et des espérances qu'ils nourrissaient d'une rébellion dans cette partie même de l'Espagne : « Ayez courage, écrivait don Balthazar à Perez, Dieu tourne de notre côté, notre cause est bonne, les plaies tombent sur Pharaon... Que Votre Seigneurie tienne ferme, car Dieu la prend pour champion comme Moïse, afin de châtier la rigueur de Pharaon[1]. » Diego Bustamente ajoutait que don Balthazar annonçait à Perez qu'il avançait beaucoup dans une traduction de Tacite, où, sous les noms de Tibère et de Séjan, il touchait beaucoup de points de l'histoire présente, qui seraient désignés aux *amis* par un astérisque servant de *nota bene*, afin qu'ils pussent les comprendre[2]. Enfin Diego Bustamente disait en propres termes : « Ils s'écrivaient encore des mémoires sur les affaires d'État, des espérances de rébellions en Aragon et même en Castille, mille choses sur la France, sur le

[1] « Animo, señor, que Dios buelve por nos ostros ; buena va nuestra causa ; plagas vienen sobre Pharaon.... V. M[ed] no desmaye, pues Dios le toma por sujeto como á Moyses, para castigar la dureza de Pharaon. » (Collection Llorente, vol. XIV, t. III, fol. 73.)

[2] « Dezia mas en otra carta que andava ya muy adelante la traducion del Cornelio Tacito, y que debajo destos nombres Tiberio y Seyano tocava muchos puntos de la historia, porque no se tardasse tanto en salir en publico algo que entendiesen los amigos, y que seria el señal una estrella en la margen. » (*Ibid.*)

pape Sixte-Quint, sur Venise et sur d'autres objets[1].»

C'étaient là des illusions sorties d'un esprit qu'égaraient l'orgueil, l'ambition et la vengeance. Cependant ces rêves de Perez semblaient avoir pris quelque chose de réel et de redoutable par la sédition de Saragosse. Aussi Philippe II accepta-t-il sans hésiter l'arrangement qui lui fut offert de la part des principaux Aragonais[2], après beaucoup de délibérations et d'incertitudes. Ceux-ci avaient d'abord songé à envoyer une ambassade au pape pour qu'il mît leurs fueros, anciennement consacrés par l'approbation et l'appui du saint-siége, à l'abri des entreprises de l'inquisition. Mais ce projet n'eut pas de suite[3]; les membres de la députation permanente du royaume en adoptèrent un autre[4]. Ils convoquèrent une assemblée, d'abord de quatre, puis de treize jurisconsultes[5], pour leur soumettre l'examen et

[1] « Muchas otras cosas se escrivian como discursos de Estado, esperanzas de rebeliones en Aragon y aun en Castilla, de cosas de Francia, del papa (que era Sixto) y de Venezia y otras. » (Collection Llorente, fol. 73 v°.)

[2] Argensola, cap. XXXIII, p. 97, et c. XXXIV, p. 100, 101.

[3] « ..... Les á parecido grande ecceso la dicha embaxada, como en particular me lo an representado oy don Diego de Eredia y don Martin de la Nuça. » (Lettre de Gerónimo de Oro aux inquisiteurs. Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 96.)

[4] Gerónimo de Oro, l'un des membres de la députation permanente et en même temps secrétaire de l'inquisition, donne des détails très-curieux sur tout ce qui se passa à Saragosse depuis le 10 août jusqu'au 24 septembre 1591, dans ses lettres adressées aux inquisiteurs d'Aragon. (*Ibid.*, t. V, fol. 80 à 126.)

[5] « Oy se an juntado los señores y cavalleros, y parecciendonos que los *letrados* que ayer se juntaron eran pocos por no ser sino *quatro*,

l'interprétation des fueros dans le conflit élevé par le peuple entre la cour du justicia mayor et le tribunal du saint-office. Ces treize jurisconsultes déclarèrent que le droit de *manifestation* des prisonniers ne pouvait expirer qu'au moyen de la sentence du justicia mayor[1] ; que, dès lors, *l'annuler*, comme l'avaient fait les inquisiteurs, était un *contra-fuero ;* mais que le *suspendre* n'en était pas un, et que si, par de nouvelles lettres, les inquisiteurs redemandaient les prisonniers, *nonobstant la manifestation*, les lieutenants du grand justicier seraient obligés de les leur remettre[2]. Cette interprétation du fuero était un acte de faiblesse. La violation du plus précieux de ses priviléges n'en était pas moins réelle pour être indirecte. Que la *manifestation* fût suspendue ou annulée, les prisonniers n'en perdaient pas moins les trois grandes garanties qu'ils trouvaient dans la justice aragonaise, à savoir : une procédure publique et testimoniale, la liberté sous caution juratoire, et un jugement prompt. Ils étaient livrés à la juridiction d'un tribunal secret, qui pouvait les appliquer à la torture pour suppléer aux preuves par les aveux, et les garder dans ses cachots jusqu'à

havemos oy juntado *treze.* » (Lettre de Gerónimo de Oro du 13 août, collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 96 v°.)

[1] « Porque la manifestacion no puede espirar sino por sentencia definitiba. » (*Ibid.*)

[2] « Si ymbian las letras segundas en que piden estos dos hombres, *no obstante qualquiera manifestacion* sin dezir mas, estan obligados los lugartenientes á darlos sin lesion de los fueros. » (*Ibid.*, fol. 98.

ce qu'il fût en mesure de les envoyer sur un bûcher.

La députation permanente et la haute cour de justice d'Aragon admirent cette interprétation des fueros, qui les tirait d'embarras[1]. Les comtes d'Aranda, de Morata, de Sastago, le duc de Villahermosa, ainsi que la plupart des barons et des gentilshommes, l'approuvèrent aussi, et les magistrats de la ville de Saragosse promirent d'y prêter main-forte et d'y faire adhérer le peuple. Enfin les amis de Perez eux-mêmes parurent s'y soumettre. Don Pedro de Bolea et don Antonio Ferris se présentèrent à l'assemblée des députés pour exprimer en leur nom et au nom de don Martin de Bolea, de don Juan Coscon, de don Phelipe de Castro, de don Diego de Heredia, de Manuel don Lope et de plusieurs autres, le désir qu'ils avaient de servir le roi et de faciliter la pacification du royaume. Ils essayèrent même de persuader à Perez qu'il valait mieux pour lui renoncer au privilége de la Manifestation et se rendre volontairement dans la prison du saint-office, comme étant le seul moyen d'obtenir qu'on usât de miséricorde envers lui, s'il avait commis quelque faute. Ils ajoutèrent qu'autrement ses amis se perdraient sans pouvoir lui être utiles[2].

[1] « Havemos estado en consistorio y los *treze letrados* de ayer an firmado la consulta. » (Coll. Llorente, vol. XV, t. V, fol. 98.)

[2] « Los amigos de Antonio Perez tratan, segun me ha dicho don Juan, de que renuncie la Manifestacion, y se vaya por su pié á meterse en esto santo oficio, y hecharse á los pies de Vuestra S., y sé que lo trata esto con grandissima instancia don Diego de Heredia, persuadido á que es el mejor medio paraque se use con el de misericordia, si al-

Perez se garda bien de suivre ce conseil. « Aucun de ceux qui m'aiment, répondit-il, ne peut me le donner sérieusement. Me rendre à l'inquisition serait achever de perdre la vie et l'honneur. Molina, qui y siége, est mon ennemi capital, et verserait volontiers son sang pour boire le mien, tant il en a soif. S'il n'était pas là je me serais depuis longtemps remis entre les mains de Morejon, qui examinerait et jugerait mon affaire sans passion. Que le cardinal de Tolède le désigne et nomme deux autres juges impartiaux, je me présenterai à eux de bon gré, et qu'ils me châtient alors si je suis hérétique. Dieu sait bien que je ne le suis pas, que je ne l'ai jamais été. Aussi ce n'est pas la justice que je fuis, mais la passion des juges qui m'a toujours persécuté[1]. » La fièvre l'avait saisi à la suite de tant d'émotions et à la vue du nouveau danger qui le menaçait. Il ne se laissa cependant point abattre, et il déploya d'autant plus d'activité, de résolution et d'adresse, que sa situation paraissait plus désespérée. Il composa et répandit parmi le peuple, pour

guna culpa tiene. » (Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 104 v°, lettre du 18 août.) « Trabajé con el de reducirle á que voluntariamente se entregasse..... que por este camino obligaria mucho á los señores juezes, y que lo contrario seria obligarlos á uzar con el todo rigor; que sus amigos se perderian sin se poder gañar ni valer, y que, llegando al punto, no sin prudencia podria ser le desconociesen por veer no seria de fruto su salida. » (Déposition de Juan Basante, *ibid.*, vol. XVI, t. VII, fol. 50 v°.)

[1] « Ninguno que bien me quiera tal me aconseje, porque mi yda á la inquisicion no es sino para acabar con la vida y con la honrra. Y mas estando alli Molina, mi capital enemigo, que derramaria su

entretenir son agitation et le disposer encore à un soulèvement, plusieurs pamphlets ou *pasquins*, comme on les appelait alors[1]. La violence des inquisiteurs, la faiblesse du justicia mayor, la déloyauté des jurisconsultes, l'illégalité de leur décision, l'ancienneté des fueros opposée à l'introduction récente de l'inquisition, la nécessité de les défendre dans cette occasion, sous peine de les perdre à jamais, furent les thèmes de ces petits écrits, que, sous les formes variées du dialogue, de la discussion, de la moquerie, de l'invocation, il adressa au peuple, qui les lisait avec avidité. L'un de ces pamphlets était un dialogue entre le royaume d'Aragon, sous le nom de Celtibérie, et les députés ses fils. Le royaume disait aux députés : « O doux soutiens de mes droits, remparts de mes libertés, fermes colonnes des saints fueros, ô mes chers fils, de moi si heureusement nés et marqués par le doigt de Dieu pour rétablir mon honneur qui était déjà mis à l'encan, aujourd'hui votre mère vous demande de

sangre por bever de la mia, tan sediento esta della. Si ese no estuviera ay, yo me huviera ya entregado mil dias ha en manos de Morejon ó de otro que sin passion miraria mis cosas y conoceria dellas. Nombre me el cardinal de Toledo á Morejon y á otros dos desapasionados ministros, que yo me entregaré muy de grado ; y si soy hereje, me castiguen. Mas sabe Dios que no lo soy ni he sido ; y asi yo no huyo de la justicia, sino de la passion de ministros, que siempre esta me ha perseguido. » (Même collection, vol. XVI, t. VII, fol. 51.)

[1] Ces pamphlets se trouvent en partie dans le tome V du XV[e] volume de la collection Llorente, fol. 59 à 70. D'autres se trouvent cités dans la déposition de Basante, vol. XVI, t. VIII.

prendre soin du bien de tout le peuple et de demeurer fermes sous la discipline de ses lois. » Il leur rappelait ensuite que le roi n'avait de droit sur ce royaume qu'autant qu'il observait les fueros jurés par lui, et que les fueros ayant été enfreints le jour où l'on avait violé le droit de *manifestation* par l'enlèvement des prisonniers placés sous sa garde, ils pouvaient, conformément aux coutumes de leurs ancêtres, élire un nouveau roi qui conservât leurs libertés[1].

En même temps qu'il cherchait à exciter le peuple par ses actes, il adressait à la hâte une note au tribunal du justicia mayor pour réfuter l'interprétation que les jurisconsultes avaient donnée des fueros et se placer sous sa sauvegarde. N'ayant point obtenu de réponse et redoutant son extradition d'un moment à l'autre, il écrivit, le 4 septembre, aux membres de cette cour suprême :

« Très-illustres seigneurs,

« Antonio Perez vous expose qu'il avait noté une série de points pour composer un mémoire en forme,

[1] « Ó dulce amparo de las leyes, muralla fuerte de mis libertades, columnas firmes de los santos fueros, atlantes deste cielo y firmamento, ó caros hijos por mi bien nacidos, y del dedo de Dios hoy señalados para restauracion del honor mio que estava ya muy puesto en almoneda, hoy quiere vuestra madre con vosotros tener un dulce rato, y os encarga que cuydando del bien de todo el pueblo, oygays con attencion mi disciplina... . Trayendo les á la memoria... que Su Magestad tenia derecho á estos reynos mientras les guardasse sus fueros,

à remettre à Vos Seigneuries, en les suppliant et les requérant de prendre sa défense, conformément au privilége et au devoir de leur dignité et de leur charge ; ses périls et ses risques devenant aussi pressants qu'on l'a pu voir, et s'augmentant à tel point, qu'il a pu évidemment craindre de n'avoir pas le temps de copier une page, et à plus forte raison de rédiger un mémoire avec la convenance et le respect dus à un tel tribunal, puisqu'il n'y avait pas d'instants où il fût sûr de n'être pas enlevé, il a adressé à Vos Seigneuries, pour tout mémoire et toutes requêtes, une simple suite d'observations qu'il a closes par six lignes qui sont le cri de l'âme, celui de l'honneur, celui de la vie même.

« Dans cette situation, ne voyant prendre aucune mesure sur les objets qu'il a exposés, il continue à craindre que, d'une heure à l'autre, du soir au lendemain, sa personne même ne se retrouve plus, et que le souffle et la voix ne lui manquent pour articuler devant vous les demandes nécessaires à son salut. Par ces motifs, et attendu que personne n'est assez hardi pour le défendre et dresser un mémoire en sa faveur, il présente à Vos Seigneuries le même écrit qu'il rappelle ici avoir déjà présenté un autre jour. Il requiert et supplie Vos Seigneuries par toutes

que tenia jurados, y que, violados estos, como lo estavan violada la carcel de la Manifestacion, y sacado della preso, tenian facultad, y tal se le concedian sus fueros, para poder eligir nuevo rey que les conservasse sus libertades. » (Collection Llorente, autre déposition de Basante, t. VIII, fol. 1 v°.)

les obligations qui les lient envers Dieu, envers les hommes, envers le royaume dont elles ont charge de maintenir la grandeur, les fueros, et l'antique organisation, il les supplie encore par ce qu'elles sont et par le siége qu'elles occupent, d'ordonner l'examen de ce mémoire, et surtout de considérer l'obligation que les fueros imposent à Vos Seigneuries de venir en aide à sa personne et à toutes les libertés qui sont mises en péril par la persécution qu'il éprouve[1]. »

Il les conjurait éloquemment de ne pas le livrer

[1] « Antonio Perez dize que el tenia hecho un apuntamiento de cabos para dellos formar un memorial en forma, para dar á Vuestras Señorias y supplicarles y requirirles acudiessen á su defensa, segun fuero y obligacion de su lugar y oficio; y apretandose quanto se ha visto sus peligros y aventuras en tanto grado y aventura, que evidentemente pudó temer que no le quedaria tiempo para copiar un pliego de papel, quanto mas para formar memorial con la consideracion y reverencia que á ese consistorio se deve dar, pues no avia hora segura que no temiese ser arrebatado, embió á Vuestras Señorias con esta priessa y rebato, por memorial y demanda, el tal papel de advertimientos, con poner al remate del seys renglones del alma y de la honrra y de la vida. Y porque no vee provision ninguna sobre tales puntos... teme que de una hora á otra, y de la noche á la mañana, no parecerá ni su persona ny le quedará resuello con que pronunciar las demandas ante Vuestras Señorias para su remedio necesarias. Presenta á Vuestras Señorias (por estas razones y por faltarle quien se atreba á defenderle ni formarle un memorial) el mismo papel que ha referido arriba que dió el otro dia. Pide y suplica á Vuestras Señorias por todas las obligaciones que tienen á Dios y á las gentes y á este reyno (cuyo amparo y conservacion de sus fueros y estado antigo estan á su cargo), y por quien Vuestras Señorias son, y por su lugar, manden considerar todo ese memorial y la obligacion que los fueros ponen á Vuestras Señorias á salir á la defensa desta persona y de todas las libertades que en el y por sus persecuciones se ponen en aventura. » (Collection Llorente, vol. XVII, t. X, fol. 2.)

à l'inquisition avant d'avoir vu juridiquement si le pacte fait entre le royaume et le saint-office, au moment où celui-ci avait été établi en Aragon, ne s'y opposait pas, pacte qu'on pourrait envoyer chercher à ses frais à Rome, si on ne le retrouvait pas à Saragosse, et avant d'avoir vérifié l'acte des cortès de 1585, qui plaçait *sub judice* toute atteinte portée par l'inquisition aux fueros ou aux personnes des particuliers : « Je le demande, disait-il, sous toutes les formes les meilleures, de toutes les meilleures manières que je puis le demander selon le fuero et selon le droit ; je le demande au nom de mes malheurs non mérités, qui sont, après Dieu et les hommes, les meilleurs titres, les meilleurs intercesseurs que je puisse présenter ; je le demande au nom du ciel et de la justice divine ; je le demande au nom de ce royaume tout entier, qui souffre en moi et pour moi[1]. »

Mais le justicia mayor et ses assesseurs restèrent sourds aux requêtes suppliantes de Perez. Leur parti était pris ; ils préparaient tout pour le transférer sans trouble et sans risque à l'Aljaferia. Voyant alors que tout espoir était perdu, Perez ne songea plus qu'à s'évader de la prison des Manifestados comme il s'était évadé, un an et demi auparavant, de la pri-

[1] « Y pidolo en todas aquellas mejores formas y maneras que de fuero y de derecho lo puedo pedir, y pidolo en nombre de mis agravios que son, despues del cielo y de las gentes, los meritos y medianeros que puedo presentar ; pidolo en nombre del cielo y de la justicia divina, y pidolo en nombre de todo este reyno que en my y por my padeze todo. » (Collection Llorente, vol. XVII, t. X, fol. 5.)

son de Madrid. Il concerta ce projet avec Gil de Mesa, don Martin de la Nuza, Thomas de Rueda, Christoval Frontin, Francisco de Ayerbe, Dyonisio Perez de San Juan, et Juan de Aynsa, qui lui étaient restés fidèlement attachés. A l'aide d'une lime qu'ils lui procurèrent, il scia la grille de fer de sa fenêtre. Il y travailla trois nuits. Encore une nuit, et les barreaux de la prison tombaient pour lui offrir passage. Il était tout près de redevenir libre et il s'en croyait déjà sûr, lorsque le perfide Juan de Basante, qui savait tout par Perez même, en instruisit les pères Arbiol, Roman, Escriva et Garcès, de la compagnie de Jésus, qui l'engagèrent à en donner avis aux inquisiteurs [1]. Ceux-ci en informèrent le justicia mayor, qui vint surprendre Perez au milieu de ses préparatifs d'évasion, et le fit enfermer plus étroitement dans une autre partie de la prison [2].

Cette tentative de fuite ayant échoué, Perez restait

[1] « Y no teniendo esperança de remedio, trató con sus amigos y valedores que fueron Gil de Mesa, don Martin de la Nuza, Thomas de Rueda, Christoval Frontin, Francisco de Ayerbe, Dyonisio Perez de San Juan y Juan de Aynsa, de escaparse de la carcel. Y aviendo intentado varios medios, al fin vinieron á dar en uno, á su parecer mas facil, que fue limar el hierro de una rexa, por donde á prima noche se escapase. Començóse la obra y llevóse tan adelante, que ya no faltava un canto de cuchillo para acabarla... Acudi á los padres de la compañia de Jesus y suppliqué al padre rector me oyese dos palabras en confession... Al fin se resolvieron el padre rector Arbiol, el padre Roman, el padre Francisco Escriva y el padre Garces, que yo estava obligado á dar parte de todo esto al santo oficio. » (Collection Llorente, vol. XVI, t. VII, fol. 48 et 49, déposition Basante.)

[2] « Fue recluydo Antonio Perez y puesto en nuevas estrechuras por esta fraction. » (*Ibid.*, fol. 50 v°.)

à la merci des inquisiteurs et du roi. Philippe II avait eu soin de ménager à son autorité l'appui des députés, des juges et des principaux nobles de l'Aragon, en leur adressant les témoignages de sa satisfaction et de sa bienveillance. Il avait écrit, dans les termes les plus affectueux, au comte d'Aranda et à d'autres personnages[1], qu'il devait châtier sévèrement plus tard, de seconder avec leurs parents et leurs amis les mesures qu'allait prendre le vice-roi pour assurer l'extradition de Perez. Cette extradition fut fixée au mardi 24 septembre. Gerónimo d'Oro, qui était à la fois membre de la députation permanente et secrétaire du saint-office, écrivit, le 20, à l'inquisiteur Molina : « Le vice-roi a grand espoir que le tout se passera aussi paisiblement qu'on peut le désirer, tant à cause des assurances qu'il a reçues de presque tous les gentilshommes que pour celles qu'il a aussi des paysans du quartier de la Madeleine, lesquels, m'a-t-il dit, se sont fait offrir à lui avec des expressions de repentir, de sorte qu'à la faveur de ces circonstances et des occupations de la vendange, j'ai la confiance la plus fondée que tout s'exécutera sans troubles[2]. »

Par suite des arrangements convenus et des me-

[1] « ..... Del duque de Villahermosa, del conde de Aranda, de otros los mas de los á quien avia escrito el rey agradescimiento. » (*Relaciones*, p. 154. Voir Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 340.)

[2] « Tiene el dicho virey grandissima esperança de que a de ser ello con la quietud que se desea, asi por la seguridad que tiene de casi todos los cavalleros, como por la que tiene de los labradores de la

sures arrêtées d'avance, le 23, les inquisiteurs dressèrent un nouveau mandat pour que le justicia mayor et les lieutenants de sa cour eussent à livrer Perez et Mayorini au saint-office. Ce mandat était conçu dans les formes ordinaires; mais les inquisiteurs avaient eu soin d'y ménager la susceptibilité aragonaise, en évitant de prononcer, comme ils l'avaient fait dans le précédent, l'annulation du privilége des Manifestados[1]. Il fut porté par le secrétaire Lanceman de Sola, le 24, entre dix et onze heures du matin, au grand justicier, qui était déjà sur son siége entouré de ses cinq lieutenants[2]. La charge de grand justicier était échue depuis deux jours au fils de don Juan de la Nuza, mort le 22 septembre[3]. Ce jeune homme, qui portait le même nom que son père, était à peine âgé de vingt-sept ans, et avait plus de résolution que d'expérience[4]. Il fit appeler aussitôt les députés du royaume d'Aragon et les jurats de la ville de Saragosse pour conférer avec eux de l'exécution du mandat des inquisiteurs.

parroquia de la Madelena, que me ha dicho que se le an ymbiado á ofrecer reconosciendose, de manera que con esto y con la ocupacion de la vendimia yo tengo la mejor esperança de que todo se hará con quietud. » (Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 119.)

[1] *Ibid.*, vol. XV, t. V, fol. 126.

[2] « ..... Entre las diez y las onze horas antes de medio dia, estando juntos en la sala del consejo don Juan de la Nuça, justicia de Aragon, » etc. (Relation de Lanceman de Sola, *ibid.*, fol. 127.)

[3] « En esta sazon murió don Juan de la Nuza, quarto justicia de Aragon, y el mismo dia entró en el magistrado su hijo don Juan, quinto deste nombre, y fue á 22 de setiembre. » (Argensola, cap. XXXIV, p. 101.)

[4] « El justicia de Aragon de edad de veinte y siete años era mozo sin experiencia. » (*Ibid.*, cap. XXXVI, p. 106.)

Les deux députés don Juan de Luna et Miguel Turlan, les deux jurats Bucle Metelin et Lazaro de Orera, se rendirent dans la salle du conseil, suivis de beaucoup de bourgeois[1]. Alors le lieutenant Martin Baptista de la Nuza, prenant la parole, exposa toute l'affaire, discuta la question de droit, et conclut, conformément à la décision des jurisconsultes et à la demande des inquisiteurs, à ce que Perez et Mayorini fussent tirés de la prison de la *Manifestation* et conduits dans celle du saint-office[2]. Le grand justicier et ses assesseurs ayant adopté ses conclusions, les députés, les jurats et ceux qui les accompagnaient y donnèrent tout haut leur assentiment[3]. Après que les juges et les représentants de l'Aragon se furent ainsi mis d'accord avec les magistrats de Saragosse, il fut procédé à l'accomplissement d'une dernière formalité légale.

Le lieutenant micer Gerardo Claveria monta au tribunal[4], ouvrit l'audience, et le greffier de la cause, Juan de Mendibe, ayant lu les pièces, il prononça la

[1] « Mandaron llamar á los disputados del reino y jurados de la ciudad de Çaragoça... Parescieron en la sala del consejo Inigo Bucle Metelin y micer Laçaro do Orera, jurado segundo y tercero de la dicha ciudad, y don Juan de Luna y Miguel Turlan diputados del reino, con muchos ciudadanos y otras personas. » (Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 127.)

[2] *Ibid.*, fol. 127 v° et 128.

[3] « Los dichos diputados, jurados y los demas que con ellos havian venido en conformidad, dixeron que se cumpliesse asi, y en presencia y con aprobacion de todos. » (*Ibid.*, fol. 128.)

[4] « Micer Gerardo Claveria salió al tribunal, y en el tubó publicamente la corte ordinaria estando en ella mucho numero de procuradores y otras personas. » (*Ibid.*)

sentence d'extradition en présence des avocats, des procureurs, du public, qu'il invita à l'escorter et à lui prêter main-forte[1]. Alors le lieutenant Claveria, précédé des massiers de la cour suprême, les deux députés Luis Sanchez Cucanda, doyen de Teruel, et Miguel Turlan, et le jurat Inigo Bucle Metelin, ayant aussi leurs massiers devant eux, sortirent du palais de la députation suivis d'une foule considérable[2]. En tête marchait une troupe d'arquebusiers, et derrière était le gouverneur avec la garde à cheval du royaume. C'est ainsi qu'ils se dirigèrent vers la demeure du vice-roi, où se trouvaient les conseillers civils et criminels de celui-ci, le régent de la chancellerie royale, le duc de Villahermosa, les comtes d'Aranda, de Sastago, de Morata, avec beaucoup de seigneurs, de gentilshommes entourés de leurs vassaux, et tous armés[3]. Ceux-ci se joignirent à eux, et tous ensemble ils s'avancèrent, dans l'attitude la plus imposante et au milieu d'un fort appareil militaire, vers la place du marché[4], qui était occupée,

[1] « Y requirió á todos los procuradores y otras personas que le siguiessen... y le diessen consejo, favor y ayuda. » (Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 128 v°.)

[2] *Ibid.*, fol. 129.

[3] « ..... Llebando delante muchos arcabuzeros, y en la retaguarda el governador con la guarda de á caballo del reino. Y desta suerte fueron hasta la posada del virey, adonde estaban con el sus consejeros civil y criminal, y el regente de la real chancilleria, y el duque de Villahermosa, los condes de Sastago, Aranda y Morata, con mucho numero de caballeros, señores de vasallos, y otra gente principal, todos armados. » (*Ibid.*, fol. 129 v°. —Argensola, c. xxxv, p. 102, 103.)

[4] « Salieron todos en ordenança de casa del dicho virey, delante los

ainsi que les principales rues, par des troupes, depuis trois heures du matin[1]. Arrivés là, le lieutenant Claveria, le député Miguel Turlan, le jurat Inigo Bucle Metelin, se détachèrent du cortége et entrèrent dans la prison des Manifestados pour remettre Perez et Mayorini entre les mains de l'alguazil du saint-office, Alonzo de Herrera[2].

Perez semblait perdu cette fois. Cependant il ne restait pas dépourvu d'espérance. Mayorini, qui se mêlait d'astrologie, lui avait annoncé que ses traverses finiraient dans la lune de septembre, et Gil de Mesa lui avait écrit, dans la nuit même, d'être sans crainte et de compter sur l'assistance de ses amis[3]. Cet intrépide Aragonais avait ranimé l'ardeur attiédie et relevé le courage chancelant de ceux qui, en prenant en main la cause de Perez, entendaient défendre leurs propres droits. Il avait dit quelques

arcabuçeros, etc... y desta suerte fueron hasta la plaça del mercado » (Coll. Llorente, vol. XV, t. V, fol. 129 v° et 130.)

[1] « ..... Aviendo el governador, desde las tres de la mañana tomado los puestos de todo el mercado con mucha gente que para esto tenia. » (*Ibid.*, déposition Basante, vol. XVI, t. VII, fol. 52 v°.)

[2] « Y habiendo entrado en la carcel de los Manifestados el dicho lugarteniente micer Claveria con el dicho Miguel Turlan diputado, Inigo Bucle Metelin jurado de Saragoça con sus maceros, y maças alçadas... y aviendo el dicho lugarteniente entregado á Alonzo de Herrera y Guzman alguazil del santo oficio, en presencia de mi, el dicho secretario... las personas de Antonio Perez y Francesco Mayorini. » (*Ibid.*, fol. 130.)

[3] « El qual hallé con esperanças que el suceso seria bonissimo asi por las que Gil de Mesa dava por sus villetes, como por tener entendido de Juan Francesco Mayorini que en la luna de setiembre se avian de acabar sus trabajos. » (*Ibid.*, fol. 51 v°.)

jours auparavant à Basante : « Je jure Dieu que, tout le monde manquât-il à Perez, je ne lui manquerai pas, moi ; non, j'irai sur la place me heurter contre tous, y en eût-il cent milliers, et je me sacrifierai pour son service en mourant pour qu'on lui fasse droit... Je lui arracherai la vie, comme il me l'a dit, plutôt que de le voir aux mains de l'inquisition. Aussi bien don Martin de la Nuza m'a offert de m'accompagner avec des suivants (*lacayos*[1]) armés et déterminés. Don Diego (de Heredia) procède là dedans avec je ne sais quels artifices, mais je crois qu'il fera son devoir de gentilhomme. Nous avons dépêché vers don Juan de Torrellas, et il s'est offert de nous aider avec de braves gens. C'est moi qui vous jure donc encore une fois que, si l'inquisition y revient, il n'y aura pas de sourds qui ne nous entendent. Tous les vassaux du comte de Fuentes et tous ceux de ces autres seigneurs, quand ils nous entendront crier *liberté!* prendront tous notre parti, Qu'ils marchent donc, qu'ils marchent! je brûle déjà de m'y voir[2]. »

[1] Argensola, qui était contemporain et qui fut témoin de ces événements, parle ainsi de ces *lacayos* : « Gente facinorosa que aqui llaman *lacayos*, hombres valientes, y que, sin reparar en el peligro de la vida ó de la conciencia, acometen qualquier hecho que les mandan : milicia temeraria y desordenada. » (C. xx, p. 41.)

[2] « Yo le voto á Dios de que, quando todos falten, no avrá en mi falta, si no que saldré á esa plaça á chocar con cien mil que sean, y á sacrificarme en su servicio y morir en la demanda, y que, quando otro no pueda, yo mismo le quite la vida, como el me ha dicho, antes que yo le vea en la inquisicion : quanto mas que me ha ofrecido don Martin de la Nuza de acompañarme con muy valientes lacayos. Don

Ce que Gil de Mesa avait annoncé s'exécuta de point en point. En effet, le 24 septembre au matin, don Diego de Heredia, don Martin de la Nuza, étaient réunis dans la maison de don Juan de Torrellas, avec les hommes armés par ce dernier, et Gil de Mesa s'était posté dans la maison de don Diego de Heredia, avec une troupe de *lacayos* pleins de courage et de résolution[1]. Au moment même où l'on mettait les fers aux pieds de Perez pour le transporter plus sûrement dans le carrosse qui devait le conduire à l'Aljaferia[2], don Martin de la Nuza, que n'osèrent pas imiter don Diego de Heredia et don Juan de Torrellas, sortit, une rondache au bras et l'épée à la main, à la tête d'une bande armée que le peuple grossit en se joignant à elle. Il fit tirer sur les soldats qui gardaient les derrières de la grande rue, les débusqua et déboucha avec son monde sur

Diego anda no sé conque artificios, pero creo que lo hará como caballero. Hemos despachado á don Juan de Torrellas, y ha ofrecido de acudir con muy buena gente. Y yo juro otra vez que si ella se rebuelve, que nos oyran los sordos. Todos los vasallos del Fuentes y todos los dessos señores, en oyendo appellidar libertad, han de ser en favor nuestro. Emprendan, emprendan, que ya deseo verme en ello. » (Collection Llorente, déposition Basante, vol. XVI, t. VII, fol. 51.)

[1] « A esta sazone stava don Diego de Heredia y don Martin de la Nuza en casa de don Juan de Torrellas con su gente, y Gil de Mesa con la de don Diego de Heredia en casa del proprio don Diego, debatiendo sobre si saldria, ó no. » (*Ibid.*, fol. 53.)

[2] « Y aviendolos ya puestos en dos pares de grillos teniendolos apunto para baxar á poner en el coche donde havian de ir, sucedió que Gil de Mesa, » etc. (*Ibid.*, vol. XV, t. V, fol. 130, déclaration de Lanceman de Sola, secrétaire du saint-office.)

la place du marché par la porte de Tolède[1]. Il y avait été devancé de quelques instants par Gil de Mesa et Francisco de Ayerbe, qui, un mousquet à la main, suivis de *lacayos* armés de tromblons, et soutenus par le peuple, avaient traversé impétueusement la rue de la Albarderia et pénétré sur la place du marché en renversant à la première décharge ceux qui la gardaient, et en criant *liberté! liberté*[2]*!* Attaquées sur deux points différents, les troupes du gouverneur et du vice-roi, après avoir perdu quelques hommes[3], prirent la fuite et laissèrent bientôt les agresseurs maîtres de la place[4]. Le vice-roi, les

[1] « Solo don Martin de la Nuza con una rodela y su espada, siguiendole los lacayos que en casa de don Juan de Torrellas estavan, salió por la sombrereria adelante, y ajuntandose gentalla del pueblo, començaron á arcabuzcar, y yr gañando tierra, desbaratando no sé que compañia que guardava las esquinas de la calle mayor, hasta que llegaron al mercado por la puerta de Toledo. » (Collection Llorente, t. VII, vol. XVI, fol. 53, déposition de Basante.)

[2] « Al mismo tiempo Gil de Mesa, con Francisco de Ayerbe de Tauste y la gente y lacayos de don Diego, y el pueblo y canalla que les siguieron, acometieron con sus pedreñales por la calle de la Albarderia. Gil de Mesa con un mosquete y Francisco de Ayerbe, con su pedreñal fueron los que primero entraron (que los vi por mis ojos) en la plaça, appellidando *libertad!* » (*Ibid.*, vol. XVI, t. VI, fol. 53 r° et v°.)

[3] Argensola, c. XXXV, p. 104.

[4] « Fue tanto lo que se acuerdaron los que tenian occupados los puestos, que en breve rato los desempararon todos, quedando señores de la plaça los agressores. » (Collection Llorente, vol. XVI, t. VI, fol 53 v°.) — « Gil de Mesa con mucho numero de lacayos arcabuzeros..... haviendo peleado grande rato, con muertes de muchos hombres..... gañaron la plaça y aviendo en su favor grandissimo numero de gente popular, appellidando : *Viva libertad !* » (Collection Llorente, vol. XV, t. V, fol. 130 v°, procès-verbal de Lanceman de Sola. — *Proceso*, ms.)

juges et les seigneurs qui l'accompagnaient, s'enfermèrent précipitamment dans une maison. Mais le peuple y mit le feu, et ils n'échappèrent au danger qu'en brisant les murailles de derrière, pour se rendre dans la demeure fortifiée du duc de Villahermosa[1]. De leur côté, le lieutenant, le député, le jurat, l'alguazil, qui étaient auprès de Perez, saisis d'épouvante, le laissèrent seul et s'enfuirent par les toits jusqu'au palais du grand justicier[2]. Les insurgés victorieux brisèrent alors les portes de la prison, délivrèrent Perez, et le portèrent en triomphe à la maison de don Diego de Heredia[3]. Perez monta aussitôt à cheval avec Gil de Mesa, Francesco de Ayerbe, et deux *lacayos*, et il sortit de Saragosse par la porte de Santa Engracia, suivi d'une foule de peuple qui l'accompagna de ses acclamations et de

[1] « Virey y todos diputados... se metieron en una casa, donde se hicieron fuertes... (Los agressores) pusieron fuego á la casa... viendo el virey y los mas señores... que iba en aumento el fuego acordaron de rumper ciertas paredes para poderse escapar de tan notable peligro : y desta manera se fueron escapando á las casas del duque de Villahermosa, que por ser fuertes entendian estar en ellas mas seguros. » (*Proceso*, ms. — Argensola, c. xxxv, p. 104.)

[2] « Los que dentro en la carcel estavan, procuraron meterse en cobro passandose por los texados á casa del justicia. » (Collection Llorente, vol. XVI, t. VII, fol. 53 v°, déposition Basante.)

[3] « Y rompieron las puertas de la carcel de los Manifestados, entraron hasta donde el dicho Antonio Perez estaba, y con grandissima vozeria le sacaron y libraron. » (*Ibid.*, vol. XV, t. V, fol. 130 v°, procès-verbal de Lanceman de Sola.) — « Llevandole en palmas á casa de don Diego de Heredia. » (*Ibid.*, vol. XVI, t. VII, fol. 53 v°, déposition Basante.) — « Y entrado Gil de Mesa començó á desaprisionar y quitar los grillos á Antonio Perez, y le sacó y llevó á la casa de don Diego de Heredia. » (*Proceso*, ms.)

ses vœux pendant un demi-quart de lieue[1]. Il se dirigea vers les montagnes, ne s'arrêta qu'après avoir parcouru neuf lieues de pays, et, se séparant alors de Francisco de Ayerbe et des deux *lacayos*, il resta seul avec Gil de Mesa[2]. Il demeura plusieurs jours caché dans les montagnes, ne sortant que la nuit pour aller chercher de l'eau, et vivant d'un peu de pain qu'il avait porté avec lui[3]. Il attendait le moment favorable pour franchir les Pyrénées par le col de Roncevaux. Mais, ayant appris que les gens du gouverneur étaient à sa poursuite, il rebroussa chemin sur le conseil de don Martin de la Nuza, et, le 2 octobre, il rentra déguisé dans Saragosse[4]. Don Martin de la Nuza le reçut et le tint caché dans sa maison[5].

[1] « Y tomado luego los cavallos de don Diego, el y Gil de Mesa y Francisco de Ayerbe... salieron por la puerta de Santa Engracia. » (Collection Llorente, t. VII, vol. XVI, fol. 53 v°, déposition Basante. — *Proceso*, ms.) — « La tarde a 24 de septiembre, despues que el pueblo le depositó en casa de don Diego de Heredia, tomó Antonio Perez cavallos, y con Gil de Mesa y un amigo y dos de los que llaman lacayos en Aragon, salió de Çaragoça publicamente, acompañandole una nuebe de pueblo de aquella gran multitud medio quarto de legua con gritos y bendiciones y ruegos al cielo por su buen viage y salvacion. » (*Relaciones*, p. 128.)

[2] *Ibid.*

[3] « En este monte estuvó tres dias... sin que comer sino pan. De noche andava en busca de agua. » (*Ibid.*)

[4] *Ibid.*, p. 129.

[5] *Ibid.*

CHAPITRE VII

Formation d'une armée castillane sur la frontière d'Aragon. — Son entrée dans Saragosse. — Arrestation et supplice du justicia mayor. — Exécution ou fuite des principaux insurgés. — Sentence de mort prononcée par le tribunal du saint office contre Perez et soixante-neuf condamnés. — Auto-da-fé dans Saragosse. — Destruction des vieilles libertés de l'Aragon.

L'insurrection du 24 septembre s'était apaisée vers cinq heures du soir, après la délivrance des prisonniers et la fuite de Perez. Sauf quelques cris de *vive la liberté!* poussés encore, pendant la nuit suivante, par des bandes d'hommes ou d'enfants qui parcouraient les rues de Saragosse, tout sembla rentré dans l'ordre[1]. Les députés du royaume songèrent à faire partir une ambassade pour Madrid[2]; le vice-roi en informa Philippe II, après lui avoir rendu compte des mesures qu'il avait prises pour prévenir le tumulte populaire, et des dangers qu'il avait courus. Philippe II ne montra point de colère et ne parut disposé à aucune sévérité. Il répondit au vice-roi qu'il recevrait les députés qu'on se proposait d'envoyer vers lui et les écouterait avec plai-

[1] « Luego aquella noche, siguiente gran numero de gente de hombres y muchachos, andubieron por toda la ciudad, appellidando *libertad! vivan los fueros del reyno de Aragon!* Y pasado esto, estubó la ciudad quieta por algunos dias. » (*Proceso*, ms.)

[2] Argensola, c. XXXVI, p. 108.

sir. Il le chargeait de le dire de sa part *à qui et comme il conviendrait le mieux*, et il ajoutait : « Je ne suis pas moins sensible au péril que vous avez couru que je ne suis satisfait de la prudence et du zèle que vous avez déployés, vous et ceux qui vous ont assisté dans l'affaire du 24 septembre. Je vous en fais beaucoup de remercîments, que vous exprimerez aussi très-particulièrement à ceux qui vous ont secondé. C'est une justice due à la fidélité et à l'attachement que vous avez tous montrés, en cette occasion, pour mon service et le bien du royaume. Donné à San Lorenzo, le 1er octobre 1591. Moi le Roi[1]. »

Malgré cette apparence de calme et ces témoignages de satisfaction, Philippe II avait, cette fois, le dessein de punir les révoltés et de profiter de la révolte pour accroître son autorité en Aragon. Le propre des insurrections est de compromettre les droits des peuples, lorsqu'elles ne les fondent pas. Or les insurrections entreprises par un esprit d'indépendance locale ne paraissaient pas destinées à réussir à une époque où la marche générale des États vers l'unité monarchique tendait à former de

[1] « Holgaré de oyrlos siempre que aqui llegaren, y vos lo podreys dezir en mi nombre á quien y como mas convenga. No estoy menos sentido de vuestro peligro que agradecido del cuidado y zelo que tubisteys, vos y los que os asistieron en el caso del dia de 24 de settiembre. Dello os doy muchas gracias, y vos de mi parte las dad muy en particular á los que á aquello acudieron, como lo merece la fidelidad y amor que en ello mostraysteys todos á mi servicio y bien de ese reyno. Dado en San Lorenzo, á primero de octubre 1591. Yo el Rey. » (Collection Llorente, vol. XV, t. VI, fol 20.)

grands royaumes, au moyen des petits territoires qui s'étaient constitués sous des lois particulières pendant la décomposition du moyen âge. La péninsule espagnole obéissait à cette tendance. Dans le cours d'un siècle, de 1474 à 1580, avaient été réunis sous la même domination les royaumes de Castille, d'Aragon, de Valence, de Grenade, de Navarre et de Portugal. De plus, à l'aide des conseils établis par Charles-Quint et Philippe II au centre de l'État et auprès du chef commun de tous les territoires, une administration générale se substituait peu à peu à l'ancienne administration locale des divers royaumes. Les tentatives hasardées pour empêcher cette révolution l'avaient facilitée. Les Castillans avaient perdu leurs libertés après l'insurrection des *communeros* sous Charles-Quint; il était à croire que les Aragonais perdraient leurs priviléges après l'insurrection des défenseurs du *fuero* national sous Philippe II. Depuis longtemps les rois d'Espagne n'attendaient qu'un prétexte pareil pour les leur enlever. On rapporte que la reine Isabelle avait dit un jour : « Mon plus grand désir est que les Aragonais s'insurgent, pour avoir une occasion de détruire leurs fueros[1]. » Lorsque cette occasion se présenta, son arrière-petit-fils ne la laissa point échapper.

En même temps qu'il accueillit sans défaveur les députés aragonais chargés de négocier auprès de lui le pardon de leur patrie, Philippe II ordonna la for-

[1] Ranke, *Fürsten und volker von sud Europa*, t. I, p. 251, 252.

mation d'une armée castillane à Agreda, sur la frontière de l'Aragon[1]. Don Alonzo de Vargas reçut le commandement de cette armée. Ce général n'avait pas une haute naissance[2], et n'était dès lors point apparenté dans le royaume qu'il avait charge d'occuper et de punir[3]. La concentration des troupes castillanes dans leur voisinage alarma extrêmement les Aragonais. Le 27 octobre, don Diego Fernandez de Heredia, don Pedro de Bolea, don Miguel de Sese, don Balthasar de Gurrea, don Juan de Aragon, don Juan de Moncayo, don Juan Agustin, don Martin de la Nuza, Manuel don Lope, Christoval Frontin et plusieurs autres se rendirent auprès des membres de la députation permanente, afin de les requérir de pourvoir à la défense du royaume, conformément au fuero de l'an 1300, et de décréter de mort, en exécution du fuero de l'an 1361, Vargas et ses

[1] « El exercito de Su Magestad tenia aloxado en la villa de Agreda y sus contornos que es frontera del reino de Aragon. » (*Proceso*, ms. — Argensola, c. xxxvii, p. 109.

[2] « Nombró el rei por capitan general deste exército á don Alonzo de Vargas, caballero de Extremadura, insigne en la milicia, y que como el me dixó, de soldado de quatro escudos de paga habia llegado al mayor cargo de todos. » (Argensola, c. xxxvii, p. 110.)

[3] « ... Radunato immediatemente un essercito... mandó subito sotto la condotta di don Alfonso di Vargas all' impresa di quel regno, se ben tutti credevano que questo grado dovesse esser collocato nella persona di don Fernando di Toledo. Má Sua Maestá se ne astenne perche essendo lui di grandi di Spagna apparentado con molti di quelli popoli ribelli del regno d'Aragona, non era sicura che dovesse eseguire le sue commissioni cosi prontamente come era la mente di Sua Maestá, la qual sospettionne non cadendo in don Alfonso per non esser di molto alto linaggio, gli fu preferito. » (*Relation vénitienne de* 1593, manuscrit des affaires étrangères.)

soldats, s'ils osaient dépasser la frontière[1]. A la suite de cette requête, les députésdélibérèrent sur le danger dont ils étaient menacés et sur les moyens de s'y soustraire; ils invoquèrent l'assistance de toutes les villes d'Aragon, et demandèrent aux députations permanentes du royaume de Valence et de la principauté de Catalogne les secours stipulés par les traités entre les trois pays en cas d'invasion de l'un d'eux[2]. En même temps ils écrivirent coup sur coup au roi pour lui représenter que l'entrée des troupes castillanes sur leur territoire serait contraire aux fueros[3], et pour lui faire entendre qu'ils seraient obligés de s'y opposer ouvertement. Philippe II leur répondit, le 2 novembre, en dissimulant et en avouant à moitié ses desseins :

« Députés, j'ai reçu toutes vos lettres, tant celles que vous m'avez écrites par vos messagers que celles que vous m'avez adressées depuis les 28 et 29 du

[1] Requête des nobles aragonais aux membres de la députation permanente du 27 octobre 1591, dans l'ouvrage de M. Bermudez de Castro, pièces justificatives, p. 382.

[2] « Y asi secretamente escribieron á todas las ciudades y villas de reino de Aragon á requirirles que si fuesse menester defender los fueros que acudiessen, como eran obligados, á la defensa. Y de la misma manera se escribió á la ciudad y reino de Valencia, y principado de Cathaluña, pidiendoles favor. » (*Proceso*, ms.)

[3] « Privilegio segundo *de generalibus privilegiis regni Aragonum*, segun qual ninguno puede meter gente de guerra estrangera en Aragon, ny exercer con mano armada jurisdiccion, y prender ny offender á ninguno, ny aun talar una sola olivera (palabras del fuero estas ultimas). » (*Relaciones*, p. 137.)

mois dernier. Je demeure très-persuadé qu'en tout ce qui se passe, et dans l'acte et la requête qui vous sont présentés, vous aurez procédé comme bons et loyaux sujets, conformément à votre devoir, surtout mon armée n'entrant pas, comme en effet elle n'entre pas, pour exercer une juridiction. En effet, cette armée passe en France, et elle fera halte seulement pour donner vie et force à la justice, afin qu'elle puisse avoir son cours sous la main des ministres compétents, d'après la constitution du royaume. Ainsi donc, en discutant la question de savoir si l'armée entre pour exercer une juridiction et produire un mal, vous avez fait une chose offensante. Cette offense est plus grande encore de la part de ceux qui se persuadent de pareilles choses, et qui, sur un si vain fondement, font des requêtes et des propositions, témoignant en tout ceci une méfiance bien contraire à leur devoir. »

Philippe II ajoutait que les mensonges de quelques hommes, et l'oppression manifeste dans laquelle ils tenaient tous les autres, l'avaient obligé à recourir à l'expédient qu'il employait comme l'unique remède. Il assurait qu'il userait de ce remède avec modération, et il ne paraissait devoir excepter de sa clémence que les principaux coupables. Il annonçait aux députés de l'Aragon la prochaine arrivée de son commissaire don Francisco de Borgia, marquis de Lombay, qui leur ferait plus particulièrement connaître ses intentions, et il les engageait, en attendant, à ne pas se laisser entraîner à des pen-

sées anarchiques, plus propres à bouleverser le royaume tout entier qu'à procurer le rétablissement d'un privilége qui n'était ni violé ni menacé. « Ma volonté, leur disait-il en finissant, a toujours été et est encore de conserver les fueros, d'user de toute la bénignité qui sera possible, et de vous favoriser par le maintien de la paix du royaume, et par la perpétuité d'une concorde dont le résultat soit de conserver à mes sujets la bonne réputation et la renommée dont ils jouissent. Comme je n'ai pas d'autre désir, il y aura charge grave et faute véritable pour ceux qui ne voudraient pas se conformer à ma volonté. Quant à vous, vous vous y rangerez et y satisferez comme il est dit, afin que de part ni d'autre il ne reste d'excuse à ceux qui, sachant ce que je viens de dire, se décideraient volontairement à se perdre.

« Donné au Pardo, le 2 novembre de 1591.

« MOI LE ROI[1]. »

[1] « Diputados, todas vuestras cartas he recebido, asi las que me escrivistes con vuestros mensageros como las que despues me embiastes de 28 y 29 del pasado. Con mucha confiança quedo de que en todo lo que se ofrece, y en el acto y requesta que se os presentó, havreis procedido como buenos y leales vasallos, conforme á vuestras obligaciones, especialmente no entrando como no entra mi exercito á exercitar jurisdiccion, sino que yendo de paso á su jornada de Francia haze alto á dar fuerças y calor á la justicia, paraque se pueda exercitar por mano de los ministros de la naturalez de ese reino á cuyos oficios compete. Y asi en tratar de si el exercito entra á exercitar jurisdiccion y á hazer daño, os haveis hecho ofensa á vosotros mismos en pensar tal cosa; y se la hazen muy grande los demas que á esto se

Mais, loin de céder à ces conseils, les députés et les autres chefs de l'Aragon s'étaient préparés à la lutte. Ils avaient consulté, ainsi qu'ils en avaient la coutume dans les moments et pour les cas difficiles, treize jurisconsultes, sur lesquels douze avaient déclaré que les fueros prescrivaient la résistance à l'armée castillane[1]. En conséquence de cet avis, les

persuaden y sobre tan vano fundamento hazen requestas y ofrecimientos, y en todo ello desconfiança de lo que deven. Fuera muy bien que se hubiera escusado lo uno y lo otro, y pues lo que se haze importa tanto al bien de todos, os encargo mucho que acudais vosotros á ello por vuestra parte. Ya que no lo sean los principales delinquentes, que se sabe que son los menos, para embolver en sus culpas á tantos como ay bien intencionados. Cuya opresion manifiesta y engaños conque los procuran induzir me obliga al expediente que en el remedio sea dado, que será con harto mayor benignidad de la que ellos me dan lugar á que use, como entedereis mas particularmente quando ay llegue don Francisco de Borja marques de Lombay, á quien imbio para enteraros desta verdad. Vosotros entretanto procurareis desviar pretensiones y requestas tan voluntarias y escandalosas como la que se os ha hecho, que va mas encaminada á desasosegar todo ese reyno que á procurar reparo de fuero alguno ni de libertad, pues es cierto que no ay quiebra dello en la entrada de mi exercito ; antes siempre mi voluntad a sido y es de que los fueros se conserven, y de usar de toda la benignidad que huviere lugar, y favorecer os poniendo en paz el reyno y en perpetua concordia, procurando conservar en buena opinion y fama á mis subditos. Y asi siendo este mi intento será en mucho cargo y culpa de los que no quisieren entender mi voluntad ; vosotros enterareis y satisfareis della como aqui se dize, paraque por ninguna parte puedan tener escusa los que, sabiendo esto, voluntariamente se quisieren perder. Dado en el Pardo, á 2 de noviembre 1591. Yo el Rey. » (Collection Llorente, vol. XV, t. VI, fol. 75.)

[1] « Juntaronse los que governaban el reino, y con ellos treze letrados, para veer, si conforme lo dispone el fuero, podian hazer resistencia al exercito castellano Y de los treze afirmaron los doce que se hiziese la resistencia, lo qual visto por los diputados del reino determinaron... de consultarlo con la corte del justicia de Aragon... y

membres de la députation permanente et les cinq juges de la cour suprême avaient proclamé la légalité et la nécessité de la défense, prescrit la formation d'une armée, nommé le grand justicier pour la commander, conformément à sa charge, et désigné don Martin de la Nuza pour lui servir de mestre de camp[1]. Ils donnèrent des armes à ceux qui n'en avaient pas[2], et se firent remettre les pièces d'artillerie qui se trouvaient dans les maisons fortes du duc de Villahermosa[3] et du comte d'Aranda[4], qui avaient été retenus dans Saragosse[5]. Malheureusement il ne leur vint aucun secours de la principauté de Catalogne et du royaume de Valence, et, à l'exception de Téruel et d'Albarracin, aucune ville d'Aragon ne se leva pour eux. Cette tiédeur était d'un fort mauvais augure; elle annonçait que les Aragonais ne croyaient pas à la bonté de leur cause, ou ne se sentaient plus en état de la faire triompher.

Avant que l'armée de Philippe II se mît en mouvement, quatre messagers et notaires des cortès et

declararon todos cinco juezes lo que los doze avian dado de parecer. » (*Proceso*, ms. — Argensola, c. XXXVII, p. 112.)

[1] *Relaciones*, p. 150, 151.

[2] Argensola, c. XXXVI, p. 108.

[3] « Y tambien se apercibieron de algunas piezas de artilleria, y de las casas del duque de Villahermosa sacaron ciertas piezas de artilleria buenas, aunque contra la voluntad del duque, sacaron cantidad de dineros y embiaron á la montaña á hacer gente. » (*Proceso*, ms. — Herrera, lib. VII, cap. XX, fol. 292, col. 1.)

[4] « Tambien el conde de Aranda habia prestado algunos canones. » (Argensola, cap. XXXVIII, p. 118.)

[5] *Ibid.*

du justicia mayor d'Aragon se présentèrent devant Vargas pour lui signifier la sentence de mort portée contre lui, s'il violait le territoire du royaume. Vargas les écouta tranquillement, et leur répondit qu'il justifierait de son droit dans Saragosse[1]. Puis il les renvoya en paix[2], et il franchit la frontière d'Aragon à la tête de son armée, forte de plus de dix mille hommes de pied, de quinze cents hommes de cavalerie légère ou d'arquebusiers à cheval, conduisant avec elle beaucoup d'artillerie et de munitions[3]. Don Juan de la Nuza fit sonner le tocsin, déploya l'étendard de Saint-Georges, et marcha à la rencontre de Vargas[4]. Il se posta à trois lieues de distance des troupes castillanes[5], qui s'avançaient sans obstacle. Ce n'était pas avec la petite armée populaire qu'il commandait que don Juan de la Nuza pouvait

[1] « ..... Contra el qual avia pronunciado el justicia de Aragon sentencia y pena de muerte, y contra su exercito; y embió porteros á notificarselo, y lo hicieron en Beruela, en la raya entre Aragon y Castilla, y bolvieron diziendo que los havia dexado hazer su oficio, y que respondió que en Zaragoça alegaria de su justicia y de su derecho. » (Herrera, lib. VII, cap. xx, fol. 292, col. 1. — *Relaciones*, p. 148.)

[2] « Y se bolvieron en sana paz. » (*Relaciones*, *ibid.*)

[3] « Era el exercito de mas de 10,000 infantes, y 1,500 cavallos ligeros y arcabuzeros á cavallo, muy bien armados, encavalgados y luzidos con muy experimentados capitanes, con gran provision de artilleria, municiones y vitualla. » (Herrera, liv. VII, cap. xx, fol. 292, col. 1. — Argensola dit que cette armée était forte de douze mille hommes d'infanterie et de deux mille de cavalerie, cap. xxxvii, p. 110.)

[4] *Relaciones*, p. 138. — *Proceso*, ms.

[5] « Y se pusó á dos y á tres leguas del exercito castellano. » (*Proceso*, ms.)

leur fermer les passages qui restaient à franchir. Cette armée peu considérable et fort indisciplinée se montrait plus menaçante pour ses chefs que pour ses ennemis[1]. Sa défiance avait été portée au comble par la fuite du duc de Villahermosa et du comte d'Aranda, sortis de Saragosse depuis quelques jours et retirés à Epila, lieu fortifié appartenant au comte d'Aranda[2]. Don Juan de la Nuza, qui lui était devenu suspect, se croyant peu en sûreté au milieu d'elle et se voyant hors d'état de repousser des troupes régulières, céda au sentiment de son impuissance, peut-être même au désir de trouver grâce auprès de Philippe II, et il se rendit à Epila[3], emportant avec lui l'étendard de Saint-Georges[4]. Le député du royaume don Juan de Luna et le jurat de Saragosse, qui étaient avec lui, en firent autant. Les insurgés, restés sans chef, se replièrent alors tumultueusement sur Saragosse[5]. Les Aragonais avaient conservé l'habitude d'être libres; mais ils avaient perdu celle

[1] Voir dans Argensola, cap. XLIII, p. 127 à 132, les lettres que don Juan de la Nuza et don Juan de Luna écrivirent d'Épila aux villes du royaume, le 11 et le 13 novembre.

[2] Argensola, cap. XXXVIII, p. 119, 120.

[3] *Ibid.*, cap. XLI, p. 124.

[4] « Y visto quan poca resistencia podia hacer el justicia de Aragon al exercito castellano con su campo, acordó de dejar la gente, y irse á una de sus villas, como lo hizó; que no solo dejó la gente, mas tambien el estandarte que havia sacado, que llaman de San Jorge, y una cota de las armas de Aragon que llevaba puesta. » (*Proceso*, ms.)

[5] « Y lo mismo hizó don Juan de Luna que como diputado iba por el reino, y el jurado que iba por la ciudad de Zaragoça y todos de conformidad y acuerdo se retiraron, y dexaron toda la gente sin cabezas, y asi con grande alboroto se volvieron á la ciudad. » (*Ibid.*)

de se battre, et ils allaient être dépouillés des droits qu'ils ne savaient plus défendre.

En effet, don Alonzo de Vargas, ne rencontrant aucune résistance, entra, le 12 novembre, dans Saragosse, d'où Perez était prudemment sorti le 11 avec don Diego de Heredia, don Martin de la Nuza[1], pour gagner une seconde fois les Pyrénées et se rendre en Béarn, auprès de la sœur de Henri IV. Il y parvint heureusement, et fut reçu par cette princesse avec l'empressement et l'intérêt que devaient exciter les secrets dont il était dépositaire, et que méritaient ses malheurs[2]. Vargas ne se livra d'abord à aucune rigueur. Il se borna à occuper avec ses troupes et son artillerie les principales places et rues de Saragosse. Philippe II parut vouloir ménager les Aragonais vaincus et entrer en arrangement avec eux. Don Francisco Borgia, qu'il avait nommé son commissaire, arriva à Saragosse le 28 novembre, et ouvrit des conférences avec les députés du pays sur les derniers événements et les mesures à prendre pour concilier l'autorité du roi avec les fueros du royaume[3]. Philippe II choisit même, le 6 décembre, un membre de la haute noblesse aragonaise, le comte de Morata, pour vice-roi à la place de don Miguel Ximeno, qui était retourné dans son évêché de Téruel au moment de la guerre[4]. Il est vrai que

[1] Argensola, cap. XLI, p. 125.
[2] *Relaciones*, p. 161 à 169.
[3] *Proceso*, ms.
[4] *Ibid.*

le comte de Morata avait en dernier lieu embrassé avec zèle la cause du roi, après s'être d'abord montré favorable au vœu du peuple, le 24 mai. Sa nomination fut accueillie comme un gage de réconciliation et une marque de condescendance[1]; elle rassura une partie de ceux qui étaient sortis de Saragosse, et qui n'hésitèrent pas à y revenir. Alonzo de Vargas avait déjà écrit au duc de Villahermosa et au comte d'Aranda pour les y rappeler[2], et le grand justicier n'avait pas craint d'y rentrer et d'y exercer ses hautes fonctions comme auparavant[3].

Les députés et leurs assesseurs, s'appuyant sur les fueros comme s'ils étaient en mesure de les faire respecter, déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas délibérer tant que les troupes étrangères seraient dans le royaume. En même temps ils écrivirent, le 12 décembre, une lettre bien humble au prince des Asturies pour qu'il leur servît de médiateur auprès du roi son père, et qu'il implorât sa clémence en leur faveur : ils le conjurèrent, au nom de tout le royaume, enveloppé dans les fautes d'un bien petit nombre, de les replacer dans la grâce de Philippe II. Ils invoquaient ce bienfait comme un pur témoignage de

[1] « Los Aragoneses se holgaban de ver que Su Magestad no les queria quebrantar los fueros, pues les embiaba virei natural del reino. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Deseaba don Alonso de Vargas que la gente que estaba fuera de Zaragoza volviesse á ella... y asi hacia sus diligencias que eran menester, y escribió á los duque y conde de Aranda que viniesen á Zaragoza. » (Argensola, cap. XLIII, p 133.)

[3] *Ibid.*, cap. XLIV, p. 136.

sa compassion royale, et ils terminaient leur lettre en disant : « Nous remettons notre salut en vos mains, et supplions Votre Altesse de ne pas dédaigner d'acquérir sur nous ce nouveau droit. Nous vous appartiendrons désormais par la miséricorde, comme nous vous appartenons déjà par droit et par nature. Que Notre-Seigneur garde la sérénissime personne de Votre Altesse, comme la chrétienté en a besoin[1]. »

Cette lettre ne toucha point Philippe II. Croyant, sans doute, que le moment de dépouiller tout artifice était arrivé, ce prince ne retarda plus l'exécution de ses desseins. Aux ménagements succédèrent tout d'un coup les sévérités, et les négociations s'achevèrent dans les châtiments. Le 18 décembre, don Gomez Velasquez, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et écuyer du prince des Asturies, arriva à Saragosse en qualité de nouveau commissaire royal[2]. Il y apportait les terribles volontés de son maître. Le lendemain même de son arrivée, et par ses ordres, le capitaine Juan de Velasco, à la tête d'une compagnie de soldats, alla arrêter le grand justicier

[1] « Para esto imbia el reino á don Fernando de Aragon á Vuestra Alteça suplicandole dé las manos, paraque en nombre de todo este reino ponga en ellas las esperanzas de nuestro remedio, no desdeñandose Vuestra Alteça tener con nosotros este nuevo derecho, pues seremos suyos desde aqui adelante por misericordia, como lo somos por justicia y naturaleza. Guarde Nuestro Señor la serenissima persona de Vuestra Alteça, como la cristiandad ha menester. » (*Proceso*, ms.)

[2] « A 18 de deciembre, á medio dia, entró en Zaragoça por orden de Su Magestad Gomez Vallasquez, cavallero de la orden de Santiago, cavallerizo de Sus Altezas. » (*Ibid.*)

don Juan de la Nuza, dans le palais même de la députation, au milieu de ses assesseurs, qui restèrent silencieux et terrifiés[1]. En même temps, le duc de Villahermosa, qui descendait des anciens rois du pays, et le comte d'Aranda, appelés chez le capitaine général Vargas, y furent retenus prisonniers[2]. Afin de répandre une terreur plus grande dans Saragosse, on frappa d'abord celui qui représentait en sa personne l'indépendance de l'Aragon et son droit d'insurrection. Bien que don Juan de la Nuza n'eût pas entrepris de combattre l'armée castillane, il fut puni comme s'il avait été hardiment rebelle, ce qui lui aurait peut-être permis de l'être heureusement. On voulut effacer les pouvoirs de la magistrature dans le sang du magistrat. Dès qu'il eut été arrêté, on lui dit de se préparer à mourir. « Et quel est le juge, répondit-il avec trouble, qui a porté la sentence ? — Le roi, » lui répliqua-t-on. Alors il demanda à voir cette sentence, et on lui montra quelques lignes écrites de la main de Philippe II et ainsi conçues : « Vous ferez prendre don Juan de la Nuza, justicier d'Aragon, et vous lui ferez couper la tête. Je veux apprendre sa mort aussitôt que son arrestation. » « Comment donc ! dit l'infortuné gentilhomme, personne ne peut me juger ni me condamner, si ce n'est les cortès tout entières, le roi et le royaume[3]. »

[1] Argensola, cap. xliv, p. 136.

[2] *Ibid.*, p. 137. « En la qual se le mandaba prender al duque de Villahermosa, conde de Aranda y al justicia mayor del reino de Aragon. » (Voir aussi les *Relaciones*, p. 154, 155.)

[3] « Le intimaron que avia de morir. El justicia con la turbacion

Mais à quoi servait-il au vaincu de rappeler un droit que le vainqueur avait la volonté et le moyen de méconnaître? Don Juan de la Nuza fut conduit en prison et laissé entre les mains des pères de la compagnie de Jésus, pour qu'ils l'assistassent jusqu'au moment de sa mort. Dans la nuit même on dressa un échafaud sur la place du marché, et, le lendemain au matin, le dernier des grands justiciers indépendants du royaume d'Aragon y monta, vêtu de noir et les fers aux pieds. Après qu'il eut fait sa prière à genoux, le bourreau lui trancha la tête en présence des soldats sous les armes, et sans qu'on vît assister à cette sinistre exécution aucun des habitants de la ville, plongée tout entière dans la consternation et la douleur[1]. Au-dessus de l'échafaud avait été placé un écriteau sur lequel on lisait :

« Telle est la justice que le roi notre seigneur ordonne de faire à ce gentilhomme, pour avoir été

natural dixó : *Que como tal? Que quien era el juez de tal sentencia?* Le respondieron *que el rey mismo.* El replicó *que le mostrassen la sentencia.* Le fueron mostrados unos renglones de la mano propria del rey para don Alonzo, que dezian assi : *En recibiendo esta, prendereys á don Juan de la Nuça, justicia de Aragon, y tan presto sepa yo de su muerte como de su prision, hareysle luego cortar la cabeça...* El pobre caballero dixó : *Que como? que nadie podia ser su juez ni condenarle sino cortes enteras, rey y reino.* » (*Relaciones*, p. 159.)

[1] « A los 20 de diciembre, á los diez de la mañana, estando apercibida y junta mucha gente de cavalleria y infanteria, y tomadas las calles, sacaron, á don Juan de la Nuza, vestido de luto, con unos grillos en los pies, y le metieron en un coche, y dentro del los padres y frailes de la compañia, que le ayudaban á bien morir. Llevaronle desde las casas de don Juan de Torres, donde estaba preso, hasta la plaza del Mercado donde estaba el cadahalso. Llegados y subidos en el

traître, avoir pris les armes contre Sa Majesté, son roi et seigneur naturel, et marchant contre lui avec pennon, bannière et appareil de guerre, avoir troublé et soulevé cette cité et les autres villes de ce royaume et des royaumes circonvoisins, sous couleur d'une feinte liberté. Il commande de lui couper la tête, de confisquer ses biens, de raser ses maisons et ses châteaux, et, de plus, le condamne à toutes les peines prononcées contre ses pareils[1]. »

L'exécution de don Juan de la Nuza jeta l'effroi dans tout l'Aragon, qui portait un respect héréditaire au descendant de cette illustre et généreuse famille, à laquelle, depuis cent quarante-deux ans, était confiée la charge de justicia mayor, dont le roi Alphonse V avait investi Ferrer de la Nuza en 1450[2]. Comme le dit énergiquement Perez : *Avec lui la jus-*

cadahalso ; despues de haver hablado con su confessor, y buelto á confessar, puesto de rodillas, le taparon los ojos con un tafetan, y le cortaron la cabeza... Le llevaron á enterrar al entierro de sus passados con grande sentimiento del reino de Aragon y ciudad de Zaragoça. » (*Proceso*, ms.) — Argensola, cap. XLV, p. 139, 140, dit : « De la ciudad no asistió gente á tal espectaculo... y envolvió en luto y en silencio toda la ciudad. »

[1] « Esta es la justicia que manda hazer el rey nuestro señor á este cavallero por aver sido traidor y tomado las armas contra Su Magestad, su rey y señor natural, saliendo contra el al campo con pendon, bandera y aparatos de guerra, y por alborotador y commovedor desta ciudad y de las demas universidades deste reino, y de los reinos comarcanos desta corona de Aragon, so color de fingida libertad. Mandandole cortar la cabeça, y confiscar sus bienes, y derribar sus casas y castillos, y demas desto se le condena en las penas e derecho establecidas contra los tales. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Avia estado el oficio de justicia mayor de Aragon en la casa de don Juan de la Nuza desde el año de 1450, que por muerte de Fran-

tice fut condamnée à mort et suppliciée[1]. Cette exécution fut suivie d'un grand nombre d'autres. Le duc de Villahermosa et le comte d'Aranda, malgré leur fuite de Saragosse et l'offre qu'ils avaient faite au capitaine général Vargas de se joindre à lui[2], restèrent prisonniers et furent transférés, le premier dans le château de Burgos, le second dans la forteresse de Coca, où ils moururent l'année suivante[3]. Le docteur Lanz, sénateur de Milan, que Philippe II avait désigné pour exercer sa justice en Aragon, condamna au dernier supplice don Martin de la Nuza, baron de Biescas, don Diego de Heredia, baron de Barboles, don Juan de Luna, baron de Purroy, don Miguel Gurrea, cousin du duc de Villahermosa, don Martin de Bolea, baron de Sietamo, don Antonio Feriz de Lizana, don Juan d'Aragon, beau-frère du comte de Sastago, Francisco Ayerbe, Dyonisio Perez de San Juan, dont la plupart s'étaient réfugiés en France, plusieurs autres gentilshommes, beaucoup de laboureurs et d'artisans[4], et jusqu'au

cisco de Carzuela, justicia mayor de Aragon, fue por el señor rey don Alonzo el quinto, llamado el Magno, proveido en el oficio de justicia mayor Ferrer de la Nuza. » (*Proceso*, ms.)

[1] « En fin se puede dezir que fue justiciada y condenada á muerte la justicia. » (*Relaciones*, p. 160.)

[2] Argensola, cap. XXXVIII, p. 119, 120.

[3] *Ibid.*, cap. XLIV, p. 137, 138. Voir dans le même auteur, cap. LVI, les sentences prononcées sur l'un et sur l'autre après leur mort. (*Ibid.*, p. 213 à 229.)

[4] Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 392. — Dans le *Proceso* se trouve le *perdon publico por mandamiento de la sacra real magestad del rey nuestro señor*, etc., avec toutes les exceptions nominatives.

bourreau Juan de Miguel, qui fut pendu par son aide. Plus tard, don Juan de Luna ayant été arrêté, et don Diego de Heredia, Francisco Ayerbe, Dyonisio Perez de San Juan, s'étant laissé prendre dans une expédition qu'ils tentèrent sur la frontière d'Aragon avec quelques Béarnais, furent conduits et décapités à Saragosse[1]. La tête de don Juan de Luna, qui avait été député du royaume, fut clouée à la porte du palais de la députation, et celle de don Diego de Heredia le fut à la porte du pont de la ville[2], où elles restèrent durant tout le règne de Philippe II. Neuf ou dix habitants de Terruel, qui s'étaient associés à l'insurrection de Saragosse, furent pendus et coupés en quartiers, et d'autres condamnés aux galères[3]. La vengeance royale ne s'arrêta point là. Après avoir procédé à la confiscation des biens des condamnés, interdite par les fueros, prescrit la démolition de leurs châteaux et de leurs maisons, qu'on rasa jusqu'à terre, multiplié les arrestations, et rendu les fuites plus nombreuses encore que les arrestations[4], Philippe II publia une amnistie générale ressemblant fort à une proscrip-

[1] Argensola, cap. L, LI et LII, p. 149 à 162.

[2] « La cabeza de don Diego de Heredia fue clavada sobre la puerta de la puente; la de don Juan de Luna sobre la puerta de la deputacion. » (*Ibid.*, p. 162.)

[3] « El licenciado Covarrubias... mandó ahorcar y hacer cuartos nueve ó diez hombres (de Teruel) que halló mas culpados y á otros echar á galeras. » (*Ibid.*, cap. XLVII, p. 144.)

[4] *Relaciones*, p. 157, 160. — Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 392.)

tion, tant il y avait de personnes de tout âge qui s'en trouvaient nominativement exclues. Dans cet acte d'une clémence hypocrite, donné le 24 décembre 1592, il rappelait les troubles qui avaient éclaté en Aragon au mépris de son autorité et du service de Dieu, l'audace criminelle avec laquelle on avait marché contre son armée et les bannières royales; il vantait la *grande bénignité* qu'il avait montrée dans le châtiment des coupables, qu'il aurait pu frapper en nombre plus considérable, puis il ajoutait :

« Prenant en grande considération la fidélité de ceux de notre royaume d'Aragon, voulant pardonner aux méchants à cause des bons, usant de cette clémence et de cette douceur naturelles qui sont si conformes à notre inclination ; désirant, à cause de l'amour que nous portons à notre royaume d'Aragon et à tous ses habitants, recevoir et replacer dans notre grâce et notre affection ceux qui ont failli et qui nous serviront, nous en avons la confiance, avec leur ancienne fidélité ; nous rappelant d'ailleurs les devoirs qu'ont les princes d'imiter Dieu, Notre-Seigneur, qui nous pardonne tant de péchés ; considérant, en outre, que la plupart de ceux qui se sont mêlés aux troubles et séditions passés ont été entraînés par de fausses persuasions, par la violence, la crainte, l'imprévoyance et la fragilité humaines, nous avons décidé et résolu, de l'avis, avec l'assentiment et après la délibération de notre conseil suprême d'Aragon, d'accorder notre présente grâce et

pardon[1]. » En conséquence il amnistiait tout le monde, excepté les ecclésiastiques et les moines qui avaient pris part aux mouvements de Saragosse et qui devaient tomber sous la justice de l'inquisition; tous les jurisconsultes qui avaient déclaré qu'on pouvait légalement repousser l'armée castillane; tous les capitaines qui étaient sortis à la tête de leurs compagnies pour la combattre; tous les enseignes qui avaient levé bannière contre elle, et, de plus, cent dix-neuf personnes, parmi lesquelles étaient Antonio Perez, don Juan de Torrellas Bardaxi, gendre du comte de Sastago; don Pedro de Bolea, cousin du comte de Fuentes et aïeul des comtes d'Aranda; don Felippe de Castro Cervellon, de la maison des comtes de Boil ; don Pedro de Sese, fils de don Miguel et père de don Joseph, baron de Cerdan, qui fut depuis vice-roi d'Aragon; don

[1] « Pero teniendo concideracion á la gran fidelidad de los de nuestro reyno de Aragon, y como por algunos buenos quanto mas por tantos se ayan de perdonar muchos malos, úsando de la clemencia y piedad que es natural y tan conforme á nuestra inclinacion; y por el amor grande que tenemos al dicho nuestro reyno de Aragon y á los naturales de el, deseando por ellos recibir y acoger á nuestra gracia y á amor á los otros que en esto han prevaricado, confiando que con la fidelidad antigua nos serviran y lo continuaran de bien en mejor; acordándonos de la obligacion que tenemos los principes de imitar á Dios Nuestro Señor, que tantos pecados nos perdona; considerando asi mismo que la mayor parte de los que se han mesclado en las turbaciones y sediciones pasadas lo han hecho por falsa persuasion, violencia, miedo, descuido y otra fragilidad humana, habemos acordado y determinado, con parecer, acuerdo y deliberacion de los del nuestro consejo de Aragon supremo, de remittir y perdonar, hazer y conceder la presente nuestra gracia y perdon. » (*Proceso*, ms.)

Juan de Moncayo, don Luis de Urrea, don Juan Coscon, Manuel don Lope, don Juan Agustin, don Dyonisio de Eguaras, Gil de Mesa et beaucoup d'autres gentilshommes, ainsi que des religieux, des notaires, des procureurs, des avocats, des marchands, des artisans, des laboureurs. La plupart d'entre eux parvinrent à sortir du royaume, d'où ils restèrent éloignés pendant la vie de Philippe II [1].

Les sévérités de l'inquisition s'étaient ajoutées aux rigueurs de la justice royale. Le tribunal du saint-office, dont les poursuites contre Perez avaient donné lieu à ces mouvements, reprit alors ses prétentions et les accrut. A la place des anciens inquisiteurs, Molina de Medrano, appelé à Madrid pour y recevoir la récompense de son zèle, Hurtado Mendoça et Morejon, éloignés de Saragosse, l'un comme trop doux, l'autre comme suspect d'être favorable à Perez, avaient été nommés les licenciés Pedro de Zamora, Velarde de la Concha et les docteurs Moriz de Salazar et Pedro Reves, dont le dévouement et la dureté étaient sans bornes. Ceux-ci citèrent d'abord devant le tribunal trois cent soixante-quatorze personnes. Ils ne parvinrent cependant à en emprisonner que cent vingt-trois, les autres étant déjà soumises à la juridiction du docteur Lanz, ou ayant pris la fuite [2]. Ils en condamnèrent soixante-dix-neuf à mort, outre les censures infamantes qu'ils prononcèrent contre plusieurs des accusés, qui durent

[1] *Proceso*, ms.

[2] Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 377.

s'en faire relever publiquement un cierge à la main, le jour de l'*auto-da-fé* solennel. Perez fut en tête des condamnés. On avait entendu des témoins contre ses croyances, ses mœurs, ses actes, ses desseins, son origine même. Afin de lui attribuer un penchant héréditaire à l'hérésie, le fiscal de l'inquisition avait cherché à prouver qu'il était arrière-petit-fils d'un Antonio Perez d'Ariza, juif converti et brûlé à Calatayud avec son frère, comme ayant judaïsé après leur conversion. Il n'en était rien. Gonzalo Perez, secrétaire d'État de Charles-Quint et père d'Antonio Perez, était fils de Barthélemy Perez, natif de Monreal d'Aragon, secrétaire des séquestres du saint-office de l'inquisition de Calahorra. Sa descendance était noble. C'est ce que des dépositions précises et respectables établissaient, et ce qui fut plus tard mis hors de doute par des actes authentiques[1]; mais ces dépositions furent rejetées par les inquisiteurs, auxquels il convenait mieux de s'appuyer sur des témoignages vagues et menteurs, qu'ils avaient eu soin de provoquer et qu'ils avaient cependant obtenus à grand'peine. Les autres faits qui servirent à motiver la condamnation de Perez ne furent pas mieux démontrés ou plus graves. La sentence portée le 7 septembre 1592, par le saint-office d'Aragon, fut confirmée le 13 octobre par le conseil de la suprême inquisition à Madrid. Après avoir longuement raconté les insurrections suscitées par Perez

[1] Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition*, t. III, p. 347 à 351 et 367 à 369.

en Aragon, rappelé ses trahisons comme secrétaire d'État, énuméré les propositions blasphématoires et malsonnantes, les assertions fausses et offensantes avancées par lui contre Dieu et contre le roi; soutenu qu'il avait eu le projet d'extirper l'inquisition, et que c'était par attachement pour M. de Vendôme (Henri IV) qu'il avait troublé l'Aragon et y avait fait venir une armée de luthériens; l'avoir déclaré suspect du crime contre nature; avoir prétendu qu'il vivait en France comme un hérétique, entendant les prières des huguenots et communiant avec eux, les inquisiteurs le condamnaient à être brûlé en effigie, par leur sentence, qui se terminait ainsi :

« Le nom du Seigneur invoqué,

« ..... Nous devons déclarer et nous déclarons Antonio Perez convaincu d'être un hérétique fugitif et obstiné, fauteur et protecteur d'hérétiques, ayant dès lors encouru l'excommunication majeure sous laquelle il demeure lié, et la confiscation de ses biens, que nous ordonnons d'appliquer à la chambre et au fisc de Sa Majesté... Nous remettons la personne dudit Antonio Perez, si on peut s'en saisir, à la justice et au bras séculier, pour être exécutée sur elle la punition qui est requise de droit en cas semblable; et, comme pour le présent la personne dudit Perez ne peut être appréhendée, ordonnons qu'en

son lieu et place soit livrée, pour l'exécution, une effigie, qui le représente, coiffée d'un bonnet de criminel, avec un *san benito* qui ait d'un côté les insignes et la figure du condamné, et de l'autre un écriteau portant son nom, laquelle soit présente au moment où notre sentence actuelle sera lue, et soit livrée à la justice et au bras séculier, après cette lecture achevée, pour être brûlée et mise en cendres. Déclarons les fils et filles dudit Antonio Perez, et ses descendants en ligne masculine, incapables d'avoir, tenir et posséder aucunes dignités, bénéfices ni offices, tant ecclésiastiques que séculiers, soit publics ou honorifiques; déclarons, de plus, qu'ils ne pourront porter sur eux ni sur leurs personnes or, argent, perles, pierres précieuses, coraux, soie, camelot ni drap fin; qu'ils ne pourront aller à cheval, porter des armes, ni rien faire de ce qui est défendu par le droit commun, par les lois du royaume et les instructions du saint-office aux inhabiles de la même espèce[1]... »

[1] « Devemos declarar y declaramos al dicho Antonio Perez por convicto de herege fugitivo y pertinaz, fautor y encubridor de hereges, y por ello aver caido y incurrido en sentencia de excomunion mayor y estar della ligado, y en confiscacion y perdimiento de todos sus bienes, los quales mandamos aplicar y aplicamos á la cámara y fisco de Su Magestad... Y relaxamos la persona del dicho Antonio Perez, si pudiere ser avido, á la justicia y brazo seglar, paraque en el sea executada la pena que de derecho en tal caso se requiere. Y porque al presente la persona del dicho Antonio Perez ausente no puede ser avida, mandamos que en su lugar sea sacada al auto una estatua que la represente, con una coroza de condenado y con un san benito que tenga de la una parte las insignias y figura de condenado, y de la otra un

Cette sentence fut exécutée le 20 octobre. De grand matin, les soixante et dix-neuf malheureux condamnés furent conduits processionnellement sur la place du marché[1]. L'effigie de Perez figurait à son rang dans ce lugubre cortége ; elle était revêtue du bonnet des criminels et du *san benito* garni de flammes, avec cette inscription : *Antonio Perez, ex-secrétaire du roi notre maître, natif de Monreal d'Ariza et résidant à Saragosse, hérétique convaincu, fugitif et relaps*[2]. Elle fut brûlée la dernière dans cet odieux *auto-da-fé*, qui, commencé à huit heures du

letrero con su nombre ; la qual estatua esté presente al tiempo que esta nuestra sentencia se leyerá, y aquella sea entregada á la justicia y brazo seglar acabada de leer la dicha sentencia paraque la mande quemar y incinerar. Y declaramos por inhabiles y incapaces á los hijos y hijas del dicho Antonio Perez y á sus nietos por linea masculina para poder haver, tener y poseer dignidades, beneficios y oficios asi eclesiasticos como seglares que sean publicos ó de honrra, y no poder traer sobresi ni sus personas oro, plata, ni perlas, piedras preciosas, corales, seda, chamelote, paño fino, ni andar á caballo, ni traer armas, ni exercer ni usar de las cosas arbitrarias á los semejantes inhabiles prohibidas asi por derecho comun como por leyes y pragmáticos de estos reynos y instructiones del santo oficio. » (Collection Llorente, vol. XVII, t. XI, fol. 178.)

[1] « A 20 del mismo mes, á las ocho de la mañana, salieron los presos del santo oficio : serian mas de 79 condenados á muerte, todos gente plebeya. » (*Proceso*, ms.) — Argensola dit qu'il n'y en eut que six de brûlés, que les autres furent condamnés aux galères ou au bannissement. « Fueron seis remitidos al brazo seglar, que executó en ellos pena de muerte ; otros fueron condenados al remo ; otros á destierro, y otros á la vergüenza de oir sus procesos en publico. » (Cap. LIII, p. 163.)

[2] « Antonio Perez fue secretario del rey nuestro señor, natural de Monreal de Ariza y residente en Zaragoça : por herege convencido, fugitivo, relapso. » (*Proceso*, ms.)

matin, ne se termina qu'à neuf heures du soir, aux flambeaux[1].

L'autorité royale et la justice de l'inquisition, sa redoutable auxiliaire, triomphaient par la terreur et dans les supplices. Les chefs les plus entreprenants et les plus fiers de la haute et de la moyenne noblesse aragonaise étaient morts ou en fuite; les gens du peuple qui avaient pris la part la plus active aux derniers mouvements périssaient dans les auto-da-fé; l'épouvante et la soumission étaient universelles. Philippe II en profita pour achever son œuvre. Après avoir frappé les hommes, il lui restait à changer les institutions : c'est ce qu'il fit. Il assembla à Tarragone les cortès pour abolir les fueros, qu'il ne trouvait pas compatibles avec le pouvoir de sa couronne. Il ne les présida pas lui-même, contrairement à l'usage consacré, il les fit présider par Bobadilla, archevêque de Saragosse[2]. Tout ce qu'il leur demanda fut accordé. Il acquit le droit de nom-

[1] « Y se acabó el auto con achas á las nueve de la noche. » (*Proceso*, ms.)

[2] « Aviendo el rey nuestro señor, que este en el cielo, llamado á cortes el año 1592 á la ciudad de Taraçona, llegado el dia de la proposicion, se presentó á los braços comission que dió, estando en Madrid, á don Andres de Cabrera y Bobadilla, arcobisco de Çaragoça, para poder hazer en su nombre la proposicion de las cortes, y tener el solio de los cabos que resolviessen, y aunque huvó en los braços muchas personas, que á los principios resolvieron de no admitirlas, teniendo por constante lo que arriba en este capitulo acerca deste proposito está dicho; mas despues considerando el estado que entonces tenian las cosas del reyno, les pareció admitir al arcobispo. » (Geronimo Martel, *Forma de celebrar cortes en Aragon*, in-4°, Çaragoça, 1641, p. 5 et 6.)

mer et de révoquer le justicia mayor[1], celui de désigner ses cinq lieutenants[2], celui de choisir les vice-rois parmi les Castillans comme parmi les Aragonais[3], et de mettre à la disposition de ses propres officiers les troupes chargées de la garde et de la police du royaume[4]. Le grand justicier cessa d'être un médiateur judiciaire entre le roi et le peuple, pour devenir un simple fonctionnaire royal. Les votes furent désormais secrets[5] dans son tribunal, qui resta, sous bien des rapports, inférieur à la juridiction du roi[6].

Ce n'est pas tout : les cortès perdirent leur pleine souveraineté, comme les juges leur entière indépendance. Les députés ne purent se réunir sans y être autorisés, sous peine d'être mis en jugement[7]. Le veto absolu qui appartenait à chacun d'eux fut supprimé, et l'unanimité des suffrages ne resta exigée que pour la création de nouveaux impôts[8]. Philippe II réunit à sa couronne quelques seigneuries qui avaient conservé des prérogatives féodales. Il supprima un grand nombre d'immunités et d'an-

[1] *Fueros y observancias del reyno de Aragon;* Çaragoça, 1665, fol. 236.

[2] *Ibid.*, v°.

[3] *Ibid.*, fol. 237 v°, et Blasco de la Nuza, *Historias Eclesiasticas y seculares de Aragon desde* 1556 *hasta el* 1618, t. III, p. 323.

[4] *Fueros y obervancias*, fol. 235 v°.

[5] *Ibid.*, fol. 236 v°.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, fol. 236.

[8] Martel, *Forma de celebrar cortes en Aragon*, p. 2 et 3, et *Fueros y observancias*, fol. 229 v°.

ciennes franchises, réduisit singulièrement les cas soumis à la voie privilégiée[1], fit prononcer des peines sévères contre ceux qui invoqueraient faussement le droit de manifestation[2], défendre de rien imprimer sans permission[3], poursuivre comme criminels ceux qui pousseraient le cri de liberté[4]. Il rendit plus forte la citadelle de l'Aljaferia, à laquelle l'ingénieur napolitain Tiburcio Espanochi ajouta quelques ouvrages dont Philippe II lui-même traça le dessin[5]. Il y plaça des troupes pour maintenir Saragosse dans l'obéissance et le respect.

« A l'heure qu'il est, écrit un ambassadeur vénitien en 1593, Sa Majesté a amoindri et ruiné toute la liberté de ces peuples en châtiant très-sévèrement tous leurs chefs par des condamnations à mort, des confiscations de leurs biens. Elle a privé le grand justicier et plusieurs autres magistrats de leur autorité, et les a forcés, de plus, à accepter un vice-roi castillan au gré du roi, qui le désignait auparavant selon leur vœu et d'après leur requête. Il leur a enlevé l'administration de leurs revenus, dont il a assigné la plus grande partie pour la construction et l'entretien de la citadelle, qui s'édifie dans le lieu où était situé le palais de l'inquisition, lieu élevé d'où elle dominera toute la ville de Saragosse. Il a

[1] *Fueros y observancias*, fol. 230, 231.
[2] *Ibid.*, fol. 232.
[3] *Ibid.*, fol. 237.
[4] *Ibid.*, fol. 238 v°.
[5] Arch. de Simancas : mar y tierra, leg. 377.

dépouillé les cortès de leur pouvoir; il a laissé et il laisse son armée dans Saragosse, où elle vit licencieusement et à discrétion, ayant ôté à cette ville tout éclat et toute prospérité. Enfin, ce qui a été le signe de sa prudence infinie, Sa Majesté a voulu que tous les changements opérés par elle au préjudice de ce royaume, et contrairement à ses lois, fussent confirmés par les États, qui étaient particulièrement chargés de veiller au maintien des priviléges du royaume; par là tous ces changements ont acquis une sanction et une stabilité durables[1]. »

Telle fut la révolution qui bouleversa l'ancienne constitution de l'Aragon, abattit sa noblesse, détruisit son indépendance et incorpora plus fortement son territoire à la monarchie espagnole. Perez,

[1] « Hora Sua Maestà ha scemata e ruinata tutta la libertà di quelli popoli, castigando severissimamente tutti li loro capi con bandi, priggionie, con torgli la vita e con molte confiscationi. Ha privato il gran justicia e molti altri magistrati della sua autorità, con averli astretti ad accettare vice-re castigliano a beneplacito del re, dove prima lo ricevano a lor soddisfatione e richiesta. Gli ha privati dell' amministratione dell' entrata, assegurandone la maggior parte per la fabrica e per il mantenimento della citadella che si edifica nel luogo ove era situato il palazzo dell' inquisitione, del quale per esser in sito eminente dominerà tutta Saragosa. Ha spogliato le corti della loro autorità. Ha mantenuto e tuttavia mantiene l' esercito in quella città, il quale, vivendo licentiosamente a discretione, l' a spogliata d' ogni decoro e di ogni bene; e finalmente, quello che è stato segno d' infinita prudenza di Sua Maestà, ha voluto che tutti gli ordini da lei fatti in pregiuditio et contro le leggi di quel regno siano confermati delli stati che erano quelli che avevano particolarmente cure dell' osservanza de privileggi di quel regno, che anno dato fermezza e stabilità perpetua a tutte queste ordinationi. » (*Relation vénitienne*, ms. des affaires étrangères, année 1593.)

qui fut la cause de cette révolution, échappa à ses effets ; mais, pour s'être soustrait à la mort par une fuite heureuse, il n'était pas arrivé au terme de ses tribulations et de ses dangers. L'implacable vengeance de Philippe II devait le suivre dans tous les lieux où il irait chercher un asile.

CHAPITRE VIII

Arrivée de Perez en France. — Tentatives réitérées d'assassinat contre sa personne par les agents du gouvernement espagnol. — Séjour de Perez en Angleterre ; son amitié avec le comte d'Essex. — Son retour et sa position en France. — Part qu'il prend à la politique de Henri IV et d'Élisabeth contre l'Espagne jusqu'à la paix de Vervins et à la mort de Philippe II.

Ce n'était pas sans peine que Perez avait pu franchir les Pyrénées espagnoles et se rendre en Béarn, auprès de la sœur de Henri IV. En sortant de Saragosse, avant que Vargas y entrât avec son armée, il avait passé plusieurs jours et plusieurs nuits du mois de novembre au milieu des rochers ou dans des cavernes[1]. Il s'était dirigé vers Sallent, lieu placé à l'extrémité de l'Aragon du côté de la France, et don Martin de la Nuza l'avait recueilli dans un vieux château fort qu'il tenait de ses ancêtres[2]. Tout était en mouvement pour s'emparer de lui. Les inquisiteurs avaient envoyé des ordres à cet effet dans tous les villages de l'Aragon, et les soldats de Vargas parcouraient les montagnes et marchaient vers Sallent[3]. Cet extrême péril ne permit pas à Perez de

[1] *Relaciones*, p. 161 à 163.

[2] *Ibid.*, p. 164.

[3] *Ibid.*, p. 161. — Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. III, p. 342.

rester plus longtemps en Espagne, bien qu'il s'y sentît retenu par un amour involontaire de la patrie et par les chers otages qu'il y laissait. « Il attendait toujours, dit-il en parlant de lui-même, pour voir si la raison ne reprendrait pas quelque force, et si Dieu n'ouvrirait pas les yeux de l'esprit à celui qui pouvait tout arranger. Il était comme un chien d'un naturel fidèle, qui, battu et maltraité par son maître et par ceux de la maison, ne sait pas s'éloigner des murailles de sa demeure[1]. » A la fin il fallut s'y décider. Il envoya donc, le 18 novembre, son libérateur et son ami Gil de Mesa à Pau, avec la lettre suivante, adressée à la princesse Catherine de Bourbon :

« Sérénissime Dame,

« Antonio Perez se présente à Votre Altesse par le moyen de cette lettre et de la personne qui la porte. Madame, comme il ne peut exister ici-bas de lieu si caché et si retiré où ne soit parvenu le bruit de mes persécutions et de mes aventures, il est probable que, par suite de ce retentissement, la connaissance en sera arrivée jusqu'à des régions aussi élevées que celles où Votre Altesse réside. Ces persécutions sont telles et elles durent depuis si longtemps, qu'elles

[1] « Yva se entreteniendo por ver si recobrava alguna fuerza la razon, y si abria Dios los ojos del entendimiento á quien lo podia remediar : y como perro de fidelidad natural, que, apaleado y mal tratado de su señor ó de los de su casa no sabe apartarse de sus paredes. » (*Relaciones*, p. 163, 164.)

m'ont réduit à la plus impérieuse et absolue nécessité, pour ma défense et ma conservation naturelles, de chercher un port où je pusse sauver ma personne et la mettre à l'abri de cette mer pleine de tempêtes que soulève, avec tant de furie et depuis tant d'années contre elle, la passion de certains ministres, ainsi que cela est notoire au monde entier. Raison suffisante, Madame, pour croire que j'ai été, comme une borne, à l'épreuve du marteau et de tous les chocs possibles. Je supplie Votre Altesse de me donner sa protection et un sauf-conduit qui me fasse parvenir au but que je poursuis, ou, si elle le préfère, de m'accorder son appui et un guide pour pouvoir passer en toute sûreté près de quelque autre prince de qui je puisse recevoir le même bienfait. Votre Altesse fera là une chose digne de sa grandeur. »

Il terminait cette lettre par des expressions fort recherchées, à l'aide desquelles il espérait tout au moins provoquer sa curiosité, en se présentant à elle comme une de ces *monstruosités de la fortune* capables d'exciter l'étonnement et dignes d'obtenir la sympathie du genre humain[1].

La princesse Catherine répondit que Perez serait le bienvenu en Béarn, et qu'il pourrait librement y rester, y passer, y traiter de ses affaires et y vivre dans sa religion. Avant d'avoir reçu cette réponse, Perez fut obligé de quitter le château de don Martin

[1] *Relaciones*, p. 165, 166.

de la Nuza. Trois cents hommes avaient paru à Sallent, et ils devaient, d'après des avis certains, arriver le matin du 24 novembre dans le château même où il avait trouvé un asile[1]. Il partit dans la nuit du 23 au 24, et, suivi de deux *lacayos*, il franchit les montagnes. « La neige des Pyrénées, dit-il, le reçut favorablement, et fut comme l'abri le plus naturel qu'il pût avoir en ce temps. Il marchait avec si grande peine, à cause de la délicatesse de sa complexion, et parce que ses souffrances avaient amoindri ses os, fatigué son corps et son âme, qu'il fallait le porter à bras dans certains passages élevés, et, dans d'autres, mettre les manteaux sur la glace pour qu'il pût y marcher[2]. » Enfin, le 26 novembre, il arriva heureusement à Pau, où la princesse Catherine l'accueillit avec un empressement auquel la politique avait autant de part que la compassion[3].

Lorsqu'il fut parvenu sur la terre étrangère, Philippe II, déconcerté dans sa vengeance, et craignant, d'ailleurs, le mal que la présence et les divulgations de Perez pourraient lui faire en Europe, essaya de

[1] *Relaciones*, p. 167.

[2] « La nieve de los Pyreneos le recibió gratamente, y con abrigo mas que natural de aquel tiempo. Caminava con tanto trabajo, por ser hombre delicado, y tenerle los trabajos muy adelgazados los huessos, y muy fatigada la persona exterior y interior, que era menester passarle en braços muchos passos de los elados, y en otros echar las capas sobre los yelos por donde pisasse. » (*Ibid.*, p. 167, 168.)

[3] *Ibid.*

le ramener en Espagne en le trompant. Il espéra, sans doute, que sa femme et ses enfants pourraient servir à l'attirer dans ce nouveau piége. Don Martin de la Nuza, en sortant de Sallent et en se jetant sur le territoire de France, avait eu, sur la ligne même de la frontière, un entretien avec les chefs de la bande qui cherchait Perez. A la suite de cet entretien, il se rendit à Pau pour proposer à Perez, de leur part, un accord dont ils promettaient la fidèle observation en leur nom, au nom du roi, du vice-roi, de don Alonzo de Vargas et des inquisiteurs[1]. Perez répondit qu'il écouterait de bon gré ces propositions, pourvu qu'elles fussent faites de bonne foi, et que, selon ce qu'on offrirait, il répondrait[2]. Don Martin de la Nuza ne revint plus; mais, le 1er janvier 1592, Thomas Perez Rueda, qui avait secondé sa première évasion, lui écrivit pour l'engager à s'entendre avec le roi, dans l'intérêt de sa famille et dans celui du royaume d'Aragon, sur lequel commençait à s'appesantir la main de Philippe II[3]. Perez lui répondit aussitôt :

« J'ai reçu hier la lettre de Votre Seigneurie, du premier jour de cette année. Cette lettre m'a touché l'âme, Votre Seigneurie peut m'en croire, car j'ai, dans le monde, la réputation d'aimer ceux qui m'ai-

[1] *Relaciones*, p. 169, 170.
[2] *Ibid.*, p. 170.
[3] Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. III, p. 343.

ment, et on ne peut supposer que je veuille la perdre dans les occasions les plus propres à en donner la preuve. Je ferai donc aujourd'hui tout ce qui sera en moi pour le prouver encore, surtout quand j'y trouve un moyen d'être utile au royaume à qui je dois tant, et de faire du bien aux miens et à mes affaires, désir si naturel et si commun à toute personne au monde. Si, en outre, il se joignait ou il se joint à cela de servir mon roi et mes affections, j'entendrai avec plaisir à des propositions discutables. Mais, en jetant les yeux sur des rigueurs si grandes et si inouïes et sur les personnes qui en sont victimes, qui peut avoir confiance? Qu'on donne au moins des gages et garanties préliminaires qui soient le commencement et l'assurance d'une bonne et sincère transaction, d'un traitement tout autre que par le passé[1]. »

Il se plaignait, si on avait des désirs de paix et de

[1] « Ayer recebi la carta de V. M^ed^ de primero deste año ; hé visto por ella el successo de su prission de V. M^ed^ ; hé lo sentido en el alma, y puedeseme creer pues tengo credito en el mundo de amigo de mis amigos, y no es de creer que le querré perder en las occasiones mayores para mostrarlo. Y en esta que agora se offresce haré quanto en my fuere para el effecto que digo, quanto mas juntandose á ello el bien del reyno á quien yo devo tanto, y el beneficio de los mios y asiento de mis cosas (natural y comun desseo á todos). Pues que si con esto se juntasse ó junta la satisfacion y servicio de my rey, de mis amores, holgaré yo de oyr medios tratables. Pero si veo tales rigores y tan ynauditos ellos y los quellos padescen, quien ha de creer á lo menos, si no vee prendas y señales precedientes y que estas comiencen, dando testimonio del bueno y verdadero trato y de que será diferente del passado. » (Collection Llorente, vol. XV, t. VI, fol. 220 r°.)

réconciliation, qu'on ne lui eût pas renvoyé don Martin de la Nuza; puis il ajoutait : « Si je vois que les négociateurs eux-mêmes ne soient pas bien traités, je me méfierai de tout et de tout le monde. Que don Martin revienne, qu'il rapporte une réponse concertée, qu'on commence par des actes de miséricorde, bien dus à la justice divine et humaine, à l'égard de ces pauvres enfants et de leur mère. Sans ces préliminaires, qu'ils ne se mettent pas en peine, je ne veux point prêter l'oreille à des arrangements qui n'auraient en eux ni sécurité ni certitude[1]. » Il terminait cette lettre par des récriminations menaçantes, et ajoutait : « *Dieu pour tous !* Daté du jour des Rois. A bon jour, bonnes œuvres[2]. »

Comme les violences, loin de se ralentir dans Saragosse, y continuèrent leur cours, ainsi que nous l'avons vu précédemment, on ne pouvait plus espérer de calmer les défiances de Perez et de s'emparer de lui en le trompant. On ne songea donc plus à l'attirer en Espagne, mais à le tuer en France. L'habileté de Perez faisant craindre qu'il n'échappât à ces poursuites d'une nouvelle espèce, comme il s'était soustrait, depuis douze ans, à toutes les autres,

[1] « Y si á los trattantes yo los viesse mal tratados, mal me fiaré de nada ny de nadie. Buelva don Martin, trayga respuesta concertada, y empiecen con piedades devidas á la justicia divina y humana en aquellos hijos y en la madre dellos. Que si esto no precede, no se cansen que ny oyré, ni quiero conciertos que no pueden ser ciertos ny seguros. » (Collection Llorente, vol. XV, t. VI, fol. 220 r°.)

[2] « Dios con todos. Hecha dia de los reyes. En buen dia, buenas obras. » (*Ibid.*)

on s'adressa, pour l'assassiner, aux hommes qui devaient le moins exciter ses soupçons. Lorsqu'il était encore dans les Pyrénées, on avait promis leur grâce à Antonio Bardaxi, baron de Concas, et à Rodrigo de Mur, baron de Pinilla, déjà condamnés comme contrebandiers, à condition qu'ils iraient le prendre à Sallent[1]. Après qu'il fut arrivé en France, on offrit successivement leur pardon et beaucoup d'argent au Génois Mayorini, qui s'était évadé avec Perez, et dont l'amitié pour lui s'était refroidie, et à l'Aragonais Gaspard Burces, qui avait été cause de la prise et de la mort du marquis d'Almenara et était en fuite, s'ils se chargeaient de tuer Perez[2]. Mayorini resta dix jours sans prévenir Perez des ouvertures qui lui avaient été faites ; mais enfin il eut l'honnêteté de les dénoncer à son ancien ami, en présence de don Martin de la Nuza[3]. Ce complot, qui était conduit par un gentilhomme navarrais, fut ainsi déjoué. Celui que Gaspard Burces s'était chargé d'exécuter manqua également : on le découvrit, et Burces fut condamné à mort. Mais les sollicitations de Perez lui sauvèrent la vie[4]. Ces tentatives ne furent pas les seules dirigées contre sa personne pendant l'année qu'il passa en Béarn. En voici une qu'il raconte très-agréablement lui-même. Je vais le laisser parler.

[1] Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. III, p. 343.
[2] *Relaciones*, p. 172, 173.
[3] *Ibid.*, p. 173.
[4] *Ibid.*, p. 174, 175.

« La chose fut poussée, quand Perez était à Pau, jusqu'à tenter de se servir d'une dame du pays, qui ne manquait ni de beauté, ni de galanterie, ni de distinction, une maîtresse femme, amazone et chasseresse, et courant à cheval, comme on dit, par monts et par vaux : on eût pensé qu'il s'agissait de mettre à mort quelque nouveau Samson. Bref, on lui offrit dix mille écus et six chevaux d'Espagne pour qu'elle vînt à Pau, y fît une liaison avec Perez, et, après l'avoir charmé par sa beauté, l'invitât et l'attirât chez elle, pour, de là, le livrer un beau soir, ou le laisser enlever dans une partie de chasse. La dame, ou importunée ou désireuse, par une curiosité naturelle à son sexe, de connaître un homme dont le pouvoir et les persécuteurs faisaient tant de cas, ou enfin dans le but d'avertir elle-même le poursuivi, feignit, comme la suite l'a laissé croire, d'accepter la commission. Elle partit pour Pau, et se lia avec Perez. Elle venait le voir à sa demeure. Messagers et billets allaient pleuvant. Il y eut plusieurs parties de plaisir; mais, en fin de compte, le bon naturel de la dame et son attachement pour Perez l'emportèrent chez elle sur l'intérêt, ce métal de bas aloi, qui souille plus que tout ce que l'amour peut se permettre, en sorte que ce fut elle-même qui vint lui révéler la machination d'un bout à l'autre, avec les offres faites et tout ce qui s'ensuivait. Elle fit bien plus encore, elle lui offrit sa maison et le revenu qui en dépendait, avec une si vive tendresse (s'il faut juger de l'amour par les démonstra-

tions), qu'il n'y a bon mathématicien qui n'eût dit qu'il y avait, entre cette dame et Perez, échange et communauté astrologique[1]. »

Le mauvais résultat de ces diverses entreprises contre la vie de Perez n'y mit pas un terme, comme nous le verrons. Perez ne pouvait pas rester longtemps inactif et inutile en Béarn. Il fallait à son ardeur, à son esprit d'intrigue, à son ambition, à sa haine, un théâtre et un aliment. Il lui fallait respirer l'air des grandes cours, se mêler de nouveau aux plus importantes affaires, et rechercher les satisfactions de la vengeance. Les deux adversaires de la politique et de la puissance de son persécuteur

[1] « Que llegó la cosa, quando estava en Pao Antonio Perez, á tentar á una señora de aquellos confines, hermosaça galanaça, gentilaça, muy dama, una amazona en la caça y en un cavallo de monte y ribera (como dizen), como si trataran de matar á algun Samson. En fin sele offrescieron x mill escudos y vi cavallos españoles porque viniesse á Pao, y travasse amistad con Antonio Perez, y cevado de su hermosura le combidasse y tirasse á su casa, y de alli se le entregasse una noche, ó se le dexasse arrebatar andando á caça. La dama importunada, ó por curiosidad (natural al sexo) de conoscer un hombre de que tanta estima hazia el poder y la persecucion, ó por advertir al perseguido, fingió, segun se dexó creer por lo que se seguió, aceptar el tratado. Partióse para Pao. Travó amistad con Antonio Perez. Veniale á visitar á su aposento. Yvan y venian lacayuelos y billetes, como llovidos, y algunos regalos. Al fin pudó mas con ella su bien natural y la afficion que tomó á Antonio Perez, que el interes (metal baxo y el que mancha mas que ningun acto de amor), porque ella misma le vinó á descubrir al cabo el tratado, lo offrescido, el caso todo; y no solo esto, poro le offresció su casa y el regalo della con tanta afficion (si se conosce por las demonstraciones el amor), que no huviera buen mathematico que no dixera que tenia con Antonio Perez aquella dama commutacion de luminares. » (*Relaciones*, p. 176, 177.)

étaient Henri IV et Élisabeth ; il se mit à leur service. Dès le 9 décembre 1591, il avait écrit au premier de ces princes : « Les persécutions que j'ai souffertes, depuis douze années, dans les États du roi catholique, ont été si fortes en grandeur, en durée, en variété, qu'elles m'ont réduit à l'indispensable nécessité de quitter ces États pour venir dans ceux de Votre Majesté placer ma personne à l'abri de sa faveur et de sa protection[1]. » Il lui avait adressé un récit de ses infortunes, et l'avait supplié de lui faire savoir ses volontés. Henri IV était alors dans le plus fort de sa lutte contre la Ligue et contre Philippe II. Il avait gagné les batailles d'Arques et d'Ivry, avait assiégé Paris, que le prince de Parme était venu débloquer à la tête d'une armée espagnole, et allait entreprendre le siége de Rouen, que le même général devait faire lever encore. Au printemps de 1593, avant de se mettre en campagne, il voulut voir Perez, qui pouvait être pour lui un instrument fort utile. Il écrivit à sa sœur, la princesse Catherine, de le conduire à Tours. Là il eut avec Perez de longs entretiens, et, comptant se servir de lui auprès d'Élisabeth, dans leurs affaires communes contre l'Espagne, il l'envoya vers cette princesse avec la lettre suivante :

[1] « Las persecuciones que yo hé padescido XII años ha en los reynos del rey cathólico, han sido tan fuertes in grandeza, y duracion, y variedad, que me han reduzido á necesidad forzosa á apartarme dellos y á venir á los de Vuestra Magestad á salvar mi persona con su favor y proteccion. » (*Cartas*, p. 506.)

« Madame,

« L'un des contantements que j'ay eu, en mon voyage de Tours, a esté de voir le s[r] Antonio Perez, avec ma sœur, comme je luy avois mandé me l'amener, l'ayant connu, aux discours qu'il a eus avec moi, personnage non moins capable du lieu qu'il a tenu, que indigne de la persécution qu'il souffre... J'espère me pouvoir prévaloir en mes affaires de l'intelligence et bon entendement qu'il a en celles qui luy sont passées par les mains, et pour cette occasion, je l'ay retenu à mon service ; mais estimant, Madame, que vous serez bien aise de le voir et conférer avec luy, j'ai trouvé bon qu'il vous allast baiser les mains, avec ceste occasion du voyage du s[r] vidasme de Chartres, et l'ay bien voulu accompagner de la présente, afin qu'il vous plaise le favoriser d'aultant plus volontiers de vostre bon accueil et benigne audience, de laquelle m'asseure qu'il vous laissera toute satisfaction, et que vous entendrés de luy chose dont vous pourrés vous servir ; vous supliant, après l'avoir ouy, qu'il me vienne retrouver en compagnye dudit s[r] vidasme, auquel j'ay fort expressément recommandé d'avoir soin de sa personne, pour me le ramener en seureté, qui sera pour l'employer non moins à ce qui touchera vostre service, selon que vous l'y jugerez propre, que au mien, mettant l'un et l'autre en égale considération,

et vostre contantement sur toutes choses. Sur ce, vous baisant humblement les mains, je prie Dieu, Madame, vous avoir en sa très-sainte garde.

« A Chartres, ce xxixe mars.

« Vostre plus afectionné frère et serviteur,

« Henry[1]. »

Perez se rendit en Angleterre dans l'été de 1593. Au moment où il y arriva, la politique de ce royaume, quoique toujours tournée contre Philippe II, flottait entre les conseils du circonspect Burghley et ceux de l'entreprenant comte d'Essex. Ces deux hommes, si différents d'âge, d'humeur et de desseins, partageaient la cour, se disputaient le gouvernement de l'État et l'esprit de la reine. Le grand trésorier Cecil, baron de Burghley, avait alors soixante et treize ans. Il y avait plus de quarante ans qu'il était dans les affaires. Sa tête y avait blanchi, et son corps était tellement cassé, qu'on le portait dans une chaise en la présence de la reine[2]. Élisabeth avait en lui une confiance extrême et méritée. Il avait facilité son avénement au trône, et avait, plus

[1] 29 mars 1593. *State paper office*, ancient royal letters, vol. XXII, lettre ccii, autographe.

[2] « Le grand trésorier, que l'on porte dans une chaire, est fort vieil et blanc. » (*Ambassade de M. Hurault de Maisse en Angleterre vers la royne Elizabeth, ez années* 1597 et 1598, ms. des affaires étrangères, fol. 245 v°.)

qu'aucun autre, concouru à l'y maintenir avec solidité et avec grandeur par son dévouement et son habileté. Appliqué et pénétrant, rusé et énergique, il lui avait suggéré une conduite prudente, ou l'avait entraînée dans des résolutions hardies, suivant l'occasion et le besoin. C'était lui qui l'avait décidée à prendre en main la défense des Pays-Bas, révoltés contre le roi d'Espagne ; à combattre, sur le continent, ce redoutable chef du catholicisme, et à se défaire même de l'infortunée Marie Stuart, son alliée en Angleterre, afin de n'avoir pas à craindre l'ennemi au dedans pendant qu'on lui résistait au dehors. Ce vieux politique, qu'aucun scrupule n'arrêtait dans ses froids calculs, savait, par sa souplesse comme par ses services, conserver la faveur de sa souveraine, dont il supportait les bizarreries et les emportements, qui avait l'esprit plus haut que le sien, mais qui, au grand cœur d'une reine, joignait les caprices les plus étranges d'une femme[1]. Il avait vécu à la cour, il voulait y mourir, et sa dernière ambition était de transmettre la succession de son pouvoir à son fils, sir Robert Cecil, qu'il avait déjà fait nommer secrétaire d'État, et à qui il était réservé de ménager la transition du règne d'Élisabeth à celui de Jacques Ier.

L'esprit de Burghley, déjà glacé par l'âge, était rendu plus prudent encore par le changement qui s'opérait dans la situation des affaires sur le conti-

[1] *Ambassade de M. Hurault de Maisse*, etc., fol. 212, 241, 256 et 257.

nent. D'accord avec l'habile Walsingham, il avait été d'avis, en 1589, lorsque Henri IV venait de succéder à Henri III, de le soutenir de la manière la plus efficace, parce que la chute de ce prince en France aurait entraîné la soumission des Pays-Bas, et que le triomphe absolu du catholicisme dans la France et dans les Pays-Bas aurait menacé l'Angleterre d'une invasion espagnole. Aussi le cabinet anglais avait-il écrit alors aux États protestants d'Allemagne : « La bonne issue de la cause commune gît en la vie et bon portement de ce roi. Le mal qui lui peut advenir nous accablera tous, qui courrons la même fortune[1]. » Il avait donc conseillé d'accorder à ce prince une assistance proportionnée aux craintes et aux intérêts de l'Angleterre. Mais, maintenant que Henri IV, après avoir battu les ligueurs, changeait de religion, afin d'achever, par la conquête des esprits, l'œuvre qu'il avait avancée par le succès des armes, et de ranger à son obéissance les villes chancelantes et les chefs fatigués de la Ligue, les intentions de Burghley ne pouvaient plus être les mêmes à son égard. Philippe II étant vieux, le prince de Parme étant mort, et Henri IV paraissant en mesure de lutter sans désavantage contre la puissance espagnole un peu en déclin, Burghley se montrait peu porté à ce que l'Angleterre prît désormais une part active à la guerre du continent. Accorder avec parcimonie des secours à Henri IV, de

[1] 15 octobre 1589. Walsingham à..... *State paper office*, France.

façon à entretenir la guerre en France et à l'éloigner de l'Angleterre, tel était son plan.

Le comte d'Essex avait des projets tout différents, et dans lesquels une politique plus hardie s'unissait à plus de générosité. La rivalité de pouvoir qui le séparait des Cecil y avait autant de part que l'ardeur de la jeunesse, le désir de la renommée, et aussi une manière plus profonde de comprendre les intérêts de l'Angleterre. Il aurait voulu unir celle-ci plus étroitement avec la France, pour qu'elles combattissent en commun Philippe II. Ce brillant et vaillant seigneur était alors le favori d'Élisabeth, qui l'avait nommé son grand écuyer et lui avait donné entrée dans son conseil. A peine âgé de vingt-cinq ans, spirituel, instruit, aimant la guerre et les lettres, vivant avec magnificence, extrêmement cher à la noblesse et au peuple, fier et opiniâtre, même avec sa vieille souveraine, devant laquelle il ne savait pas fléchir, il tenait le premier rang à la cour, et il aspirait à avoir la principale autorité dans le gouvernement. « Il est courageux et ambitieux, écrivait, un peu après cette époque, un envoyé de Henri IV auprès d'Élisabeth; il est homme d'entendement, est tout son conseil à lui-même, et il est impossible de lui ôter de la téte ce qu'il a une fois entrepris... Il est bon Anglais et Français, d'autant qu'il estime que cela sert à ses desseins[1]. » Essex pensait, non sans raison, que, si Henri IV était in-

[1] *Ambassade de M. Hurault de Maisse*, etc., fol. 217 v° et 251 v°.

suffisamment secouru, il serait obligé de faire la paix avec les Espagnols, et que l'Angleterre et les Pays-Bas resteraient livrés à l'animosité et aux attaques de Philippe II.

Quant à Élisabeth, prudente et parcimonieuse, elle ne courait pas au-devant des dangers glorieux, mais éloignés, et elle n'aimait pas les dépenses inutiles. Il lui semblait, dans les conjonctures nouvelles où se trouvaient les affaires du continent, qu'elle pouvait y employer moins de soldats et d'argent sans s'exposer à aucun risque. Sa politique était en cela conforme à celle de son vieux ministre, tandis que son penchant l'entraînait vers son jeune favori; du reste, selon sa coutume, elle écoutait tout le monde, pour se décider à la fin elle-même. Elle se considérait comme plus sage et plus habile que ses conseillers, se servait d'eux et les dominait.

En arrivant dans cette cour divisée, et dont Élisabeth elle-même entretenait soigneusement les divisions, Perez dut rechercher le parti favorable aux intérêts du prince qui l'envoyait et animé des mêmes haines que lui. Il s'adressa dès lors au comte d'Essex, qui lui accorda son amitié, le reçut dans son intimité, et l'admit dans ses parties de plaisir[1]. Le comte d'Essex fit grand état de l'expérience et du

[1] Thomas Birch, *Memoirs of the reign of queen Elizabeth*, from original papers of Anth. Bacon, in-4°, London, 1754, t. I, p. 140, 143 et 193. Les papiers d'après lesquels ont été composés ces Mémoires sont aujourd'hui au Musée britannique, parmi les manuscrits additionnels.

jugement de l'ancien ministre de Philippe II, dont la vive imagination, l'esprit vigoureux, les conseils passionnés, lui plurent extrêmement[1]. Il le conduisit à la cour[2]. Mais *Junon*, comme ils appelaient entre eux Élisabeth, n'était pas disposée à entrer dans la belliqueuse confédération qu'ils avaient en vue, mécontente qu'elle était de la conversion de Henri IV, et rassurée d'ailleurs par les succès de ce prince contre les ligueurs et les Espagnols. Loin de consentir à lui prêter une assistance plus grande, elle lui retira les secours qu'elle lui avait précédemment accordés et rappela en Angleterre les troupes qu'elle avait en Bretagne sous le commandement de Norris[3]. La mission de Perez se réduisit, dans ce moment, à lui faire mieux connaître encore Philippe II, à lui révéler ses anciennes menées, et à l'instruire de l'état de l'Espagne. Il obtint d'elle, par l'entremise du comte d'Essex, une pension de cent trente livres[4]. Pendant qu'il était à Londres, où il vivait des libéralités du comte, Perez s'était lié avec les frères

[1] Dans un rapport espagnol sur les affaires d'Angleterre fait au commencement de 1595, on lit ce qui suit : « El que dirige el consejo, es el conde de Esex, que tanto trato tiene con la reyna, y este se gobierna mucho por Antonio Perez. » (Avisos de Ynglatera. Arch. de Simancas. Est. Flandes, leg. 609.)

[2] *Memoirs of queen Elizabeth*, p. 229.

[3] Thomas Birch, *An historical view of the negociations between the courts of England, France and Brussels*, from the year 1592 to 1617, from the mss. State papers of sir Th. Edmondes, in-8°, London, 1749, p. 13 et 14.

[4] « Advertising signor Perez that the queen had given to him an hundred pounds land in fee simple and thirty pounds in parks. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 193.)

François et Antoine Bacon. Le premier des deux, profondément versé dans l'étude des lois, s'était déjà fait remarquer par sa science et son grand esprit, et se livrait aux travaux qui devaient fonder son immortelle renommée. Il s'était attaché au comte d'Essex, qui aimait les hommes d'un haut mérite, et qui l'avait établi dans sa propriété de Twickenham-Park, tout près de Londres. Comme François Bacon recherchait ardemment, à cette époque, les emplois publics, qui furent plus tard le triste écueil de son honnêteté et de sa reconnaissance, il trouvait un aliment à sa curiosité et à son ambition dans les entretiens d'un personnage aussi spirituel que l'était Perez, aussi instruit des matières d'État, et ayant possédé la confiance du plus puissant monarque de l'Europe. Mais cette intimité déplut beaucoup à sa mère, excellente femme, de mœurs sévères, qu'effrayaient la réputation de Perez, ses habitudes dissipées, et qui écrivait un jour à son fils Antoine : « J'ai plus pitié de votre frère qu'il n'a pitié de lui-même, d'avoir avec lui, dans sa maison, dans sa voiture, ce Perez souillé de sang, un orgueilleux, un profane, un sujet de dépense, qui, je le crains bien, irritera, par sa présence auprès de lui, le Seigneur Dieu, dont les bénédictions s'étendront moins sur votre frère en honneur et en santé..... Un misérable comme lui n'a jamais aimé votre frère que pour son crédit et pour vivre à ses dépens[1]. »

[1] « I pity your brother, yet so long as he pities not himself, but

Ce fut dans les loisirs de ce premier séjour à Londres que Perez publia, dans l'été de 1594, ses *Relaciones*, sous le nom supposé de *Raphael Peregrino*, qui, loin d'en cacher le véritable auteur, le désignait par allusion à sa vie errante. Ce récit de ses aventures, composé avec un art infini, était propre à rendre son ingrat et impitoyable persécuteur plus odieux encore, et à attirer sur lui-même plus de bienveillance et de compassion. Il en adressa des exemplaires à Burghley, à milady Rich, sœur du comte d'Essex, à lord Southampton, à lord Montjoy, à lord Harris, à sir Robert Sidney, à sir Henri Unton et à beaucoup d'autres personnages de la cour d'Angleterre, en les accompagnant de billets d'un tour gracieux et d'une expression mélancolique[1]. Celui par lequel il le mit sous le patronage du comte d'Essex était à la fois touchant et flatteur : « Raphael Peregrino, lui écrivait-il, auteur de ce livre, m'a chargé de le présenter de sa part à Votre Excellence. Votre Excellence est obligée de le protéger, puisqu'il se recommande à elle. Il doit savoir qu'il a besoin d'un parrain, puisqu'il en choisit un tel que vous. Peut-être s'est-il fié à son nom, sa-

keepth that bloody Perez, yea a coach-companion, and bed-companion, a proud, profane, costly fellow, whose being about him. I verily fear, the Lord God doth mislike and doth less bless your brother in credit and otherwise in his health... Such wretches as he is, that never loved your brother but for his own credit living upon him. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 143.)

[1] *Cartas*, p. 530 et suiv.

chant que Votre Excellence est le soutien des pèlerins de la fortune[1]. »

La haine de Philippe II contre Perez devint, s'il se peut, plus grande par la publication de ce livre[2], qui fut traduit, la même année, en hollandais, afin que les révoltés des Provinces-Unies, en voyant la récompense que ce prince réservait à ses propres serviteurs, et le traitement qu'il avait fait subir aux Aragonais pour avoir voulu défendre leurs droits, apprissent encore mieux quel sort les attendait s'ils étaient vaincus[3]. Le monarque vindicatif essaya de se défaire de nouveau de Perez, qui dénonçait à l'Europe ses perfidies et ses cruautés. Deux Irlandais reçurent et acceptèrent du comte de Fuentes, gou-

[1] « Raphael Peregrino, auctor desse libro, me ha pedido que se le presente á Vuestra Excelencia de su parte. Obligado esta Vuestra Excelencia á empararle, pues se lo encomienda. Que el deve saber que ha menester padrino, pues le escoge tal. Quiça se ha fiado en el nombre, sabiendo que Vuestra Excelencia es amparo de peregrinos de la fortuna. » (*Cartas*, p. 530.)

[2] Une brochure sur le second soulèvement de Saragosse intitulée : *Un pedazo de historia de lo succedido en Saragosa de Aragon á* 24 *de septembre* 1591, et dont Perez était l'auteur, fut répandue à un grand nombre d'exemplaires dans le royaume d'Aragon. Dans un rapport sur les affaires d'Angleterre, on trouve l'avis suivant : « Antonio Perez esta muy estimado entre los del consejo de la reyna, y tenido por muy grande hombre de Estado, y les ha dado en sus demandas mucha satisfacion. Los libros que hizó fueron imprimidos á costa de la reyna, y han embiado un gran numero dellos en Aragon para revolver aquello reyno. » (Avisos de Inglaterra á principios de 1595. Arch. de Simancas. Est. Flandes, leg. 609.)

[3] *Cort-Begryp van de stucken der geschiedenissen van Antonio Perez uit het spaensch ghetoghen door Joost Byl*, in-4°, Gravenhaghe, 1594.

verneur des Pays-Bas, la mission de le tuer. Saisis, à Londres, avec des lettres qui les accusaient, ils furent, sur leur aveu même, condamnés au dernier supplice, et leurs têtes furent placées sur l'une des portes de la ville, près de l'église de Saint-Paul[1]. Philippe II chercha, en outre, par des subterfuges qui ne réussirent pas, à exciter la défiance de la cour d'Angleterre contre Perez, qui se plaignit à Essex *de ce que machinaient en Égypte ces pharaons, pour qu'il devînt suspect à la reine*[2].

Cependant il ne resta plus longtemps en Angleterre. Henri IV l'avait redemandé à plusieurs reprises. Ce prince, qui, le 20 janvier 1595, avait déclaré la guerre à Philippe II, qu'il avait combattu jusqu'alors comme allié du gouvernement de la Ligue, écrivit, le 30 avril, à Perez : « Je désire infiniment de vous voir et parler à vous pour affaires qui touchent et importent à mon service, et escris présentement à la royne d'Angleterre, madame ma bonne sœur et cousine, pour pryer de vous permettre de faire ce voyage, et à mon cousin le comte d'Essex, d'y tenir la main ; à quoy je m'asseure qu'il n'y aura point de difficulté[3]. » Perez se disposa cette fois à partir, quoiqu'il semblât retenu par son affection auprès d'Essex, des libéralités duquel il avait vécu, comme il le mandait à Henri IV. Il écrivit au

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 156. — *Relaciones*, p. 177.

[2] « Quæque machinabantur in Ægypto pharaoni et illi, ut apud reginam suspiciosus fierem. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 237.)

[3] Ms. Béthune, vol. n° 9141, fol. 33.

comte, avec son imagination devenue plus recherchée à la cour d'Angleterre, où la subtilité des sentiments et l'affectation du langage étaient alors de mode : « Vous quitter, pour moi c'est mourir, parce que rester près de vous, c'était vivre. Que dis-je? mieux eût valu pour moi mourir que m'éloigner de vous ; car mourir, c'est mettre, une fois pour toutes, fin à la douleur, et vivre, c'est l'accroître[1]. » Avant de retourner en France, il eut une audience d'Élisabeth, qui lui marqua toutes sortes de bontés[2], et à laquelle il adressa des conseils dans une espèce de mémoire écrit en français, mais d'un style assez bizarre. Il s'y engagea à entretenir une correspondance secrète dans l'intérêt de cette reine, et osa dire : « J'ai entendu que le secrétaire Villeroy me veut avoir pour hoste ; j'essaieray d'en tirer quelque profit pour Sa Majesté. » En prenant ces voies tortueuses, il devait peu à peu se discréditer, et, à la fin, se perdre auprès des deux gouvernements[3].

Arrivé à Dieppe dans les premiers jours d'août[4], Perez fut reçu, par le gouverneur de cette ville, avec la plus grande distinction[5]. Henri IV avait recommandé de veiller soigneusement à sa sûreté, et il fut conduit par une escorte de cinquante chevaux à Rouen[6], où il eut la douleur d'apprendre la mort de

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 256.
[2] *Ibid.*, p. 229.
[3] *Ibid.*, p. 265.
[4] *Ibid.*, p. 270.
[5] *Ibid.*, p. 283.
[6] *Ibid.*

don Martin de la Nuza, qui l'avait accompagné en France avec Gil de Mesa[1]. Henri IV lui écrivit, le 26 août, de Lyon : « J'ai eu plaisir de vostre retour en mon royaulme, et je vous dis que vous êtes le bienvenu, et veux que vous soyez reçu comme vous méritez ; et comme je fais estat de me rapprocher de delà dedans peu de jours, je ne vous donneray la peine de passer plus outre, mais je vous prieray vous entretenir dans ma ville de Rouen, où j'ai sceu que vous vous estes advancé. Et escris présentement à mon cousin le duc de Montpensier qu'il ayt soin de vous, comme je désire que vous croyiés que je l'auray toujours tel que vos vertus méritent. Toutefois, si vous jugés estre vostre meilleur de venir à Paris, je m'en remettray à vous. En ce cas vous y trouverez mon cousin le prince de Conti et le sieur de Schomberg avec ceux de mon conseil, qui vous recueilleront et vous favoriseront comme si j'y estois moy-mesme. Mais je ne veulx finir la présente sans me condouloir avec vous de l'accident survenu au pauvre don Martin, qui a esté tué par un très-grand malheur. Je le regrette grandement ; mais, puisqu'il a pleu à Dieu d'en disposer ainsi, je vous prie de ne vous en affliger en vous conformant à sa volonté et vous assurer que la mienne ne vous manquera jamais. Je prie Dieu, sieur Perez, qu'il vous ayt en sa sainte garde[2]. »

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, p. 282.
[2] Musée britannique, mss. additionnels, n° 4115, p. 143 et 144.

Perez aima mieux aller au-devant de Henri IV à Paris que de l'attendre à Rouen. Il y arriva le 10 septembre[1]. On eut pour lui les attentions les plus flatteuses et les plus rassurantes. On lui donna pour résidence une belle maison qui avait appartenu au duc de Mercœur, avec une garde de deux soldats qui furent chargés de veiller nuit et jour à la sûreté de sa personne[2]. Du reste, les précautions dont il fut l'objet n'étaient pas inutiles, car on découvrit alors un autre complot contre sa vie. Des avertissements venus d'Espagne, et transmis au secrétaire d'État Villeroy et au maréchal de la Force, annonçaient que le baron de Pinilla, le même qui avait cherché à prendre Perez à Sallent, était en route avec deux compagnons, dont l'un était un moine biscayen sous un costume de laïque, pour aller tuer Perez[3]. En effet, le baron de Pinilla, qui avait déjà touché six cents ducats d'or pour faire ce coup, était entré dans Paris et avait tout préparé pour fuir après l'avoir exécuté, lorsqu'il fut pris avec l'un de ses complices; le moine parvint à s'échapper. On trouva chez Pinilla deux pistolets chargés de deux balles chacun[4]. Mis à la torture, il avoua tout, et fut exécuté quelques mois plus tard, en place de Grève[5].

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 295.

[2] *Ibid.*, p. 296.

[3] *Ibid.*, p. 282.

[4] *Ibid.*, p. 282, 299 et 402. — *Relaciones*, p. 179, 180.

[5] « Le vendredi 19 (janvier) fut roué un Hespagnol en la place de Grève à Paris, atteint et convaincu d'avoir voulu tuer dom Perés, secrétaire du roy d'Espagne, qui dès longtems suivoit la cour : estant

Henri IV s'était rendu à Paris, où il avait conféré avec Perez sur ses affaires, qui, depuis qu'il avait déclaré la guerre à Philippe II, avaient pris un tour nouveau. Elles étaient de plus en plus en progrès vis-à-vis du parti catholique, qui avait perdu les villes de Meaux, d'Orléans, de Bourges, de Lyon, de Paris, de Rouen, de Laon, d'Amiens, etc., mais elles déclinaient vis-à-vis de l'Espagne. En effet, le pape lui ayant enfin accordé son absolution et l'ayant reconnu comme roi, le duc de Mayenne se soumit à lui en Bourgogne, le duc de Joyeuse en Languedoc, et bientôt Marseille et toute la Provence se remirent sous son obéissance. Il ne resta alors debout du parti de la Ligue que le duc de Mercœur en Bretagne. Si la guerre civile tendait vers sa fin, la guerre étrangère avait des commencements défavorables. Philippe II, ne pouvant plus aspirer à la couronne de France pour lui ou pour l'infante doña Clara Eugenia sa fille, avait changé de plan d'attaque contre Henri IV, dont il cessait d'être le compétiteur et qui devenait pour lui un ennemi ordinaire. Il avait dès lors songé à s'étendre à ses dépens par les Pays-Bas du côté de la Picardie, par la Franche-Comté du côté de la Bourgogne. Le comte de Fuentes avait attaqué les places de la frontière du nord, et le connétable Ferdinand de Velasco avait marché avec une

bien venu près Sa Majesté, pour lui avoir descouvert plusieurs conseils et menées du roy d'Espagne son maistre contre sa personne et son Estat. » (L'Estoile, *Journal de Henri IV*, collection Petitot, t. XLVII, p. 151 et 152.)

armée vers la vallée de la Saône. Quoique Henri IV eût battu ce dernier dans la brillante journée de Fontaine-Française, il n'en avait pas moins perdu en Picardie la Chapelle, le Catelet, Dourlens, Cambrai, dont s'empara le comte de Fuentes, qui, au printemps de la campagne suivante, conquit encore Ardres et Calais.

Dans cette position, Henri IV sollicita vivement l'assistance de la reine d'Angleterre. Dès le mois de janvier 1595, après sa déclaration de guerre au roi d'Espagne, il s'était plaint à Élisabeth de ce qu'elle avait tiré de Bretagne Norris et les troupes anglaises qu'il y commandait. Élisabeth, tout en le félicitant d'avoir pris l'offensive contre le roi d'Espagne, lui avait répondu qu'elle était obligée de défendre son propre royaume toujours menacé par ce prince et d'empêcher l'insurrection imminente de l'Irlande[1]. Après la perte des premières places de Picardie prises par les Espagnols, le maître des requêtes Chevalier avait été envoyé à Londres pour demander quatre mille fantassins anglais, que la ville de Paris se chargerait de payer[2]. Mais le cabinet anglais avait dépêché Roger Williams à Henri IV pour lui signifier que la reine consentait seulement à mettre des troupes dans Calais, qui n'était pas encore tombé entre les mains des Espagnols, dans Dieppe, Boulogne et les villes de la côte[3].

[1] *An historical view of the negociations*, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 24.
[3] *Ibid.*, p. 25.

En refusant, sur le conseil des Cecil, ce secours à Henri IV, Élisabeth n'en était pas moins alarmée des succès de Philippe II en France. Le comte d'Essex, dans son humeur belliqueuse, et avec sa politique plus haute, aurait voulu décider sa souveraine à une coopération active et efficace. Ne l'ayant pas pu directement, il crut y parvenir d'une manière détournée : il se servit pour cela adroitement de Perez, qu'il avait fait le confident de ses pensées, et qui était son agent auprès de Henri IV. Il lui écrivit donc : « Nous sommes inquiets sur les affaires de France, nous que vous savez en tous points si tranquilles. Si vous, vous, je dis, vous nous connaissiez en France, vous ne traiteriez pas les affaires comme vous faites ; si vous considériez un peu la nature humaine, vous ne nous enverriez point d'aussi inutiles ambassades. Qui dirige les hommes, sinon l'intérêt et la peur? Que d'autres donnent ; nous, nous vendons : ils imitent Dieu ; nous, les usuriers. Nous refusons obstinément à ceux qui demandent humblement. Junon elle-même, après avoir plusieurs fois, et en vain, imploré assistance, a éclaté en disant : *Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo*, faisant allusion à ce Pluton d'Espagne, qui tire son nom de ses richesses. Mais tais-toi, ma plume, et taisez-vous, Antonio, car il me semble que j'ai trop lu les poëtes. Adieu[1]. »

[1] « Solliciti enim de rebus Galliæ sumus, et nos quos tu nosti tam in omnibus esse segnes. Si vos, vos, inquam, in Gallia nos nosceretis, non ita ut facitis, negotia nobiscum tractaretis. Imo si naturam huma-

Henri IV comprit cet ingénieux avertissement, que sa position toute seule lui donnait du reste. Il fit dire à Élisabeth, par son ambassadeur ordinaire auprès d'elle, M. de la Fontaine, qu'elle le forcerait, en l'abandonnant, à transiger avec ceux qui avaient conspiré leur ruine commune. Afin de la tirer de son indifférence en éveillant ses craintes, il lui envoya M. de Loménie, avec mission de lui annoncer que le pape avait député vers lui des cardinaux, principalement chargés de lui proposer la paix avec l'Espagne à des conditions honorables, paix qu'il serait contraint de ne pas repousser, si la reine d'Angleterre ne l'aidait pas à continuer la guerre[1]. Cette déclaration offensa et inquiéta Élisabeth, qui y vit un acte d'ingratitude de la part de Henri IV et un danger pour elle. Aussi écrivit-elle une dépêche qui devait lui être montrée, et dans laquelle, après avoir rappelé les anciens et constants services qu'elle lui avait rendus, elle justifiait son inaction actuelle sur le continent par la nécessité de pourvoir à sa propre sûreté en Angleterre, et disait qu'elle ne pouvait croire qu'il consentît à traiter sans elle,

nam consideraretis, non ita inanes ad nos mitteretis legationes. Quid enim homines impellunt, nisi appetitus et terror? Dent beneficia liberales : apud nos sunt omnia venalia. Illi Deum imitantur, nos fœneratores. Novimus humiliter petentibus constanter denegare. Juno autem, quum sæpius frustra opem implorasset, tandem erupit : *Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo*, ad Plutonem illum Hispaniæ qui a divitiis nomen obtinet alludens. Sed tace, calame, et tace, Antoni, nimium enim poetas legisse videor. Vale. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 297, et Mus. brit., ms. addit., n° 4115, p. 76.)

[1] *An historical view*, p. 26.

ajoutant que, si toutefois cela était, elle s'en remettrait à Dieu, qui saurait comment la défendre. Du reste, elle ajournait toute jonction de leurs forces contre Philippe II, offrant à peine de secourir les villes maritimes de France qui seraient menacées par lui[1]. Henri IV, après avoir lu cette lettre, répondit qu'il n'était pas capable de soutenir seul le fardeau de la guerre, et que, si la nécessité le forçait à changer de politique, la faute n'en serait pas à lui, mais à la reine, et qu'alors ce ne serait plus le temps des justifications et des excuses, mais du repentir et des regrets[2].

De plus en plus alarmée par cette réponse, qui semblait faire craindre des résolutions dont l'Angleterre se serait fort mal trouvée, Élisabeth envoya, à la fin de décembre 1595, vers Henri IV, sir Henri Unton, qui était très-agréable à ce prince, pour avoir été blessé à côté de lui en combattant à son service[3]. Sir Henri Unton était chargé par son gouvernement de pénétrer les véritables sentiments du roi de France, de savoir au juste s'il avait le projet de s'entendre avec l'Espagne, ou s'il en menaçait seulement l'Angleterre, moins mécontent au fond de celle-ci qu'il n'affectait de le paraître. Dans le

[1] *An historical view*, p. 28-36.

[2] « That he was not able alone to sustain the burden of the war... Wherein if necessity shall force him to change course, as the fault thereof shall not be his, so Her Majesty for her part, instead of excuses and justifications, shall only have cause afterwards of sorrow.» (*Ibid.*, p. 36.)

[3] *Ibid.*, p. 44. — *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 353.

premier cas, on devait l'apaiser et le gagner par l'offre d'un traité ou d'un bon secours; dans le second cas, on devait laisser les choses comme elles étaient. A ces instructions officielles, qu'Unton reçut du cabinet anglais, le comte d'Essex, dont il était la créature dévouée, en ajouta de particulières, qui étaient de nature à prévenir toute incertitude sur les dispositions de Henri IV[1]. Dans ces curieuses instructions, il engageait ce prince à tenir ferme, et l'informait que le moyen le plus sûr de réveiller le cabinet anglais de sa léthargie et de réunir les deux couronnes était, non de menacer, mais d'agir. « Alors, disait-il, le roi de France sera plus respecté, ses amis de ce côté-ci gagneront plus de crédit, et ceux qui ont le plus traversé ses desseins jusqu'à présent seront forcés de crier : *Peccavi*. Qu'il montre les moyens qu'il a de traiter, non comme s'il voulait en faire ostentation... Qu'il dise froidement qu'il est fâché que nous ne puissions pas le soutenir, et qu'il ne l'est pas moins de ne pouvoir pas faire la guerre sans nous. Mais, en voyant surtout qu'Unton ne lui apporte que des paroles, il doit prendre cela en plus mauvaise part que tout le reste, comme si on avait l'intention de se moquer de lui... Il devra, dès son arrivée, lui donner des témoignages publics de froideur, et, après l'avoir entendu, lui exprimer son mécontentement, sans, toutefois, lui faire encourir sa disgrâce, le traitant comme le bienvenu, mais

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 353.

non à titre d'ambassadeur... Pour conclure, il en usera de telle sorte que sir Henri Unton puisse nous envoyer des lettres foudroyantes, qui nous obligent à faire des offres et des propositions[1]. »

En même temps qu'il se servait de l'envoyé du cabinet anglais pour arracher celui-ci à sa prudence et à son égoïsme, Essex voulut employer au succès de cette manœuvre la correspondance de Perez, afin que les mêmes informations, arrivant de deux côtés différents, agissent d'une manière plus sûre et plus forte sur l'esprit d'Élisabeth. Il lui faisait transmettre les instructions suivantes : « Antonio écrira au comte d'Essex, dans une lettre qui puisse être montrée, que l'envoi de sir Unton a rendu les choses pires que jamais, et il me demandera pourquoi, moi qui connais si bien les humeurs du roi de France et les affaires de ce pays, je n'ai point empêché son envoi, puisqu'il n'a rien apporté autre. Il écrira

[1] « So shall 99 (the french king) be more respected, his friends gain credit on this side, and those that have traversed him all this while be convinced and driven to cry *peccavi*. Let him shew his means to treat, not as if he would make ostentation of it..... Let him say... he is sorry we are not able to keep him, and as sorry that he is not able tho make the wars without us. But when he sees that 15 (Henry Unton) brings nothing but words, he must seem to take this worse than all the rest, as either meant to do him a scorn... He must give some public shew of coldness at his first coming and of discontent, after he hath heard him, but so as it be without offering him disgrace, and he must be welcome him as 15 (Henry Unton) tho' he do not as ambassador. To conclude, he must so use the matter as 15 (sir Henry Unton) may send us thundering letters, whereby he must drive us to propound and to offer. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 353 et 354)

aussi qu'il craint qu'avant qu'on ait le temps d'envoyer de nouveau et de traiter, le roi de France ne soit allé trop loin pour revenir en arrière[1]. »

Tout se passa comme Essex l'avait arrangé. Dès son arrivée à Paris, sir Henri Unton écrivit, dans le sens convenu, à Élisabeth, à Burghley, à Essex : « Je n'ai rien à ajouter, dit-il à ce dernier, sinon que, si la reine ne se hâte point de satisfaire le roi, les choses seront bientôt désespérées, étant déjà en de très-mauvais termes[2]. » De son côté, Henri IV, à qui Unton avait confié le plan du comte d'Essex, joua admirablement le rôle qui lui était assigné pour en assurer la réussite ; après avoir donné audience à l'ambassadeur anglais, il fit venir Perez et lui demanda s'il connaissait les instructions d'Unton. Perez ayant répondu que non : « Peu importe, dit le roi, vous saurez tout de moi qui vous aime, qui me fie en vous... quoique vous aimiez toujours l'Angleterre et vouliez y retourner[3]. » Il lui fit connaître, en

[1] « 93 (Antonio Perez) must write to 19 (earl of Essex) such a letter as may be shewed, wherein he shall say that the sending of 15 (Unton) hath made all things worse than ever, and he must expostulate with me why I, knowing the humours of 99 (the french king) and the affairs of A (France) so well as I do would not stay his coming, since he brought nothing else. He must write also that he fears, ere he shall have leasure to send again and to treat 99 (the french king) will be too far gone to be brought back. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 354.)

[2] *Ibid.*

[3] « It is no matter, you shall, hear now and always every thing of me, who love you and confide in you... notwithstanding you still are fond of England and desire to return thither. » (*Ibid.*, p. 374.)

même temps, que la reine Élisabeth, après avoir écrit de sa propre main à M. Edmondes, son ambassadeur ordinaire auprès de lui, qu'il n'était pas nécessaire de réunir des commissaires, mais qu'elle enverrait un ambassadeur pour convenir des points à traiter, avait envoyé cet ambassadeur sans le charger de discuter ces points, et ne proposait plus qu'une simple réunion de commissaires. Il s'en montra fort irrité, et, tout en lui témoignant l'estime qu'il avait pour l'homme qui avait reçu un coup de mousquet à ses côtés, il exprima à Perez le mépris qu'il ressentait pour le ministre chargé de pareilles instructions[1]. « Il n'est personne de mon conseil qui ne se moque presque de cette ambassade et de moi, ajouta-t-il vivement, et ne pense que je suis moqué... Tout mon conseil croit que ces singulières propositions ne sont que des mots, et n'ont d'autre but que de nous amuser[2]. — Je ne puis le nier, répondit Perez; mais que faut-il faire? Faut-il se jeter dans le désespoir? Persévérez, et faites voir votre courage, votre résolution[3]! — A quoi cela sert-il? dit le roi en l'interrompant, je ne serai pas plus longtemps importun à personne. J'ai assez fait

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 374.

[2] « You will find not one who does not almost laugh at the embassy and me, or think that I am laughed at... My council think the extraordinary proposals were empty words and rather design'd to deceive. » (*Ibid.*, p. 374, 375.)

[3] « I cannot deny this! but what is to be done? Would it be proper to sink into despair? Persevere, and exert your courage and resolution. » (*Ibid.*, p. 375.)

pour montrer mon courage, assez pour mon honneur, assez pour mes amis et mes alliés, assez pour le monde en général. Je passerais pour un orgueilleux si je ne faisais la part aux circonstances de temps, d'occasions et à un royaume épuisé. Je veux écouter mes conseillers, je veux écouter la nécessité elle-même, de tous les conseillers la meilleure autorité[1]. » Perez, en rendant compte de cette entrevue au gouvernement d'Angleterre, dans une lettre adressée au comte d'Essex, ajouta : « Qui sait? peut-être avez-vous quelque projet sous main, et, pour complaire à l'Espagnol, pour obtenir quelque avantage considérable, voulez-vous accabler et abandonner ce prince, de manière à lui faire embrasser plus tôt la paix avec l'Espagne[2]. Les desseins des princes sont de profonds abîmes. » Dans la même lettre, il écrivait que les amis de Philippe II se réjouissaient de ce désaccord : « Car, disait-il, quel est le royaume où ce perturbateur de la nature n'ait semé ses ri-

[1] « What will that signify?... I will be no longer troublesome to any person. I have done enough in respect of fortitude, enough for my honour, enough for my friends and allies, enough for the world in general I should be esteemed proud, if I should not give way to the circumstances of time, occasion, and an exhausted kingdom. I will hear my councellors; I will hear necessity itself of all councellors the highest authority. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, p. 375. Voir en entier, dans le texte original, à l'Appendix K, la curieuse lettre de Perez, dans laquelle il raconte à Essex l'entretien qu'il a eu avec le roi de France.)

[2] « Quis scit? Forsan vos aliquid machinamini, et, ab Hispano rogati, pro aliquo vestro magno beneficio oblato, vultis hunc opprimere et derelinquere, ut pacem citius amplectatur cum Hispano Finis principum abyssus multa. » (*Ibid.*)

chesses pour ébranler les fondations de la terre et la foi des hommes[1]? » S'élevant enfin avec une ironie hautaine contre ceux qui détournaient le conseil d'Angleterre de s'engager dans de nouvelles dépenses pour assister le roi de France, il s'écriait : « Aimez-les, si vous préférez à votre sûreté la substance misérable de l'or et de l'argent[2]. »

Les lettres de Perez étaient d'autant plus propres à compléter l'effet produit par les dépêches de sir Henri Unton, qu'il était, peut-être à son insu, dans cette occasion, le complice du stratagème d'Essex, dont il approuvait, du reste, la politique générale comme tout à fait antiespagnole. Malgré l'amitié d'Essex, la confiance et les attentions de Henri IV, la part qu'il prenait aux affaires d'Angleterre et de France, Perez était triste, inquiet, mécontent, plein d'ombrages, l'esprit agité de mille projets divers[3]. Dès son retour en France, il avait reçu une pension de quatre mille écus, et on lui avait fait espérer l'office de conseiller privé et le collier de l'ordre du Saint-Esprit[4]; mais la pension n'était pas toujours exactement payée, à une époque où les finances de Henri IV étaient dans le plus déplorable état, et où

[1] « Fort what kingdom is there in Europe, in which that disturber of nature has not sow'd his mammon in order to subvert the foundations of the earth and the faith of men. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, p. 375.)

[2] « Love them, if you prefer to your own safety the wretched substance of gold and silver. » (*Ibid.*, t. I, p. 376.)

[3] *Ibid.*, p. 370, 376 et 400.

[4] *Ibid.*, p. 370.

ce prince écrivait lui-même à Rosni que *ses chemises étaient toutes déchirées, ses pourpoints troués au coude, et sa marmite souvent renversée.* Les retards qu'éprouvait Perez le remplissaient de soupçons; il se croyait l'objet de l'inimitié des princes de la maison de Guise, à cause de ce qu'il avait dit dans ses *Relaciones* de leurs projets avec don Juan, de l'envie des courtisans, de la jalousie du secrétaire d'État Villeroy[1], de l'espionnage même du fidèle Gil de Mesa, qui, se dévouant à sa mauvaise fortune, l'avait sauvé de sa prison de Castille et de sa prison d'Aragon, et, s'exilant avec lui, l'avait suivi en France, où il était devenu gentilhomme de la chambre de Henri IV[2]. Des avis qui lui parvenaient sur de nouvelles trames formées contre sa vie ajoutaient des craintes à ses défiances[3]. Il songeait à se retirer tantôt en Angleterre, tantôt à Florence, tantôt à Venise, tantôt en Hollande[4]. Henri IV cherchait alors à le calmer, à le rassurer, et lui disait : « Antonio, vous ne serez nulle part plus en sûreté qu'avec moi, et je ne veux pas que vous me quittiez[5]. »

Son imagination malade fut frappée d'un nouveau coup. On lui annonça la fausse nouvelle que sa femme doña Juana Coëllo était morte[6]. Il fit l'éloge,

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, p. 340.
[2] *Ibid.*, p. 432 et 433.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] « You shall live no where, Antonio, in more security than with me, and I desire you not to leave me. » (*Ibid.*, p. 372.)
[6] *Ibid.*, p. 366.

dans le langage le plus touchant, de cette femme héroïque, qui s'était si complétement associée à ses infortunes. « J'ai perdu, écrivait-il à Essex, la compagne de mes douleurs, la consolatrice de mes chagrins, la côte et la moitié de mon âme : je devrais dire plutôt l'âme tout entière de ce corps. Les autres femmes sont les corps des hommes ; celle-là et de semblables, si la nature peut en produire de pareilles, sont plutôt l'âme du corps des hommes... Elle s'est échappée de la prison des vivants pour le sépulcre des morts, le dernier asile des malheureux de ce siècle et la retraite la plus sûre[1]. » Il voulait entrer dans les ordres, *pour être*, comme il le disait, *plus souvent avec les tombeaux*[2]. Henri IV, entrant dans ses pensées, lui promit même, à cette époque, la survivance de l'évêché de Bordeaux[3].

Néanmoins Perez, sans renoncer à la tristesse dont il était accablé et à une aigreur de caractère qui devenait chaque jour plus grande, fut envoyé une seconde fois en Angleterre au printemps de 1596. La reine Élisabeth et son conseil avaient compris qu'il fallait resserrer les liens relâchés de l'al-

[1] « Amisi comitem meorum laborum, consolatricem mearum ærumnarum, costam dimidiumque animæ meæ ; animam totam hujus corporis dixissem melius. Aliæ uxores corpus virorum ; illa et tales, si natura alteram noverit producere, animæ corporum virorum..... Quæ jam evasit a sepulcro viventium carcere ad sepulcrum cadaverum, ultimum miserorum hujus seculi asylum naturæque gremium securissimum. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, p. 366.)

[2] « Sed ut diutius morer verserque cum sepulcris. » (*Ibid.*)

[3] *Ibid.*, p. 449.

liance avec Henri IV et secourir ce prince, pour l'empêcher de traiter avec l'Espagne. Le cardinal archiduc Albert, qui avait reçu le gouvernement des Pays-Bas et devait bientôt épouser la fille de Philippe II, s'était inopinément présenté, en avril, avec une armée de cinquante mille hommes, devant Calais. Le siége d'une aussi forte place du littoral, d'où les Espagnols menaçaient encore mieux l'Angleterre d'une invasion, avait ému Élisabeth [1]. Elle avait levé à la hâte des troupes, armé des vaisseaux, et proposé à Henri IV de défendre Calais, à condition d'en conserver la garde, ce que Henri IV avait refusé avec indignation. Pendant qu'elle mettait son assistance à un prix inacceptable, l'archiduc avait emporté la ville et la citadelle de Calais. Élisabeth, effrayée d'un pareil voisinage, en devint plus traitable. Henri IV lui avait dépêché d'abord M. de Sancy, ensuite le duc de Bouillon, accompagné de Perez, pour négocier une alliance offensive et défensive [2]. Faisant allusion à cette alliance, Perez dit, en partant, « qu'il voulait jouer le rôle de prêtre, c'est-à-dire qu'après avoir célébré la cérémonie il abandonnerait le couple à lui-même pour vivre et s'aimer, et que lui irait porter ses contemplations ailleurs, là où il pourrait finir ses jours, moins exposé aux dangers et à la jalousie [3]. »

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, p. 459 et 462.

[2] *An historical view*, p. 45.

[3] « That therefore his conclusion was that in the treaty of confederacy between England and France he would play the priest; that is.

Mais une cruelle mortification attendait Perez; envoyé surtout à Londres à cause de sa liaison avec Essex et de son influence sur lui, il fut surpris et confus au dernier point de ne pas l'y trouver. Afin d'éviter sa présence et celle du duc de Bouillon, Essex s'était rendu au port de Plymouth[1]. Pourquoi s'éloignait-il ainsi au moment où allait s'engager et se conclure la négociation qu'il avait si vivement désirée? Épris de la gloire des armes, et ne pouvant acquérir cette gloire qu'en combattant Philippe II, Essex était alors parvenu à ses fins. D'accord avec l'amiral Howard d'Effingham, il l'avait emporté dans le conseil sur les Cecil, et il avait décidé Élisabeth à attaquer, par une expédition, le roi d'Espagne au centre même de sa puissance. Une pareille diversion devait être très-utile à Henri IV; mais Essex craignit que ce prince ne demandât le débarquement en France des troupes destinées à l'entreprise d'Espagne. Il alla donc hâter le départ de la flotte, qui, formée de cent cinquante voiles, y compris vingt-deux vaisseaux hollandais, et portant quatorze mille hommes placés sous ses ordres, se dirigea, commandée par l'amiral Howard, vers les côtes de l'Andalousie.

Perez, que le comte ne vit pas et auquel il n'écri-

after he had consummated the bans of that matrimony (as he termed it), he would leave the couple to themselves, to live and love together, and betake himself to other contemplations elsewhere where he might wear out his age with less danger and jalousy. » (*Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 434.)

[1] *Ibid.*, p. 466 et 473.

vit point, était fort irrité. Il exhalait ses plaintes contre lui devant Antoine Bacon, qui, pour se soustraire, comme il l'écrivait à son frère François, aux *exclamations espagnoles* de Perez, et *ne pas entendre marteler l'honneur de son cher lord*[1], se retira à Twickenham. Resté seul, suspect aux Cecil comme ami d'Essex, desservi auprès de la reine, Antonio Perez ne prit aucune part au traité qui fut signé, le 10 mai, entre l'Angleterre et la France[2]. Élisabeth, qui venait de prêter vingt mille couronnes à Henri IV, et qui avait ordonné de fortifier tous les châteaux de la côte d'Angleterre, confirma les précédents traités avec le roi de France, conclut avec lui une nouvelle ligue offensive et défensive, à laquelle pourraient accéder toutes les puissances que menaçaient l'ambition et la tyrannie de Philippe II ; stipula l'envoi de quatre mille fantassins, réduits, par un article secret, à deux mille, qui serviraient pendant six mois en Normandie ou en Picardie, et, plus tard, la formation d'une armée, levée à frais communs, pour envahir les États du roi d'Espagne. Ce traité, auquel adhérèrent les États de Hollande, fut ratifié par Élisabeth le 29 août, et par Henri IV au mois de septembre[3].

Perez était retourné en France, extrêmement

[1] « But he must daily hear his dear lord's honour hammered upon by him... To receive his spanish exclamations and scolding complaints.» (*Memoirs of queen Elizabeth*, p. 486.)

[2] *Ibid.*, t. II, p. 3 et 4.

[3] *Memoirs of queen Elizabeth.* —Mus. brit., Cott. Caligula, E, IX, part. I, fol. 80.

blessé dans son orgueil; il y reçut bientôt des lettres du comte d'Essex, revenu de son expédition d'Espagne, qui avait été brillante et qui aurait pu l'être davantage encore. La flotte anglaise était entrée de vive force dans la rade de Cadix, où se trouvait la flotte espagnole, qui avait été vaincue après une vigoureuse résistance. Les fortifications de cette importante place avaient été rasées, les approvisionnements et les équipements qui y étaient accumulés pour la marine pillés, treize vaisseaux de guerre pris ou détruits, et l'aventureux comte d'Essex, qui, à la tête d'une petite troupe, avait emporté la ville de Puntal, se serait avancé sans obstacle dans l'intérieur de l'Andalousie, où il aurait provoqué des soulèvements, s'il n'avait pas été arrêté par la timidité du conseil de guerre qu'Élisabeth avait placé à côté de lui pour modérer son ardeur[1]. Cette expédition révéla le secret de la faiblesse de Philippe II, qu'il fallait attaquer chez lui pour qu'il cessât d'être aussi redoutable chez les autres.

En écrivant, dès son retour, à Perez, Essex avait voulu renouer leurs anciennes relations. Il terminait la lettre qu'il lui adressait le 14 septembre 1596 par ces mots: « Antonio, ne cessez pas de m'aimer, et ne vous hâtez point de me condamner; attendez l'apologie d'Essex[2]. » Son but était de se servir encore de Perez pour savoir ce que projetait Henri IV,

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, p. 20, 21, 46, 49, 50 et 51.

[2] « Sed ne desinas, Antoni, me amare; ne festines me inauditum condemnare. Attende Essexii apologiam. » (*Ibid.*, p. 143.)

pour détourner ce prince d'écouter les propositions du légat alors à la cour de France, et empêcher la paix avec l'Espagne.

Il comptait, sans doute, le faire concourir d'autant mieux à ses fins, que Henri IV, témoignant toujours à Perez la même confiance, allait l'attacher à son service. Perez le demandait depuis longtemps. Il déposa alors les conditions dont il exigeait l'accomplissement entre les mains du marquis de Pisani et du connétable de Montmorency, qui étaient des premiers parmi ses protecteurs et ses amis. Comme ces conditions, rédigées en décembre 1596, avaient plus le caractère d'un traité que d'une supplique, Henri IV, avant de les admettre, en fit changer la forme, et, le 1er janvier 1597, Perez sollicita humblement : 1° le chapeau de cardinal pour lui, si sa femme était morte, ou, dans le cas contraire, pour son fils Gonzalo Perez[1]; 2° une pension de douze mille écus en évêchés, abbayes et bénéfices ecclésiastiques, avec pouvoir de la résigner à ses enfants[2]; 3° le payement de sa pension actuelle de quatre mille écus, et, en outre, deux mille écus sur

[1] « Que Su Magestad se sirva de procurarle con effecto capello de cardenal, para su persona, siendo muerta su muger, ó para Gonzalo Perez su hijo. » (*Copia del assiento de Su Magestad con Antonio, esta capitulacion es lo que el señor condestable le prometió en nombre de Su Magestad con palabra de cavallero de ser fiador de lo que le offresce*, ms. Béthune, vol. n° 9141, fol. 3.)

[2] « Que le den doze mill escudos de renta por la gracia de Su Magestad en obispados ó abbadias y beneficios ecclesiasticos, con permission que los pueda regresar en sus hijos. » (*Ibid.*)

le trésor jusqu'au moment où lui seraient entièrement conférés les revenus ecclésiastiques ci-dessus spécifiés[1]; 4° une gratification de deux mille écus une fois donnés pour s'établir dans le rang de conseiller que venait de lui accorder le roi[2]; 5° une garde d'un ou deux soldats suisses pour veiller à la sûreté de sa personne, toujours menacée par la persécution du roi Philippe II[3]; 6° la délivrance de sa femme, de ses enfants, et la restitution de ses biens, en cas de paix entre les couronnes de France et d'Espagne[4]. Henri IV accepta ces articles, qui furent signés en son nom, le 13 janvier, par le secrétaire d'État Villeroy, et garantis, le 18, par le connétable de Montmorency, conformément aux désirs de Perez[5].

[1] « Que hasta tanto que se compliere la dicha cantidad de renta, aunque se le dé alguna parte della, se continue la pension de quatro mill escudos que agora tiene, mandando que se consignen en parte que con effecto los cobre. Que demas desto entre año hasta que se le haya hecho la merced de renta ecclesiastica dicha se le den dos mill escudos de ayuda de costa cada año en avisos de gracias que el terna cuydado de buscar. » (*Copia*, etc.)

[2] « Que por estar agora tan gastado y para componerse en el grado de criado y consejero conque le ha querido Su Magestad honrrar, se le den dos mill escudos de ajuda de costa al presente. » (*Ibid.*)

[3] « Que considerando el gran peligro que corre su vida por la persecucion del rey de España contra su persona, se le dé alguno ó algunos Suycios de los de la guarda de Su Magestad, para su seguridad y respecto del que maquinare contra el. » (*Ibid.*, ms., Béthune, vol. n° 9141, fol. 3.)

[4] « Que sy viniese á tratar de pazes entre esta corona y la de España, Su Magestad procure la redencion de su muger y hijos. » (*Ibid.*)

[5] « M. le connétable... luy offre de s'employer volontiers de tout

Fortement prononcé en toute occasion pour l'alliance étroite entre la France et l'Angleterre, Perez avait tour à tour cherché à y ramener celle de ces deux puissances qui semblait s'en écarter. Un jour même il avait dit à Henri IV, en présence de Villeroy, ancien ministre du duc de Mayenne, et soupçonné d'être aux gages de Philippe II, qu'il n'y avait que des insensés qui pussent lui conseiller de traiter avec l'Espagne[1]. Sa nouvelle position le disposa encore davantage à insister pour le maintien de l'union entre l'Angleterre et la France. Il voyait Henri IV, mécontent de la molle exécution du dernier traité conclu avec Élisabeth, prêter l'oreille aux propositions de paix du légat, qui avait envoyé dans le même but le général des cordeliers, Calatigirone, à Philippe II. Afin de prévenir cet arrangement, qui aurait été si pénible à sa haine, il fit offrir sa propre médiation entre l'Angleterre et la France, dans les premiers jours de mars 1597. Il chargea Naunton, agent du comte d'Essex à Paris, d'écrire au comte qu'il se hâtât, *tout délai étant*, *selon lui*, *plein de dangers*, *au milieu d'une semblable crise*[2]. Mais ce que l'animosité et la prudence de Perez voulaient

son pouvoir en toutes ses affaires et à toutes occasions, et d'apporter tout ce qui dépendra de sa prière et sollicitation, soit envers Sa Majesté et ceux de son conseil, pour l'accomplissement des présents articles. En foy de quoy il a signé la présente réponse, à Ruan, le 18 janvier 1597. » (*Copia*, etc.)

[1] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. I, p. 432.

[2] « And this to be done with all possible expedition, delays being full of danger in such a crisis. » (*Ibid.*, t. II, p. 294.)

empêcher, les événements allaient le rendre inévitable.

Les Espagnols, qui, l'année précédente, s'étaient emparés d'Ardres après s'être rendus maîtres de Calais, surprirent la ville d'Amiens le 11 mars 1597. Henri IV, alarmé de les voir si près de Paris, alla sur-le-champ mettre le siége devant Amiens. Il réclama d'Élisabeth les quatre mille hommes stipulés dans le dernier traité [1]. Mais, selon ses habitudes de lenteur et d'exigence, la reine d'Angleterre proposa de les renvoyer à des conditions que Henri IV ne pouvait pas accepter ou remplir [2]. Elle lui demandait la cession de Boulogne ou de l'argent. Irrité de ses prétentions et de ses retards, Henri IV lui fit alors annoncer par son ambassadeur qu'une paix très-avantageuse lui était offerte par le légat, s'il voulait se séparer de l'Angleterre, et qu'on lui restituerait toutes les places qui lui avaient été prises, sauf Ardres et Calais [3]. En recevant pour la première fois cette ouverture officielle, Élisabeth, à son tour, se livra à l'un de ces accès de colère et de hauteur où la politique entrait autant que la passion. Elle lui écrivit une lettre dans laquelle elle lui disait qu'entre le pape et elle il y avait cette différence, que le pape avait voulu le faire son sujet, et qu'elle l'avait fait roi. Elle la terminait par ces mots : « Regardez de quel côté est le meilleur, et, selon cette reigle, Dieu

[1] *An historical view*, p. 50 et 51.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

vous fasse la grâce de gouverner cette affaire[1] ! » Mais, au milieu de ces reproches passionnés, qui présageaient une séparation prochaine entre ces deux anciens alliés, les secours anglais n'arrivaient pas, et Henri IV reprit tout seul Amiens, le 24 septembre 1597, après un siége de six mois.

Cet événement fut décisif. Philippe II, âgé de soixante-dix ans, accablé d'infirmités, épuisé par le plaisir, usé par les affaires, se voyait près de sa fin et ne voulut pas laisser la conduite d'une guerre, devenue difficile pour lui, à son fils, qu'il sentait incapable de gouverner la monarchie espagnole pendant la paix. Il se montra donc disposé à traiter sérieusement avec le roi de France, et les négociations, après avoir été préparées par la médiation du pape, s'ouvrirent à Vervins, dans les premiers jours de février 1598. Avant de s'y engager, Henri IV envoya en Angleterre M. Hurault de Maisse, en décembre 1597, pour en prévenir Élisabeth et lui proposer d'y prendre part avec les États généraux des Provinces-Unies. Élisabeth lui répondit « qu'elle eût préféré la mort à quelque accord avec un si indigne roi[2]. » Elle fit partir même sir Robert Cecil pour la France, où les États généraux envoyèrent de leur côté Justin de Nassau et le célèbre Barneveld, afin de tenter un dernier effort auprès de Henri IV, et

[1] 5 mai 1597. Musée britannique, bibliothèque Cottonienne, Caligula, E, IX, fol. 398.

[2] 4 janvier 1598, *Ibid.*, fol. 409.

le détourner de conclure la paix[1]. Mais ce prince avait pris son parti : il se montra reconnaissant des services que lui avaient rendus ses anciens confédérés, déclara qu'il ne manquerait jamais à l'amitié qu'il leur devait, et, repoussant leurs reproches comme leurs offres, il donna la paix à son royaume, épuisé par quarante ans de guerres civiles ou étrangères. Dans l'espace de quelques mois, il traita avec le dernier chef armé de la Ligue, le duc de Mercœur, qu'il força à la soumission en Bretagne; avec les protestants de France, auxquels il accorda l'édit de Nantes, et avec le roi d'Espagne, qui lui rendit, à Vervins, toutes les places dont il était maître en Picardie.

Dès que cette paix avec Philippe II, qui devait changer la position de Perez, avait été sérieusement projetée, Perez était devenu un objet de défiance pour Henri IV et pour sa cour[2]. Ce n'était pas sans raison. Conseiller d'État du roi de France et son pensionnaire, il avait conservé, par l'entremise de Naunton, des relations secrètes avec le gouvernement d'Angleterre, auquel il faisait donner avis de tout ce qu'il apprenait ou pénétrait[3]. Ses conversations avec le cardinal-légat et sa propre sagacité l'ayant mis longtemps d'avance sur la voie de ce qui se négociait[4], il en avait informé Naunton en lui re-

[1] *An historical view*, p. 56.

[2] *Memoirs of queen Elizabeth*, t. II, p. 286.

[3] *Ibid.*, p. 286 et 294.

[4] Dans une lettre du 29 novembre 1597, Naunton écrivait à Es-

commandant de ne pas le nommer, sous peine de ruiner son crédit. Mais ces révélations, bien qu'indirectes et entourées de mystères, avaient été surprises ou soupçonnées par le roi de France, qui l'avait dès lors tenu pour suspect, et l'avait traité comme tel. Henri IV cessa de le voir, et le tint éloigné de ses confidences et de ses conseils[1]. Il lui fit même reprocher d'écrire en Angleterre sur les affaires de France[2]. Perez s'en défendit vivement comme d'une *calomnie*, et il envoya Gil de Mesa auprès du connétable de Montmorency avec un mémoire dans lequel il disait : « Je supplie monsieur le connétable de me faire la grâce de demander à Sa Majesté qu'elle ordonne de vérifier le fait, et, s'il est faux, comme il l'est en effet, de le déclarer, pour ma satisfaction, ainsi que le veut la justice, et de me permettre de me retirer de ses États et de la cour des princes, où l'on est exposé à tant de périls et où l'on est si mal jugé, avant que je n'y perde entièrement la santé et la vie[3]. » En même temps

sex : « Antonio Perez considère le soin que l'on prend de satisfaire les protestants comme un signe infaillible que la paix se conclut avec l'Espagne. » (*An historical view*, p. 62.)

[1] *Ibid.*, p. 63 et 64.

[2] « That Perez had greatly misdemeaned himself of late, in writing into England that peace was either already concluded or as good. » (*Ibid.*, p. 64.)

[3] « Supplico al señor condestable que me haga tal merced de pedir á Su Magestad que mande averiguar esto, y, siendo falso, como lo es, hazer la demonstracion que es justa en mi satisfacion ; y darme licencia que me retire de sus reynos y de cortes de principes, y de sus peligros y juyzios, antes que me acaben la salud y vida. » (*Memoria*

il fit le malade[1], ne sortit plus de sa chambre, et se servit de Gil de Mesa et de l'Italien Marenco pour porter ses messages et ses plaintes à son ami le connétable, qui lui donnait de bonnes paroles, à sa protectrice la sœur du roi, qui lui conservait toujours de l'intérêt, au roi lui-même, qui, tout en restant silencieux, ne voulut point cesser de paraître bienveillant[2]. Perez joua cette comédie pendant les mois de novembre et décembre 1597. Vers la fin de ce dernier mois, Naunton, racontant au comte d'Essex une conversation qu'il avait eue avec Perez, lui écrivait : « Il se plaignit des variations et des fluctuations du roi, de la mobilité de ses conseils, de l'inconstance de ses affections, de ses changements de résolution, enfin de sa persévérance à faire toutes choses *à demi*[3]. »

Cependant, au mois de janvier de l'année suivante, lorsqu'il n'y eut plus de doute sur les négociations avec l'Espagne, lorsque MM. de Bellièvre et de Sillery furent près de partir avec leurs instructions pour Vervins, Perez voulut au moins profiter d'une paix qu'il n'était pas parvenu à empêcher, et il sol-

al señor Gil de Mesa para hablar al señor condestable, ms. Béthune, vol. n° 9141, fol. 14 et 15.)

[1] *An historical view*, p. 79.

[2] *Ibid.*

[3] « From this particular he arose to the general of the king's vacillations and fluctuations, as he termed them, of his uncertainness in his counsels, his unconstancy in his affections, his palinodizing in his resolutions, in a word his perseveration only in doing all things *à demi.*» (*An historical view*, p. 97.)

licita le roi de le comprendre dans le traité : « Je supplie Votre Majesté, lui écrivit-il, de se rappeler ce que, dans sa grandeur et sa bonté, elle m'a offert par un des articles qu'a signés M. de Villeroy, touchant la délivrance de ma femme, de mes enfants, et la restitution de mes biens[1]... L'heure et l'occasion sont arrivées pour Votre Majesté de montrer sa compassion naturelle dans un des cas les plus dignes de pitié de ce siècle, en accomplissement de sa royale parole[2]... Votre Majesté fera une œuvre agréable au ciel et glorieuse pour elle devant le monde... Sans cela, le roi d'Espagne penserait que ces articles et promesses n'ont été qu'une vaine cérémonie, et il y verrait comme l'autorisation de consommer, en toute sécurité, ma ruine[3]. » Il prévenait en même temps Henri IV qu'il avait reçu d'Espagne l'avis que le roi catholique devait proposer, dans le traité, un article en faveur du duc d'Aumale, qui s'était réfugié à Bruxelles au moment où

[1] « Supplico á Vuestra Magestad se acuerde de lo que por su grandeza y benignidad me tiene offrescido in uno de aquellos articulos decretados por mano de M. de Villaroel, tocante á la redencion de mi muger y hijos, y a la restitucion de mis bienes... » (*Cartas*, p. 572.)

[2] « Ya es llegada la hora y conjuntura di mostrar Vuesta Magestad su natural de piedad en el caso mas piadoso destos siglos, en el cumplimiento de su palabra real... Havrá Vuestra Magestad hecho una obra en gracia del cielo, en gloria suya con las gentes, en merito para con Dios. » (*Ibid.*, p. 574.)

[3] « Porque el rey de España pensaria que aquellos articulos y promessas avian sido ceremonia ; y lo recibiria como por seguro y permission de la execucion di mi perdicion. » (*Ibid.*, p. 573.)

se soumettaient les autres princes de la maison de Lorraine ; il lui demandait d'y faire stipuler, en retour, la liberté de sa famille et la restitution de ses biens[1]. Il en reçut, à ce qu'il paraît, l'assurance, et il affirme qu'à la fin de la négociation de Vervins les plénipotentiaires français mirent à ce prix la rentrée du duc d'Aumale dans sa patrie et dans ses biens. Il prétend encore que les plénipotentiaires espagnols Richardot et Tassis s'y refusèrent, parce que Perez n'était pas, comme le duc d'Aumale, expatrié pour avoir pris part à des troubles et à une guerre civile contre son roi, mais pour avoir été condamné par l'inquisition[2].

Je n'ai rien lu de pareil dans les instructions données à Bellièvre et à Sillery, ni dans leurs dépêches[3]. Loin de là, il leur était formellement prescrit de repousser du traité le duc d'Aumale et les ligueurs qui s'étaient obstinés dans leur rébellion, et auxquels Henri IV se réservait de faire grâce s'ils se soumettaient humblement[4], sans vouloir permettre qu'ils rentrassent en France de haute lutte, en vertu d'un traité, par la protection d'un autre roi, et, pour ainsi dire, triomphalement. Le nom de Perez n'est pas mentionné une seule fois dans le cours de la négociation, quoique celui du duc d'Aumale y revienne

[1] *Cartas*, p. 572.
[2] *Cartas, á un señor amigo*, p. 480 et 481.
[3] *Mémoires de Bellièvre et de Sillery*, in-8°, la Haye, 1696, p. 16, 31, 73, 76, 121, 239, 255, 302, 320.
[4] *Ibid.*, p. 121 et 122.

souvent[1]. Comment, en effet, Henri IV aurait-il dérogé, dans l'intérêt fort secondaire de Perez, à un principe fondamental de conduite qui, à l'issue de longues guerres civiles fomentées par un souverain étranger, devait contribuer à l'affermissement de son autorité et au repos de son royaume? Peut-être le promit-il à Perez, et la grâce future du duc d'Aumale fut-elle, après la négociation, verbalement offerte en compensation de celle que sollicitait Perez. Il est certain que le comte de la Rochepot, envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1600, fut chargé par Henri IV d'intercéder pour Perez et ses enfants[2]. Mais toujours est-il que le duc d'Aumale ne fut point compris dans la paix de Vervins, signée le 2 mai 1598, et que la femme et les enfants de Perez restèrent dans les prisons de Philippe II. Les infortunes de Perez ne devaient être adoucies que par la mort de son implacable persécuteur. Il est vrai que cette consolation ne se fit pas longtemps attendre pour lui, Philippe II n'ayant survécu que quatre mois à la paix de Vervins.

[1] *Mémoires de Bellièvre et de Sillery*, p. 74, 321 et 356.

[2] « Particulierement il advisera et verra ce qu'il pourra faire pour le sieur Antonio Perez, de la fortune duquel Sa Majesté a grande compassion pour estre tombé en l'estat auquel il se trouve plustost par ung malheur et disgrâce que par aucune malignité, s'informant, quand il sera par delà, comment sa femme et ses enfants sont traictés, afin d'intercéder pour eux et obtenir que les biens qui appartenaient audict Antonio et à sesdicts enfants leur soient du tout rendeus, afin qu'ils se ressentent du bénéfice de ladite paix et de la faveur et de la recommandation de Sadicte Majesté. » (Instruction à M. de la Rochepot et dans les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, Paris, 1824, t. IX, p. 355.)

Il ne sera pas sans intérêt de voir comment, dans une vie manuscrite de Philippe II attribuée à Perez, sont racontés les derniers moments de ce roi : « La mort, y est-il dit, ne voulut pas le détruire sans lui avoir fait sentir que les princes et monarques de la terre ont d'aussi misérables et honteuses manières de sortir de la vie que ceux qui ont vécu pauvres. Elle l'inonda d'une sale *phtiriasis*, accompagnée de toute une armée de poux... Mais le mal actuel ne lui causait pas autant d'appréhensions que le mal à venir ; car, quand il se figurait les abîmes de la justice divine, le compte qu'il avait à lui rendre de tant de jours, de tant d'actions, de tant de sang répandu en pure perte, il aurait mieux aimé être né pauvre pâtre que monarque des Espagnes[1]...

« La fièvre lente qui le minait depuis trois ans, et la goutte la plus violente qui puisse tenailler un corps humain, l'avaient préparé à la mort bien avant

[1] « La muerte no le quisó arrebatar antes de averle hecho sentir que los principes y monarcas de la tierra tienen tan miserables y vergonzosas salidas de la vida como los pobres de ella. Ella le embistió al fin con una asquerosa phitiriase con un exercito innumerable de piojos... Mas la miseria presente no le causaba tanta aprehension como la por venir; porque, representandosele los abismos de la justicia de Dios, la cuenta que le abia de dar de tantas dias, de tantas acciones, de tantos pueblos, de tanta sangre perdida y derramada, quisiera antes haver nacido un pobre pastor que no rey de España. » (*Breve compendio y elogio de la vida de el rey Phelipe segundo de España, por Antonio Perez*, ms. de la Bibliothèque royale, supplément français, n° 2502², fol. 39. Dans un autre manuscrit, que j'ai entre les mains, la même vie de Philippe II est attribuée à Perez sous le titre suivant : *Vida reservada del señor rey Phelipe 2°, por Antonio Perez*.)

la fin de ses jours. Aussi était-il si loin de toute intention et de toute idée de vivre, qu'un gentilhomme de sa chambre lui ayant dit que, s'il changeait de chambre et s'il passait dans une autre au-dessous, qui était plus gaie, les médecins assuraient qu'il pourrait vivre encore deux ans, il ne répondit autre chose, sinon : « Donnez cette image de Notre-Dame « à l'infante. Elle a appartenu à ma mère, et je l'ai « portée cinquante ans sur moi. » Il parlait de sa mort comme d'une entrée royale dans la meilleure de ses villes, et de ses funérailles comme il aurait pu le faire de son couronnement, en disant : « Il « faudra que vous m'attachiez aux mains une corde « d'où pende sur ma poitrine un crucifix de bois. « Je veux mourir avec ce crucifix ; c'est avec lui « qu'est mort l'empereur, mon seigneur et père[1]. »

« Il n'y avait plus de vivant en lui que le sentiment de ses péchés, et il lui était si douloureux,

[1] « La calentura lenta que le havia combatido tres años, y la mas violenta gota que puede á atenazeará un cuerpo humano, le havian preparado á la muerte mucho antes del fin de sus dias; y asi tenia tan apartados de su intencion todos los pensamientos de vivir, que viendo un gentilhombre de su cámara que en medio del rigor de sus dolores tenia tal vez alguna tregua y alibio, le dixó que, si mudaba de aposento, y se pasaba á otro cuarto de abaxo y alegre, dezian los medicos podia vivir dos años ; no respondia otra cosa sino : Dad esta ymagen de Nuestra Señora á la Infanta, que fue de mi madre, y la hè llevado cinquenta años con migo. El hablava de su muerte como de una real entrada en la mexor de sus ciudades, y de su sepultura como pudiera de su coronacion, dixiendo : Haveisme de atar á las manos una cuerda donde cuelgue sobre el pecho una cruz de palo. Con este crucifixo tengo de morir, que es con el que murió el emperador mi señor. » (*Breve compendio*, etc., fol. 41 v° et 42 r°.)

que, quand on lui eut fait une ouverture à la jambe, le prince, son fils, lui demandant si cette nouvelle plaie le faisait beaucoup souffrir, il répondit : « J'ai « bien d'autres douleurs! mais je remets tout à la « volonté de Dieu... » Toutes ses plaintes et ses gémissements se bornaient à dire : « Que ce soit en « rémission de mes péchés. » Il reçut l'extrême-onction en présence de son fils, auquel il adressa ensuite ces paroles : « J'ai voulu que vous pussiez « voir comment finissent les règnes de ce monde. « Vous voyez aujourd'hui, mon fils, comment Dieu « m'a déjà dépouillé de la gloire et de la majesté « d'un roi pour vous en revêtir vous-même ; pour « moi, on me vêtira, dans quelques heures, d'un mi- « sérable suaire, et on me ceindra d'une pauvre « corde. La couronne de roi me tombe déjà de la « tête, et la mort me l'ôte pour vous la donner... « Un jour viendra où cette couronne tombera de « votre tête comme de la mienne. Vous êtes jeune « comme je l'ai été. Mes jours étaient comptés, et « les voilà qui finissent ; Dieu sait le compte des « vôtres, qui finiront à leur tour... Je vous recom- « mande la guerre avec les infidèles et la paix avec « la France[1]. »

[1] « Lo que solamente vivia en el rey hera el sentimiento de sus pecados, el qual le dava un dolor tan vivo, que, despues de haverle abierto la pierna, preguntado por el principe si hera mucho el dolor que padecia con la nueba llaga, respondió : Mucho mas me duelen, el que resigno todo entero en la voluntad de Dios... Todo su quexar y sus ayes hera : sea en remission de mis pecados. Recibió la estrema-unzion el dia primero de septiembre... He querido, hijo mio, que os

« Le prince, croyant que tout était déjà fini, et désirant établir sur-le-champ le marquis de Denia, son favori, demanda à don Christoval de Moura la clef dorée du cabinet secret. Mais celui-ci s'en excusa en disant qu'il ne pouvait la donner tant que le roi vivait. Le prince en fut blessé, et montra du ressentiment de cette action. Don Christoval s'en plaignit au roi, qui, bien qu'il trouvât la demande un peu prématurée, ordonna à don Christoval de donner la clef au prince et de lui demander pardon... Après l'extrême-onction, il tourna, comme Ézéchias, le visage vers le mur et le dos aux affaires. Il ne voulut plus que son âme s'abaissât aux choses de la terre, mais qu'elle se tournât vers le ciel[1]. Il mourut enfin

halleis á hesta ora... paraque veais en lo que paran las monarchias de este mundo... Ya veis, hijo mio, como Dios me ha desnudado de la gloria y magestad de rey, para daros á vos esta investidura. A mi vestiran dentro de pocas horas de una pobre mortaja, y me ceñiran con una pobre cordel. Ya se me cae de la caveza la corona de rey, y la muerte me la quita para darosla á vos... Tiempo vendrá en que esta corona se os caerá de la caveza, como se me cae de la mia. Vos sois manzebo, y yo lo he sido. Mis dias estaban contados, y a se han acabado; Dios sabe la cuenta de los vestros, y tambien se acavaran..... La guerra contra infieles os encomiendo, y la paz con Francia. » (*Breve compendio*, etc., fol. 43 v° et 44 r°.)

[1] « El principe, creyendo que ya hera todo acabado, y deseando establecer con tiempo á el marques de Denia su privado, pidió á don Christobal de Moura la llave dorada de el retrete; el qual se excusó diciendo que no podia darla mientras que el rey viviesse. Ofendióse el principe, y mostró sentimiento de lo executado. Quexóse don Christobal al rey, el qual, aunque oyó la demanda por ser algo temprana, mandó á don Christobal que diesse la llave al principe y le pidiesse pardon... Despues de la extrema-unzion volvió, como Ezechias, el rostro á la pared y las espaldas á los negozios. No quizó tener mas su

doucement et sereinement, le dimanche 13 septembre, à cinq heures du soir[1]. »

espiritu pendiente de las cosas de aca abajo, sino lebantado al cielo. » (*Breve compiendo*, etc., fol. 44 v° et 45 r°.)

[1] « Murió en fin blanda y sosegadamente, á los treze de septiembre, domingo, cerca de las cinco horas de la tarde. » (*Ibid.*, fol. 45.)

CHAPITRE IX

Vains efforts de Perez pour rentrer en Espagne après l'avénement de Philippe III. — Mise en liberté de sa femme et de ses enfants. — Voyage de Perez en Angleterre dans l'espoir d'obtenir sa grâce en contribuant à la paix qui se négociait entre le gouvernement espagnol et le gouvernement anglais. — Son retour en France. — Sa mort.

Aussitôt après que Philippe II eut cessé de vivre, le bruit se répandit en Europe que ce prince, sur son lit de mort, avait ordonné de mettre en liberté la femme et les enfants de Perez, avec restitution de leurs biens[1]. On publia même des instructions secrètes qu'il aurait laissées à son fils Philippe III, et dans lesquelles il lui aurait recommandé de s'entendre avec Perez et de l'employer en Italie, sans, toutefois, lui permettre jamais de revenir en Espagne ou de se fixer aux Pays-Bas[2].

La confiance rentra dans l'âme du vieux ministre

[1] « Luego corrió voz y avisos á todas partes del testamento que dexava. Unos mostravan en Flandes copias del, ó de parte del, otros lo que contenia. Entre aquello referian capitulo tocante al descargo de alma en las cosas de Antonio Perez... Unos los referian en lleno, que avia dexado orden que diessen luego libertad a la muger y hijos de Antonio Perez y que le restituyessen toda su hazienda. » (*Cartas, á un señor amigo*, p. 469, 470.)

[2] *Economies royales de Sully*. Collect. Petitot, seconde série, t. III, p. 254. — Palma Cayet, *Chronologie septénaire*, in-8°, Paris, 1605, p. 29. — Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, in-fol., p. 443.

proscrit; il avait eu autrefois des relations fort amicales avec le favori du nouveau roi, don Francisco Gomez de Sandoval y Rojas, marquis de Denia, qui gourverna si absolument et si longtemps la monarchie espagnole, sous le nom de duc de Lerma. « Je l'ai connu dès sa jeunesse, écrivit-il à l'un de ses amis, d'un naturel excellent, doux et noble. Dans le cours de mes malheurs et pendant mes captivités, ses parents détestaient les auteurs de mes persécutions et parlaient librement contre les favoris de ce temps, qui s'alimentaient de ma fortune et se couvraient de mes dépouilles. Son père m'aimait,... il était attaché au parti de Ruy Gomez de Silva, et avait pour lui un dévouement entier. Ses cousins germains, fils de don Hernando de Rojas, naquirent et furent élevés dans la maison des pères de doña Juana Coëllo. Ils grandirent, la main dans la main, avec ma femme et ses proches;... lui-même venait me visiter publiquement en prison et s'exposait ainsi à la colère du roi[1]. » Ces souvenirs fortifièrent encore les espérances que lui avaient inspirées la mort de son opiniâtre persécuteur et l'avénement au trône d'un jeune prince qui voudrait sans doute signaler les commencements de son règne par des actes de clémence et de douceur. Il crut à un prochain retour de fortune.

Six mois se passèrent sans apporter aucun changement à sa situation et à celle de sa famille. Phi-

[1] *Cartas, á un señor amigo*, p. 502, 503.

lippe III partit de Madrid, au mois d'avril 1599, pour aller épouser à Valence l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, qui s'y rendait de son côté par Gênes. C'est alors seulement qu'un notaire se présenta à la forteresse où doña Juana Coëllo était enfermée avec ses sept enfants : « Madame, lui dit-il, Sa Majesté ordonne que vous soyez libre. Vous pouvez aller à la cour et partout où bon vous semblera ; mais vos enfants doivent rester ici[1]. » Doña Juana fut extrêment troublée à cette nouvelle ; elle ne voulait pas accepter une faveur si imparfaite et laisser au milieu des soldats et des alguazils sa fille doña Gregoria, âgée de vingt ans, chargée de garder trois frères et trois sœurs plus jeunes qu'elle[2]. Après de violents combats, elle s'y décida cependant, afin de pouvoir solliciter leur délivrance[3].

Elle se rendit à la cour, et visita d'abord Rodrigo Vasquez de Arce, que Perez appelle son *bourreau en chef*[4]. En la voyant, Vasquez versa des larmes hypocrites[5]. Doña Juana Coëllo eut la consolation d'as-

[1] « Por abril siguiente del año de 99... vinó orden del rey que diessen libertad á la madre doña Juana mi muger..... fue un notario al Castillo donde estavan presos..... entró y dixo assy : Señora, Su Magestad manda que Vuestra Merced sea puesta en libertad, que se vaya adonde quisiere á la corte ó adonde mandare y que pueda pedirlo que bien visto le fuere. Pero que estos señores y señoras se queden aquy en la misma prision. » (*Cartas, á un señor amigo*, p. 473.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] « Verdugo mayor Rodrigo Vasquez. » (*Ibid.*, p. 495.)

[5] « Quentan que se enternesció, y que lloró lagrimas visibles aquel crocodillo con ella. » (*Ibid.*, p. 474.)

sister à la soudaine disgrâce de ce ministre des vengeances de Philippe II, alors âgé de quatre-vingts ans, et qui avait été si impitoyable pour son mari, pour elle, pour ses enfants. La présidence du conseil royal de Castille lui fut brusquement retirée, et il reçut l'ordre de quitter la cour et de ne pas se rapprocher de vingt lieues de Madrid ni de dix de Valladolid [1]. Le comte de Miranda, qui devint son successeur, par la grâce du marquis de Denia, dont la miséricordieuse protection s'étendit bientôt de la femme de Perez sur ses enfants, se montra très-favorable à cette famille captive et dépouillée [2]. Les sept enfants de Perez sortirent de la prison où ils étaient enfermés depuis neuf ans, et où le dernier avait reçu le jour. Il leur fut même permis de poursuivre Rodrigo Vasquez de Arce en restitution de vingt mille écus qu'il avait pris sur une rente ecclésiastique accordée par le pape Grégoire XIII à Gonzalo, l'aîné d'entre eux, et que Vasquez avait employés à payer des alguazils pour les garder [3].

« Ce président du conseil de Castille, dit Perez dans son indignation, qui avec ses quatre-vingts ans se croyait si loin du sépulcre, cet homme dont l'aspect était si composé, l'hypocrisie si raffinée, et qu'on avait appelé, au commencement de sa fortune, et comme pour avertir tout le monde, un *œil*

[1] *Cartas, á M. Geronimo Gondi*, p. 600.
[2] *Cartas, á un señor amigo*, p. 475.
[3] *Ibid.*, p. 474 et 475.

confit, prit vingt mille écus de la rente d'un enfant placé dans l'Église par la faveur du souverain pontife Grégoire XIII. Il les prit pour nourrir ses sbires et ses carnassiers serviteurs, afin qu'ils mortifiassent les corps et les âmes de ces pauvres affligés pour son divertissement, ne pouvant pas les faire servir sur sa table, la chair humaine n'étant pas encore exposée à la boucherie publique,... et ce qu'il y a de bon, c'est que l'enfant possesseur de cette rente, sa mère, ses frères, ses sœurs, il les laissait nus; il les faisait vivre en leur mesurant la nourriture, sans user de la pitié qu'ils invoquaient de les laisser mourir de faim en une seule fois... Lorsqu'ils lui demandaient du pain ou des vêtements pour se couvrir, afin que ces jeunes filles ne parussent pas nues aux yeux de ses sbires, il répondait « qu'il « n'osait pas le prendre sur lui; qu'il consulterait « là-dessus Sa Majesté; que Sa Majesté était fort en « colère; que c'était à Sa Majesté qu'il fallait le de- « mander; que tout dépendait de Sa Majesté. » Malheureux président de justice (si tu avais été le président des œuvres de la miséricorde, tu aurais été heureux, pour de telles actions, dans les heures de cette vie et dans les heures de ce siècle éternel où tu te trouves maintenant), pourquoi ne disais-tu pas au roi que cela n'était pas juste? Pourquoi ne le calmais-tu pas s'il était irrité? Pourquoi dissipais-tu, sans ses ordres, vingt mille écus distribués à tes bourreaux, et mettais-tu ces fautes sur le compte de Sa Majesté? Pourquoi? Parce que c'était toi qui vou-

lais nuire et qui entretenais l'irritation du roi. Tu étais le roi en tout cela. Tu craignais de voir reprendre son rang à celui qui t'avait tiré de la condition de bachelier pour te faire arriver jusqu'à sa place... Mais Vasquez est maintenant soumis au jugement éternel[1]. »

En effet, Rodrigo Vasquez n'avait pas survécu à sa disgrâce[2], que la voix publique considérait surtout comme le châtiment de ses injustices envers Perez et les siens[3]. Il était mort avant que le conseil de Castille eût rien décidé sur la demande en restitution des vingt mille écus que le comte de Miranda avait encouragée de la part de doña Juana Coëllo, et que celle-ci avait dirigée contre Rodrigo Vasquez.

Cet adoucissement au sort de la famille de Perez fut accompagné d'un acte habile de clémence envers les Aragonais qui avaient pris part à l'insurrection et à la tentative de résistance de 1591. Le pacifique marquis de Denia persuada à son docile souverain de se concilier l'affection du royaume d'Aragon en abolissant le souvenir des crimes commis, des châtiments prononcés, et en accordant un pardon général[4].

[1] *Cartas, á un señor amigo*, p. 479, 481.

[2] *Ibid.*, p. 478.

[3] « Que la voz comun, mi advogado y procurador principal, corrió, que por los agravios de Antonio Perez y de sus hijos, y muger. Assy venia escripto en cartas á Flandes, y á otros partes. Assy se dezia por aquellas calles de Madrid. » (*Cartas*, p. 474.)

[4] Don José Ysabau y Blanco, *Historia general de España*, continuation de Mariana, in-8°, Madrid, 1821, t. XVII, *Tablas cronológicas*, 31.

Philippe III se rendit dans ce royaume aussitôt après les fêtes de son mariage à Valence. Il arriva le 11 septembre au soir près de Saragosse, où il ne voulut pas entrer avant qu'on eût fait disparaître les têtes de don Juan de Luna, de don Diego de Heredia et des autres condamnés, qui étaient encore exposées au-dessus des portes de la ville[1] et du palais de la Députation. Le même soir, le comte de Morata conduisit dans le couvent où le roi s'était arrêté pour passer la nuit les fils de don Diego de Heredia, qui s'adressèrent en suppliants au marquis de Denia. Celui-ci se rendit aussitôt auprès du roi. « Je sais ce qu'ils demandent, dit le jeune prince ; qu'ils aillent, qu'ils prennent la tête de leur père et toutes les autres, que les sentences de condamnation soient effacées des murailles, afin qu'il n'en reste aucune trace, et qu'ils soient rétablis dans tous leurs biens[2]. » Il ordonna en même temps d'accorder une honorable sépulture aux restes de ceux qui avaient péri du dernier supplice, de rappeler tous les proscrits et de délivrer les prisonniers, « pour que, ajoutait-il,

[1] Gonzalez Davila, *Historia de la vida y hechos de Felipe tercero*, dans *Monarquia de España* de Salazar, in-fol. Madrid, 1771, t. III, fol. 76.

[2] « Que ally acudió aquella noche el conde de Morata con los hijos de don Diego de Heredia, que llamaron á la puerta principal el marques de Denia. Que entró el al momento al rey, que el rey diz que dixó que ya sabia lo que querian : Vayan, dixó, y quiten la cabeça de su padre y las demas y borren los letreros de todos ellos, sin que quede memoria alguna de tal, y restituyanles todas sus haziendas y assy se executó aquella noche al mismo punto. » (*Cartas : á un señor amigo*, p. 484.)

aucun de ses sujets ne conservât une cause de tristesse le jour de sa joie[1]. » Aussi son entrée dans Saragosse fut-elle marquée par des acclamations universelles d'allégresse et de reconnaissance[2]. Il jura, dans l'église métropolitaine, l'observation des fueros du royaume[3]; mais ces fueros restèrent modifiés comme ils l'avaient été par Philippe II dans les cortès qui avaient suivi la défaite de l'armée aragonaise, et la réconciliation s'opéra au profit des personnes et aux dépens des institutions.

En apprenant ces heureuses nouvelles par les lettres qui lui étaient écrites d'Espagne, Perez se flattait que le pardon royal s'étendrait bientôt jusqu'à lui. Il attendait ce moment avec une impatience qu'il cherchait à déguiser quelquefois sous l'apparence d'une résignation philosophique bien étrangère à son âme passionnée. « Votre Seigneurie, disait-il à un de ses amis, m'a envoyé dans sa lettre des conseils ou des remèdes contre les coups de la fortune. Je les reçois avec plaisir, venant d'une main amie, et je suis heureux de voir que ce qui est un remède, au jugement de Votre Seigneurie, se trouve conforme à mon naturel... Dès mon jeune âge j'ai aperçu mon père et ses amis dans la haute mer des cours; aussitôt j'ai commencé à la craindre, j'ai voulu la fuir et sortir du navire où je venais à peine

[1] *Historia de la vida y hechos de Felipe tercero*, fol. 76, col. 1 et 2.
[2] *Ibid.*, f. 76, col. 2.
[3] *Ibid.*, fol. 76, col. 2.

de mettre le pied[1]. » Il présentait, au sujet de la vie des courtisans et des faveurs des princes, des observations pleines d'esprit et de profondeur, qu'il tenait de Ruy Gomez de Silva : « Ce grand favori, dit-il, ce maître des favoris, si versé dans la connaissance des rois, et qui est l'Aristote de la philosophie des cours[2]. » Il concluait en disant que la fortune n'était qu'une idée, qu'une vanité, qu'une fumée, se dissipant comme s'évanouissait la fumée. « Vous penserez que je parle ainsi comme le renard, parce que je ne peux pas l'atteindre;... mais ce que l'on a possédé, ce dont on a usé, ce qu'on a connu par expérience et avec de telles épreuves, il est facile de croire qu'on ne le désire plus. J'ajouterai un petit récit en confirmation de l'indifférence naturelle où je suis arrivé à cet égard. J'ai demeuré trois ans dans une maison de Paris, vis-à-vis de l'hôtel de Bourgogne, où se représente la comédie, et à côté de l'hôtel de Mendoza (voisinage que je n'avais pas cherché pour ce nom), dans lequel tout le monde allait voir un danseur de corde qui y faisait des tours et des sauts périlleux dont la vue causait encore plus d'étonnement que le récit. Cependant je n'ai jamais mis le pied dans ces deux hôtels, quoique j'y visse entrer tous les jours les princes, les dames, et des gens de tout état. La raison est que j'ai vu beaucoup de comédies originales représentées par

[1] *Cartas, á un señor amigo*, p. 636.

[2] « Aquel gran privado aquel maestro de privados y de conoscimiento de reyes... y el Aristoteles desta philosophia. » (*Ibid.*)

de grands acteurs, parmi lesquels je faisais mon personnage au lieu le plus éminent du théâtre. J'ai vu danser sur la corde, et j'y ai dansé moi-même. J'ai vu les danseurs tomber par terre tout brisés, et moi qui vous parle, je m'y suis rompu les reins... Or, comme rien n'ôte plus l'envie de lire la copie d'une lettre que d'en avoir vu l'original, de même je ne puis être tenté d'aller à ces comédies, qui ne sont que des copies, et le plus souvent tirées par de mauvais copistes. Les comédies originales pourraient bien se voir aussi d'une loge; mais, pour y figurer une seconde fois comme acteur, il y a trop de danger, et j'en ai trop de crainte. Adieu[1]. »

Ces mépris de la fortune, exprimés avec un accent si convaincu et d'une manière si piquante, étaient au fond peu sincères : c'étaient, chez Perez, les réflexions de la disgrâce bien plus que les dégoûts de l'ambition. Il souhaitait ardemment rentrer dans sa patrie. Il se trouvait mal à l'aise à la cour de France, où il était devenu inutile et suspect depuis la paix de Vervins. Il se plaignait sans cesse de ce que sa pension n'était pas exactement payée et de ce qu'on ne lui accordait pas les bénéfices ecclésiastiques qui lui avaient été promis par la convention de 1597, dont son ami le connétable s'était rendu garant[2]; il avait souvent recours à ce dernier, qu'il accablait de ses lettres, comblait de ses

[1] *Cartas, á un señor amigo*, p. 639 et 640.
[2] Voir plus haut, p. 337 et 338.

flatteries[1], et auquel il adressait même de petits présents qui tiraient tout leur prix de la grâce qu'il mettait à les offrir. C'est ainsi qu'il lui écrivait : « Je vois que Votre Excellence ne porte jamais de gants parfumés d'ambre, mais de très-légers gants de chevreau. Que Votre Excellence veuille bien essayer de ceux-ci, que j'ai fait arranger à mon ancienne mode; sauf vanité, je suis Espagnol, ils ont je ne sais quoi d'hidalgo, et, comme ils sont fins, ils conservent bien les mains. Or les mains qui s'emploient si noblement et si délicatement au bien public et à celui des personnes qui leur sont recommandées doivent être réputées précieuses et conservées pendant une longue vie. Ainsi soit-il[2] ! »

Ses doléances étaient incessantes comme ses besoins, qui se ressentaient un peu de son ancienne opulence. Il les exprimait avec une aigreur dont chaque jour il était moins le maître, et il chargeait le connétable d'appuyer ses griefs auprès du roi : « Rosny ne veut pas me payer, lui écrivait-il au commencement de 1601, et il y a trois mois que je

[1] Comme l'attestent ses lettres. Voyez collection Béthune, vol. n° 9141.

[2] « Yo veo que nunca trae Vuestra Excelencia guantes de ambar sino de los delgadillos de cabrito. Prueve Vuestra Excelencia le supplico essos que yo hago adereszar á mi modo antiguo, fuera vanidad que soy Español, que tienen no sé que de hidalgo y con ser limpios conservan bien las manos. Y manos que se emplean en el bien publico y en el de los que se le encomiendan con tanta entereça y limpieça deven ser estimadas y conservadas por muchos annos de vida ; assy sea. Amen, amen. » (Lettre de Perez au connétable de Montmorency, du ... octobre 1599, Béthune, 9141, fol. 99.)

dois le pain que je mange[1]. » Accompagnant cette plainte de menaces fort peu sensées dans sa position, il ajoutait : « Gil de Mesa a dit à M. de la Varenne que, si le roi ne le voulait pas lui-même, il le dît nettement, et qu'on ne s'amusât pas à nous tromper, ce qui est une pauvre victoire pour un aussi grand prince, et qu'Antonio Perez chercherait un maître qu'il pût servir... Certes il faut que la couronne de France ait un chétif estomac, si un si mince morceau l'incommode[2]. » Henri IV, qui, malgré la gêne de ses finances et les sujets de mécontentement que lui avait donnés Perez, conservait pour l'ancien ministre de Philippe II une sorte de bienveillance indulgente, et le protégeait encore contre le mauvais vouloir de Rosny et de Villeroy, prescrivit aussitôt de le payer, et dans la forme désirée par Perez lui-même : « Mon ami, écrivit-il à Rosny, Antonio Perez m'est venu trouver et remercier des trois mille écus que je lui donnay et tesmoigner comme il en estoit très-content et l'obligation qu'il m'en avoit, me suppliant que sur l'estat on le couchât pour quatre mille, afin que, si d'aventure les Espagnols en avoient cognoissance, ils ne sus-

[1] « Y Roni no quiere, y ha tres meses que devo el pan que como. » (Lettre de Perez au connétable, du ... février 1601. Béthune, 9141, fol. 65.)

[2] « Gil de Mesa ha dicho á M. de la Varena que sy el rey no quiere que hable claro y no nos traygan engañados (victoria no grande para un gran rey) y que buscará Antonio Perez un amo á quien servir... Por cierto chico estomago tiene la corona de Francia si tan pequeña partida embaraça. » (*Ibid*)

sent qu'il fust pirement traité en cette année qu'il l'avoit esté les précédentes. C'est pour quoy, pour contenter la vanité de cet homme, je vous prie de l'employer sur ledit estat pour ladite somme de quatre mille escus[1]. »

Cette position précaire, cette pension dont il lui fallait, chaque année, arracher le payement, le poids de son inutilité, l'humiliation de son discrédit et les douleurs croissantes de l'exil firent plus que jamais désirer à Perez de retourner dans sa patrie. Il multiplia les démarches pour obtenir cette faveur. Le timide Jacques I[er] ayant succédé à Élisabeth sur le trône d'Angleterre, et la paix étant aussi désirée de lui qu'elle était devenue nécessaire à l'Espagne épuisée, des négociations s'engagèrent au commencement de 1604. Le comte d'Aremberg et don Juan de Tassis se rendirent dans cette vue à Londres, et Perez crut avoir trouvé l'occasion de rentrer en grâce. Il avait continué à entretenir des relations assez étroites avec les ambassadeurs d'Angleterre qui s'étaient succédé à Paris, et avait donné à Naunton, à Winwood, à Th. Parry, des avertissements opportuns qu'ils avaient transmis au secrétaire d'État Cecil[2]. Il persuada alors à Th. Parry qu'il pourrait s'entremettre utilement dans les négociations

[1] *Économies royales de Sully*, collection Petitot, seconde série, t. IV, p. 109 et 110.

[2] Ed. Sawyer, *Memorials of affairs of State in the reings of Q. Elizabeth and James I, collected from the papers of R. Winwood*, in-fol., London, 1725, t. I, p. 366, 404, 405, 407.

qui allaient s'ouvrir, et Parry l'encouragea à partir pour l'Angleterre, l'assurant qu'il y serait le bien reçu[1]; il lui remit même une lettre pour Robert Cecil. Perez, espérant servir les intérêts de Philippe III, et se faire rappeler en Espagne par ce prince, eut l'imprudente légèreté non-seulement de quitter Paris, mais de résigner sa pension.

Le secrétaire d'État Villeroy écrivit aussitôt à Christophe de Harlay, comte de Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre : « Prenez bien garde par delà que Antonio Perez, qui nous a dict y retourner, ne surprenne par ses adulations et flatteries ordinaires les cœurs des courtisans et des dames, ainsy qu'il s'est promis, et de faire en cette occasion de la paix un si signalé service au roy d'Espagne, qu'il méritera de rentrer aux biens et honneurs qu'il a autrefois possédez. Jamais je n'ay recogneu tant de vanitté et d'imprudence accompagnée de tant d'outrecuidance en personne... Observez ce qu'il dira et faira et nous en advertissez comme de toutes autres choses, et jusques aux moindres; car le roy y prend très-grand plaisir, ainsi qu'il m'a commandé de rechef vous escrire[2]. »

Henri IV, ayant appris, par des informations reçues d'Espagne, que Perez se proposait de pénétrer les dispositions et les volontés de Jacques I[er] pour

[1] Lettre de M. de Beaumont à Villeroy, du 29 février 1604, ms. Béthune, vol. 9994, f. 123.

[2] Lettre de M. de Villeroy à M. de Beaumont, du 18 janvier 1604, ms. Béthune, n° 9993, fol. 158.

les communiquer ensuite au connétable de Castille don Juan de Velasco, chargé de conclure la négociation, donna connaissance de ce projet à son ambassadeur. « Il espère ainsi, écrivit-il, se faire de fête; mais je pense qu'il s'y trouvera trompé[1]. » Henri IV avait raison. Dès que Jacques Ier fut informé que Perez s'était mis en route, il dit au comte de Beaumont qu'il n'avait aucun désir de le voir, et que, sachant combien sa présence serait désagréable à l'ambassadeur d'Espagne, qui avait fort mauvaise opinion de lui, il lui avait fait donner l'ordre de rebrousser chemin. En effet, lord Montjoy, comte de Devonshire, avait transmis cet ordre à Perez, qui l'avait reçu à Boulogne[2]. L'aventureux exilé, qui venait de renoncer si témérairement à la généreuse assistance de Henri IV, et auquel il ne restait plus d'autre ressource que de réussir dans l'entreprise où il s'était engagé avec tant d'inconsidération, ne craignit pas de passer outre. Il traversa la mer, débarqua en Angleterre, et s'avança jusqu'à Cantorbéry[3], d'où il écrivit au roi Jacques en lui transmettant la lettre par laquelle Th. Parry l'avait pressé de faire ce voyage[4]. Il invoquait l'autorisation qui

[1] Lettre de Henri IV à M. de Beaumont, du 6 mars 1604, ms. Béthune, n° 9994, fol. 147.

[2] Lettre de M. de Beaumont à M. de Villeroy, du 29 février 1604, *ibidem*, fol. 122.

[3] Lettre de M. de Beaumont à M. de Villeroy, du 29 février 1604, *ibidem*, fol. 122.

[4] « Illustrissime Domine, Parata omnia, Mercurius, Possidonius, Æolus, dii deæque omnes propitii te exspectant, eluctatis angustiis,

lui avait été accordée, se montrait fort surpris du contre-ordre humiliant qu'on lui avait signifié au lieu des faveurs qu'on lui avait promises, et il ajoutait : « C'est pourquoi je me tourne vers Votre Majesté; j'en appelle à sa justice, pour qu'elle-même, elle dont le nom et la parole ont été mis en avant. examine avec sa prudence, pèse et décide ce qui, dans une semblable affaire, au point où en sont venues les choses, et d'après la loi naturelle, convient à la majesté royale et est dû à un étranger qui n'est pas inconnu au monde et qui se confie dans une telle parole. Si, du reste, ma présence peut être de quelque obstacle aux affaires qui se traitent maintenant, bien que je ne sois pas un Jonas à cause de qui les mers et les autres éléments doivent être troublés, je me retirerai dans quelque lieu obscur de votre royaume, sous votre protection et avec votre faveur, ce qui me suffira, afin que les nations ne s'étonnent pas et ne désirent point connaître pourquoi l'on refuse à Antonio Perez lui seul ce qu'on ne refuse à aucun banni, à aucun fugitif, dans un libre et puissant royaume[1]. »

ut feliciter pergas quo te fata trahunt. Votum pro te meum, et votiva parieti affigetur tabula. Vale. Tuæ dignitatis studiosissimus, TH. PARRY.» (Mus. brit., Cotton., Caligula, E, VII, fol. 305.)

[1] Voici en entier la lettre que Perez adressait de Cantorbéry au roi Jacques :

« Sacra regia Majestas, In verbo tui oratoris Thomæ Parry tuo nomine mihi soli sæpius dato, promittentis non solum liberum accessum in tuum regnum, sed gratias et favores plurimos eodem tuo nomine, hoc iter suscepi. Quis non crederet prophetæ Dei? Tales oratores prin-

Jacques I[er], en apprenant son arrivée, entra dans une violente colère : il se tira la barbe de rage, dit que son ambassadeur à Paris *était une bête indigne de sa charge* et dont il ne voulait plus se servir, et protesta qu'il quitterait plutôt lui-même l'Angle-

cipum sicut dii ipsi. Postea in medio itinere mihi fuit scriptum ut sisterem per aliquod tempus et considerationes. Dum autem ego suspensus tali novitate de recessu cogitarem, ecce orator Tuæ Majestatis, Sacra Majestas, litteras salvi conductus mittit, Constantio cursori regio per alias sua manu scriptas mandat ut mihi adsit in hoc itinere : me instanter rogat ut, quocunque modo possim, progrediar ad istud regnum, non obstantibus litteris ad me scriptis. Hæc fuerunt in causa quod huc appulerim, non sine periculo meæ salutis, senectutis et vitæ : quod potius gratias meretur et præmium quam repulsam et notam. Statim ut huc perveni, mihi declaratum est nomine Tuæ Majestatis ne ulterius procedam, relicta mihi libera electione redeundi. Si in hoc meo adventu aliquis intercedit error, non est meus : quod constare potest et testimoniis manu oratoris Tuæ Majestatis, quorum exemplar mitto. Hac de causa ad Tuam Majestatem me converto, ad tuam æquitatem, et judicium provoco, ut ipsamet, ipsa, inquam, cujus nomen et verbum interpositum est, sua prudentia consideret, compenset, decernat quod in tali accidenti, eoque redactis rebus, debeatur et legi naturali et regiæ majestati, et peregrino gentibus non ignoto et in tali fide confidenti. Sin autem præsentibus rebus publicis aliquo modo impedimento esse potest mea presentia : etiamsi non sum Jonas cujus causa nec maria nec reliqua elementa turbari debent, recedam in aliquod privatum locum tui regni cum tua protectione et gratia, quod mihi satis erit; ne admirentur gentes et scire desiderent causas quæ me moverunt et cur Antonio Perezio soli negetur quod nemini, nec profugo nec fugitivo, in libero et supremo regno. Datum Dorobernii, 23 feb. stylo novo. Tuæ Sacræ Majestatis humilissimus servus. »

(En post-scriptum.) « Sacra Majestas, considera (te humiliter obsecro) ista verba oratoris Tuæ Majestatis, quorum exemplar hic intus volui apponere, et tua æquitas ipsa et autoritas regia sit judex, plura et majora pignora mei adventus habeo. » (Mus. brit., Cott., Caligula, E, VII, fol. 306.)

terre que d'y souffrir Perez[1]. En effet, Perez fut contraint de retourner sur le continent, sans avoir pu contribuer à la paix, qui fut signée en août 1604 par le connétable de Castille et le comte de Devonshire, entre l'Espagne et l'Angleterre, après un quart de siècle de luttes religieuses et maritimes[2]. Détesté par les Espagnols, qu'il voulait servir, et qui le considéraient toujours comme un rebelle; suspect aux Anglais, qui le croyaient envoyé par Henri IV pour traverser des négociations nécessaires, il revint fort confus en France, où l'avaient déjà compromis le peu de sûreté de son caractère et l'inconstante légèreté de ses sentiments. « Les Anglois nous ont renvoyé Perez assez incivilement, écrivait Villeroy au comte de Beaumont. La pension de douze mille livres que Sa Majesté lui donnoit devant qu'il partist, il nous la redemande maintenant par aumosne ; car nous recognoissons icy sa portée et l'estimons ce qu'elle mérite, comme ils font par delà, et encore peut-estre plus avant. Il dit que M. Cecil lui a dressé cette partie avec l'ambassadeur d'Espagne pour l'affection qu'il portoit au comte d'Essex. Monsieur, c'est la vérité que ses adversitez ne l'ont guères rendu plus sage et discret qu'il estoit en ses prospéritez[3]. »

[1] Lettre de M. de Beaumont à M. de Villeroy, du 29 février 1604, ms. Béthune, n° 9994, fol. 123.

[2] Rymer, *Acta publica*, in-fol., la Haye, 1742, t. VII, p. 117.

[3] Lettre de M. de Villeroy à M. de Beaumont, du 9 mars 1604, ms. Béthune, n° 9994, fol. 160, 161.

La cour d'Espagne fut loin de savoir le moindre gré à Perez des motifs qui l'avaient conduit en Angleterre. Deux mois après la conclusion de la paix de Londres, le duc de Lerma se plaignit même au comte de la Rochepot, ambassadeur de Henri IV à Madrid, de ce que son maître avait accueilli dans ses États Perez et d'autres Espagnols ; ce qui, faisant naître des soupçons, empêchait entre les deux rois une réconciliation véritable et permanente[1]. La Rochepot, pour calmer cette défiance, rappela que Perez et les autres réfugiés avaient reçu l'hospitalité en France pendant la guerre, et non depuis la paix[2]. Du reste, cette hospitalité était devenue bien restreinte pour Perez depuis son retour. Logé, non plus à Paris, mais à Saint-Denis[3], ce personnage, naguère si somptueux et si altier, maintenant dompté par la misère, demandait avec supplication et humilité que sa pension lui fût rendue. Il invoquait la générosité de Henri IV; il envoyait à Villeroy l'aîné de ses fils, don Gonzalo, qui était venu le joindre en France avec son frère don Raphaël; il recourait surtout à l'intervention bienveillante du connétable de

[1] « Que Antonio Perez y otros Españoles y Portugueses se acogieron de muy poco acá á Francia y que tal manera de vivir cria muy gran desconfiança entre estos dos reyes y impide una verdadera reconciliacion. » (*Una platica que tubo el Embaxador de Francia con el señor duque de Lerma.* Papiers de Simancas, série B, liasse 81, n°s 304, 309.)

[2] « Por lo que es de Antonio Perez y los demas que Su Excelencia dize averse acogido á Francia, á todos es muy manifiesto que esto fue en tiempo de la guerra y no despues de la paz hecha. » (*Ibid.*)

[3] *Mercure françois*, année 1611, t. II, fol. 291.

Montmorency. Un moment il crut que la cour de France le traiterait comme autrefois, et il écrivit au connétable : « Il ne vous reste plus, monseigneur, qu'à achever de votre main, avec M. de Villeroy, ce miracle; car j'ai si peu de bonheur, qu'il faut un miracle pour amener une résolution qui me soit favorable[1]. » Et puis, pressé par les dures extrémités auxquelles il se trouvait réduit, il ajouta, dans un langage triste et touchant : « Comme je pense que mon fils se sera mal fait comprendre de Votre Excellence par honte de me voir en venir à de telles hardiesses, que je demande à Votre Excellence du pain, après tant de faveurs et de bienfaits dont je lui suis redevable, je supplie Votre Excellence de me secourir par quelque aumône de sa charité et libéralité naturelle, en attendant cette résolution du roi[2]. »

Mais sa pension ne lui fut point rendue. Aussi se vit-il réduit à tenter les derniers efforts pour rentrer en Espagne. Il avait quitté Saint-Denis et s'était établi à Saint-Lazare, afin de voir plus facilement et d'intéresser en sa faveur l'ambassadeur espagnol, don

[1] « Resta, señor, agora que Vuestra Excelencia acabe de su mano con Mos. de Villaroel este milagro. Que mi corta ventura es tal que milagro es menester para resolucion que aya de ser en mi favor. » (Lettre de Perez au connétable, ms. Béthune, vol. 9141, fol. 30.)

[2] « Y porque yo creo que mi hijo no deve de averse dado á entender á Vuestra Excelencia con la verguenza que ha conoscido en my de llegar á tal atrevimiento como á pedir pan á Vuestra Excelencia sobre tanto favor y favores como le devo, supplico á Vuestra Excelencia que me soccorra con alguna limosna de su liberalidad y piedad natural para esperar esta resolucion de Su Magestad. » (*Ibid.*)

Balthasar de Zuñiga. Ce dernier étant parti pour Madrid en 1606[1], Perez le conjura de lui faire obtenir la grâce de revoir son pays et d'aller mourir au milieu des siens. Lorsqu'il apprit que don Balthasar de Zuñiga était en route pour revenir à Paris, en 1607, il écrivit au connétable de Montmorency : « Le retour de don Balthasar de Zuñiga me fait espérer une résolution quelconque, ou, pour mieux dire, d'être détrompé, car c'est là le terme assigné à ce leurre, ainsi que je l'ai écrit hier au roi très-chrétien. Je me résoudrai alors à vivre et à mourir sans subir davantage les tourments des espérances humaines. Quoique je sache bien tout ce qu'elles ont de trompeur, je me suis cru obligé à faire cette épreuve dernière, afin de montrer au monde que, si j'en reste là, ce n'est pas faute de longanimité et d'avoir mis de mon côté toutes les justifications, autant que je l'ai pu. Fort de ce sentiment, je m'en remets à Dieu du jugement final[2]. »

[1] Au commencement de 1606, don Balthazar de Zuñiga reçut l'autorisation de quitter momentanément Paris. Voir la lettre de Philippe III à cet ambassadeur, du 28 janvier 1606, dans les Papiers de Simancas, aux Archives impériales, série A, liasse 58, nº 124.

[2] « Con la llegada de don Baltassar de Zuñiga, ó buelta por mejor dezir, espero alguna resolucion y, por lo menos, desengaño ; que este es el termino que he puesto á este encanto como lo escrivi ayer al rey cristianissimo conque me echaré á bivir y morir sin mas padescer los tormentos de esperanças humanas, que aunque las conozco y sus engaños, he tenido por obligacion hazer esta ultima prueva, porque vea el mundo que no quedo por bizarria ni falta de todas justificaciones en quanto en mi ha sido. Y con esto entregaré á Dios el juyzio ultimo. » (Lettre de Perez au connétable, du 25 avril 1607, ms. Béthune, vol. 9141, fol. 11.)

Zuñiga revint, en effet, sans rapporter la grâce du malheureux exilé. Quoiqu'il dût être bien désabusé, Perez, lorsque don Pedro de Toledo remplaça Zuñiga comme ambassadeur à Paris, adressa, le 9 août, d'après les conseils de ce dernier, une lettre remplie de soumission et de prières au duc de Lerma : « Très-miséricordieux seigneur, lui disait-il, je supplie humblement Votre Excellence d'avoir pitié de moi et des miens. Si j'ai sacrifié aux idoles, ce fut contraint et comme poussé par un roi trompé lui-même sur mon peu de valeur et par sa grande piété. Je l'ai bien prouvé par mon obéissance à tout abandonner quand on me l'ordonnait, m'exposant à mille dangers et hasards, à des peines nombreuses et à la pauvreté, non en vue de la récompense que je pouvais en attendre d'un tel roi, mais pour la satisfaction d'avoir rempli mes devoirs. Je m'en suis ouvert à don Pedro de Toledo, le priant de chercher un prompt remède pour que je ne vive pas plus longtemps suspendu dans cet état, trop misérable et trop périlleux, ainsi qu'il pourra le faire connaître par les particularités que je lui ai communiquées de vive voix. Mais, seigneur, aucune traverse ne pouvant m'ôter le désir de mourir vassal de qui je suis né vassal, le roi m'accordera, j'espère, la faveur de satisfaire ce désir, et Votre Excellence résistera à ceux qui voudraient empêcher ce corps, déjà devenu terre et comme sans âme, de recouvrer sa nature pour finir ses jours. Votre Excellence a permis à mes fils de venir voir le misérable état dans lequel

je suis; qu'elle permette, je l'en supplie, à leur mère de me fermer les yeux : il y a si longtemps qu'ils pleurent ! ils méritent bien cela[1]. »

Cette lettre, qui commençait et finissait par des adulations recherchées, n'eut point un résultat plus heureux que ses autres démarches. Perez demandait, trois mois après, à don Pedro de Toledo, s'il n'avait pas encore de réponse du duc de Lerma, ou s'il n'en attendait pas prochainement ; « car, disait-il, je suis dans la plus extrême nécessité, ayant épuisé les secours de tous mes amis, et ne sachant où trouver le pain du jour[2]. » Lamentable position

[1] « Apiádese Vuestra Excelencia, yo le supplico muy humidilmente, de mi y de los mios ; que si idolatré, no lo hice si no necesitado y importunado grandemente deste rey, engañado el de mi poco valor y de su mucha piedad. Buena prueba he dado con la obediencia con que dejé todo en mandandomelo, metiendome en mil peligros y aventuras con mucha incomodidad y pobreza mia, no por il premio que podia esperar de tal rey, sino por la satisfaccion de mi animo de aver cumplido con mi obligacion, como lo he declarado á don Pedro de Toledo para que con brevedad procure el remedio, porque no viva yo mas tiempo *suspenso en este estado, miserable mucho, y peligroso mas*, como el lo particularizará y calificará con las particularidades y verdades que á la boca le he referido. Pero, señor, como ningunos trabajos me pueden quitar el desseo de morir vasallo de quien lo naci, paresce razonable que tal rey como yo lo espero lo permita y que resista Su Magestad y Vuestra Excelencia á los que pretendieren impedir que á este cuerpo, *que ya esta hecho tierra como sin alma*, le recoja su naturalez para acabar sus dias... Ha permitido Vuestra Excelencia que mis hijos puedan aver visto el estado miserable en que estoy, yo le supplico permita que la que los parió me cierre los ojos, pues por los años que ha que lloran merescen á los menos que vean esto. » (Lettre de Perez au duc de Lerma, du 9 août 1608, dans l'ouvrage de M. Bermudez de Castro, p. 393.)

[2] « Porque yo estoy en el estremo ultimo con aver ya agotado á

d'un homme qui, après avoir été le ministre favori du plus puissant roi de l'Europe, après avoir entraîné tout un pays dans la défense de sa personne et de sa cause, après avoir pris part aux confidences et aux affaires des deux plus formidables ennemis de son ancien maître, était tombé dans un pareil dénûment et voyait ses plus humbles prières repoussées par de désespérants refus. Sa détresse ne fut pas sans doute étrangère à ses nombreux changements de demeure : il s'était transporté de Saint-Lazare dans la rue du Temple, de la rue du Temple au faubourg Saint-Victor, et il alla s'établir, en 1608, près de l'Arsenal, rue de la Cerisaie[1], où ses chagrins et ses infirmités accrurent sa solitude.

Obligé de renoncer à tous les autres plaisirs, il cherchait des distractions dans les réminiscences de sa jeunesse, les occupations de son esprit, et il allait beaucoup à l'église demander à Dieu les consolations que lui refusaient les hommes; il écrivait et il priait. C'est dans cette période malheureuse et inoccupée de sa vie qu'il fit beaucoup de choses perdues depuis, et qu'il composa pour le duc de Lerma son livre sur la science du gouvernement, intitulé : *Étoile polaire des princes, des vice-rois, des conseillers, des gouverneurs, et avertissements politiques sur l'administration publique et particulière d'une*

mis amigos que me socorrian y con no saber donde hallar el pan de mañana. » (Carta al ambajador de España, don Pedro de Toledo, dans l'ouvrage de M. Bermudez de Castro, p. 394.)

[1] *Mercure françois*, année 1611, t. II, fol. 291 r°.

monarchie[1], etc. Cet ouvrage, où se reconnait la vive imagination de Perez, et où l'on trouve l'expérience d'un ministre tombé, n'a cependant rien de fort remarquable. Les conseils donnés à un premier ministre sur l'art de bien choisir ses créatures et de bien distribuer ses grâces, l'utilité de se montrer affable, le soin d'accorder des audiences, la nécessité d'éloigner du prince les grands qui pourraient peu à peu le perdre et de ne pas mettre ceux qu'il aurait offensés en position de se venger, etc., étaient les banalités du métier de favori, que le duc de Lerma n'avait pas besoin d'apprendre, et que Perez avait peu de mérite à retracer. Sous ce rapport, les lettres qu'il a écrites de son exil contiennent des anecdotes plus instructives, des réflexions plus ingénieuses et plus profondes sur le gouvernement de Philippe II, sur la rivalité du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva, sur les théories et les procédés de ce dernier, qu'il considère comme le grand maître dans cette science des cours, « où sont, dit-il, les

[1] Cet ouvrage existe en manuscrit à la Bibliothèque royale, fonds Saint-Germain, n° 144, sous le titre suivant : *Norte de principes, vireyes, presidentes, consejeros, gobernadores, y advertimientos politicos sobre lo publico y particular de una monarchia importantissima á los tales fundados en materia y razon de estado y gobierno ; por Antonio Perez.* M. Bermudez de Castro dit, p. 303, que cet ouvrage a été imprimé à Madrid à la fin du siècle dernier. Toutefois, je n'ai pu me le procurer. Don Valladores de Sotomayor, dans le t. XXVIII du *Semanario erudito*, avait annoncé qu'il publierait le traité de Perez ainsi que le procès criminel qui lui fut intenté par l'ordre de Philippe II. Mais je n'ai trouvé, dans les volumes subséquents de cet intéressant recueil, ni l'un ni l'autre de ces documents.

bas-fonds de la bassesse humaine, et où il est besoin d'avoir une grande prudence et de naviguer toujours la sonde à la main[1]. »

Mais il faut convenir qu'en ce qui concerne la conduite générale du gouvernement, son livre renferme des vues utiles, morales, prévoyantes, et dont quelques-unes sont même au-dessus de l'esprit de son temps. Opposé, comme ministre de l'ancienne faction du prince d'Eboli, à la guerre qui avait épuisé la monarchie espagnole, il se déclare pour la paix, et va même jusqu'à conseiller de reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies de Hollande, politique entièrement réalisée sous le ministère du duc de Lerma. Il engage à relever la marine, déchue depuis l'expédition malheureuse de 1588, dans l'intérêt de l'Espagne et de ses colonies, dont il ne craint pas de déplorer la découverte[2]. Contraire à la richesse territoriale du clergé et à l'ambition insatiable de la noblesse, il est d'avis qu'il faut gouverner pour le peuple, qui ne demande que le droit commun, une bonne administration et la justice.

Il appartenait, du reste, à Perez, pour lequel tout un peuple avait compromis son indépendance, de se faire, à son tour, le défenseur des intérêts des

[1] « Aqui son los baxios de la baxesa humana, aqui es menester grande tiento, y navegar con la sonda en la mano. » (*Cartas, à un gran privado*, p. 539.)

[2] « Las riquezas, el oro y la plata de las Indias traxeron consigo este mal, para que podamos llorar, y con razon, si esto que llamamos merced fuese castigo del cielo. » (Ms. de la Bibliothèque impériale, supplément français, n° 2502, fol. 131 v° et 132.)

peuples. Depuis sa proscription, cette théorie libérale devint et demeura la sienne. Victime du pouvoir absolu après en avoir été l'instrument, il combat la tendance alors irrésistible des monarchies vers cette forme de gouvernement avec une sombre et menaçante énergie. « Parce que je désire, dit-il, la conservation des royaumes, je désire la conservation des rois, et parce que je désire la conservation des rois, je désire que les rois se maintiennent dans les limites permises. Ceci n'est pas de moi, quoique d'aussi honorables désirs ne puissent déshonorer personne, mais d'un grave conseiller qui dit au roi don Philippe II, en voyant dans diverses occasions qu'il marchait vers la licence du pouvoir absolu : « Seigneur, tempérez-vous ; reconnaissez Dieu sur la « terre comme au ciel, afin qu'il ne se lasse pas des « monarchies (doux gouvernement si l'on en use dou« cement) et ne les brise pas toutes, outré de l'abus « du pouvoir humain. Car le Dieu du ciel est un Dieu « très-jaloux, qui ne veut souffrir de compagnon en « aucune chose.» Le même conseiller me disait à moi en particulier : « Seigneur Antonio, je crains beau« coup, si les hommes ne se modèrent pas, et s'ils « continuent à se faire dieux sur la terre, que Dieu ne « se fatigue des monarchies, ne les bouleverse, et « ne donne une autre forme au monde[1]. »

[1] « Por lo que desseo la conservacion de los reynos, desseo la conservacion de los reyes : por lo que desseo la conservacion de los reyes, desseo la conservacion dellos dentro de los limites permitidos. No es mio esto, aunque nadie se deshonrre de tan honrrados desseos : es de

Les dernières années de Perez, à partir de 1608, se passèrent dans la gêne et l'isolement. Les maux de la vieillesse, hâtés par l'excès des plaisirs et par les tribulations, avaient fondu sur lui. La faiblesse de ses jambes ne lui permettant même plus de se rendre à l'église voisine, il avait obtenu du pape, qui l'avait déjà absous des censures encourues pour son commerce avec des hérétiques, la permission d'avoir un oratoire dans sa maison, rue de la Cerisaie[1]. Lorsque, après la mort de Henri IV, en 1610, le duc de Feria fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Paris, pour négocier le double mariage de Louis XIII avec une infante d'Espagne et d'une fille de France avec le prince des Asturies, Perez, que l'espérance d'aller mourir dans son pays n'avait point abandonné, s'enquit avec anxiété s'il n'avait pas à lui annoncer la fin de son exil. Mais le duc de Feria n'avait reçu de sa cour aucun ordre à son égard[2]. Profondément découragé, Perez, quel-

un grave consejero, que dixó al rey don Phelippe II no menos sobre diversos golpes que le yva dando en diversas ocasiones, viendo que le yvan encaminando á la libertad del poder absoluto : « Señor, tened quedo, templaos, reconosced á Dios en la tierra como en el cielo por « que no se canse de las monarchias (suave govierno si suavemente « usan del) y las baraxe todas, picado del abuso del poder humano. « Que es Dios del cielo delicado mucho en suffrir compañero en nin- « guna cosa. » Este tal consejero me dizia á mi a solas : « Señor An- « tonio Perez, mucho temo que si los hombres no se templan en ha- « zerse Dios en la tierra, se ha de cansar Dios de las monarchias y « barazarlas y dar otra forma al mundo. » (*Cartas, á un señor grande y consejero*, p. 545, 546.)

[1] Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 360.

[2] *Mercure françois*, année 1611.

ques mois après, sur le conseil de son ami Sosa, évêque des Canaries[1], général des franciscains et membre de l'inquisition, n'en essaya pas moins de fléchir le tribunal du saint-office, auquel il attribuait la durée de son éloignement. Il demanda au conseil suprême de l'inquisition un sauf-conduit qui lui permît d'aller se justifier devant lui[2], mais cette démarche ne réussit pas mieux que les autres. Quelques mois après, il tomba mortellement malade. L'Aragonais Manuel don Lope et les autres Espagnols réfugiés à Paris l'assistèrent avec une affectueuse sollicitude, et le frère dominicain André Garin, qui ne le quitta point, lui administra les secours religieux[3]. Le 3 novembre 1611, sentant sa fin approcher, Perez dicta à son ami Gil de Mesa la déclaration suivante, qu'il ne put pas écrire de sa propre main :

« Dans la situation où je me trouve, et à la veille d'aller rendre compte à Dieu de ma vie, je déclare et je jure que j'ai toujours vécu et que je meurs chrétien et fidèle catholique, et j'en prends Dieu à témoin. Je proteste à mon roi et seigneur naturel, ainsi qu'à toutes les couronnes et royaumes qu'il possède, que je n'ai point cessé d'être son fidèle serviteur et sujet[4]. » Après avoir invoqué, à l'appui

[1] Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. III, p. 358.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 360.
[4] « Por el paso en que estoy y por la cuenta que voy á dar á Dios. declaro y juro que he vivido siempre y muero como fiel y católico cristiano ; y de esto hago á Dios testigo. Y confieso á mi rey y señor

de son orthodoxie et de sa fidélité, le témoignage du connétable de Castille et de son neveu don Balthazar de Zuñiga, avoir rappelé toutes les démarches qu'il avait faites, et, en dernier lieu, la requête qu'il avait adressée au conseil suprême de l'inquisition, il ajoutait : « Si je meurs dans ce royaume, c'est pour n'avoir pu faire autrement, et à cause de l'état de souffrance où m'ont réduit mes peines, protestant que je ne mens point, et suppliant mon roi et seigneur naturel qu'il daigne se rappeler, dans sa grande clémence et sa bonté royale, les services que mon père a rendus au sien et à son aïeul, pour que ma femme et mes enfants, orphelins et dépouillés, en obtiennent quelque soulagement à leurs maux, et que ces tristes et malheureux enfants, auxquels je recommande de vivre et mourir en fidèles et loyaux sujets, ne perdent pas la faveur et la grâce qu'ils méritent comme tels, parce que leur père va mourir en pays étranger[1]. » Il signa cette

natural y á todas las coronas y reinos que posee que jamas fui sino fiel servidor y vasallo suyo. » (Voy. cette déclaration d'Antonio Perez, faite le 3 novembre 1611, dans l'ouvrage de M. Bermudez de Castro, p. 284-286.)

[1] « Digo que si muero en este reino y amparo de esta corona, ha sido á mas no poder y por la necesidad en que me ha puesto la violencia de mis trabajos assegurando al mundo todo esta verdad y suplicando á my rey y señor natural que con su gran clemencia y piedad se acuerde de los servicios hechos por mi padre á la magestad del suyo y á la de su abuelo, para que por ellos merezçan mi muger y hijos huérfanos y desamparados que se les haga alguna merced, y que estos affligidos y miserables no perdian, por haber acabado su padre en reinos estraños, la gracia y favor que merecen por fieles y leales

33.

déclaration d'une main défaillante[1], et, peu d'heures après, il expira, à l'âge de soixante et douze ans.

Il fut enterré aux Célestins, où, jusqu'à la fin du dernier siècle, on pouvait lire une épitaphe qui rappelait les principales vicissitudes de sa vie[2]. Doña Juana Coëllo, qui lui survécut, et ses enfants, dont l'aînée, doña Gregoria, était morte quelques années auparavant, n'ayant pas pu obtenir qu'il rentrât dans sa patrie, eurent, du moins, la consolation de faire révoquer la sentence qui le condamnait comme hérétique. Mais ce ne fut pas sans peine[3] : il fallut quatre années de poursuites persévérantes de leur part, l'appui des personnages les plus puissants de l'Église et de l'État, et la volonté expresse de Philippe III, pour que l'inexorable tribunal de l'inquisi-

vasallos, á los cuales mando que vivan y mueran en la ley de tales. » (Berm. de Castro, p. 284-286.)

[1] *Ibid.*

[2] Voici quelle était cette épitaphe :

HIC JACET
ILLUSTRISSIMUS D. ANTONIUS PEREZ,
OLIM PHILIPPO II, HISPANIARUM REGI,
A SECRETIORIBUS CONSILIIS,
CUJUS ODIUM MALE AUSPICATUM EFFUGIENS,
AD HENRICUM IV, GALLIARUM REGEM,
INVICTISSIMUM SE CONTULIT,
EJUSQUE BENEFICENTIAM EXPERTUS EST.
DEMUM PARISIIS DIEM CLAUSIT EXTREMUM
ANNO SALUTIS MDCXI.

(Piganiol de la Force, *Description de Paris*, in-8°, Paris, 1742, t. IV, p. 121.)

[3] Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 357-359.

tion consentît à reviser le procès de Perez et à réhabiliter sa mémoire[1]. Cet acte de réparation ne fut définitif que le 6 juin 1615[2]. Alors seulement les malheureux enfants de Perez, qui avaient passé leur jeunesse dans une prison, et qui avaient été légalement atteints de la dégradation de leur père, sans avoir pris part à ses fautes, furent rétablis dans leur rang et dans leurs droits de nobles espagnols[3].

Antonio Perez, sans être un des grands ministres de Philippe II, comme l'impérieux cardinal Espinosa, l'adroit Ruy Gomez, l'altier duc d'Albe, le discret Granvelle, posséda un moment toute la faveur de ce prince et fut le personnage le plus puissant de la monarchie espagnole. Arrivé trop facilement au pouvoir, il ne sut pas s'y maintenir, et, devenu, pour ainsi dire, ministre par voie héréditaire, il se conduisit en véritable aventurier. Passionné, avide, dissipateur, violent, artificieux, indiscret, corrompu, il porta ses déréglements dans une cour aux apparences sévères, troubla de ses agitations un prince habitué à une dignité tranquille, offensa par la rivalité de ses amours et l'audace de ses actions un maître hypocrite, vindicatif et absolu. Bien qu'il connût à fond celui qu'il servait; bien qu'il eût le secret de ses passions cachées, de sa dissimulation redoutable, et de cette jalousie de son pouvoir qui rendait sa confiance toujours incertaine; bien qu'il

[1] Llorente, *Histoire critique de l'inquisition*, t. III, p. 373.

[2] *Ibid.*, p. 358-373.

[3] *Ibid.*, p. 372.

sût que Philippe II avait tué le cardinal Espinosa d'une seule de ses paroles, avait employé le duc d'Albe pour son habileté et l'avait éloigné pour ses hauteurs, n'avait gardé Ruy Gomez jusqu'au bout qu'à cause de sa dextérité et de ses condescendances, il osa le tromper, et il se perdit. Dans la lutte désespérée où le précipitèrent ses excès et ses fautes, il déploya des ressources d'esprit si variées, il montra une telle énergie de caractère, il fut si opprimé, si éloquent, si pathétique, qu'il devint l'objet des plus généreux dévouements et obtint la sympathie universelle. Malheureusement les défauts qui l'avaient perdu en Espagne le décréditèrent en Angleterre et en France, où, toujours le même, il compromit jusqu'à sa disgrâce, et mourut dans la pauvreté et l'abandon.

J'ai exposé complétement, je crois, la vie de ce personnage désordonné et attachant, adroit et inconsidéré, d'un esprit aimable et d'un caractère léger, plein d'activité, d'imagination, de vanité, de passion, d'intrigue, que l'on condamne, mais qui touche par quelques-uns de ses sentiments et par ses malheurs. En retraçant cette vie agitée et instructive, je suis allé plus loin que je n'en avais d'abord le dessein. Si, par le développement que je lui ai donné, elle a acquis toute son exactitude sans rien perdre de son intérêt, j'espère qu'on m'en pardonnera la longueur.

FIN

APPENDICES

Appendix A.

(P. 11.)

On trouve partout, soit dans les lettres de Philippe II, soit dans les annotations que ce prince avait coutume de placer à la marge des dépêches qui lui étaient soumises, des traces nombreuses de l'extrême confiance qu'il accordait à Perez. Les trois fragments de lettres qui suivent serviront encore mieux à faire connaître quelles étaient la nature et l'étendue de cette confiance. Dans une lettre du 7 juin 1577, où il engage Perez à venir s'établir à San Lorenzo, il ajoute :

« Sin esto, no nos podriamos desembolber, y acabar de resolver cien cosas, en que ay bien que mirar, y asi será bien que el lunes esteis en consejo, y procureis se concluia en lo que fuere menester, y quel martes os bengais acá, que bien abrá donde poseis á la bista, por estar mas á mano, y asi lo podreis acer sin decir nada á nadie, por que no se vengan tras bos, y nos maten. Pues nos abemos de tratar de los négocios particulares, sino de los generales, en que ay bien en que entender [1]. »

Dans un billet sans date, mais écrit vers l'époque où Escovedo se rendit en Flandre, Philippe II laisse voir combien il est enclin à se décider en toutes choses d'après l'avis de son principal ministre : se plaignant à Perez des importunités d'Escovedo, il lui

[1] Ms. de la Haye, fol. 71 à 74 v°.

envoie un papier que celui-ci lui a remis, et à ce sujet il lui écrit :

« He acordado dembiarosle y si os pareciere que bastará responderle, y si os pareciere que le responda desde aqui, embiadmelo y ordenadas las rrepuestas, y breves, como las que de aqui fueron, porque le paresca todo uno. Tambien he recevido oy ese otro de Garnica, bedlo y bolbedmelo luego como va, y me advisad luego lo que os pareciere dello, que será bien responderle á lo de los cien mill ducados, y las demas cosas que alli dice, porque será bien rresponderle con brevedad á ellas [1]. »

Enfin, voici ce que Philippe II répond à Perez, le 10 avril 1578, lorsque celui-ci le supplie de le protéger contre ses ennemis qui se réunissent pour le perdre :

« Yo veré todo lo que se podrá acer en esto cumpliendo con la conciencia en lo que a de ser y ablamos el martes. Y todo lo haré pues estoy muy cierto de vos que quereis lo mismo, pues beis que en esto no ay boluntad, sino fuerça y de conciencia y alma [2]. »

Appendix B.

(P. 35.)

Dans la lettre que don Juan adressa, le 2 janvier 1577, à Philippe II, il rendait compte à son frère de sa double négociation avec les États et les troupes espagnoles. Il disait en parlant d'Octavien Gonzaga et d'Escovedo :

« Pasaron por Bruselas, y dado cuenta dello á los del consejo destado, que para oirla quisieron estar juntos en la casa de la villa, les pidieron lo que Vuestra Magestad mandará saber en la copia del papel que aqui ba. Y ellos ofrecieron hacer todo lo que pudiesen para dar satisfacion á los estados, y de avisar de lo que acavassen. Llegaron á Anberes y propusieron lo que llevaban á cargo á las cabeças de las xentes que alli estaban, y á todos parció grande rresolucion, pues se les benia á dexar en las manos la religion, y los estados, y de la manera de proceder de asta aqui de todos ellos, no se podia ni debia esperar que avian de ussar desta merced, ni recivirla con la gratitud

[1] Ms. de la Haye, fol. 76.
[2] *Ibid.*, 89-90.

devida, sino proseguir en su mal intento, y libertad en sus conciencias, que era á lo que se encaminaban todas sus tramas y negociaciones, anteponiendo que por esta consequencia seguiria Italia, y procuraria hechar fuera los extrañeros, á la cual prevencion, como velicossa y de xente mas apta á la guerra, seria mas facil, y que quando no hubiesse otro ynconbeniente, este era tan grande que se abia de mirar mucho, porque de esto ellos no tenian que tratar, y pues será negocio resuelto por Vuestra Magestad y, para su descargo, avian avisado general y particularmente de lo que entendian á Vuestra Magestad y á mi, y que era justo darles credito pues de lo que abian visto podian acer esto juicio, y no esperar ni prometersse cossa buena ni endereçada al servicio de Dios ni de Vuestra Magestad, siendo todo lo que avian visto y veian obras y aun palabras que mostraban esto que á ellos no les quedaba que acer, sino obedecer, y que assi hirian luego de los estados, en pagandolos, donde Vuestra Magestad mandasse, y que la pretension que tenian los estados de que fuessen por tierra, hera fundada en lo de la rreyna de Ynglaterra, cuyo embaxador estava aciendo oficios sobre ello, y del principe de Orange, y de los mismos estados, pareciendoles que con esto se deshará esta xente y perderá, cossa que ellos tanto desean y procuran, y questo no conbiene al servicio de Vuestra Magestad por muchas rraçones que para ello dieron : las principales fueron que de aqui á Ytalia, el camino era muy largo y aspero, y en este tiempo asta que biniesse la primavera, no se podia passar, y que en el Saboyano se avian de proveer primo de las bituallas, en que se tardaria mas tiempo de lo quellos pretendian, aviendose de hir; y los Flamencos querian que en Ytalia y llegados allá, no era menester, ni la pestilencia no dava lugar á que entrasen en ella sin grandes difficultades; que para esperar alli embarcacion y tenerla, será menester el tiempo que se dexa considerar, y despues, de suyo, estar larga la nabegacion como desde acá ; y añaden los capitanes que como esta xente hirá muy desdeñada por la orden que tienen en hecharles, destruhiran todos los lugares por dònde pasaren, sin quellos ni nadie sea parte para rremediarlo, y concluien que si quieren que se vaian, les hagan la puente de plata, y por donde y como, que lo dexen en su eleccion; no piensan suxetarse á la de los estados, quanto mas siendo esto lo que combiene al servicio de V. M., y lo que pretenden estos lo contrario; y aunque se ha dado cuenta á los estados desta resolucion, aconsexados del principe de Orange, con quien communican quanto se trata siguiendo su parecer, todavia hacen instancia en que baian por tierra, y me an dado el memorial que aqui va de las causas que les muebe á ello, y aunque Escobedo rrepresentó la mayor parte dellas á la xente, se afirman que quando no ubiese las causas dichas sino las contrarias, por

solo no complacerles seguirian su primer proposito, y concluyen con que les an de pagar aora bayan por mar, aora por tierra, y antes de salir questraguen la costa de los navios, ó que esperen mayor daño, y dicen, como soldados arriscados mas que como hombres considerados, que les dexe yo tratar con ellos esto, y que capitularan muy á su ventaxa, y que, si quiero que les quemen á todos como merecen, que lo aran, y como esta su yntencion va endereçada á fin que V. M. tiene de que agan, de camino, algo que rrestaure la gran quiebra que desta salida se sigue á la autoritad de V. M., biendo todo el mundo que a sido forçado á ello, dejéme llevar por su parecer y que pidan las gullorias que quisieran para venir por este medio, y sin abenturar nada de lo principal, á sacar los navios; que combiene en la orden, que es menester, y tanbien es necessario que, en demandas y rrepuestas tan colorados como estas, se baia dilatando todo lo que pudiere la embarcacion, porque si biniesse á dibidirsse, y cansados de la gran costa que tienen, se declarassen algunos lugares por V. M. no ay que dudar sino que se negociaria con mas ventaja, y si me reciben, como dan muestra dello, antes que salgan, seria gran cossa. El envarcar la cavalleria entera tiene dificultad, aunque digo á V. M. que será gran lastima apearla, porque, como aora está encabalgada, es para prometer grandes efetos. Pero, cuando el negocio no pare en mas questo, se apeará lo que no pudiere llevarse, y se atenderá á componer esto lo menos mal que se pudiere, sin otros rrespectos al mismo tiempo y mas aprestadamente de lo que se puede encarecer. Me an hecho ynstancia que me baia á Namur, á meter entre ellos, asegurandome sobre sus palabras que me rrecibiran luego y prestaran el juramento debido, á lo cual he respondido que aunque de la forma de mi venida puedan juzgar que ninguna cosa desea V. M. tanto como el complacerles, que entre tanto que dura el concertarnos, lo que mexor será para ellos y para mi es que nos bamos todos á un lugar del obispo de Lieja, y que alli con seguridad podiamos tratar los negocios y benir á la conclusion dellos. A esto alegaron que los estados no era justo, ni tan poco el consejo dellos, que saliesen á juridicion axena, porque hera contra lo acostunbrado y contra su autoridad, que yo lo considerasse y biesse que la consideracion en este negocio seria, allandosse sin caveça, parte para que se desesperasen del rremedio, y Francia llevaria una parte, y Ynglaterra otra, y el principe de Orange otra, y V. M. perderia sus buenos estados y leales vasallos, y esto con tantas esclamaciones y protestaciones que, si se ubiesse procedido de su parte con la llaneça que les convenia, fueran faciles de admitir. Yo no me resolvi con todo esto á condescender con sus peticiones, y, desesperados de alcançarlo, se despidieron de mi para bolberse á Namur. Al mismo tiempo, y despues destar despedidos, vinieron á mi los diputados quel el Empe-

rador a embiado á procurar de sosegar esta xente, y persuadieronme al concierto, anteponiendo el daño que de lo contrario podia suceder. Yo para su satisfacion les conté todo lo que, desde que vine asta aquella hora, avia pasado con ellos, y las caussas tan justas que podia tener para no fiarme dellos, como lo pretendian, y oidas, no supeiron que rresponderme, sino que tenia rraçon, pero que con todo esto fuese mirando lo que podia hacer para quitar esta dificultad, y embiar á los diputados de los estados satisfechos, y deseando acer este negocio con ultima prueba, y que de mi parte no quedase nada por hacer, aviendo el eleto de Amberes ablado á uno de los diputados del Emperador, dijó á un Teatino, que se llama Trigosso, lo que avia, el qual vinó de Amberes con Octavio y Escobedo, á quien hecharon por concertador como religiosso, que si se concertasen estos estados de que yo estuviesse en Malinas ó Lobaina con guarda Alemana, se lo aria dando rrenes. Dijele, luego que me lo refirió, que si; pero que advirtiesse que no se contentarian de que la guarda fuese Alemana, como fue verdad, porque, probando, no salieron á ello; y viendo que era menester aventurar para gañar ó ber la perdida cierta, y questos ciegos de pasion no toman elecion, me determiné de lo que ellos pedian atras, que me contentaria hir á Malinas ó Lobaina, á meterme en poder de la persona y jente de los estados, y que yo escoxiesse con los rehenes que nombrassen; amaron hoirlo, y quedaron los mas contentos del mundo con ello, y luego sse pusó por escrito, y lo acepté, y nombré á mos de Ayerbe para mi guarda, con la gente de su cargo que fuese menester para mi seguridad y la del lugar donde estubiesse, y la dicha Malinas ó Lobaina, y por rrenes al conde de la Lain, al marques de Abre, al visconde de Gante y al abad de San Geten para entender queste, en los estados, ace muy malos oficios. Despues de capitulado me vinieron á decir que, aunque cumplirian lo questava asentado, que rrecibirian mucha merced que nombrasse en lugar del conde de la Lain otro, porque le tenian ocupado en lo de su jente y seria embaraço poner otro : yo me contenté dello, y nombré al conde de Rus, y diciendome tambien que por estar su madre mala, se allava embaraçado, que fuese servido soltar tambien este, yo lo he hecho y nombré otro de los que me señalaron. Con esto se han partido esta mañana y tambien los diputados del Emperador, todos muy contentos [1]. »

Appendix C.

(P. 51.)

Voici dans quels termes Perez faisait part à Philippe II de l'en-

[1] Ms. de la Haye, fol. 4 à 12.

tretien qu'il avait eu avec le nonce du pape, au sujet de l'entreprise d'Angleterre, et les annotations placées par le roi à la marge de la lettre de Perez :

DE MANO DE SU MAGESTAD.

« El domingo no me bió el nuncio, mas el lunes se vengo bien, porque me tuvó las dos oras que suele, y pasó; todo su memoria lejó, y me abló en muchas cosas, y creo que para ellas siempre trae un mismo papel y buelbe á decir lo que a dicho otras cien beces. Ablóme largo sobre la impresa de Inglaterra, diciendome lo que Su Santidad y Como le avian escrito, y todo lo demas que á vos os dijo, y pues con esto no se salia, que bia gañas, y muchas en Su Santidad de bolber á lo de antes, y que daria 5 ó 6,000 soldados que fuesen por Italia y acudiria aun con mas, que solo faltava general, y que esto yo lo devia rremitir á Su Santidad, que lo tratasse allá con mi Embajada, y á el tanbien lo del dinero. Mirad, como está en la cuenta teniendo alla 150,000 ducados, esta buena yntencion que muestra no nos engañe y sospechen algo, y lo digan para tentar; y asi le rrespondi, agradecerle á el aviso y que lo continuasse y que era menester mirar mucho en este negocio y ver como se emprendia, que fuese de manera que saliese con el á luz, pues se le fiará, y que havia muchos dias que no tenia cartas de mi hermano, ni savia como estavan allá las cosas, que seria menester

S. C. R. MAGESTAD,

« De mas de lo qu'escrivo en esse papel á parte, me dijó el nuncio que tenia cartas de Su Santidad y del cardenal Como, sobre la empresa de Inglaterra, que deseava Su Santidad bolber á ella por aquel camino primero, que le mandava hacer sobre esto grandes oficios con V. M., pero que á mi me diria, como havia hecho otras beces, todo lo que en este negocio pasava : y hera quel Señor don Juan avia despachado á Escobedo secretamente á Su Santidad y al cardenal Como, con cartas en la cifra que tienen, dandole cuenta de como no avia podido salirse con la traça que se llevaba con la salida de los Españoles por mar, y pidiendole que, pues aquello ha cesado, se hagan oficios con V. M. paraque se buelba al primer camino, y questo benia con el mismo secreto que las otras cosas; que le parecia á el, pues no avia necesidad de mucha satisfacion con Su Santidad, rresponderle luego con agradecimiento y esperanças al negocio paraque esto mismo pueda el escrevir al señor don Juan, y callar todo lo demas, y quel berá á V. M. mañana, y dirá esto mismo, por si le parecerá escrevir assi, ó en que forma, para quel buelba luego á despachar; y muy en se-

tener aviso d'ello : el me rreplicó con alguna muestra de gana al negocio, y yo me estuve en lo que he dicho y cred ques bien aun no fiar mucho del, ques Rromano, y diran uno por sacar á luz algo que quieran. Creo que os hablará mañana, dixome grandes bienes vuestros, bien será le rrespondais por el camino que yo, sin tratar de lo de la yda á Rroma d'Escobedo y de lo que rrespondiere me avisareis y lo que os parezca que será bien decirle. Mal consejo abran dado á Como en lo de los escudos, que bien será acer de manera que bea que poco le abrá aprobechado el consejo de los amigos, que cierto podian escusarlo y no despachar tantos correos, y teneis rraçon despantaros d'Escobedo, y desto abrá servido su yda á Rroma.

« Esta quexoso y ará cualquier cossa, y, el me dicen, es fácil. »

cretó me dijo, hechando ojo á la puerta : « No me contenta nada « esto, y quanto me biniere ya dijé « a S. M. se lo diré, y aun mos- « traré las cartas y comigo llebaré « las de aora, y no nos entien- « den; » y preguntóme si me avia dicho V. M. la segunda cossa sobre el despacho de aora, ó si don Juan de Çuñigá avia olido algo, y dijele a lo primero que si, y a lo segundo que no avia leido los despachos que avian benido de Rroma, ni V. M. tan poco, para saver si dice algo; y el dice que de todo piensa ablar largo á V. M. desenbaracesse para cuando baia ; y en verdad, que me pesa que, aunque de suyo el negocio de Inglaterra sea tan conveniente, se trate por estos secretos y inteligencias, porque se rreiran los Rromanos de los que meten con ellos tantas prendas, y culpo poco al señor don Juan, y mespanto mucho d'Escobedo que avia siempre del rrecatado, y abominava de Soto y de sus marañas. V. M lo oirá mañana bien largo. Una cosa he considerado en una carta de don Juan de Çuñiga, que dice quel Cardenal de Como no andava tambien en los negocios de V. M. como solia, quiça lo ará por averse persuadido le aprobechará mucho este camino para sacar aun mas cantidad descudos de los que ymbió á pedir y Escobedo se los abia ofrecido en cifra [1]. »

[1] Ms. de la Haye, fol. 53.

Le 7 février, Perez écrivit à Escovedo sur le même sujet :

« En lo de Inglaterra yo certificio á V. M^ed que a estado desseosso el Rey que se pudiera executar y que le beo ganosso de que aquello se encamine, ó por el Papa, ó como mexor se pueda ; y á este proposito bien vendrá decir [1] *que cuerpo de Dios con V. M^ed señor Escovedo, como diablos despacharon el correo á Rroma sobre esto de Ynglaterra sin prebenirme, porque a de saber V. M^ed, quel nuncio me embió á llamar ochos dias ha que le ymportava ablarme, fuy y despues de aber puesto los ojos en la puerta con mucho cuidado y rrecato me dixo : que avia tenido un despacho de Su Santidad y del cardenal Como en lo qual avisava aver recevido otro de Su Alteça y de V. M^ed en cifra sobre lo de Ynglaterra, pidiendo á Su Santidad bulas y breves y dineros para ello, y que asi avia despachado al obispo de Ripa con todo ello, y embiado con el ochenta mill ducados al señor don Joan para el negocio, con nombre de que yba á procurar los conciertos, y metióme lo descifrado en la mano paraque le viesse y se le volviesse, que me lo comunicaba todo con la confiança que avia hecho del otro particular en la misma materia, y como á servidor del señor don Joan y amigo de V. M^ed para que yo viesse* [2] que seria bien acer, y en que forma podria dar parte á Su Magestad dello, y hasta donde, y quel deseava que no se hiciesse nada sin comunicacion del rey por lo que deseava servir á Su Alteça, para que no aya yncombeniente dello á los amigos, sino tuviesen acá aviso dello, para acer el su embaxada, que asi le mandava Su Santidad. Yo le agredeci grandemente la amistad y la confiança, y le dixe lo que me parecia para salbarse todo, y conforme á ello hiço el oficio, y en la forma que fue, y lo que Su Magestad le mandó rresponder, verá V. M^ed por lo que escribe á Su Alteça. Queda aora demas destar Su Alteça y V. M. advertidos de toda esta ystoria, que sabstengan al punto de no aver abisado acá dello, que yo he dicho á Su Magestad por salbar esto, que sin duda lo devian aber escrito, y olvidadose allá el despacho, con andar V. M^ed de acá para allá enbarcado, creo que parecerá bien á V. M. el modo en que rresolvimos el nuncio yo este negocio [3]. »

[1] A la marge et de la main de Philippe II : « Y este capitulo ba aun mexor al proposito. »

[2] Ce qui est en italique est souligné à l'encre rouge dans le manuscrit.

[3] Ms. de la Haye, fol. 23 à 32, v°.

Appendix D.

(P. 63.)

Perez attribue à Escovedo, qui était originaire des Asturies, et qui s'y trouvait fort apparenté, la pensée d'avoir voulu fortifier ce point de la côte situé près de Santander, dans un but factieux. Il résulte de documents qui m'ont été envoyés de Simancas que Escovedo, outre sa qualité de secrétaire d'État, était alcade ou gouverneur du château de Santander; qu'on songeait depuis longtemps à fortifier ce port, placé dans une excellente position pour l'envoi de flottes dans les Pays-Bas; qu'on voulait, en cas de guerre, le mettre à l'abri des coups de main d'une puissance ennemie ou des entreprises des corsaires; que, quatre années avant l'envoi de don Juan en Flandre, Escovedo avait été autorisé à construire à ses frais un fortin dans le château même de Santander, fortin à l'érection duquel il avait consacré six mille ducats ayant une autre destination; qu'on avait prescrit, vers la même époque, de pourvoir à la défense de la *roche de Mogro*, au moyen d'un fort dont il avait sollicité le commandement et dont la construction avait été suspendue faute d'argent; qu'en 1574 et 1576, on avait élevé dans le même but, sur le cap appelé *Ano*, un autre fortin qu'Escovedo avait réclamé comme une dépendance du château, ce qui ne lui avait point été accordé. Il revint à la charge au printemps de 1577, et demanda de nouveau que la *peña de Mogro* fût fortifiée et placée sous ses ordres. Philippe II consulta les conseils de finances et de guerre, qui, pour le moment, ne furent point de cet avis [1]. Il voulut aussi avoir le sentiment de Perez.

C'est à cette occasion que Perez, parlant des prétentions d'Escovedo sur la *peña de Mogro*, prétentions dont il a fait, dans ses *Relaciones*, un grief si terrible contre lui, répond à Philippe II que son opinion est de la fortifier sans en confier le commandement à Escovedo. Il rappelle les téméraires imaginations qu'il attribue au secrétaire de don Juan, mais qu'il traite avec le mé-

[1] Copia de consulta á S. M. sobre el gasto del dinero que se proveyó para la peña de Mogro, 24 de mayo 1577. Arch. gen. de Simancas; *mar y tierra*, leg. 82.

pris qu'elles méritaient, en rassurant à cet égard son ombrageux souverain. « Je n'ai pas besoin, lui dit-il, de remettre en mémoire à Votre Majesté ces propositions sur l'entrée de Santander, sur la descente du sommet des monts dans ce royaume, et les partisans qu'Escovedo avait dans son pays. En affaires d'État, de pareils rêves peuvent motiver plus encore que le refus de confier à quelqu'un la roche de Mogro... Mais je prie instamment Votre Majesté de vouloir bien m'écouter dans les observations que je lui soumettrai pour qu'elle ne se scandalise pas trop des forfanteries et des bravades d'une demi-douzaine de vermisseaux ; ce que je lui dirai ne sortira pas des bornes de la douceur et de l'humanité[1]. » Dans la même lettre, il engageait le roi à user d'indulgence envers Escovedo au sujet des six mille ducats, qu'il avait détournés de leur destination pour les employer au fortin de l'intérieur du château. « Je crois, lui disait-il, qu'il est plus à propos de dissimuler, et c'est le parti que Votre Majesté aurait à prendre, mais de manière toutefois à pouvoir revenir sur les six mille ducats, à moins que les services d'Escovedo n'aient mérité le contraire, auquel cas Votre Majesté fera comme Dieu, qui oublie et pardonne[2]. » Philippe II avait décidé que ces fortifications seraient ajournées, parce qu'il ne craignait rien pour le moment de la part de l'Angleterre et de la France et que les affaires de Flandre s'arrangeaient.

Appendix E.

(P. 27 et 67.)

Un des points sur lesquels il est le plus facile de constater le

[1] « No es menester acordar á V. M. aquellos discursos de la entrada de Santander en España y de la montaña en estos reynos y del seguito qu'Escobedo tenia de su tierra. Pero la ymaginacion en cosas destado acese caso vastante para mas que no encomandar la peña de Mogro .... Yo supplico á V. M. que me oiga en lo que le advirtiere para que no le escandalicen los desgarros y bravatas de seis gussanos y no será lo que dixere fuere del camino de la blandura y humanidad de V. M. » (Perez au roi, ms. de la Haye, fol. 67-70.)

[2] Tengo por mas conbiniente el disimular y asi debra V. M. acerlo, pero de tal manera que pueda, quando conbenga, bolber á la cuenta de los seis mill ducados y á lo que mas huviese, si los servicios no mereciessen lo contrario, que en tal casso ymite V. M. á Dios, que olvida y perdo n. (*Ibid.*)

peu d'exactitude et l'exagération des faits avancés par Perez est celui qui concerne les relations de don Juan avec les Guise, et le concert factieux qu'il suppose avoir existé entre ces deux princes. Perez prétend que ce fut Vargas Mexia, ambassadeur d'Espagne à Paris, qui dénonça ce concert au roi. Il n'indique pas, dans son *Mémorial*, la date de cette communication; mais il semble la placer dans les premiers mois de 1577 [1]. Dans sa déclaration, après avoir subi la torture, il place la dénonciation de Vargas en juillet 1577, au moment où Escovedo débarqua à Santander. Or, comme je l'ai dit, Vargas n'arriva à Paris que le 10 décembre de cette année. Les avis qu'il peut avoir transmis en 1578 ne sauraient donc avoir influé sur la résolution de faire périr Escovedo, résolution qui, d'après Perez lui-même, aurait été prise par le roi dès que le secrétaire de don Juan fut de retour en Espagne.

Perez ajoute : « Bien que les personnes envoyées par don Juan parussent pendant un certain temps en public, il arrivait que, après avoir fait les choses pour lesquelles elles étaient commissionnées, quelqu'une d'entre elles revenait pour se mettre et demeurer cachée dans le cabinet de M. de Guise. C'est ce que plusieurs fois Juan de Vargas fit savoir à Perez en sa qualité de ministre secrétaire d'État, lui semblant digne d'attention qu'une pareille intelligence eût lieu sans qu'il en fût prévenu, à plus forte raison si Sa Majesté n'en savait rien. Comme le roi n'en savait pas réellement la moindre chose, on écrivit à Juan de Vargas de tenir l'œil ouvert, et de tâcher d'apprendre de quoi il s'agissait, en rendant compte de ce qu'il avait pu découvrir. Il continua d'écrire que ces allées et venues se répétaient avec la forme et avec le mystère ordinaires, et il annonça qu'il avait appris que ces intelligences entre le prince don Juan et M. de Guise en étaient venues à une confédération particulière entre eux, sous le nom de défense des deux couronnes. Ceci donna au roi beaucoup de préoccupation et d'alarme, surtout quand il vit qu'on ne lui rendait compte de rien, et qu'il avait la preuve d'intrigues continuées à Rome, en arrière de lui, pour des affaires de haute importance. Il craignit qu'on couvrît par là quelque combinaison nouvelle, dont les con-

[1] *Mémorial*, p. 20'.

séquences seraient peut-être funestes au bien public et au repos des États[1]. »

Ces détails sont circonstanciés et précis. Ils paraissent incontestables : il n'en est pas cependant ainsi ; on peut s'en convaincre en lisant la correspondance de Vargas, qui se trouve dans les papiers de Simancas[2], et connaître ce que l'ambassadeur espagnol a su des projets de don Juan avec les Guise, et ce qu'il en a appris à Philippe II et à Perez. Avant tout, je dois faire remarquer qu'il ne s'est pas même écoulé quatre mois entre l'arrivée de Vargas et le meurtre d'Escovedo ; que les premières tentatives d'empoisonnement ordonnées par Perez remontent au mois de février ; enfin que les informations de Vargas sur don Juan et les Guise sont bien moins alarmantes que ne l'affirme Perez, et que, presque toutes postérieures à ce meurtre, elles ne sauraient avoir influé sur lui.

Don Juan avait envoyé à Paris Jérôme Curiel, en août 1577, pour y trouver quelques fonds, en attendant qu'il reçût ceux qu'il avait demandés en Espagne par Escovedo, et qui n'arrivaient pas. Curiel étant mort, il le remplaça, en février 1578, par Pedro Arcanti, *contador* ou payeur de son armée, qui eut pour successeur lui-même Alonzo Curiel, frère de Jérôme. Leur mission était ostensible, ainsi que le fut l'envoi de Longueval de Vaux, auquel Vargas, par l'ordre de don Juan, ne devait rien cacher et devait plus particulièrement communiquer tout ce qui intéressait les Pays-Bas. Curiel et de Vaux correspondaient directement de Paris avec Philippe II et Perez. Enfin, don Juan fit partir pour Paris, au commencement de mai 1578, après la mort d'Escovedo, don Alonzo de Sotomayor, chargé de s'entendre avec les Guise sur quelques points des affaires des Pays-Bas[3].

Vargas, qui parle de tous ces agents et de leur mission, ne dit, dans aucune de ses dépêches, qu'après l'avoir remplie ils soient restés ou revenus pour se cacher dans le cabinet du duc de Guise,

[1] « Havian llegado á particular confederacion entre ellos con nombre de la defensa de las dos coronas. » (*Mémorial*, p. 304, 305.)

[2] Aux Archives du royaume, série B, liasses 42 à 51.

[3] Voir *passim* la correspondance manuscrite de Vargas pendant l'année 1578 et les lettres de Curiel et de de Vaux.

et traiter mystérieusement avec lui. Les rapports de don Juan et du duc de Guise, dont il ne connaît pas le fond, lui paraissent avoir pour objet le triomphe de la cause catholique dans les Pays-Bas, en Écosse et en Angleterre. Il n'est dit nulle part, dans sa correspondance, qu'ils se soient confédérés pour la défense des deux couronnes. Vargas écrit, il est vrai, le 31 décembre 1577, que les Guise ont des projets qui tendent à les rendre souverains d'une partie de la France; mais il ne parle pas de don Juan. Philippe II profite de cette ouverture, et, après avoir mis de sa propre main, en marge de la dépêche de Vargas : « Certainement, si on pouvait traiter avec eux (les Guise), ce serait fort à propos pour le tout[1] ; » il envoie à Vargas une lettre pour le duc de Guise[2], qui la reçoit avec de grandes démonstrations de dévouement, et qui dit ensuite à l'ambassadeur d'Écosse, intermédiaire habituel entre lui et Vargas : « Je ne ferai rien que je ne doive contre mon roi; mais, là où il sera question du service de Dieu et de la religion catholique, j'aventurerai toujours ma vie et mes biens[3]. » Sur cela, que répond le roi à Vargas? « Vous avez très-bien fait de m'informer de ce que le duc de Guise a communiqué à l'ambassadeur d'Écosse, et de ce qu'il a dit, que s'il survenait quelque grand mouvement dans ce royaume, il resterait ferme en l'obéissance de son roi et dans la défense de la religion catholique. Il serait fort utile de gagner ledit duc et ceux de la maison de Guise, et de les mettre à ma dévotion, par les meilleurs moyens qu'il se pourrait. Aussi je vous charge d'y travailler, pour votre part, en conduisant cela avec l'adresse et la dissimulation convenables[4]. »

Philippe II voulait entraîner les princes lorrains dans cette

[1] « Cierto si se pudiese tratar con ellos, seria muy á proposito por todo. » (Série B, liasse 41, n° 131.)

[2] *Ibid.*, n° 209.

[3] « Yo no haré cosa que no deva contra my rey, pero donde interviniese el servicio de Dios y la religion catolica, siempre aventuraré vida y hazienda. » (*Ibid.*, série B, liasse 45, n° 30.)

[4] « Muy bien haveis hecho en avisarme de lo que el duque de Guisa havia comunicado... y seria muy conveniente tener grangeados al dicho duque y á los de Guisa, y mantener los en mi devocion por los mejores medios que se pudiere. Y assy os ancargo que vos lo procureys por vuestra parte, tratandolo con la dissimulacion y cordura que vos sabreis. » (*Ibid.*, liasse 47, n° 47.)

union étroite et factieuse, dont les pourparlers commencèrent alors, mais dont la conclusion fut renvoyée à quelques années plus tard, au moment où la mort du duc d'Alençon, dernier héritier catholique du trône de France, augmenta leurs craintes, enhardit leur ambition et les décida, dans l'intérêt de la sainte Ligue, à s'appuyer sur le roi d'Espagne, dont ils devinrent les agents et les pensionnaires. Mais, en 1578, loin de rien négocier contre Henri III, dont ils espéraient l'appui pour leurs projets sur l'Écosse et l'Angleterre, en faveur de leur parente Marie Stuart, ils proposèrent, comme on l'a vu plus haut, une union étroite entre les couronnes d'Espagne et de France. L'ambassadeur d'Écosse fit dire à Vargas, le 13 avril 1578, à cinq heures du matin, que le duc de Guise l'attendait. Vargas se rendit auprès de lui. Le duc lui demanda alors s'il ne croyait pas que son maître, las des offenses que la reine d'Angleterre faisait chaque jour à la chrétienté, verrait avec plaisir que le duc de Lorraine et eux s'y opposassent, et s'il ne les y aiderait point. Il lui donna à entendre, en même temps, qu'il traitait et qu'il avait fort avancé cette affaire avec Henri III et sa mère. Vargas lui ayant laissé espérer, en termes généraux, l'assistance de son maître, le duc s'ouvrit davantage en le priant de lui parler en confiance, et de lui dire avec franchise s'ils pourraient se servir du nom du roi de Portugal, qui en était informé et y consentait, pour lever une armée de huit ou dix mille Allemands, destinés en apparence pour l'Afrique, et qu'on embarquerait pour l'Écosse, où elle arriverait en trois jours. Il ajouta qu'il ne conviendrait point, par beaucoup de raisons, que les rois d'Espagne et de France ni le duc de Lorraine figurassent dans cette levée, mais que si le roi d'Espagne tenait à cette époque une flotte à la disposition de l'entreprise, celle-ci aurait beaucoup plus de chances de succès. Vargas répondit d'une manière encourageante, et lui demanda s'il devait en référer au roi catholique. Le duc répondit que ce n'était encore qu'un projet, mais qu'il l'en entretiendrait bientôt d'une manière plus explicite. Vargas fit part de cette conversation à Philippe II, et du désir que formait le duc de Guise de voir une alliance s'établir entre les deux couronnes de France et d'Espagne [1].

[1]. Voir plus haut p. 66.

Ainsi, à cette époque, loin de conclure une conférence secrète et factieuse avec don Juan, comme l'avance Perez, le duc de Guise pensait au contraire à une alliance entre les deux couronnes. Il n'en entretenait pas moins des rapports fort étroits avec don Juan, notamment pour l'entreprise d'Angleterre, dans laquelle Philippe II hésitait beaucoup à s'engager, et ne voulait, selon son expression, marcher qu'avec un pied de plomb[1]. Ces rapports n'inquiétaient donc pas le roi catholique. Vargas, tout en conseillant à son maître d'en tenir grand compte lorsqu'il négocierait avec les Guise, ne savait pas au juste jusqu'où ils s'étendaient. Il se borne à dire qu'il sait qu'il y a entre eux une grande confidence, qui donne beaucoup à penser, et qui va peut-être plus avant du côté des Guise qu'il ne l'imagine[2]. Réduit à des conjectures sur la portée de leurs relations, il l'est à des bruits sur le but de leur accord touchant l'Écosse et l'Angleterre. Tantôt il écrit à Philippe II qu'un Écossais qui s'est rendu auprès de don Juan va s'embarquer à Dieppe ou au Havre[3]; tantôt il lui apprend qu'on lui a rapporté que, dans les papiers pris à l'évêque irlandais Fray Patronius, parti de Rome pour exciter des mouvements en Irlande, papiers envoyés à la reine Élisabeth, on avait trouvé « l'investiture du royaume d'Angleterre dressée à Rome, en faveur de don Juan[4]; » tantôt il l'informe que l'ambassadeur de Venise lui a dit que l'ambassadeur d'Écosse et les Guise avaient traité du mariage du roi d'Écosse avec la fille du duc de Lorraine, et de celui de don Juan avec la reine d'Écosse[5]. Philippe II, qui aimait à être instruit de tout ce qui se passait et de tout ce qui se croyait, reçoit ces nouvelles avec plaisir, mais sans paraître y attacher beaucoup d'importance : « Vous avez bien fait, écrit-il à Vargas, de m'avertir de ce qu'on vous a dit sur ces mariages du roi d'Écosse avec la fille de Lorraine, et de mon frère avec la reine d'Écosse ; bien que ce ne doivent être que des

[1] « Que como es de tanto momento y consequencia, conviene caminar en el con el pié de plomo. » (Série B, liasse 47, n° 10.)

[2] Série B, liasse 44, n° 89.

[3] *Ibid.*, liasse 42, n° 132.

[4] « Una investidura del reyno de Inglaterra hecha en persona del señor don Juan en Roma. » (*Ibid.*, liasse 44, n° 84.)

[5] *Ibid.*, liasse 45, n° 46.

propos, et encore de peu de fondement, il convient néanmoins de tenir compte de ce qui se dit en semblables matières[1]. »

Appendix F.

(P. 69.)

La plus grande intimité subsistait entre Perez et Escovedo; non-seulement ils étaient du même parti à la cour; mais les rapports les plus étroits et jusqu'à des relations de famille les attachaient l'un à l'autre. Perez, pendant l'absence d'Escovedo, était le conseil, et en quelque sorte le tuteur du jeune Escovedo. Le 7 avril 1577, il écrivait au père de celui-ci :

« A su hixo de Vuestra Merced, mostré lo que Vuestra Merced me escrivió á este proposito, diciendole que Vuestra Merced se quexava de mi porque no le avisava de lo que convenia que supiesse, y que por amor de Dios, el procediesse de manera, pues le iba su bien y lo devia á tal padre, que no fuese menester llegar á aquellos terminos... yo lo he dicho mi parecer, como lo haré siempre, y berdaderamente, fuera de lo que lleva la edad, de que no me espanto, que hixos y moços fuimos, yo no veo en el cosa que sea mala, solo lo que he dicho á Vuestra Merced que nace de las inclinaciones, poco amigo de papeles, pero esto la edad como le trae; le gastara docientos ducados de rrenta, y trecientos de ayuda de costa para extraordinarios y está con esto contento[2]. »

Les lettres d'Escovedo à Perez n'étaient pas moins familières ni moins affectueuses; le 21 juin de la même année, quelques jours avant de quitter la Flandre et de retourner en Espagne, il écrivait encore à Perez :

« Y ya á mi edad prometia mas descanso que camino tan largo. Mire Vuestra Merced, señor Antonio Perez, que descanso le daran idas y venidas, y si alguno en la de aora es, por ver á Vuestra Merced y á toda su cassa y la mia, si tiene contra pesso este rregalo, aviendo de tornar a tierra y xente tan extraña. Mire lo Vuestra Merced[3]. »

[1] « Ha sido bien advertime... sobre lo de los casamientos del rey de Escocia con la hija de Lorrena, y de my hermano con la de Escocia. Y aunque estas cosas deven de ser por via de discurso y de poco fondamento, todavia es conveniente tener noticia de lo que se dize y discurre en semejantes materias. » (Série B, liasse 47, n° 47.)

[2] Ms. de la Haye, fol 27 à 32 v°.

[3] *Ibid.*, fol. 36 à 37, v°.

Appendix G.

(P. 82.)

Perez fait connaître, le 12 mars 1578, à Philippe II, comment une seconde tentative d'empoisonnement sur Escovedo n'avait point réussi, et comment les soupçons se portaient sur une esclave. — A la marge de sa lettre se trouvent les réflexions de Philippe II.

« No es bueno lo en que a dado el Verdinegro, porque quiça aran á la esclava decir lo que se les antojare, y alguna sospecha devia tener, y por sus papeles no parece que teme, y todabia querrá escrevir allá, y por que no lo haga bien será que le digais que escrebis bos por ambos; y en lo de la provision que alli dice, mirad lo que será bien decirle; yo escrebi á mi hermano que tanbien desto creo que tratariades con Garnica, y sino, bien será que lo trateis, y si, mirad lo que será bien escrivir á mi hermano... y es muy bueno lo que mas aqui decis que abeis sabido, y buenas traças deve de acer Oneto, todas guiadas del Verdinegro, el por si, ya sé quales; y tales quales son ambos yo me guardaré bien dellos y dellas, y buelbos acordar lo que os escrebi de abrebiar con el Verdinegro, que save mucho y no se entenderá, y fue muy bien ymbiarme estas con hombre proprio y con el mismo os respondo. »

« Aquel hombre Verdinegro dura en su flaqueça y nunca acavará de lebantarse. Arto cuidado traygo de mas de una manera como lo dije á V. Mag. y a dado en que saquen á la esclava, á quien se lo mandó como si ella lo supiesse y dizque comiença á temer. Esta noche me ha escrito esso y hé savido lindas cossas de Oneto y el Verdinegro, y traças para el siglo, en aforrando la presidencia, que ya la tienen por cierta, y yo no, asta que V. Mag. lo diga; la cossa está por tan cierta que se prebiene ya de mucha plata y lo que mas es menester; dicen que abla con mucha soltura de la persona y cossas de V. Mag. y el que lo oyó dará testimonio dello; juntandosse assi los dos, grandes cosas harian; prebengo á V. Mag. dello porque lo sepa todo; que tales no conbienen para su servicio; que son para rebolber el mundo buenos hombres y no tan orgullosos como este y otros, pero lo deste aora me á escandalizado que able. Yo callo con decirlo.

« Miercoles 2 de marzo 1577. Com proprio [1]. »

[1] Ms. de la Haye, fol. 77 à 81.

Appendix H.

(P. 91.)

Dans une lettre adressée par Perez à Philippe II, le 3 avril 1578, il lui rendit compte de l'agitation de Madrid, des poursuites exercées contre les meurtriers d'Escovedo, des soupçons dirigés contre lui, et des craintes qu'il éprouvait. — Les annotations placées à la marge de la lettre sont de la main de Philippe II[1].

DE MANO DE SU MAGESTAD.

« Fue muy bien venir ante noche y todo lo demas que aqui decis y huelgo de saberlo todo.

« Muy bien respondistes, y ablad con rrecato, que os diran cien cosas, no por deciroslas sino por ber si os pueden sacar algo.

« Tan bien fue buena rrespuesta y digo otra bez lo de arriba, y ablad lo menos que podais en el negocio.

S. C. R. MAG.

« Yo llegué aqui anoche á las nuebe y media, y aviendome dicho Lorenço Espinola, que me binó á ber luego, quel hijo de Escobedo tenia toda su confiança en mi de sus trabaxos, le ymbié á visitar con el mismo, luego á la ora, y á decirle que yo le beria esta mañana y que en sus cossas yo abia hecho y aria con V. M. todos los buenos oficios que pudiesse.

« Y esta mañana estando me bistiendo me dixo Fuica quel alcalde Hernan Velasquez le avia embiado á decir que, en biniendo yo se lo avisasse, dijele que lo hiciesse y que devia de ser algo de Garcia de Arce y de sus negocios.

« Despues á las diez binó el alcalde á ber me. Començamos á pasear y decirme el que esparava á Garcia de Arce, y luego entramos en la platica deste casso de Escobedo, y me dijo que no se allava rrastro de nada, que no se hacia sino prender á dies-

[1] Ms. de la Haye, fol. 81 à 86.

tro y siniestro, si yo podia ymaxinar algo : dixele que arto avia pensado y pensava en ello, de lo que decian de los estados, y lo que de soldados y mugeres.

« Y en esto tan bien lo fue lo que dixistes, y yo os avisaré lo que sobre esto m'escribieran para que como de vuestro lo pudieredes decir.

« Vino á decirme que el hijo y la viuda decian cosas que no heran para escrivirse, y lo del despacho de Sanbenito, y preguntóme si yo savia quien era un fulano fragosso. Yo le dixe en esto lo que savia y avia pasado con Escobedo sobrello un dia; tambien le dixe lo que Rrobles ha dicho que en llegando aqui le avia dicho el á Escobedo que se guardasse, que le querian matar, mostrando sser cossa de Flandes, y que el Escobedo le avia dicho ne sé que del Almirante y questo devió de ser cierta platica que havian pasado el Almirante y el; por aqui platicamos en el negocio. Yo entiendo que hera visita, como suele verme, y como fue cuando lo de la esclava; tras todo esto acavo con que querria ber á mi huesped Rrobles y llevarle á su aposento.

« Todo esto fue asi muy bien.

« Acavado esto se fue y me ymbió á decir á la misma ora que ya habia llegado Garcia de Arce.

« Y esto tambien.

« Despues de ydo Hernan Velasquez, yo fui á visitar á Escobedo con Rrobles, y Lorenço Espinola, y con Negrete ques muy suyo, y con quien ay conciliabulos por pagarle la amistad que le hacen. Lo que en la visita passó fue pesames, y luego me aparté con el moço, y me dixo la confiança que tenia de mi y yo le ofreci.

« Bien les paga el amistad que le an hecho y aria bien en callar.

« El me contó algunas cossas bien estrañas de ciertas salidas que su padre hacia muchas noches, solo, á las doce y á la una de la noche.

« Vineme á cassa y allé á Garcia de Arce y luego me abló en este negocio y casso, y me bino á decir que su suegro le avia dicho que Escobedo y su madre decian algunas cosas que no havia parecido ponerlas en escrito; preguntéle que heran; rrespondióme que tocantes al duque de Alba y al Almirante; con esto se fue y vino despues de comer y me dijo que, aunque la muger de Escobedo era su parienta algo, hera mi amigo y me tenia obligacion. Quel caso hera questando sobre comida con su suegro, entró un criado de Ximenez Ortiz y le dixo á Hernan Velasquez que su amo le besaba las manos y que se acordasse quel secretario Antonio Perez hera venido, y que rrespondió questaba bien, y quel Garcia de Arce le preguntó que éra aquello : que no le rrespondió á esto, sino que le dijo que demas de lo que avia dicho la viuda y el hijo de lo del Almirante y duque de Alba, le avia dicho avian dicho á la muger del Hernan Velasquez que del mayor amigo que su marido avia tenido se temia ella, y dice Garcia de Arce que su suegra en esto no le nombró persona, pero que despues de todo esto le dixo el marido que me avia venido á visitar con dissimulacion de venir á ver mi huesped.

« Creo por lo que aqui decis deve de sospechar algo el Garcia de Arce; que no es lerdo pues os ha dicho tantas cosas, pero a sido vien tener esta platica con el, porque aqui se podia entender algo, aunque creo que no dexaran de avisarme los alcaldes de lo que huviere, y oy no me an ymbiado nada, y de creer es que an de sospechar cien mill cosas, mas como no sea con fundamento, sino sospechas, no ba nada en ello.

« Tambien le respondistes muy bien.

« Sino ay mas questo está bien ; y así lo parece segun lo que os dijo ; y si huviera mas, creo lo ymbiará á decir á Ximenez Ortiz con el paje ; bien es hir con tiento y cuidado como os digo aqui, y os guardad de Garcia, aunque no ay de que temer, y es cierto la muger ser terrible por lo que dice.

« Bien veo que no puede dexar de aver passos amargos como decis, pero es bien hir en ellos con la dissimulacion y rrecato que vos la sabreis hacer.

« Muy bien acertado a sido que no se aya ido vuestra xente por la caussa que decis aqui, y aun me parece á mi que lo méjor es que sesten quedos por aora, teniendo bos el cuidado que tendreis, y no me parece que los ymbieis aora con despachos, sino que se esten quedos como he dicho por la caussa que aqui decis, que cierto es lo mas acertado, y assi lo encaminad, que muy bien lo sabreis hacer.

« Preguntó me tras desto el Garcia de Arce si yo avia tenido algun disgusto con Escobedo : respondile que ninguno, sino algunos celos de amigos, dependientes de cosas de Soto de que el estaba bien informado.

« Estando escribiendo esto á buelto á mi Garcia de Arce y dichome que avia querido enterarse de su suegro y que le avia dicho quera verdad que avia parecido cierta luz de la muerte; que seria bien informarsse de mi en este negocio, por si pudiesse darles luz alguna en el : dixele que ya yo avia dicho á su suegro lo que entendia, pero no me quadra lo de arriva con esto, digo lo del rrecado de Ximenez Ortiz ; de la viuda Vuestra Magestad crea qualquier arrojamiento.

« De mas desto V. M. sepa que yo he pasado mistragos amargos en todas las estaciones y passos que he dicho y diré lo demas aora.

« Mi xente no se ha ydo porque fuera perdida por el mismo casso que ay de tomar cuantos salen, y con la dilixencia que se hiço ayer de que manifestassen todas las alquiladoras de camas sus huespedes ; estan aqui los tres criados mios y el que hiço el lance, que es sobrino de un Catalan que anda ay en la obra, el cual avia venido á buscarle, y yo le hice bolber á Alcala, y está alli entretenido, porque me temi embaraçar á su sobrino, como dixe á V. M., y estoy rresuelto que sesten quedos y voy pensando

« Todas estas cossas de billetes y llaves me parecen muy mal; no me an escrito nada, los alcaldes dello, si lo dexan para decirlo á bocca, olgaria que me lo escreviessen ó dixessen porque tomaria yo fundamento dello para ordenarles que supiessen del paje donde y como era esto, que quiça será bien saverlo para mas fines y corto quedó el alcalde en no lo saver del paxe.

« Esto de mandar que uno solo se encargasse del negocio les podria dar que sospechar, siendo de la calidad ques, si no ay algun fundamento para ello. Si me huvieran escrito lo del vaul y lo dellas llaves pudiera aver dello ocasion con ello, mas como no me lo an escrito no la ay. Si huviera alguna yo la tomaré, que bien veo es esto bueno, y si entendiere algo ó me lo escrivieren que sea menester avisaros lo haré, y bos haced lo mismo y creo que los alcaldes no haran nada sin avisarmelo, y como he dicho lo mexor es que esos hombres sesten quedos y no trasplantarlos, y si yo pudiera detenerme aqui mas, muy bueno fuera que me bierades, mas no puedo porque la rreyna entra la semana que biene en el mes, y antes abré de ser, y asi á lo mas largo abré de

en embiarlos, con algun despacho cada uno por si, porque dizque ay gran cuenta en los pasos.

« He pensado señor una cossa que diré luego.

« A me dicho Garcia de Arce esta tarde, en confiança al parecer, que le dijo su suegro en secreto que tenia un baul en su cassa con unos billetes de mugeres, y unas llaves de cassa agena para entrar en ella, y que un paje savidor dello avia estado con el alcalde esta tarde y dichole que por amor de Dios no supiesse la viuda de aquellos llaves por que se lebantaria una polborada del diablo que seria muy peor que la muerte cien beces.

« Digo aora señor que creo que seria bien que V. M. mandasse que Hernan Velasquez ó otro se encargasse de la aberiguacion del negocio; como ques, por el rrecato de las cosas que se a escrito á V. M., que se asoman de terceros paraque assi se alargue ó acorte la rrienda en alguna ocasion, porque, como digo, la xente no se puede trasplantar apriessa, y para esto yo huviera avido menester verme con V. M. que me allo solo apretado y metido en un bravo laberinto y sé que se ha hecho cuanto se a podido, y se hará asta perderlo todo y si se hace todo por V. M. y por su servicio como lo ago, que será ganado.

« Avia pensado, si V. M. sestuviera ay, hir yo aliá y llevarme mi jente y hir la despachando desde allá acia acá y acia allá.

« V. M. perdone que le he can-

partir de aqui el lunes, y si fuese mucho menester, podriades venir al Pardo y detenerme yo para esto alli el martes si la rreyna da lugar á ello, pero podria en esta ocasion, por algun yndicio que allá tienen, dar que sospechar, y asi tengo por lo méxor y mas acertado que os esteis quedo bos y la xente, aciendo cara á todos como lo sabeis acer, pero si combiniere otra cossa podreis benir al Pardo, y aun aqui, si fuese fuerça, aunque os digo que dará bien que sospechar. y si lo de aqui huviesse de ser, aviades de venir mañana domingo porque, como digo, me partiré el lunes á dormir al Pardo, si no fuese menester antes por lo de la rreyna, aunque creo que no será porque no entra en el mes hasta los once ó doce del.

« No os allais muy solo pues estoy con vos y noos faltaré á todo lo que convenga y sea menester, como es tan rraçon, estad cierto desto y bien lo sabeis.

« Si la viuda me quisiere ablar ay, abréla de hoir, y será lo mas acertado á solas o con solo su hijo, y esto creo será lo mexor y beremos lo que dirá, y de lo que convenga y fuere menester me avisar por mémentos, que yo aré lo mismo. Biernes antes de comer por cerrar luego el pliego aunque no hirá asta la noche. »

sado, pero no puedo menos y állome sin V. M. muy solo porque deseo acertar lo principal aunque se aventure todo el rresto.

« Dice me Garcia de Arce que Antonio de Liada está hecho un perro de que se diga en cassa d'Escobedo qu'es cosa del de Alba y a estado determinado de ablar al hijo.

« Yten que la viuda quiere ablar á V. M. y decirle cossas de sus sospechas del duque de Alba y Almirante y quiça yo.

« Juebes á 3 de avril 1578. »

Appendix I.

(P. 62, 81 et 181.)

DÉPOSITION DE PEREZ, APRÈS AVOIR SUBI LA TORTURE, SUR LES VÉRITABLES CAUSES DE LA MORT D'ESCOVEDO.

(*Proceso manuscrit.*)

« Y quedando á solas con el lizenciado Juan Gomez y yo el escribano, dixo el dicho Antonio Perez, que aviendo entendido que Juan de Escobedo no procedia con la fidelidad y seguridad en el trato de las cosas del servicio de Su Magestad y que en particular se tubó noticia por el nuncio Hermaneto que avia entrado en Roma el algunas veces que fue alla con el cardenal de Como para que Su Santidad hi-

ciesse oficio con el rey, para que Su Magestad embiasse al reyno de Inglaterra al señor don Juan de Austria, por lo qual viniendo aqui á la corte Escobedo despues que el señor don Juan de Austria acetó la jornada á Flandes, y no aviendo dado quenta dello á Su Magestad ni á este que declara, con ser el dicho Escobedo confidente suyo : loqual como el dicho declarante lo entendió del dicho nuncio Hermaneto, dió quenta á Su Magestad, y le mandó que se pusiesse en particular de lo que avia; y el dicho Hermaneto dixó á este declarante una mañana, estas palabras : — Señor Antonio, quien es un Escobedo ? Porque me ha venido un despacho del papa nuestro señor en cifra con orden que yo mismo lo descifre ? Y este que declara respondió : Debe de ser el sec. Escobedo, y preguntóle de que era el despacho ? — Que era ordenarle Su Santidad que hiciesse todos aquellos oficios que el dicho Escobedo pidiesse para que tubiesse por bien Su Magestad que fuesse investido (el señor don Juan) del reyno de Inglaterra, de lo qual este declarante dió quenta á Su Magestad, el qual recibió disgusto por ver que Escobedo no le avia dado quenta dello para resolverse. (Se concertó) que se dissimulasse con Escobedo, para ver donde iba á dar, y consultado con este declarante, que era bien dissimular y esperar al ruego de Hermaneto, y oficio de Su Santidad en su nombre, y correspondia responder gratamente á la proteccion, como se hizo, y succedió : porque yendo el Hermaneto á Su Magestad con la tal demanda conforme á lo que Escobedo, le respondió Su Magestad mui gratamente dando gracias á Su Santidad por el cuidado que tenia del acrecentamiento de su hermano ; lo qual pareció convenia asi por ver donde se iba á dar con esta materia. Viendo que ni de parte del señor don Juan, ni por Escobedo se avia dado quenta desto, antes Su Magestad avia tenido una carta de mano de don Juan de Zuñiga, embaxador que entonces era en Roma, en que le decia que alli avia ido Escobedo, embiado por el señor don Juan de Austria, y que aunque le avia dado quenta de algunas cosas de su ida, y que le avia visto tratar con el cardenal estrechamente y no sabia que podia ser, y como sobrevinó por acá saberlo, como arriba esto dicho, y no tener noticia dello Su Magestad por otra parte, concibió sospecha del proceder de Escobedo, de que debia de meter al señor don Juan en cosas mayores.

« Despues desto, vino el señor don Juan á esta corte despues de aver acetado el cargo de Flandes, y mandó Su Magestad á este declarante que fuese siempre teniendo quenta con los andamientos de Escobedo, teniendolos por sospechosos por el recato que avia tenido en darle quenta desto : y aviendo llegado el señor don Juan, se fue tratando de su despacho para Flandes ; y como se traia esta otra materia en platicas, fue una de las cosas que el señor don Juan pidió á Su Magestad, que le diesse la jornada de Inglaterra con la gente que se

resolvió entonces que se sacasse de Flandes. Su Magestad vino en ello por obligar al señor don Juan al trabajo de la jornada, pero otorgósele la dicha jornada, acomodando primero las cosas de Flandes con la dicha gente, como dicho, que de alli se sacasse. Sucedió que partido el señor don Juan, y llegado á Flandes, los estados no quisieron venir en que la gente de tierra pudiesse salir por mar, sino es que volviesse á Ytalia de donde avia venido. Estando en esto la cosa, llegó un correo despachado por el señor don Juan, y entre los despachos que trahia, venia uno para el declarante del señor don Juan en cifra, en que le escribia que procurasse en todas maneras que Su Magestad tenga por bien que la gente no vuelva á Ytalia; y en la dicha carta, si no se acuerda mal, le ofrecia un buen regalo porque encaminasse este negocio, y aun le ha hablado en ella con fee de Escobedo, que es el que cifraba, y descifraba estas cosas confidentes, y este declarante comunicaba todo esto con Escobedo, como que Su Magestad no sabia nada de lo que entre ellos passaba. Pero este declarante daba quenta y mostraba todo lo que le escribian y pasaba con el, á Su Magestad, el qual mandó responder que en ninguna manera convenia, sino que se executasse lo resuelto de antes acerca de la dicha gente; y este declarante respondió al despacho suyo, como que avia hecho oficios con Su Magestad y con eso se entretubó mas la dicha gente. En este tiempo hubo carta de Juan de Vargas, embajador en Francia, y particularmente para este declarante, dandole quenta como iban alli algunos embiados del señor don Juan de Austria, y que aunque estaban en publico algunos dias, se despedian, y despues se sabia que estaban secretos en la recámara de Monseur de Gissa. Con este aviso se tomó mas cuidado destos tratos y mas no se dando quenta á Su Magestad. Con esto y conque llegó Escobedo á San Lorenzo, sin saber que venia hasta parecer allá, Su Magestad recibió de esta venida gran pesadumbre, pareciendole que debia de ser alguna invencion suya como estaba ya tocado de las cosas dichas, tanto que se acuerda este declarante que Su Magestad le escribió en una carta de mano de Escobedo en que daba quenta de su llegada á Santander, *vos vereis que os ha de matar esse hombre*. Llegó Escobedo y Su Magestad mandó á este declarante que le saliesse á recibir al camino y sonsacarle la invencion á que venia. Hizolo asi, y dixole en la vista: « Que ay? Es rota la « guerra con Francia? » Respondió: « Como asi que es rota? Y es me- « nester tratar las armas » y que conviene detener la gente por que avia celos de Francia y cosas á este proposito. Tratandose desto tubó carta este declarante de Juan de Vargas Mexia embaxador de Francia, que le volvia á avisar de las idas y venidas por el señor don Juan de Austria á Monseur de Gissa con quien pensaba que avia inteligencias. Su Magestad entendido desto y sobre lo passado, tubó por mui sos

pechoso á Escobedo cerca de la persona del señor don Juan, y siempre este declarante de todas estas cosas, y las que iba entendiendo, iba dando quenta á Su Magestad como es buen testigo, y los papeles de su real mano que se podran hallar entre los suyos en que le dice se doble con Escobedo, para sacarle lo que traia, y ser aquello lo que convenia, y que asi lo haga y esto fue lo principal de aver dado quenta á Su Magestad y fue ocasion de parecer que la compañia de Escobedo no era conveniente cerca el señor don Juan : y esto dixo ser verdad y lo firmó.

« Fuele preguntado, si eran estas las cosas que dixo á Su Magestad avia para la muerte de Escobedo? dixo que todo lo que ha dicho pasaba asi, y que se comunicó con el marques de los Velez, el qual, entendida la relacion, y viendo los papeles della, y de lenguage tan peligroso, que llegaba á decir Escobedo que si salian con Ynglaterra, segun se lo dixo diversas veces á este declarante, avian de ser un milord y señores en aquel reyno; y quando se recobró España fue por la montaña, que hechos señores de Ynglaterra lo serian de la ria de Santander y que por alli vendrian á ganar á España, y a hechar á Su Magestad de ella, y esto tratado con termino de mucho menosprecio de la persona de Su Magestad; y el marques de los Velez aviendo entendido esto y visto algunos papeles de lo dicho arriba, le parecio ser peligroso hombre, que convenia desviarle del señor don Juan; y de tal manera fue esto que dixo en Alcala de Henares á Hernando de Escobar que era el secretario de las cartas, que desde el conde don Julian, no avia avido mayor traidor que Escobedo : de mas desto el dicho Escobedo hablaba mui mal de la persona de Su Magestad, de tal suerte que el Lizdo Padilla, clerigo, que fue el que aqui reformó á los frailes Franciscos, escribió á Su Magestad á San Lorenzo como delante de el avia dicho á la princesa de Eboli, y á Brianda de Gusman cosas mui ofensivas contra Su Magestad, quien estubo mui cerca de hacerle prender, y se dejó de hacer porque el señor don Juan se recataria, sino le dejaran volver y era verterlo todo, y que era menester medio, porque el uno inconveniente, y el otro se remediasse : y pareció méjor al marques de los Velez darle un bocado y acabarle : y que estas (dixo) son las cosas que dixo á Su Magestad.

. . . .

. . . .

« Y esto respondió ser verdad y lo firmó de su nombre Antonio Perez. »

APPENDIX J.

(P. 117.)

Le frère aîné d'Escovedo avait fait les démarches les plus actives pour obtenir la mise en accusation des meurtriers de son frère. Plusieurs fois il s'était adressé au président de Castille, Antonio Pazos, qui s'était vainement efforcé d'écarter son intervention. Pazos y était enfin parvenu par un moyen détourné et l'annonçait ainsi à Perez, le 25 juin 1579 :

« Al fin por acortar enbites con este hechadicho, yo enbié á llamar Joan Gomez, y por rrenglones escritos de mi mano le nombré por juez en esta caussa, y toméle juramento de secreto, y le declaré el camino donde havia de caminar y como; y mañana bolbiendo á mi el ombre yo le diré que ya le tengo dado por juez al alcalde, que acuda á el, y que quando á el baia sinque interbenga notario le comience á examinar, y con juramento, que parentesco tenia con el muerto y si avia hijos y muger y otros trasbersales mas propincos quel, y si alguna persona le avia traido ó ynducido á este negocio ó le dava dineros ó ayuda para seguirlo, e quien y donde posava el, y comia en esta corte, y que todo lo que dixesse se lo hiciesse firmar y reconocer y despues le declararemos por no parte. Y hecho esto á mi juicio conbiene acavar el negocio de una bez, y seria quel alcalde dé su emplaçamiento y llamamiento á la muger y hixos del muerto, llamandolos si quisieren benir á querellar y acusar y poco á poco hir procediendo hasta aver declaracion con todos, e porque, venido V. M. aqui, habria lugar á platicar todo mas largo no digo mas de que dará V. M. relacion de todo esto. De Madrid á 25 de junio de 1579. Servidor de V. M., el obispo don Antonio de Paços [1]. »

APPENDIX K.

(P. 328.)

ANTONIUS PEREZIUS AD COMITEM ESSEXIÆ.

(Musée Britannique, ms. addit., 4115, p 65 [2].)

« MY LORD,

« Audi, my lord, chaos rerum, rudem, indigestam molem ; non ego

[1] Ms. de la Haye, fol. 46-47.
[2] Cette lettre porte à la marge les dates des 21, 23 et 24 janvier 1596.

illam, Anglia et Gallia produxerunt eam. Non ego illa distribuam inter vos; vos ipsi id facite, qui nostis melius vestram naturam, et scitis melius unicuique vestrum suam distribuere partem. Ordine referam tibi quæ novi, si chaos capax sit ordinis; ne credas audire. . . .

. . . .

sed bonum publicum amantem et utrosque deplorantem. Orator vester huc pervenit desideratus a rege et a regem amantibus. Postea, ut humana sunt omnia, judiciaque prudentiora hujus sæculi, gratus judicatur inimicis et ruinam communem appetentibus.

« Primum de te judicium faciam. Si tu talem legationem amico committi curasti, vel vestram salutem non amas, vel recutis; nonne tu nosti amicitiæ leges, naturam Gallorum, statum immo ruinam pendentem Galliæ, vacillantem toto animo regem? Satis dixi ut quibus vel non profueris, vel non provideris, agnoscas.

« De oratore aliquid postea dicam, si oratorem mutum (mihi saltem) possum magis appellare, quam album nigrum. Protestantes spem maximam, catholici, præsertim ecclesiastici, timorem æqualem conceperunt de hac legatione : illi quia sperant aliquid oratorem afferre in verum beneficium, hi quia timent aliquid latere in eorum ruinam.

« Rex me vocavit, et in privatissimum cubiculum sui filii, Cæsaris puelli adduxit, fugiens Bouillonum et alios prætextu tractandi mecum de meo hinc recedendi desiderio, ut liberaliter mecum ageret. Rogavit an ab oratore intellexissem quæ in mandatis afferret. Ego illi : « Nihil « omnino, sire, mutus hic mihi orator; causam non novi.» Ille : « Nihil « interest, a me modo et semper omnia audies, qui te amo et in te con- « fido, et tuum sinum ad requiem animi mei quæsivi (etiam si de me loquor vera loquor); et cum hæc ita sint, adhuc amare Angliam et eo « residere desideras. Sed ad rem, » inquit ille. Narravit ordine capita omnium quæ orator cum eo transegerat, quæ ille ipsi responderat : de persona post hæc cœpit loqui. Amat illam personam Untonianam. Laudavit illius fortitudinem in bello sibi notam et comprobatam; in testimonium adduxit vulnus tormenti in renibus, cum adfuit ille sibi a latere; virtutem in audendo, prudentiam in consulendo, mirum in modum extulit; sed vestem legationis qua indutus mittitur, fastidit. Ita ut affirmaverit, nihil illi jucundius potuisse evenire, quam ut alteri, non simili amico commissa hæc legatio fuisset, ut absque aliquo respectu personæ sibi notæ et gratæ tractasset et audivisset illum. Immo dixit hæc verba : « Tibi juro, Antoni, quotumcumque mihi re- « gina misisset, non audivissem intra plures dies, nec hunc, si mibi con- « stitisset de illius legatione. » Hæc fastidii unam partem denotant; alteram, alia majora et contra eamdem personam (oratoris inquam) et contra vestrum animum. Ait enim se non posse credere, de hoc ora-

tore, quem prudentem, cautum et sibi non consulentem judicat, onus hujus legationis obeundæ suscepisse, nisi aliud latens officium sibi esset commissum. Cum autem ego regem premerem et rogarem, quo hæc tenderent verba quæ mihi de sui animi suspicione proferebat, respondit : « Quid a me, Antoni, quæris ? Roga omnes consiliarios ; « neminem invenies qui non et legationem et me fere irrideant vel « irrideri judicent ; et ne casu me credas, loqui audi : regina sua « manu scripsit Edmondo, mihi suo nomine diceret ; immo, imperavit « illi, ut eadem verba anglicana in gallicum sermonem traducta mihi « traderet, scilicet non necesse esse conventum personarum fieri, sed « se missuram legatum, qui ea, quæ personæ nominandæ, ex utraque « parte essent tractaturæ, posset efficere. Modo per hunc legatum « oblita illa, vel illius consiliarii nihil aliud offerunt, quam conventum « personarum. Quis concordabit hæc ? consiliarii mei, phantasmatis « sermonem, mania et non humana, vel potius illusionis judicant hæc « dissonantia verba. Nam quis potest credere reginam vel illius consi- « liarios post tot dies consultationis non recordatos fuisse harum re- « rum, si verba res appellari possunt ? — Ego illi : Non nego, sire, « sed quid faciendum ? Succumbendumne ? durato et animare ! — « Quid id prodest, inquit, si caro infirma, et vires desunt ? Nolo am- « plius importunus cuiquam esse. Satis fortitudini feci, satis meo « honori, satis amicis et confederatis, satis toto orbi. Superbus judi- « carer si tempori, occasioni, exhausto regno, rogantibus non cede- « rem. Audiam meos consiliarios, audiam ipsam necessitatem, omnium « consiliarium summæ authoritatis. » Ego vero cum eum ita commo- tum et dubium viderem, non ausus sum ulterius progredi, præsertim cum surdus vivam, et nihil a vobis nec ab oratore intellexerim. Quis scit ? forsan vos aliquid machinamini, et ab Hispano rogati pro aliquo vestro magno beneficio oblato vultis hunc opprimere et derelinquere ut pacem citius amplectatur cum Hispano. Fines principum abyssus multa.

« Quæ fuerint transacta inter regem et legatum ipse vobis referet. Omnia mihi singulatim rex narravit, dum orator consiliarios congre- gatos et relaturus illis suam legationem et eos auditurus convenisset : quid illic evenerit, quo modo orator se gesserit, quid a Solone hujus senatus audierit, quid vester responderit, referat ille. Etiamsi M. de Villeroy mihi retulerit, reprobans modum quo Believre, laudans quo orator se gesserit, illa solum verba referam, quia mihi grata fuerunt pro authoritate Vestræ Majestatis : « Si isthæc (dixit ille) quæ audivi, « nomine regis dicuntur, vel ipse confirmaverit, expeditus ero, disce- « dam statim. » Unde orator a rege privatim audire petit. Hoc timent amantes Hispanum. Quod enim regnum in Europa subsistit, in quo ille conturbator naturæ, ad commovenda fundamenta terræ et fidem

omnium, mammonam suam non seminaverit? Timent, inquam, quia gaudent eo rem deductam esse, ne regem ad viam salutis communis utriusque, vestrum reducat orator. Judicant enim oratorem vestrum, cautum, dexterum, sagacem, solertem, et naturæ regis peritissimum. Ego vero non id timeo; vel, ut aptius loquar, non spero, ni aliquid boni habeat in mandatis quæ non exposuerit adhuc. Solent enim, ni omnino sum oblitus academiæ in qua sum educatus, principes qui prudentes illosque amantes consiliarios nacti sunt, legatos non ligatos, ad talia negocia et extremas infirmitates. A Romanis sumptum videatur; nam qui mittebatur, imperabatur, ne quid respublica detrimenti capiat. Quanto magis deberet hoc a vobis provideri, si rempublicam vestram et communem amatis! si nostis infirmitatem Gallorum! quam Cæsar verebatur (legite illum), quod essent in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque studerent; unde timeo, ne se præcipitet rex, præsertim cum isthæc intersint quæ ab Italia novi. Forsan si orator confidenter mecum tractasset, vel tractaret aliquid, potuissem animadvertere. Sed ille tacet; ego mutus illius taciturnitate fio. Non ambio vestra secreta; salutem vestram ambio. Tacete, diu valeatis. Nolo negare, ne omni ex parte querulus judicer, me non multis favoribus prosequi oratorem vestrum, ab eo invitari ad prandium, magnifica verba afferre ne dicam dare, forsan ut homo suæ dexteritatis aliquid expiscetur. Sed, heus! my lord, cum hæc ultima pars, quæ de me agit, nihil ad fidem tuam reginæ tuæ debitam pertineat, tibi reservato. Caveto etiam ne ad notitiam hujus obserati oratoris perveniat, et si me amas nullam partem hujus epistolæ cuiquam confidas. Legito et relegito, sed comburito, ut eodem elemento pereat in quo ego consumor; zelus enim ardens amore vestrum comedit me. Plura dicerem, sed surdis loquor. Sed postquam hæc scripsissem, novi ab amico meo, amantem Hispanum, industrie curasse, audientiam, quam rex oratori hodie concesserat, privatim differri. Non potes credere quot habeatis hic custodes vestræ pecuniæ curatoresque ne eam subveniendo hoc rege consumatis. Amate illos si vestræ saluti anteponitis escam auri et argenti materiam miseram. Quid magis miserum quam quod miseros facit? Nonne miseri qui consulunt principibus (de consiliariis loquor) ut bona relinquenda anteponant bono secum deferendo gloriæ, virtutis, etc.

« Sed ut revertar ad malitiam eorum qui curabant differri audientiam oratori, audi quid fecerint; curarunt ut rex, cum vocaret hesterna die in ipsa hora discessus ad Feram [1], ut nec ad salutandum eum tempus haberet. Novit orator artem, et regi dixit, nolle eum detinere, sed crastina reversurum, et ita illusores illusit; nec miror Afros

[1] La Fère.

ipsos, a Romanis Afris callidiores, naso suspendat vester orator. Nihil *nasutius* vidi. Tandem hodie vocatus adiit regem. Ego illum sum comitatus in gratiam istius majestatis [1] et signum amoris et observantiæ meæ erga illum. Me etiam invitaverat ad prandium : nam verbis et cibis tanquam peregrinum vult me divinare. Ego autem taceo, et mando plus illius astu, quam ciborum. Tace, tace, my lord; forsan a te didicit aliquid illius scientiæ, in qua tu inter alios excellis quæque meo sermone appellatur *vellaqueria*. Sed ut proverbio italico satisfaciam, *Tu me feri, ma non m'inganni*, nolui in silentio ferre. Fuit auditus privatissime in cabineto. Ego meis oculis vidi, ut intravit orator, exire Bouillonum, conestabilem, et familiarissimos alios regis. Fuerunt per duas horas sedentes; discessimus; in curru quæsivi ab oratore, quid novi? An magis contentus exiret a privata audientia, quam a publica, et a concilio? « Paulo plus, » inquit; non ego ulterius rogavi. Nunquam libenter secundum id feci, nec interrogando, nec petendo. Sed, heus! my lord, ne me anti-oratorem, existimes, sed tuum

« Ant. Perez. »

[1] Élisabeth.

FIN DES APPENDICES.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

FIN DE LA TABLE.

Catalogue de la BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

XVe au XVIIIe siècle.

		vol.
Le roi Louis XI.	100 Nouvelles nouv..	1
Rabelais.	OEuvres	1
Montaigne.	Essais, éd. complète..	2
Malherbe.	Edit. Andr. Chénier.	1
Satire Ménippée.	Edition Ch. Labitte.	1
Corneille (P. et T.)	OEuvres	2
Molière.	OEuvres complètes.	3
Pascal.	Pensées	1
—	Lettres provinciales.	1
La Bruyère	Caractères	1
J. Racine.	Théâtre complet	1
Boileau.	OEuvres poétiques.	1
La Fontaine.	Fables	1
Bossuet.	Histoire universelle.	1
Lesage.	Gil Blas	1
Prévost (l'abbé).	Manon Lescaut	1
Voltaire.	Siècle de Louis XIV.	1
J.-J. Rousseau.	Emile	1
—	Nouvelle Héloïse	1
—	Confessions	1
André Chénier.	Poésies complètes	1
M. J. Chénier.	Poésies	1

XIXe siècle.

Aimé Martin.	Education des mères.	1
Ancelot.	Poésies	2
Balzac (H. de).	Physiol. du mariage.	1
—	Scènes de province.	2
—	— parisienne.	2
—	Lambert, Seraphita.	1
—	Eugénie Grandet	1
—	Histoire des Treize..	1
—	Peau de chagrin.	1
—	César Birotteau	1
—	Médecin de campag.	1
—	Lys dans la vallée.	1
—	Rech. de l'Absolu..	1
—	Le père Goriot	1
Barante (de).	Tableau de littérature	1
Brillat-Savarin.	Physiologie du Goût.	1
Capefigue.	H. de la Restauration.	4
Benjam. Constant.	Adolphe	1
Casim. Delavigne	Messéniennes	1
—	Théâtre	3
Charrière (Mme).	Caliste	1
Delécluze.	Romans, contes, etc.	1
Desplaces (A.).	Les Poëtes vivants.	1
Duras (Mme de).	Ourika-Edouard	1
Ferry.	Voyage au Mexique..	1
Gautier (Théoph.)	Poésies complètes	1
—	Voyage en Espagne.	1
—	Nouvelles	1
—	Mademois. Maupin..	1
Gérard de Nerval.	Voyage en Orient	2
Girardin (Mme de).	Poésies complètes	1
—	Lettres parisiennes.	1
Guizot.	Essais sur l'histoire.	1
Houssaye (A.).	Portr. du 18e siècle.	2
Jurien	Guerres maritimes.	2
Krudner (Mme de).	Valérie	1
Laprade (V. de).	Poëmes évangéliques.	1
Lavallée (Théop.).	Hist. des Français.	4
	Géographie	1
Maistre (Joseph).	Du Pape	1
Maistre (Xavier).	OEuvres complètes..	1
Marmier (X.).	Nouveaux Souvenirs.	1
Mérimée (P.).	Chroniq. Charles IX.	1
—	Colomba, etc., etc.	1
—	Clara Gazul	1
Millevoye.	Poésies	1
Musset (Alfred).	Premières poésies.	1
—	Poésies nouvelles.	1
—	Comédies, éd. compl.	2
—	Confess. d'un Enfant.	1
—	Nouvelles	1
—	Contes	1
Musset (Paul).	Les Originaux	1
—	Femmes de la Régence	1
—	Mémoires de Gozzi.	1

		vol.
Planche (Gust.).	Portraits et critiques.	2
Reboul (Jean).	Poésies nouvelles	1
Rémusat (Mme).	Education d femmes.	1
S.-Marc-Girardin.	Cours de littérature.	2
—	Essais de littérature.	2
Sainte-Beuve.	Tabl. de la poésie	1
—	Volupté	1
—	Poésies complètes	1
Saintine.	Picciola	1
Sandeau (Jules).	Marianna	1
—	Docteur Herbeau	1
—	Fernand. }	1
—	Vaillance et Richar }	
—	Valcreuse	1
—	Chasse au roman }	1
—	Mme de Sommerville }	
—	Madeleine	1
—	Mlle de la Seiglière.	1
Senancour.	Obermann	1
Staël (Mme de).	Corinne	1
—	Delphine	1
—	De l'Allemagne	1
—	Révolution française.	1
—	Mémoires	1
—	De la littérature	1
Topffer.	Nouvelles genevoises.	1
Valmore (Mme)	Poésies	1
Vigny (Alfred).	Cinq-Mars	1
—	Stello	1
—	Nouvelles	1
—	Théâtre	1
—	Poésies	1
Vitet.	Etudes s l beaux-arts.	2

Bibliothèque latine-française.

Tacite.	OEuvr. compl., trad. Louandre	2

Sous presse :

Jules César.
Virgile.
Horace.
Térence.
Plaute.
Suétone.
} Traductions nouvelles.

Bibliothèque grecque-française.

Aristophane.	Comédies, t. Artaud.	2
Aristote.	Politique, etc., etc.	1
Démosthènes.	Chefs-d'œuvre	1
Diodore d Sicile.	Biblioth. historique.	4
Diogène Laerte.	Vies d Philosophes..	2
Eschyle.	Théâtre, tr. Pierron.	1
Euripide.	Théâtre, tr. Artaud.	2
Hérodote.	Histoire, tr. Larcher.	2
Homère.	Illiade, tr. Dacier.	1
—	Odyssée, tr. Dacier..	1
Lucien.	OEuvres choisies	2
Marc-Aurèle.	OEuvr., tr. Pierron.	1
Moralistes grecs.	Socrate, Epictète	1
Orateurs grecs.	Choix de Harangues.	1
Platon.	La République	1
—	Les Lois	1
—	Dialogues biograph.	2
—	Dialogues métaphys.	1
Plutarque.	Grands Hommes, traduction Pierron	4
—	Traités de morale	2
Polybe.	Histoire, t. Bouchot.	3
Sophocle.	Théâtre, tr. Artaud.	1
Thucydide.	Histoire, tr. nouv.	2
Xénophon.	OEuvres, tr. Dacier	2

Bibliothèque anglo-française.

Miss B. Stowe.	Oncle Tom, t. Belloc.	1
—	Nouvelles américaines	1
Lingard.	Hist. d'Angleterre.	6
Milton.	Paradis perdu	1
Sterne.	OEuvres	2
Robert Burns.	Poésies, tr. Wailly.	1
Goldsmith.	Vicaire de Vakefield.	1
Fielding.	Tom Jones, t. Wailly.	2

		vol.
Mis Burney.	Evelina, tr. Wailly.	1
Walter-Scott.	OEuvres, trad. Wailly.	
—	Waverley	1
—	Guy Mannering	1
—	L'Antiquaire	1
—	Rob Roy	1
—	Les Puritains }	1
—	Le Nain noir }	
—	Prison d'Edimbourg.	1
—	La Fiancée }	1
—	L'Officier }	
—	Ivanhoé	1
—	Le Monastère	1
—	L'Abbé	1
—	Kenilworth	1
—	Quentin Durward.	1

Biblioth. allemande-française.

Goethe.	Théâtre, t. Marmier.	1
—	Faust, tr. H. Blaze.	1
—	Wilhem Meister, t. n.	2
—	Werther, t. P. Leroux.	1
—	Affinités, t. Carlowitz	1
—	Poésies, tr. H. Blaze.	1
Schiller.	Théâtre, tr. Marmier.	2
—	Guerre de 30 ans	1
—	Poésies, tr. Marmier.	1
Klopstock.	La Messiade, tr. n.	1
Hoffmann.	Contes, tr. Marmier.	1
Poëtes du Nord.	Chants populaires.	1
Conteurs allem.	Nouvelles allemandes.	1

Biblioth. italien.-espag.-franç.

Le Dante.	Divine Comédie, etc.	1
Le Tasse.	Jérusalem délivrée.	1
Manzoni.	Les Fiancés	1
Silvio Pellico.	Mes Prisons, t. Latour	1
Machiavel.	Hist. de Florence.	1
—	OEuvres politiques..	1
—	OEuvres littéraires.	1
Calderon.	Théâtre, tr. Hinard.	3
Lope de Vega.	Théâtre, id.	2
Cervantès.	Don Quichotte, id.	2
Camoens.	Les Lusiades, tr. n.	1

Religion et Philosophie.

Saint-Augustin.	Confessions, t. S.-V.	1
—	Cité de Dieu, tr. n.	2
Bossuet.	Hist. des Variations.	3
—	Elévations (Mystèr.).	1
—	Méditations (Evang.)	1
—	OEuvres philosoph.	1
Fénelon.	OEuvres philosoph.	1
Descartes.	OEuvres, éd. Simon.	1
Malebranche.	OEuvres, éd. Simon.	2
Leibnitz	OEuvres, éd. Jacques.	2
Bacon.	OEuvr., éd. Riaux.	2
Buffier.	OEuv., éd. Bouillier.	1
Euler.	Lettres à une princesse	1
Arnauld.	OEuvr., éd. Simon.	1
Clarke.	OEuv., éd. Jacques.	1
Spinosa.	OEuvres, tr. Saisset.	2
Le Père André.	OEuvres, éd. Cousin.	1
Emile Saisset.	Philosophie-Religion	1

Ouvrages divers.

Cabanis.	Physique et moral	2
Bichat	Vie et Mort	1
Zimmermann.	De la Solitude	1
Roussel.	Syst. de la Femme.	1
J. Liebig.	Lettres sur la Chimie.	1
—	Nouvelles lettres	1
F. Klée.	Le Déluge	1
Mahomet.	Le Koran	1
Confucius.	Les 4 liv. de la Chine.	1
D'Houdetot.	Le Chasseur rustique	1
David.	Hist. de la Sculpture.	1
—	— Peinture au moyen âge	1
—	— Peint. en France.	1
—	— de l'Architecture.	1

Près de 300 vol. — Prix de chaque volume : 3 fr. 50 c.

G. Gratiot, rue Mazarine, 30



